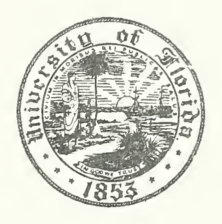



University of Florida
1853

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

DE

J.-J. ROUSSEAU

IX

LIBRAIRIE ARMAND COLIN

Précédemment parus :

TOME I

Rousseau et Mme de Warens. — Rousseau à Venise.
Rousseau à Paris.
(1728-1751)

TOME II

Rousseau à Genève. — Le Discours sur l'Inégalité.
De Luc. — Le Nieps. — Voltaire. — Mme d'Épinay.
(1751-1756)

TOME III

Rousseau à l'Ermitage et à Mont-Louis.
(1757-1758)

TOME IV

La Lettre à d'Alembert sur les spectacles.
(1758-1759)

TOME V

Autour de *La Nouvelle Héloïse.*
(1759-1761)

TOME VI

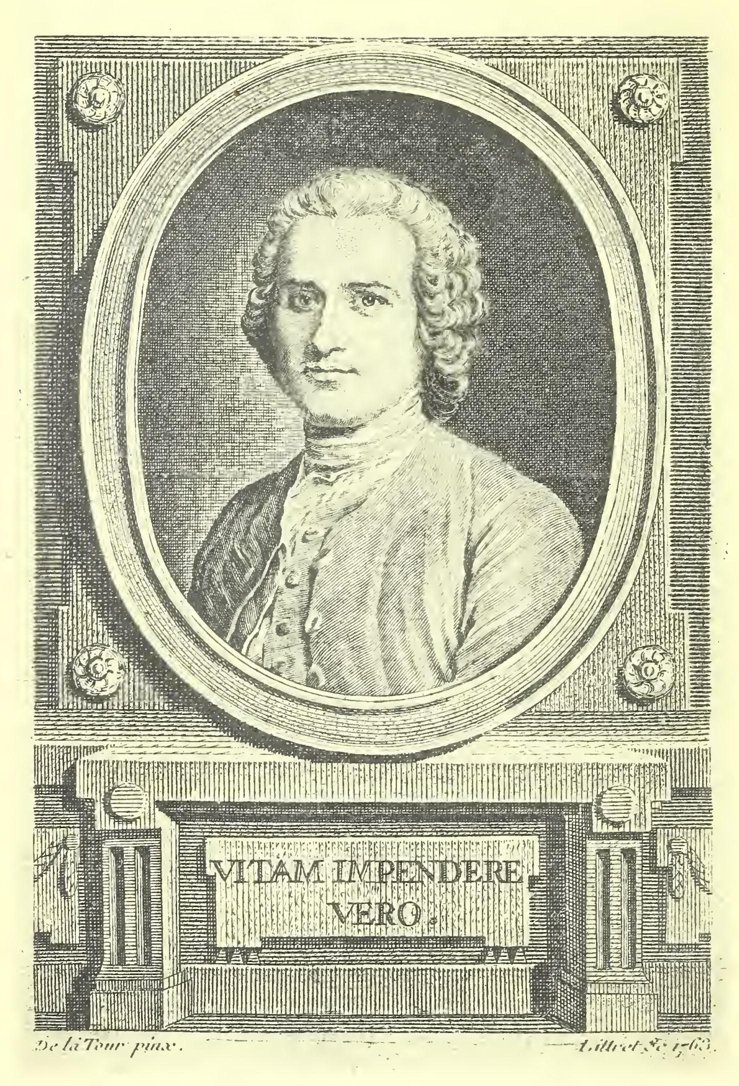
Publication de *La Nouvelle Héloïse.*
Impression d'*Émile.*
(Février-décembre 1761)

TOME VII

Le *Contrat Social* et l'*Émile.*
(Décembre 1761-juin 1762)

TOME VIII

Rousseau à Môtiers.
(Juillet 1762-janvier 1763)



Librairie Armand Colin, Paris.

J.-J. ROUSSEAU

Gravé en 1763 par Littret, d'après La Tour.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE
DE
J.-J. ROUSSEAU

COLLATIONNÉE SUR LES ORIGINAUX
ANNOTÉE ET COMMENTÉE

PAR

THÉOPHILE DUFOUR
Archiviste-paléographe, ancien directeur des Archives
et de la Bibliothèque publique de Genève.

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DE L'INSTITUT DE FRANCE
(FONDATION DEBROUSSE ET GAS)

TOME NEUVIÈME

Rousseau à Môtiers.
(Janvier-juin 1763.)

6 PLANCHES HORS-TEXTE



PARIS
LIBRAIRIE ARMAND COLIN
103, Boulevard Saint-Michel, 103

M.CM.XXVIII

AVERTISSEMENT

On trouvera ici la suite des lettres échangées entre Rousseau et ses correspondants, de janvier à juin 1763, alors que Jean-Jacques, toujours installé à Motiers, publie sa Lettre à Christophe de Beaumont *et qu'il se décide à accomplir un des actes les plus singuliers de sa vie en abdiquant son titre de citoyen de Genève.*

Cette importante période n'est traitée qu'en deux ou trois pages dans les Confessions *et elle fournit tout un volume à la* Correspondance. *Parmi les cent quatre-vingt-dix lettres qui le composent, trente-cinq sont entièrement inédites et dix le sont partiellement.*

Encore une fois, j'ai l'agréable devoir d'exprimer ma gratitude à M. le marquis de Rochambeau, dont les collections sont inépuisables.

P.-P. P.

Paris, 28 février 1928.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

DE

J.-J. ROUSSEAU

Tome IX : Rousseau à Môtiers (13 janvier-25 juin 1763.)

N° 1660.

[Mme de la Tour-de Franqueville à Rousseau][1].

Le 13 janvier 1763.

Eh! mon Dieu! par où commencer? J'ai un million de choses à vous dire; car indépendamment des réponses que je dois à deux de vos lettres, il faut bien que je vous parle un peu du silence qui les a séparées. Allons, malgré le compliment que vous me faites sur la netteté de mon esprit, dont vous ne pouvez juger que par l'ordre que vous trouvez dans mes lettres, je répondrai d'abord à la dernière des vôtres, parce qu'elle contient un article qui excite ma reconnoissance, et que ce sentiment doit avoir le premier rang partout. Je vous remercie donc bien sincèrement, Monsieur, de votre *récipé*; j'en ferai usage dès que l'occasion s'en présentera. Il m'est actuellement inutile, mon mal de gorge étant entièrement dissipé. Cela ne m'empêche pas qu'il ne me soit très-précieux, comme preuve de l'intérêt que vous prenez à ma santé. Mais quelle différence de cette recette à l'aimable enthousiasme qui vous fit dire, il y a quatorze mois : *Ah! ces maudits mé-*

1. Transcrit de l'imprimé en 1803 dans *Correspondance originale,* etc. t. I, p. 309-319.

decins, ils me la tueront avec leurs saignées! Aussi dans ce temps-là, j'étois votre Julie, et depuis que je ne le suis plus, je ne vous suis plus rien, du moins à mon avis. Monsieur, je vous en prie, ne me faites point de procès, comme par le passé, de ce que je souligne ce que je rapporte de vos lettres. Comme il n'y a pas d'apparence que vous teniez registre de ce que vous m'écrivez, et que beaucoup d'autres choses que moi, et ce qui a rapport à moi, passent par votre tête; sans cette précaution de ma part, vous ne sauriez à quoi je réponds, ni qui de nous deux a dit ce que je répète. D'ailleurs, je n'écris jamais si bien que quand je vous copie, et je n'ai point d'avantages à négliger.

Tout ce qui vient de moi, vous attache et vous attire, *à quelque petite chose près*[1] dites vous. Cette petite chose me paroît avoir de grands inconvéniens, sur-tout si elle affoiblit l'effet agréable que le reste pourroit vous faire. De grâce, dites-moi ce que c'est; je sais entendre la vérité tout aussi bien que la dire. Si cette petite chose ne fait pas partie de moi, je m'en corrigerai certainement; et si j'ai le malheur qu'elle tienne à mon existence, du moins j'éviterai qu'elle offense vos yeux.

Je vous jure qu'il n'est entré dans les instances que je vous ai faites, pour obtenir que vous me répondissiez promptement, aucune envie de l'emporter sur vous, et de vous amener à faire ma volonté, en dépit de la vôtre : ce seroit un enfantillage indigne du sentiment que j'ai pour vous. Je ne me défends pas d'avoir quelquefois pris plaisir à dompter un petit-maître. Quel autre parti en aurois-je pu tirer? Mais vis-à-vis de vous, je ne connoîtrai jamais d'autre motif que l'intérêt le plus respectable, et je vous demande pardon d'avance pour tous les écarts où il pourra m'entraîner, ses effets n'étant pas toujours aussi bien réglés que son principe.

J'ai été véritablement inquiète de vous : le froid excessif

1. *Cf.* tome VIII, p. 334, n° 1641, dernier alinéa, et ici, pp. 66, note 1 et 117, note 2. Mme de La Tour n'a pas compris la phrase de Rousseau, qui ne s'est pas lui-même souvenu de ce qu'il avait écrit. [P.-P. P.]

qu'il fait constamment ici m'a fait craindre la continuation de votre fièvre et le redoublement de vos autres maux. Il étoit tout naturel que je desirasse d'être exactement informée de votre situation ; mais comment trouvez-vous que j'appelle instance, ce que vous appelez *menace?* C'est que, pour cette fois-ci, vous vous arrêtez plus au mot, et non plus à la chose.

Je me suis beaucoup entretenue de vous avec M. du Terreaux, qui, par une suite de la parfaite estime que tout honnête homme conçoit pour vous, m'a chargée de vous engager à prendre les eaux minérales de Motiers : elles ont, à sa connoissance, opéré des cures inespérées sur des malades plus âgés que vous, et elles sont souveraines pour toutes les maladies de vessie. Je ne pouvois mieux terminer ma réponse à votre lettre du 4 janvier, qu'en m'acquittant de cette commission, qui a été donnée, reçue et exécutée avec le plus grand zèle.

Je reviens à présent à votre lettre du 18 décembre. Vous m'y paroissez curieux de savoir comment une figure peut tourmenter, parce qu'on ne l'a jamais vue, quand on doit ne la jamais voir. N'importe, vous n'aurez pas desiré en vain ce qu'il dépend de moi de vous accorder : d'ailleurs, c'est une confidence (si peu de gens me voient), à laquelle ma vanité ne s'oppose point du tout, bien qu'elle ne se charge pas de vous la faire.

Avec quelque exactitude que je veuille vous détailler mes traits, il me sera impossible de vous donner une juste idée de leur ensemble. Je n'y saurois que faire, et j'en suis fâchée ; du moins sur ma taille, je ne veux coûter aucuns frais à votre imagination. J'ai, raisonnablement chaussée, quatre pieds neuf pouces et dix lignes de haut, et de l'embonpoint tout ce qu'il en faut avoir. Mon visage qui, grâce à la petite vérole, dont je suis un peu marquée, est la partie la moins blanche de ma personne, ne l'est pourtant pas encore trop mal pour une brune. Son contour est d'un ovale parfait, et son profil agréable. J'ai les cheveux fort bruns et très avantageusement pla-

cés, le front un peu élevé et d'une forme régulière, les sourcils noirs et bien arqués, les yeux à fleur de tête, grands, d'un bleu foncé, la prunelle petite et les paupières noires; mon nez, ni gros, ni fin, ni court, ni long, n'est point aquilin, et cependant contribue à me donner la physionomie d'un aigle. Ma bouche est petite et suffisamment bordée; mes dents sont saines, blanches et bien rangées; mon menton est bien fait, et mon cou bien pris, quoiqu'un peu court. J'ai les bras, les mains, les doigts, les ongles même, dessinés comme les auroit une fantaisie de peintre. Venons à présent à ma physionomie, puisque, grâce au ciel, j'en ai une. Elle annonce plus de contentement que de gaîté, plūs de bonté que de douceur, plus de vivacité que de malice, plus d'âme que d'esprit. J'ai le regard accueillant, le maintien naturel, et le sourire sincère. D'après ce portrait, qui est pourtant bien le mien, vous allez me croire belle comme un ange. Point du tout : je n'ai qu'une de ces figures qu'on regarde à deux fois. Reste un article qui, à mon sens, tient assez à la personne pour qu'on en fasse mention, et que vous-même n'avez pas dédaigné, la façon de se mettre. Mes cheveux composent ordinairement toute ma coiffure; je les relève le plus négligemment qu'il m'est possible, et je n'y ajoute aucun ornement; à la vérité, je les aime avec assez d'excès pour que cela dégénère en petitesse. Comme je suis modeste et frileuse, on voit moins de moi, que d'aucune femme de mon âge. Rien dans mon habillement ne mérite le nom de parure. Aujourd'hui, par exemple, j'ai une robe de satin gris, parsemé de mouches couleur de rose; cela n'est pas brillant, mais cela quadre à merveille avec ma fortune et mon goût. On ne me dira point : *ne pouvant te faire belle, tu te fais riche.* Je ne porte de dorure ni de diamans que dans les cérémonies, et par égard pour la vanité des autres. Voilà, je crois, tout ce que je puis vous dire de cet individu qui excite tant votre curiosité. S'il est échappé à mes recherches quelque trait caractéristique, ce n'est pas, en vérité, la faute de ma bonne foi. Loin d'avoir à me reprocher de vous cacher quelque chose, je craindrois de

vous en avoir beaucoup trop dit, si vous ne m'aviez dit vous même : *dites-moi donc comment vous vous habillez, afin que je puisse adresser mon hommage à la personne qui porte votre robe, sans crainte de vous faire infidélité.* Rien n'est si délicat, assurément, que cette jolie phrase ; mais je trouve que le scrupule vous vient un peu tard : vous a-t-il arrêté, Monsieur, quand vous avez donné à une demoiselle[1] un lacet que vous aviez fait, et que vous lui avez écrit, à ce sujet, une lettre qui a couru tout Paris ? Où étoit pour lors l'idée de la fidélité que vous reconnoissez me devoir ? Croyez-vous que je n'eusse pas fait de cet hommage autant de cas qu'elle en a pu faire ? Non ; mais vous aviez plus de plaisir à le lui offrir qu'à moi. C'est, selon moi, si vous prenez la peine de m'en donner une, la seule raison recevable. Adieu, Monsieur, écrivez-moi quand vous voudrez, tout à votre aise. Ah ! quand verrai-je sept pages et demie remplies de votre main, et remplies pour moi ! Ne croyez pas que je l'exige au moins ; mes prétentions sont, comme mes droits, absolument dépendantes de votre volonté ; mes désirs seuls s'en affranchissent[2].

1. Anne-Marie d'Ivernois (*Cf.* tome VIII, n° 1527).
2. Voyez la réponse à cette lettre au n° 1671.

N 1661.

A M. le Maréchal de Luxembourg[1].

Motiers, le 20 janvier 1763.

Vous voulez, M. le maréchal, que je vous décrive le pays que j'habite. Mais comment faire? Je ne sais voir qu'autant que je suis ému; les objets indifférens sont nuls à mes yeux; je n'ai de l'attention qu'à proportion de l'intérêt qui l'excite: et quel intérêt puis-je prendre à ce que je retrouve si loin de vous? Des arbres, des rochers, des maisons, des hommes même, sont autant d'objets isolés dont chacun en particulier donne peu d'émotion à celui qui le regarde; mais l'impression commune de tout cela, qui le réunit en un seul tableau, dépend de l'état où nous sommes en le contemplant. Ce tableau, quoique toujours le même, se peint d'autant de manières qu'il y a de dispositions différentes dans les coeurs des spectateurs; et ces différences, qui font celles de nos jugemens, n'ont pas lieu seulement d'un spectateur à l'autre, mais dans le même en différens tems. C'est ce que j'éprouve bien sensiblement en revoyant ce pays que j'ai tant aimé. J'y croyois retrouver ce qui m'avoit charmé dans ma jeunesse: tout est changé; c'est un autre paysage, un autre air, un autre ciel, d'autres hommes; et, ne voyant plus mes montagnons avec des yeux de vingt ans, je les trouve beaucoup vieillis. On regrette le bon tems d'autrefois; je le crois bien: nous attribuons aux choses tout le changement qui s'est fait en nous, et lorsque le plaisir nous quitte nous croyons qu'il n'est plus nulle part. D'autres voient les choses comme nous les avons vues, et les verront comme nous les voyons aujourd'hui. Mais ce sont des descriptions que vous me demandez, non des réflexions, et les miennes m'entraînent comme un vieux enfant qui regrette

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

encore ses anciens jeux. Les diverses impressions que ce pays a faites sur moi à différens âges me font conclure que nos relations se rapportent toujours plus à nous qu'aux choses, et que, comme nous décrivons bien plus ce que nous sentons que ce qui est, il faudroit savoir comment étoit affecté l'auteur d'un voyage en l'écrivant, pour juger de combien ses peintures sont au deçà ou au delà du vrai. Sur ce principe ne vous étonnez pas de voir devenir aride et froid, sous ma plume, un pays jadis si verdoyant, si vivant, si riant, à mon gré : vous sentirez trop aisément dans ma lettre en quel tems de ma vie et en quelle saison de l'année elle a été écrite.

Je sais, M. le maréchal, que, pour vous parler d'un village, il ne faut pas commencer par vous décrire toute la Suisse, comme si le petit coin que j'habite avoit besoin d'être circonscrit d'un si grand espace. Il y a pourtant des choses générales qui ne se devinent point, et qu'il faut savoir pour juger des objets particuliers. Pour connoître Motiers, il faut avoir quelque idée du comté de Neuchâtel, et pour connoître le comté de Neuchâtel, il faut en avoir de la Suisse entière.

Elle offre à peu près partout les mêmes aspects, des lacs, des prés, des bois, des montagnes ; et les Suisses ont aussi tous à peu près les mêmes moeurs, mêlées de l'imitation des autres peuples et de leur antique simplicité. Ils ont des manières de vivre qui ne changent point, parcequ'elles tiennent pour ainsi dire au sol, au climat, aux besoins divers, et qu'en cela les habitans sont toujours forcés de se conformer à ce que la nature des lieux leur prescrit. Telle est, par exemple, la distribution de leurs habitations, beaucoup moins réunies en villes et en bourgs qu'en France, mais éparses et dispersées çà et là sur le terrain avec beaucoup plus d'égalité. Ainsi, quoique la Suisse soit en général plus peuplée à proportion que la France, elle a de moins grandes villes et de moins gros villages : en revanche, on y trouve partout des maisons ; le village couvre toute la paroisse, et la ville s'étend sur tout le pays. La Suisse entière est comme une grande ville divisée en treize quartiers, dont les uns sont sur les vallées, d'autres sur

les coteaux, d'autres sur les montagnes. Genève, Saint-Gall, Neuchâtel sont comme les faubourgs : il y a des quartiers plus ou moins peuplés, mais tous le sont assez pour marquer qu'on est toujours dans la ville : seulement les maisons, au lieu d'être alignées, sont dispersées sans symétrie et sans ordre, comme on dit qu'étoient celles de l'ancienne Rome. On ne croit plus parcourir des déserts quand on trouve des clochers parmi les sapins, des troupeaux sur des rochers, des manufactures dans des précipices, des ateliers sur des torrens. Ce mélange bizarre a je ne sais quoi d'animé, de vivant, qui respire la liberté, le bien-être, et qui fera toujours du pays où il se trouve un spectacle unique en son genre, mais fait seulement pour des yeux qui sachent voir.

Cette égale distribution vient du grand nombre de petits états qui divise les capitales, de la rudesse du pays, qui rend les transports difficiles, et de la nature des productions, qui, consistant pour la plupart en pâturages, exige que la consommation s'en fasse sur les lieux mêmes, et tient les hommes aussi dispersés que les bestiaux. Voilà le plus grand avantage de la Suisse, avantage que ses habitans regardent peut-être comme un malheur, mais qu'elle tient d'elle seule, que rien ne peut lui ôter, qui, malgré eux, contient ou retarde le progrès du luxe et des mauvaises moeurs, et qui réparera toujours à la longue l'étonnante déperdition d'hommes qu'elle fait dans les pays étrangers.

Voilà le bien : voici le mal amené par ce bien même. Quand les Suisses, qui jadis vivant renfermés dans leurs montagnes se suffisoient à eux-mêmes, ont commencé à communiquer avec d'autres nations, ils ont pris goût à leur manière de vivre, et ont voulu l'imiter ; ils se sont aperçus que l'argent étoit une bonne chose, et ils ont voulu en avoir ; sans productions et sans industrie pour l'attirer, ils se sont mis en commerce eux-mêmes, ils se sont vendus en détail aux puissances ; ils ont acquis par là précisément assez d'argent pour sentir qu'ils étoient pauvres ; les moyens de le faire circuler étant presque impossibles dans un pays qui ne produit rien et qui n'est pas

maritime, cet argent leur a porté de nouveaux besoins sans augmenter leurs ressources. Ainsi leurs premières aliénations de troupes les ont forcés d'en faire de plus grandes et de continuer toujours. La vie étant devenue plus dévorante, le même pays n'a plus pu nourrir la même quantité d'habitans. C'est la raison de la dépopulation qu'on commence à sentir dans toute la Suisse. Elle nourrissoit ses nombreux habitans quand ils ne sortoient pas de chez eux ; à présent qu'il en sort la moitié, à peine peut-elle nourrir l'autre.

Le pis est que de cette moitié qui sort il en rentre assez pour corrompre tout ce qui reste par l'imitation des usages des autres pays, et surtout de la France, qui a plus de troupes suisses qu'aucune autre nation. Je dis *corrompre,* sans entrer dans la question si les moeurs françoises sont bonnes ou mauvaises en France, parceque cette question est hors de doute quant à la Suisse, et qu'il n'est pas possible que les mêmes usages conviennent à des peuples qui, n'ayant pas les mêmes ressources et n'habitant ni le même climat ni le même sol, seront toujours forcés de vivre différemment.

Le concours de ces deux causes, l'une bonne et l'autre mauvaise, se fait sentir en toutes choses ; il rend raison de tout ce qu'on remarque de particulier dans les moeurs des Suisses, et surtout de ce contraste bizarre de recherche et de simplicité qu'on sent dans toutes leurs manières. Ils tournent à contre-sens tous les usages qu'ils prennent, non par faute d'esprit, mais par la force des choses. En transportant dans leurs bois les usages des grandes villes, ils les appliquent de la façon la plus comique ; ils ne savent ce que c'est qu'habits de campagne ; ils sont parés dans leurs rochers comme ils l'étoient à Paris; ils portent sous leurs sapins tous les pompons du Palais-Royal, et j'en ai vu revenir de faire leurs foins en petite veste a falbala de mousseline. Leur délicatesse a toujours quelque chose de grossier, leur luxe a toujours quelque chose de rude. Ils ont des entremets, mais ils mangent du pain noir; ils servent des vins étrangers, et boivent de la piquette; des ragoûts fins accompagnent leur lard rance et leurs choux;

ils vous offriront à déjeuner du café, du fromage ; à goûter, du thé avec du jambon ; les femmes ont de la dentelle et de fort gros linge, des robes de goût avec des bas de couleur : leurs valets, alternativement laquais et bouviers, ont l'habit de livrée en servant à table, et mêlent l'odeur du fumier à celle des mets.

Comme on ne jouit du luxe qu'en le montrant, il a rendu leur société plus familière sans leur ôter pourtant le goût de leurs demeures isolées. Personne ici n'est surpris de me voir passer l'hiver en campagne ; mille gens du monde en font tout autant. On demeure donc toujours séparé, mais on se rapproche par de longues et fréquentes visites. Pour étaler sa parure et ses meubles il faut attirer ses voisins et les aller voir ; et comme ces voisins sont souvent assez éloignés, ce sont des voyages continuels. Aussi jamais n'ai-je vu de peuple si allant que les Suisses ; les François n'en approchent pas. Vous ne rencontrez de toute part que voitures ; il n'y a pas une maison qui n'ait la sienne, et les chevaux, dont la Suisse abonde, ne sont rien moins qu'inutiles dans le pays. Mais, comme ces courses ont souvent pour objet des visites de femmes, quand on monte à cheval, ce qui commence à devenir rare, on y monte en jolis bas blancs bien tirés, et l'on fait à peu près, pour courir la poste, la même toilette que pour aller au bal. Aussi rien n'est si brillant que les chemins de la Suisse ; on y rencontre à tout moment de petits messieurs et de belles dames ; on n'y voit que bleu, vert, couleur de rose : on se croiroit au jardin du Luxembourg.

Un effet de ce commerce est d'avoir presque ôté aux hommes le goût du vin ; et un effet contraire de cette vie ambulante est d'avoir cependant rendu les cabarets fréquents et bons dans toute la Suisse. Je ne sais pas pourquoi l'on vante tant ceux de France ; ils n'approchent sûrement pas de ceux-ci. Il est vrai qu'il y fait très cher vivre ; mais cela est vrai aussi de la vie domestique, et cela ne sauroit être autrement dans un pays qui produit peu de denrées et où l'argent ne laisse pas de circuler.

Les trois seules marchandises qui leur en aient fourni jusqu'ici sont les fromages, les chevaux, et les hommes ; mais depuis l'introduction du luxe ce commerce ne leur suffit plus, et ils y ont ajouté celui des manufactures dont ils sont redevables aux réfugiés françois : ressource qui cependant a plus d'apparence que de réalité ; car, comme la cherté des denrées augmente avec les espèces, et que la culture de la terre se néglige quand on gagne davantage à d'autres travaux, avec plus d'argent ils n'en sont pas plus riches, ce qui se voit par la comparaison avec les Suisses catholiques, qui, n'ayant pas la même ressource, sont plus pauvres d'argent et ne vivent pas moins bien.

Il est fort singulier qu'un pays si rude, et dont les habitants sont si enclins à sortir, leur inspire pourtant un amour si tendre, que le regret de l'avoir quitté les y ramène presque tous à la fin, et que ce regret donne à ceux qui n'y peuvent revenir une maladie quelquefois mortelle, qu'ils appellent, je crois, le *hemvé*[1]. Il y a dans la Suisse un air célèbre appelé le ranz des vaches, que les bergers sonnent sur leurs cornets, et dont ils font retentir tous les coteaux du pays. Cet air, qui est peu de chose en lui-même, mais qui rappelle aux Suisses mille idées relatives au pays natal, leur fait verser des torrents de larmes quand ils l'entendent en terre étrangère. Il en a même fait mourir de douleur un si grand nombre, qu'il a été défendu, par ordonnance du roi, de jouer le ranz des vaches dans les troupes suisses. Mais, M. le maréchal, vous savez peut-être tout cela mieux que moi, et les réflexions que ce fait présente ne vous auront pas échappé. Je ne puis m'empêcher de remarquer seulement que la France est assurément le meilleur pays du monde, où toutes les commodités et tous les agrémens de la vie concourent au bien-être des habitans. Cependant il n'y a jamais eu, que je sache, de hemvé ni de ranz des vaches qui fît pleurer et mourir de regret un François en pays étranger ; et cette maladie diminue beaucoup chez les Suisses depuis qu'on vit plus agréablement dans leur pays.

1. Lisez *heimweh* (nostalgie du pays natal).

Les Suisses en général sont justes, officieux, charitables, amis solides, braves soldats, et bons citoyens, mais intrigans, défians, jaloux, curieux, avares, et leur avarice contient plus leur luxe que ne fait leur simplicité. Ils sont ordinairement graves et flegmatiques, mais ils sont furieux dans la colère, et leur joie est une ivresse. Je n'ai rien vu de si gai que leurs jeux. Il est étonnant que le peuple françois danse tristement, languissamment, de mauvaise grace, et que les danses suisses soient sautillantes et vives. Les hommes y montrent leur vigueur naturelle, et les filles y ont une légèreté charmante; on diroit que la terre leur brûle les pieds.

Les Suisses sont adroits et rusés dans les affaires : les François qui les jugent grossiers sont bien moins déliés qu'eux; ils jugent de leur esprit par leur accent. La cour de France a toujours voulu leur envoyer des gens fins, et s'est toujours trompée. A ce genre d'escrime ils battent communément les François : mais envoyez-leur des gens droits et fermes, vous ferez d'eux ce que vous voudrez, car naturellement ils vous aiment. Le marquis de Bonnac, qui avoit tant d'esprit, mais qui passoit pour adroit, n'a rien fait en Suisse; et jadis le maréchal de Bassompierre y faisoit tout ce qu'il vouloit, parcequ'il étoit franc, ou qu'il passoit chez eux pour l'être. Les Suisses négocieront toujours avec avantage, à moins qu'ils ne soient vendus par leurs magistrats, attendu qu'ils peuvent mieux se passer d'argent que les puissances ne peuvent se passer d'hommes; car, pour votre blé, quand ils voudront ils n'en auront pas besoin. Il faut avouer aussi que, s'ils font bien leurs traités, ils les exécutent encore mieux : fidélité qu'on ne se pique pas de leur rendre.

Je ne vous dirai rien, M. le maréchal, de leur gouvernement et de leur politique, parceque cela me mèneroit trop loin, et que je ne veux vous parler que de ce que j'ai vu. Quant au comté de Neuchâtel où j'habite, vous savez qu'il appartient au roi de Prusse. Cette petite principauté, après avoir été démembrée du royaume de Bourgogne et passé successivement dans les maisons de Châlons, d'Hochberg, et de Longueville,

tomba enfin en 1707 dans celle de Brandebourg par la décision des États du pays, juges naturels des droits des prétendants. Je n'entrerai point dans l'examen des raisons sur lesquelles le roi de Prusse fut préféré au prince de Conti, ni des influences que purent avoir d'autres puissances dans cette affaire; je me contenterai de remarquer que, dans la concurrence entre ces deux princes, c'étoit un honneur qui ne pouvoit manquer aux Neuchâtelois d'appartenir un jour à un grand capitaine. Au reste, ils ont conservé sous leurs souverains à peu près la même liberté qu'ont les autres Suisses : mais peut-être en sont-ils plus redevables à leur position qu'à leur habileté; car je les retrouve bien remuans pour des gens sages.

Tout ce que je viens de remarquer des Suisses, en général, caractérise encore plus fortement ce peuple-ci; et le contraste du naturel et de l'imitation s'y fait encore mieux sentir, avec cette différence pourtant que le naturel a moins d'étoffe, et qu'à quelque petit coin près la dorure couvre tout le fond. Le pays, si l'on excepte la ville et les bords du lac, est aussi rude que le reste de la Suisse : la vie y est aussi rustique; et les habitants, accoutumés à vivre sous des princes, s'y sont encore plus affectionnés aux grandes manières; de sorte qu'on trouve ici du jargon, des airs, dans tous les états; de beaux parleurs labourant les champs, et des courtisans en souquenille. Aussi appelle-t-on les Neuchâtelois les Gascons de la Suisse. Ils ont de l'esprit, et ils se piquent de vivacité; ils lisent, et la lecture leur profite : les paysans mêmes sont instruits; ils ont presque tous un petit recueil de livres choisis qu'ils appellent leur bibliothèque; ils sont même assez au courant pour les nouveautés; ils font valoir tout cela dans la conversation d'une manière qui n'est point gauche, et ils ont presque le ton du jour comme s'ils vivoient à Paris. Il y a quelque tems qu'en me promenant je m'arrêtai devant une maison où des filles faisoient de la dentelle; la mère berçoit un petit enfant, et je la regardois faire, quand je vis sortir de la cabane un gros paysan qui, m'abordant d'un air aisé, me dit : *Vous voyez*

qu'on ne suit pas trop bien vos préceptes ; mais nos femmes tiennent autant aux vieux préjugés qu'elles aiment les nouvelles modes. Je tombois des nues. J'ai entendu parmi ces gens-là cent propos du même ton.

Beaucoup d'esprit et encore plus de prétention, mais sans aucun goût, voilà ce qui m'a d'abord frappé chez les Neuchâtelois. Ils parlent très bien, très aisément; mais ils écrivent platement et mal, surtout quand ils veulent écrire légèrement, et ils le veulent toujours. Comme ils ne savent pas même en quoi consiste la grâce et le sel du style léger, lorsqu'ils ont enfilé des phrases lourdement sémillantes ils se croient autant de Voltaires et de Crébillons. Ils ont une manière de journal dans lequel ils s'efforcent d'être gentils et badins. Ils y fourrent même de petits vers de leur façon. Madame la Maréchale trouveroit, sinon de l'amusement, au moins de l'occupation dans ce Mercure, car c'est d'un bout à l'autre un logogriphe qui demande un meilleur Œdipe que moi.

C'est à peu près le même habillement que dans le canton de Berne, mais un peu plus contourné. Les hommes se mettent assez à la françoise ; et c'est ce que les femmes voudroient bien faire aussi : mais comme elles ne voyagent guère, ne prenant pas comme eux les modes de la première main, elles les outrent, les défigurent ; et, chargées de pretintailles et de falbalas, elles semblent parées de guenilles.

Quant à leur caractère, il est difficile d'en juger, tant il est offusqué de manières : ils se croient polis parce qu'ils sont façonniers, et gais parce qu'ils sont turbulens. Je crois qu'il n'y a que les Chinois au monde qui puissent l'emporter sur eux à faire des complimens. Arrivez-vous fatigué, pressé, n'importe, il faut d'abord prêter le flanc à la longue bordée ; tant que la machine est montée elle joue, et elle se remonte toujours à chaque arrivant. La politesse françoise est de mettre les gens à leur aise, et même de s'y mettre aussi : la politesse neuchâteloise est de gêner et soi-même et les autres. Ils ne consultent jamais ce qui vous convient, mais ce qui peut étaler leur prétendu savoir-vivre. Leurs offres exagérées

ne tentent point ; elles ont toujours je ne sais quel air de formule, je ne sais quoi de sec et d'apprêté qui vous invite au refus. Ils sont pourtant obligeans, officieux, hospitaliers très réellement, surtout pour les gens de qualité : on est toujours sûr d'être accueilli d'eux en se donnant pour marquis ou comte ; et c mme une ressource aussi facile ne manque pas aux aventuriers, ils en ont souvent dans leur ville, qui pour l'ordinaire y sont très fêtés : un simple honnête homme avec des malheurs et des vertus ne le seroit pas de même ; on peut y porter un grand nom sans mérite, mais non pas un grand mérite sans nom. Du reste, ceux qu'ils servent une fois ils les servent bien. Ils sont fidèles à leurs promesses, et n'abandonnent pas aisément leurs protégés. Il se peut même qu'ils soient aimans et sensibles ; mais rien n'est plus éloigné du ton du sentiment que celui qu'ils prennent ; tout ce qu'ils font par humanité semble être fait par ostentation, et leur vanité cache leur bon cœur.

Cette vanité est leur vice dominant ; elle perce partout, et d'autant plus aisément qu'elle est maladroite. Ils se croient tous gentilshommes, quoique leurs souverains ne fussent que des gentilshommes eux-mêmes. Ils aiment la chasse, moins par goût que parce que c'est un amusement noble. Enfin jamais on ne vit des bourgeois si pleins de leur naissance : ils ne la vantent pourtant pas, mais on voit qu'ils s'en occupent ; ils n'en sont pas fiers, ils n'en sont qu'entêtés.

Au défaut de dignités et de titres de noblesse ils ont des titres militaires ou municipaux en telle abondance, qu'il y a plus de gens titrés que de gens qui ne le sont pas. C'est M. le colonel, M. le major, M. le capitaine, M. le lieutenant, M. le conseiller, M. le châtelain, M. le maire, M. le justicier, M. le professeur, M. le docteur, M. l'ancien : si j'avois pu reprendre ici mon ancien métier, je ne doute pas que je n'y fusse M. le copiste. Les femmes portent aussi les titres de leurs maris ; madame la conseillère, madame la ministre : j'ai pour voisine madame la major ; et comme on n'y nomme les gens que par leur titres, on est embarrassé comment dire

aux gens qui n'ont que leur nom ; c'est comme s'ils n'en avoient point.

Le sexe n'y est pas beau ; on dit qu'il a dégénéré. Les filles ont beaucoup de liberté et en font usage. Elles se rassemblent souvent en société, où l'on joue, où l'on goûte, où l'on babille, et où l'on attire tant qu'on peut les jeunes gens ; mais par malheur ils sont rares, et il faut se les arracher. Les femmes vivent assez sagement : il y a dans le pays d'assez bons ménages, et il y en auroit bien davantage si c'étoit un air de bien vivre avec son mari. Du reste, vivant beaucoup en campagne, lisant moins et avec moins de fruit que les hommes, elles n'ont pas l'esprit fort orné ; et, dans le désœuvrement de leur vie, elles n'ont d'autre ressource que de faire de la dentelle, d'épier curieusement les affaires des autres, de médire, et de jouer. Il y en a pourtant de fort aimables ; mais en général on ne trouve pas dans leur entretien ce ton que la décence et l'honnêteté même rendent séducteur, ce ton que les Françoises savent si bien prendre quand elles veulent, qui montre du sentiment, de l'ame, et qui promet des héroïnes de roman. La conversation des Neuchâteloises est aride ou badine ; elle tarit sitôt qu'on ne plaisante pas. Les deux sexes ne manquent pas de bon naturel ; et je crois que ce n'est pas un peuple sans mœurs, mais c'est un peuple sans principes, et le mot de vertu y est aussi étranger ou aussi ridicule qu'en Italie. La religion dont ils se piquent sert plutôt à les rendre hargneux que bons. Guidés par leur clergé, ils épilogueront sur le dogme ; mais pour la morale, ils ne savent ce que c'est; car quoiqu'ils parlent beaucoup de charité, celle qu'ils ont n'est assurément pas l'amour du prochain, c'est seulement l'affectation de donner l'aumône. Un chrétien pour eux est un homme qui va au prêche tous les dimanches ; quoi qu'il fasse dans l'intervalle, il n'importe pas. Leurs ministres, qui se sont acquis un grand crédit sur le peuple tandis que leurs princes étoient catholiques, voudroient conserver ce crédit en se mêlant de tout, en chicanant sur tout, en étendant à tout la juridiction de l'église : ils ne voient

pas que leur tems est passé. Cependant ils viennent encore d'exciter dans l'état une fermentation qui achèvera de les perdre. L'importante affaire dont il s'agissoit étoit de savoir si les peines des damnés étoient éternelles. Vous auriez peine à croire avec quelle chaleur cette dispute a été agitée ; celle du jansénisme en France n'en a pas approché. Tous les corps assemblés, les peuples prêts à prendre les armes, ministres destitués, magistrats interdits ; tout marquoit les approches d'une guerre civile ; et cette affaire n'est pas tellement finie qu'elle ne puisse laisser de longs souvenirs. Quand ils se seroient tous arrangés pour aller en enfer, ils n'auroient pas plus de souci de ce qui s'y passe.

Voilà les principales remarques que j'ai faites jusqu'ici sur les gens du pays où je suis. Elles vous paroîtroient peut-être un peu dures pour un homme qui parle de ses hôtes, si je vous laissois ignorer que je ne leur suis redevable d'aucune hospitalité. Ce n'est point à messieurs de Neuchâtel que je suis venu demander un asile qu'ils ne m'auroient sûrement pas accordé, c'est à milord maréchal, et je ne suis ici que chez le roi de Prusse. Au contraire à mon arrivée sur les terres de la principauté, le magistrat de la ville de Neuchâtel s'est, pour tout accueil, dépêché de défendre mon livre sans le connoître ; la classe des ministres l'a déféré de même au conseil d'état : on n'a jamais vu de gens plus pressés d'imiter les sottises de leurs voisins. Sans la protection déclarée de milord maréchal, on ne m'eût sûrement point laissé en paix dans ce village. Tant de bandits se réfugient dans le pays, que ceux qui le gouvernent ne savent pas distinguer des malfaiteurs poursuivis les innocens opprimés, ou se mettent peu en peine d'en faire la différence. La maison que j'habite appartient à une nièce de mon vieux ami M. Roguin. Ainsi, loin d'avoir nulle obligation à messieurs de Neuchâtel, je n'ai qu'à m'en plaindre. D'ailleurs je n'ai pas mis le pied dans leur ville, ils me sont étrangers à tous égards ; je ne leur dois que justice en parlant d'eux, et je la leur rends.

Je la rends de meilleur cœur encore à ceux d'entre eux qui

m'ont comblé de caresses, d'offres, de politesses de toute espèce. Flatté de leur estime et touché de leurs bontés, je me ferai toujours un devoir et un plaisir de leur marquer mon attachement et ma reconnoissance ; mais l'accueil qu'ils m'ont fait n'a rien de commun avec le gouvernement neuchâtelois, qui m'en eût fait un bien différent s'il en eût été le maître. Je dois dire encore que, si la mauvaise volonté du corps des ministres n'est pas douteuse, j'ai beaucoup à me louer en particulier de celui dont j'habite la paroisse[1]. Il me vint voir à mon arrivée, il me fit mille offres de services qui n'étoient point vaines, comme il me l'a prouvé dans une occasion essentielle où il s'est exposé à la mauvaise humeur de plus d'un de ses confrères pour s'être montré vrai pasteur envers moi. Je m'attendois d'autant moins de sa part à cette justice, qu'il avoit joué dans les précédentes brouilleries un rôle qui n'annonçoit pas un ministre tolérant. C'est au surplus un homme assez gai dans la société, qui ne manque pas d'esprit, qui fait quelquefois d'assez bons sermons, et souvent de fort bons contes.

Je m'aperçois que cette lettre est un livre, et je n'en suis encore qu'à la moitié de ma relation. Je vais, M. le maréchal, vous laisser reprendre haleine, et remettre le second tome à une autre fois.

1. Le pasteur de Montmollin.

N° 1662.

[Usteri à Rousseau][1].

Zurich, 20 janvier 1763.

Sans avoir, mon cher ami, de vos nouvelles, il faut que je vous adresse une lettre pour vous informer d'un événement très intéressant pour notre République, qui vient d'arriver sur la fin de l'an passé. C'est un phénomène dans le monde moral et politique, qui vous intéressera sans doute. D'ailleurs, ne fût-ce que pour vous faire connaître deux hommes de probité et de savoir, ce serait bien assez de raison pour vous informer de l'histoire que je veux vous tracer dans cette lettre.

M. Grebel est depuis six mois de retour de son bailliage de Grüningen où il gouverna pendant six ans; c'est un homme sans sentiment d'humanité, qui déshonorait le titre de Juge, et tyrannisait ses sujets au lieu de les tenir en ordre, et qui n'avait d'autres idées de son devoir que celle de ramasser tout ce qu'il pouvait, et par quelque moyen que ce fût. Mais ce même Grebel était de famille noble; son beau-père[2] est bourgmestre : un homme qui par sa droiture a su gagner la faveur de tous les honnêtes gens, et qui a du mérite, par rapport aux soins et au travail assidu qu'il met à éclaircir l'histoire, le droit et les institutions de la Suisse.

Dans le commencement de la régence de ce M. Grebel, plusieurs de ses sujets vinrent en ville se plaindre des injustices qu'ils souffraient de lui ; mais intimidés par les uns, et dégoûtés par les autres, ils retournèrent chez eux, désolés de n'avoir trouvé aucun moyen pour se faire rendre justice.

Grebel, encouragé par ce succès, et voyant ses sujets décon-

1. Transcrit de l'imprimé en 1910 par M. P. Usteri et Eug. Ritter, *loc. cit.*, p. 37-48.
2. «Le bourgmestre Sen. » (*Notes des éditeurs en* 1910.)

certés, continua ses infamies. Le public en parlait avec indignation ; mais le Juge paraissait l'ignorer, et personne n'avait assez de courage pour dénoncer le coupable. Au bout de ses six ans, il vint en ville, parut dans toutes les assemblées, où il cherchait toujours l'occasion de parler avec la plus grande insolence de sa régence, de quelle façon il avait soutenu les droits et la religion ; et ses discours ne discontinuèrent pas, malgré les insultes et les démentis qu'il s'attirait, tout le monde lui marquant le mépris et la haine.

Mais enfin des jeunes gens de mon âge, ministres de l'Evangile, touchés du malheur de ceux qui avaient souffert injustement d'un bailli plus tyrannique que ne l'était Gessler du temps de Tell, et irrités contre cet infâme qui avait insulté à la justice et à toute honnêteté, qui sous le beau titre de magistrat, était le plus cruel ennemi de ceux dont il devait être le père, — prirent la résolution de secourir ces misérables, de venger la justice, et de punir un méchant si insolent et si fier. Mais comment faire? comment le dénoncer ? Comment vaincre tous les motifs qui avaient fait taire ceux dont c'était proprement le devoir de le dénoncer, et tous les arguments que leurs parents et leurs amis pouvaient leur opposer pour les en détourner ? Comment enfin risquer son propre intérêt, sa fortune, pour des gens qu'on ne connaissait pas? Ces opprimés étaient des hommes, et la justice était violée impunément : voilà ce qui leur suffit pour tout entreprendre, même à leur risque. La sagesse et la modération les accompagnaient ; ils ne cherchaient que ce qui est juste : voilà pourquoi ils réussirent.

Bien informés des plus noirs et des plus affreux forfaits que Grebel avait commis, ils prirent la résolution de le dénoncer par un libelle[1], qu'ils distribuèrent le ... décembre, entre chien et loup, dans les maisons des 50 magistrats, chaque feuille cachetée légèrement sans marque de cachet, en y ajoutant pour plusieurs magistrats des devises appropriées à leur caractère.

1. « *Der ungerechte Landvogt, oder Klagen eines Patrioten.* » (Note des éditeurs de 1910.)

D'autres exemplaires de ces feuilles furent remises à leur adresse, mais nombre d'entre elles s'égarèrent dans le public. Voilà donc l'alarme donnée.

Cette nouvelle se répandit comme un éclair dans toute la ville. Grebel y était accusé, comme un infâme, de plusieurs forfaits ; mais sans qu'on citât des cas spéciaux. Les Magistrats y étaient sommés de punir enfin ce criminel, nommément quelques-uns des plus réputés par leur zèle patriotique ; les auteurs finissaient par dire que Grebel était un parjure, un tyran, qui méritait d'avoir la tête coupée, et qu'ils le défiaient de venir se justifier en public, afin que si les accusations se trouvaient fausses, ils en fussent punis eux-mêmes de la façon qu'ils voulaient que Grebel fût puni. Je ne vous donne ici qu'un très court extrait de ce libelle, qui est écrit avec la plus grande prudence, de sorte qu'il mériterait d'être examiné de plus près. On y expose des vues de la plus saine politique, qui ne sont pas assez communes chez nous. Mais j'espère, mon ami, que nous parlerons plus amplement de cela, quand j'aurai le plaisir de vous voir chez nous.

Ce fut donc ce ... décembre que cela arriva ; mais j'oublie de vous marquer un trait véritablement noble, qui montre combien les auteurs étaient justes et généreux. Ils prévinrent eux-mêmes M. Grebel de la démarche qu'ils allaient faire, en lui marquant dans une lettre, qui portait leurs chiffres, qu'ils étaient bien informés de tout ce qui s'était passé pendant la durée de ses fonctions, combien il avait tyrannisé ses pauvres sujets, combien il avait commis de cruautés et d'injustices ; qu'ils en avaient horreur, et qu'ils ne souffriraient point qu'il eût fait tout cela impunément, et que le pauvre restât opprimé ; qu'ils lui demandaient donc de rendre pendant deux mois (qu'ils lui accordaient) ce qu'il avait pris à ceux qu'il avait punis injustement ; que, s'il s'y refusait, il s'exposait à être dénoncé publiquement, comme cela vient d'arriver. Le malheureux Grebel reçut cette lettre, et ne fit rien pour détourner l'orage. Les deux mois expirés, Grebel n'avait rien restitué, et l'accusation parut, comme je vous l'ai marqué.

Quand la ville fut remplie du libelle, tout le monde se réjouit de voir accusé cet infâme qu'on avait en horreur. On applaudit au courage des auteurs, et ce ne fut que fort légèrement qu'on blâma la manière irrégulière dont ils avaient agi et qui pouvait donner occasion à des désordres. Grebel, pour ne pas justifier lui-même l'accusation par son silence, alla se plaindre aux premiers magistrats du libelle diffamatoire. Il avoua qu'il avait gouverné un peu durement pendant ces six ans; mais qu'il espérait que par rapport à sa nombreuse famille, on ne lui en voudrait point. Intimidé et tremblant (à ce qu'on raconte), il ne sut rien dire pour se justifier. Ce fut sur le même ton qu'il vint porter ses plaintes devant le Conseil privé. Mais tout l'effet qui en résulta, fut que l'affaire devait être présentée le lendemain au Petit Conseil.

On ignorait toujours les auteurs du libelle, et plus on les ignorait et plus augmentait le nombre des personnes soupçonnées, parmi lesquelles il y avait des gens d'un certain rang, ce qui donnait plus de force à l'accusation. Cependant on s'attendait à voir samedi matin cet écrit brûlé par ordre du Petit Conseil, comme un libelle diffamatoire, et que les choses en resteraient là, jusqu'à ce que les auteurs eussent fait de nouveaux efforts pour faire valoir leur accusation, comme ils avaient promis de faire en cas où l'on ne ferait pas droit à la présente. On commençait même à craindre pour les auteurs qu'ils ne fussent découverts et punis; mais l'on craignait encore davantage pour la bonne cause.

Rien de tout cela n'advint. Le Petit Conseil statua unanimement de publier un avis imprimé, qui serait distribué avec les gazettes et les feuilles d'Avis, portant que Nos Seigneurs avaient vu avec bien de la peine qu'on accusait d'une manière illégale un de leurs membres et leur ci-devant Bailli, qu'ils sommaient donc l'auteur de cet écrit de se présenter dans l'espace d'un mois, et de justifier ses accusations, et qu'il aurait audience fort gracieuse pendant ce temps; faute de quoi on ne manquerait pas de le découvrir et de le punir comme calomniateur. Dans le même avis, on invitait tout sujet de

notre canton, ceux du bailliage de Grüningen aussi bien que les autres, à venir faire leurs plaintes, en cas qu'il y eût lieu, afin qu'on pût leur rendre justice.

Cet avis fut distribué dans tout le canton, et surtout dans le bailliage de Grüningen. Les paysans ne le prirent d'abord que pour un piège que Grebel leur tendait de nouveau, parce que souvent il les engageait à venir accuser quelqu'un, pour pouvoir punir l'accusateur et l'accusé. Ils eurent donc bien garde de tomber dans le piège ; mais enfin, mieux instruits par MM. F. et L. de ce qui s'était passé, et venant eux-mêmes en ville, et apprenant les éloges qu'on faisait des auteurs de ce libelle, ils se rassurèrent.

Du reste, ce qui peut avoir contribué le plus à provoquer les plaintes de ces paysans, ce fut une lettre que MM. F. et L. adressèrent aux anciens et préposés de Grüningen, en les engageant à la faire lire à tous les paysans, pour leur faire comprendre que le Magistrat les sommait de déposer pour ou contre leur ancien bailli. S'il les avait tyrannisés, s'il avait commis des injustices parmi eux, c'était leur devoir de l'en accuser, afin qu'on pût le punir et rendre justice à ceux qui avaient été condamnés ; qu'ils devaient cela à la religion et au bien de la société, qu'ils y étaient engagés par leurs serments, et qu'ils le devaient aussi à celui ou à ceux qui, par pure générosité et par amour pour la justice, avaient exposé leur réputation et leurs biens, en accusant cet infâme. De l'autre côté, si toutes ces accusations étaient fausses, ils avaient le devoir de déposer en faveur de Grebel devant le Magistrat, afin que sa réputation fût rétablie et que les auteurs du dit libelle fussent punis sévèrement. On conseillait dans la même lettre à ceux qui avaient des plaintes à faire, de se présenter au bailli actuel, pour lui demander sa protection et les avis nécessaires pour savoir à qui s'adresser en ville pour porter leurs plaintes. Cette lettre fut lue à quelques-uns des premiers de ce bailliage et laissée entre leurs mains par M. L. qui s'y rendit lui-même sans être reconnu, tant pour mieux s'informer de quelques faits que pour encourager les paysans.

On adressa dans le même temps une letttre à M. de Schwerzenbach, bailli de Grüningen, avec deux exemplaires de l'accusation imprimée. Cette lettre ne contenait que les motifs qui le devaient engager lui-même à déposer contre son prédécesseur toutes les infamies qu'il savait, en cas que le Magistrat lui en fît la demande. On lui soumettait les raisons qui pourraient l'en retenir et l'on montrait combien ces dernières étaient faibles en comparaison des premières.

Tout cela réussit fort bien, et l'on en vit d'abord les effets, puisque nombre de paysans vinrent se présenter à Mgr le Bourgmestre Escher pour accuser Grebel des différents torts qu'il leur avait faits. On les reçut avec la plus grande affabilité, on écouta leurs plaintes, on eñ prit note, et ils retournèrent chez eux charmés de l'accueil gracieux de ce vénérable vieillard, vrai père de la patrie, accueil bien différent de celui auquel Grebel les avait accoutumés. Vous sentez bien que, de retour chez eux, ils ne manquèrent pas de s'en louer, et il ne fallait pas davantage pour encourager les autres à porter aussi leurs plaintes. Mgr Escher, hélas, ce digne patriote, ce vieillard respectable, cet homme instruit, savant et vertueux, la mort vient de nous l'arracher. La République regrette son digne chef, qui remplit ses fonctions jusqu'à l'âge de 84 ans, jusqu'à sa mort ; et sa mémoire ne cessera jamais de vivre parmi un peuple libre et reconnaissant. Ce digne magistrat, pour revenir à mon sujet, après avoir été occupé presque huit jours de suite à donner audience à tous ces paysans, en étant fatigué et voyant d'ailleurs qu'il y avait un assez grand nombre de plaintes et d'assez bien fondées, en fit un court rapport au Conseil, le priant de nommer une Chambre pour examiner toute l'affaire, ce qui fut fait. On donna à cette Chambre plein pouvoir de se saisir de la personne de M. Grebel en cas que des plaintes assez fortes fussent portées contre lui.

Mais Grebel, la veille du jour où la Chambre devait s'assembler, se sauva de nuit, et l'on ignore où il se trouve actuellement. Quand il ne se présenta donc point, quoique cité, le Conseil ordonna qu'on se saisît de tous ses effets, meubles,

papiers, etc., et qu'on le sommât publiquement de se présenter devant le juge pour se purger des accusations formées contre lui, dans l'espace d'un certain temps, qui n'est pas encore expiré.

Dans le même temps, un bruit confus commença à se répandre dans la ville par rapport aux promoteurs de l'accusation ; mais les vrais auteurs prévinrent le bruit en se dénonçant eux-mêmes au président de la Chambre et en lui présentant un mémorial, dans lequel ils s'excusaient fort humblement de la manière illicite dont ils s'étaient servis, en disant qu'en vue de tout le mal qui était à craindre si cet impie restait impuni, ils se sentirent obligés par leur conscience de citoyens de faire l'accusation. Quant à la façon illicite, c'est qu'ils avaient craint qu'on ne les détournât s'ils avaient pris le chemin légal, soit en leur présentant les obstacles de la part de la famille Grebel, qu'ils avaient à craindre, soit en leur faisant comprendre que ce serait contre leur propre intérêt, d'offenser une famille par le moyen de laquelle ils pourraient faire leur fortune. Reconnaissant d'ailleurs très bien qu'ils étaient en faute, ils se prêteraient volontiers à l'amende ; mais que, nonobstant cela, leur accusation n'en était pas moins fondée et qu'ils priaient Leurs Seigneurs d'en continuer l'examen. Ils présentèrent pour cet effet 19 différentes preuves de l'injustice de M. Grebel. Le mémorial fut lu dans le Petit Conseil et l'on ordonna de nouveau la continuation de l'examen de la conduite de M. Grebel, en se réservant de décider plus tard sur les moyens illicites employés par MM. F. et L.

Voilà, mon ami, où les choses en restent actuellement. La Chambre s'assemble trois ou quatre fois par semaine pour donner audience aux paysans ; on examinera ensuite les comptes, etc., et dans l'espace de quatre à cinq semaines, je pourrai vous informer de la fin de cette affaire [1].

Je ne sais pas, mon ami, si mon mauvais style ne vous a

1. *Cf.* n° 1722. (lettre d'Usteri du 8 mars.)

pas rebuté de lire cette longue histoire ; mais si vous en avez pris la peine, je crois que vous aimerez ce zèle pour la justice et pour la liberté, ces sentiments d'humanité et d'horreur contre l'injustice et la tyrannie dans le cœur de ces jeunes citoyens, et je vous dirai qu'il y en a d'autres, ou plutôt que la plupart des gens de cet âge, avec un peu moins de courage, sont imbus des mêmes principes et nourris des mêmes sentiments, et que c'est à deux hommes que nous en sommes redevables : ce sont nos vrais pères, ce sont eux qui nous ont élevés, c'est à eux que la patrie devra bientôt ses meilleurs citoyens, les meilleurs magistrats et les meilleurs ministres : c'est à Breitinger et Bodmer ; ce sont nos Socrate ou Rousseau, et vos amis. Ah ! que je souhaite que vous les embrassiez bientôt !

Avant que je finisse cette lettre, il faut vous dire, mon cher ami, que vous avez beaucoup alarmé Mlle Bondeli par l'entretien que vous avez eu avec M. Kirchberger, à qui vous avez fait voir un paquet de lettres qu'on vous a adressées au sujet de la *Nouvelle Héloïse*, en disant que vous les feriez peut-être imprimer. Mlle Bondeli serait fort fâchée que cela arrivât à ses lettres. Elle m'a chargé de vous écrire sur cela et d'y ajouter en même temps de sa part des compliments, non pas comme on en fait à tout le monde, mais des assurances positives et sincères de l'estime et de l'amitié la plus vraie. « Je le lui aurais dit (m'écrit-elle) moi-même, si je me sentais quelque vocation à troubler la solitude d'un honnête homme par mon griffonnage. » Vous lui feriez, mon ami, le plus grand plaisir, si vous la rassuriez vous-même au sujet de cette crainte.

Adieu, mon cher Monsieur, je suis inquiet sur l'état de votre santé ; le froid qu'il continue de faire chez nous, ne me fait tant souffrir pour moi que pour vous. Adieu derechef. M. Hess et bien d'autres de vos amis vous saluent, j'en fais de même de tout mon coeur.

Tout le vôtre.

N° 1663.

A MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU
À MOTIERS-TRAVERS [1].

(Lettre de Mme de Verdelin.)

J'apprends, mon cher voisin, que vous avez la bonté d'être en peine de moi ; j'y suis sensible au delà de l'expression. Je n'imagine pas comment une lettre que je vous ait écrite le 23 décembre ne vous est pas parvenue. Je reçus la vôtre le 15 ; vous jugez, mon voisin, du plaisir qu'elle me fit. Les premiers froids m'ont bien inquiétée pour vous, mon voisin ; jugez depuis ces temps horribles comme je me tourmente ! Je ne quitte pas vos montagnes ; je me range au coin de votre feu, que je vous prie fort de ne pas quitter. Vous avez, dit-on, des chemins affreux, et pour toute compagnie des paysans. Comme ils ne sont pas aussi malheureux que les nôtres, et que j'ai souvent remarqué que les vues de ces gens-là ne sont que la suite de leur profonde misère, je crois que vous pouvez tirer parti de la rusticité des vôtres. Je suis assez de l'avis du père de Robinson sur les états de ce monde. A propos, je vous dirai que j'ai été chercher ici Mde [de] Luxembourg, comme elle me l'avoit permis. Je ne sais si elle a démêlé qu'un autre intérêt que l'offre de mon hommage m'attiroit chez elle. Ce qu'il y a de certain, c'est que je n'en ai pas ouï parler, et l'espoir que j'avois de trouver chez elle souvent des nouvelles de mon voisin est déçu [2]. Je pourrai très bien y retourner aussitôt que ma pauvre santé sera meilleure.

1. Transcrit par J. Richard de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Ce texte a été publié en partie par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 489-490.

2. Streckeisen-Moultou imprime « s'est évanoui » au lieu de « est déçu ».

J'ai eu fièvre ébulition à la peau, et enfin, en me guérissant de tout cela, je me suis enrhumée comme un loup. Aussi ne vais-je pas au bal. Il y en a à la cour, à la ville, même au couvent. Mlle d'Orléans en donne à Trainel. Ma fille, qui est une des actrices, m'occupe depuis 2 jours à lui faire des pompons et puis il faut les aller arranger sur la tête [1].

Bonjour, mon voisin ; je vous quitte à regret, mon mari a du rhume, et la vue est on ne peut plus malade. Je profite de l'offre de S[r] Marie qui me marque qu'elle a un moyen de vous faire remettre ma lettre. Bonjour, bonjour mon voisin [2].

Le 22 janvier 1763.

N° 1664.

[M.-M. Rey à Rousseau] [3].

[15-19-24 janvier 1763.]

Par ma dernière, mon cher Rousseau, je vous ai mandé que j'avois reçu votre manuscrit [4]. J'en ai fait la lecture avec avidité : je crains bien que cet ouvrage ne vous fasse encore plus d'ennemis. Si les puissances agissoient par des principes d'humanité, vous pourriez espérer du repos, mais tout allant par cabale et n'ayant pour vous que votre probité, il est à craindre que vous ne soyez la victime de votre bonne foi. Je

1. Tout cet alinéa : « J'ai eu fièvre... sur la tête » est *INÉDIT*.

2. La fin de la lettre, depuis « Je profite », est *INÉDITE*.

3. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, 3 p. et 2/3 de texte in-4° sans adresse ni cachet, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Rey, fol. 194, 195. — Cette lettre, commencée le 15 janvier, continuée le 19, a été achevée le 24.

4. La *lettre à Christophe de Beaumont*.

crains bien que je ne sois inquiété pour l'avoir imprimé, mais je veux vous prouver que je suis votre ami, que vos intérêts sont les miens.

L'impression de cet ouvrage donneroit 15 feuilles in 8vo et dureroit au moins trois mois, ou plus, à cause du froid qui continue à être violent. Je me détermine à n'en faire qu'une édition in-douze, qui en tiendra 6, à la suite de quoi j'y ajouterai l'Arrêt du Parlement de Paris et le Mandement, que j'ai en main ; ces deux pièces feront plaisir au public et ne doivent pas vous faire de la peine ; si le contraire étoit, dites-le moi et je les retrancherai.

En proposant cet ouvrage à Lyon et à Paris et le leur fournissant feuille à feuille, je crains de leur rendre un mauvais office. Vous ne dites point d'invectives à l'archevêque, mais vous lui parlez avec une hardiesse que votre probité seule ose avouer. Cet homme a les bras longs en France pour se venger du libraire qui auroit osé vendre cet ouvrage, et vous savez que les plus foibles sont toujours sacrifiés ; le ministère même, pour se débarrasser des importunités de l'archevêque, permettra qu'on sévisse contre les distributeurs. Ces raisons qui partent de l'intérêt que je prends au bien-être de mes semblables ne me permettent pas de proposer la vente des feuilles, mais j'en ferai passer assez d'exemplaires pour que ceux qui voudront l'entreprendre le puissent faire.

Comme Jean-Marie Bruyset, à Lyon, imprime tout, je lui ai proposé le marché à 36 ₶ la feuille ; les 6 feuilles feront 216 ₶ pour tout le manuscrit. Je l'ai encore fait à Du Chesne à Paris et à Besoigne à Rouen. Ce dernier se met dans le goût du premier, mais je doute, quand ils accepteroient, qu'ils l'exécutent. La suite nous l'apprendra et décidera de votre honoraire.

Robin me doit encore 4000 ₶ de la Nouvelle Héloïse, qui doivent être payés il y a près d'un an : j'éprouve qu'avec les colporteurs il y a plus à gagner qu'avec les libraires, mais vous courez beaucoup plus de risques.

Je pense que vous serez charmé d'avoir cet ouvrage feuille

à feuille; je vous les expédierai. Agréez nos sincères amitiés et nous croyez toujours de coeur tout à vous.

REY

Le 19e janvier [1763].

•

J'ai reçu aujourd'hui vos deux lettres, du 1er Xbre, par Mr De Lorme, et du 8 courant. Mr De Lorme n'est arrivé ici qu'avant-hier, ainsi qu'il n'a pu me remettre votre lettre plus tôt; il étoit si pressé que je n'ai pu le questionner sur votre santé, sur le local de votre séjour.

J'ai payé sur le champ à celui qui m'a remis le manuscrit tous les fraix qu'ils en avoient payés eux-mêmes; je ne vous en parlerois pas si votre lettre du 8e janv. court. n'en faisoit pas mention.

J'ai corrigé les trois corrections indiquées.

Tout le reste, mon cher Rousseau, de votre lettre, me peint bien les chagrins que vous essuyez. Je compte, avec la présente, vous envoyer l'avertissement que j'ai cru devoir faire insérer dans notre gazette françoise ; je ferai répéter le même avertissement dans nos journaux et gazettes françoises du pays, en attendant que vous m'en fassiez parvenir un tel que vous voudrez le donner. Si vous n'êtes pas à même d'en faire usage pour la France, dites-moi dans quels journaux vous voudriez qu'il fût inséré, et je verrai de vous satisfaire. Si par la suite vous voulez faire insérer quelque chose dans les papiers publics, envoyez-moi l'article tout dressé et je le ferai.

Je ne crois pas Mr Formey assez hardi pour changer *Emile* sans en instruire le public. Ceux des François qui voudront réfléchir sentiront qu'il n'est pas possible de donner une édition de vos OEuvres en France sans être mutilées. Pour ce qui est de la séquelle Voltairienne, les honnêtes gens les (*sic*) méprisent, et, pour les sots, je pense que vous vous en mettez peu en peine. Je conviens cependant qu'il est bien dur de se voir en butte à tant de croasseur[s]. Vous avez la conscience nette : c'est une grande satisfaction qui doit comme suffire à une âme comme la vôtre. Ma femme, Madlle Du Moulin et

moi vous embrassons de tout notre coeur, prenons part à vos peines et voudrions être à même d'y remédier. La petite se porte toujours très bien.

Cette lettre est commencée depuis le 15. J'ai été forcé pour affaires de sortir tous ces jours, et, pour vous éviter des fraix, je n'ai pas cru devoir vous l'expédier sans le second extrait d'*Emile* et l'avertissement [1]. On a commencé, aujourd'hui 24e, la composition du manuscrit. J'espère dans le mois de février que tout sera fait et les expéditions au commencement de mars, si nos canaux sont ouverts. On ne se souvient pas ici avoir eu un froid aussi constant; il gèle depuis plus de six semaines sans interruption et il faudra plus d'un mois de dégel avant que l'on puisse aller dans nos canaux.

Quoique je dise que je sois le seul en état de donner une édition générale, vous n'êtes pas tenu pour cela de me la donner qu'autant que cela vous convient, mais j'ai cru nécessaire de me nommer plutôt qu'un autre, ayant un privilège pour la plus grande partie.

Que les fraix de la poste ne vous empêchent pas de me donner de vos nouvelles: elles nous font trop de plaisir pour y regarder de si près. Je voudrois vous faire parvenir les miennes franco.

1. Publié dans la *Gazette d'Amsterdam* le 25 janvier 1763. *Cf.* nº 1681.

N° 1665.

J.-F. De Luc à M. de Montmollin[1].

[Genève, 22 janvier 1763].

Je vous prie d'agréer mes très humbles remerciements de la maniere obligeante dont vous avez bien voulu permettre à mon ami Mr D'Ivernois de me laisser prendre copie de vôtre excellente Lettre.

J'ose me flatter qu'au moyen de cette Lettre judicieuse dictée par le plus pur Christianisme, mon digne Concitoyen Mr Rousseau pourra venir faire ses Pâques dans sa Patrie, où il sera le très bien reçu. Vous m'obligerés infiniment de me donner de ses cheres nouvelles; ses maux, dont je prie ardemment l'Etre suprême de le vouloir délivrer, ont-ils pû lui permettre de recevoir à la Communion de Noël, les symboles sacrez de l'inefable sacrifice de Notre Sauveur?

C'est en communiquant à Messieurs nos Sindics vôtre susdite Lettre que je me propose de mettre la dernière main à ce que j'ai déjà commencé pour nôtre cher Ami, mais avant de le faire, je crois devoir vous demander eclaircissement sur un point. Lors que vous nous fites l'honneur de nous dire ce qui s'étoit passé dans vôtre Consistoire au sujet de Mr Rousseau, je compris que vous ne lui en aviez communiqué le résultat qu'après avoir sondé vôtre Troupeau et reconnu que son admission à la Table sacrée ne causeroit aucun scandale. Cependant on pourroit conclure de vôtre Lettre à mon ami Mr D'Ivernois, qui se trouve actuellement en voyage, que vous fites d'abord part à mon Concitoyen de la deliberation du Consistoire avant de sonder vôtre Troupeau : Ce qui conduit à ce sens, c'est que vous parlés de deux communications, l'une de l'avis du Consistoire et l'autre des dispositions de vôtre Eglise. Il conviendroit donc peut-être de retrancher cette phrase, qui précède le recit de vos sages précautions : *Je fis part à Mr Rousseau de la deliberation du Consistoire*, pour qu'il soit plus évident que vous ne parlates à Mr Rousseau qu'après avoir eu l'avis tant

1. Transcrit en 1878 d'une copie autographe que m'a communiquée Mme Ruegger De Luc. Il y a, de cette lettre, une copie, de la main de Ph. Plan, dans le 1er ms. Adert, fol. 108, 109 et une autre, dans le 2e ms. Adert, p. 224-226. Elle a été imprimée en 1883 par Fritz Berthoud dans *J.-J. Rousseau et le pasteur de Montmollin*, p. 113-116.

du Consistoire que de tout vôtre Troupeau. Ce sens là qui est le vrai, si je m'en souviens bien, est très propre à faire comprendre avec quelle sagesse vous vous êtes conduit, et consequemment à donner un exemple salutaire à nôtre Patrie. Je n'ai pas crû devoir faire cette suppression sans vôtre consentement; c'est pourquoi je vous serai très obligé, Monsieur, de vouloir bien me repondre sur ce sujet le plutôt qu'il vous sera possible.

J'ai été très édifié de vôtre sermon de jeûne, que Mr Sarasin m'a communiqué ; je souhaite pour l'avantage de ceux de vôtre Troupeau qui peuvent être dans le cas de s'en appliquer la force, qu'ils se rendent de plus en plus dignes d'un tel Pasteur.

Quand à moi, Monsieur, persuadé que vous êtes un instrument dans les mains de la Providence, en faveur de mon vertueux Concitoyen et de quelques uns de nos Pasteurs, pour leur faire goûter le veritable esprit du Christianisme, je ne puis qu'être avec des sentimens de reconnoissance et de respect

Monsieur

Votre très obeissant &c.

[J.-F. De Luc]

Genève le 22e Janvier 1763.

N° 1666.

[M. de Montmollin à J.-F. De Luc][1].

A Monsieur, Monsieur de Luc,
à Genève.

Monsieur,

Je me trouve également flatté et honoré de la lettre toute obligeante et toute gracieuse que vous avés pris la peine de m'écrire et suis extrêmement reconnoissant des témoignages d'estime, d'amitié et de bien-

1. Transcrit en 1878 de l'original autographe signé, faisant partie des papiers De Luc que m'a communiqués Mme Ruegger-Deluc. Il y a, de cette lettre, une copie partielle de Ph. Plan, dans le 1er ms. Adert, fol. 109 et 110, et une autre copie également partielle, dans le 2e ms. Adert, p. 227-229.

veillance que vous me donnés; Je me felicite journellement de l'heureux moment où j'ai fait connoissance avec vous et je le regarde comme un des plus doux de ma vie, aussi je desire ardemment de cultiver cette précieuse connoissance, je n'épargnerai assurément rien pour me la conserver et pour mériter la continuation des sentimens favorables que vous daignés avoir pour moi. Que ne puis-je, Monsieur, avoir des occasions de réaliser ce que je ne puis que vous exprimer foiblement? Notre ami Mons[r] Rousseau est toujours assés languissant, le grand froid lui fait beaucoup de peine, cependant il paroit fort tranquille et content, il a été il y a quelque temps dangereusement malade et je m'attendois de jour à autre à son decès, mais il en est revenu à l'aide de quelques petits remèdes domestiques que je lui fis prendre et il est assez bien aujourd'hui pour son état, il a eu la consolation de pouvoir communier à nos dernières fêtes de Noël, et il s'est présenté à la Sainte Table d'une manière très édifiante, quoy qu'il fût encore alors assés mal, il manifesta un grand empressement à participer à nos augustes Mystères et à s'unir à son Sauveur, toute l'Eglise parut fort satisfaite des sentimens de foi et de dévotion qu'il fit paroitre. Je continue à le voir très fréquemment, tous ses propos sont marqués au bon coin et je cherche à le fortifier dans ces bonnes dispositions.

Je souhaitte de tout mon coeur que vous puissiés parvenir au but que vous vous proposés à son sujet et je ne doute pas, cela étant, qu'il ne se conduise avec toute la prudence, sagesse et circonspection possible, ce seroit pour lui une vraye consolation que de pouvoir retourner dans sa Patrie, pour y finir tranquillement ses jours, mais s'il le desire, ce n'est qu'autant que cela ne causera aucune fermentation.

Vous étes bien entré Monsieur, dans le sens de ma lettre, l'équivoque dont vous faites mention sera venuë du copiste. Vous voudrés donc bien retrancher cette Phrase qui n'est pas à sa place dans la copie que vous avés : *Je fis part à M[r] Rousseau de la délibération du Consistoire,* puisqu'il est vrai que je ne fis part de la délibération du Consistoire à M[r] Rousseau qu'après avoir sondé mon Troupeau et que le Consistoire lui-même ne prit sa résolution finale, qu'après la connoissance qu'il eut de la façon de voir du Troupeau.

Vous êtes bien bon Monsieur de me parler avantageusement de mon sermon de jeûne, il n'est bon que par le principe qui m'animoit et que par la pureté de mes intentions.

Agreés les respects les plus empressés de mon Epouse qui se souviendra toujours de vous, avec beaucoup de plaisir, sans oublier

Mr d'Ivernois à son retour et croyés que personne ne vous est plus sincèrement attaché que celui qui a l'honneur d'être avec un respectueux dévouement

Monsieur
Votre très humble
et très obeissant serviteur
Le Professeur de MONTMOLLIN Pasteur.

A Motier Travers, comté
de Neufchatel ce 24e Janvier 1763.

P. S. Permettés que Messrs vos dignes fils qui acquièrent de jour en jour de la Célébrité trouvent icy les assurances de toute ma considération. De vos chères nouvelles de temps en temps, sans vous incomoder.

N° 1667.

A MONSIEUR
MONSIEUR DE LUZE FILS
À NEUFCHATEL [1].

A Môtiers le 23 Jr 1763.

Je vous dois, Monsieur, des remerciemens pour la petite caisse que vous avez eu la bonté de me faire parvenir, et à Madame de Luze des félicitations sur vôtre heureux retour. Je prends une part sincère à la joye naturelle que vous avez de vous revoir, et je la partagerois avec plus de plaisir encore si j'avois le bonheur d'en être le témoin. Je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien lui faire aggréer mon respect, et croire que j'attends avec empressement l'avantage de faire avec

1. *INÉDIT*. Transcrit le 26 juin 1904 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. 4 p. petit in-8°, les 2e et 3e blanches, l'adresse sur la 4e. Cette lettre était mal placée dans la liasse 7906. En avril 1905, je l'ai réunie, dans le recueil 7901, aux lettres de J.-J. à Mme de Luze. [Th. D.]

vous la connoissance personnelle dont vous m'avez donné l'espoir.

J. J. Rousseau

[Jean-Jacques de Luze, né en 1728, succéda à son père Jean-Jacques [169(?)-1763], dans les fonctions de président de la Chambre des blés et membre du Grand et du Petit Conseil de Neuchâtel. Il épousa en 1747 Marie-Françoise Warney, dont il eut six enfants.]

N° 1668.

A Monsieur
Monsieur Rousseaux (*sic*)
Citoyen de Genève
à Motiers-Travers[1].

(Lettre de La Roche.)

De Paris, ce 25 janvier 1763.

Monsieur,

Permettez que je vous fasse les souhaits de cette nouvelle année, ainsi qu'à Mlle Le Vasseur, à qui je présente mes respects. M. le maréchal a été un peu incommodé; il a eu un accès de fièvre; la bile a coulé pendant 2 jours, il a été purgé le 3e [2]. Il se porte à merveille présentement. Je souhaite que vous soyiez aussi bien rétabli de votre maladie que lui. Mme la maréchale est en bonne santé. Ils sont à Villeroy avec Mme de Boufflers, et Mlle Amélie. Mme de Montmorency est revenue de Boulogne, ainsi que mesdemoiselles ses filles; la quarantaine

1. Transcrit par J. Richard de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Streckeisen-Moultou a publié cette lettre en 1865 (*Amis et Ennemis*, t. I, p. 495, 496), en omettant plusieurs passages.

2. Streckeisen-Moultou a omis les vingt derniers mots : « il a eu un accès... purgé le 3e. »

est finie[1] et tout va bien. Elle m'a remis une couverture tricottée, pour vous la faire tenir; je l'ai portée chez M. de Rougemont, dans une petite boîte pour vous la faire tenir. J'ai remis à M. de Rougemont le montant de l'exemplaire qu'il avait payé. J'ai payé aussi ledit Marion, comme vous me l'avez marqué[2]. Lorsque vous voudrez que je vous envoie votre argent, vous aurez la bonté de me le mander. A l'égard des ports de lettres, Mme la maréchale m'a donné ses ordres il y a long-temps, et je suis obligé de lui obéir; c'est si peu de chose qu'il ne faut pas en parler. Vous savez sans doute la mort de M. Mathas[3], et M. Porlier est raccommodé avec sa femme; ils sont ensemble. Mme La roche vous assure de ses respects, dans la boite de la couverture[4]. L'on doit mettre la statue du roi, à la place, le 10 du mois de février[5], et l'on parle du renouvellement de l'alliance avec les Suisses, qui se fait tous les 100 ans, et devait être pour le mois prochain aussi; mais on prétend que cela est reculé. Je vous enverrai, à Pâques, tout ce qui reste à Montmorency, de livres et papiers. Je vous souhaite une santé parfaitement rétablie, et vous prie d'être persuadé du sincère attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obeissant serviteur

La Roche

J'ai dit à M. Guy, que vous m'aviez mandé que vous étiez informé qu'il voulait faire une collection de vos ouvrages; il doit vous avoir écrit à ce sujet[6].

1. Les filles de la duchesse de Montmorency avaient eu la petite vérole. *Cf.* lettre de La Roche du 29 nov. 1762.

2. Les 45 derniers mots : « je l'ai portée... me l'avez marqué », sont omis par Streckeisen-Moultou.

3. *Cf.* t. VIII, n° 1642.

4. Les 14 derniers mots : « Mme La Roche... couverture », sont omis par Streckeisen-Moultou.

5. « La statue de Louis XV, sur la place de la Concorde [alors place Louis XV]. » (*Note de Streckeisen-Moultou.*)

6. Ce P.-S. a été ajouté dans le blanc précédant le mot Monsieur, et suivant « j'ai l'honneur d'être ».

N° 1669.

[Guy, pour Duchesne, à Rousseau][1].

A Paris, le 27e janvier 1763.

Monsieur,

Il n'a jamais été question que du projet et non de l'exécution de vos OEuvres diverses avant de vous en parler. Il est bien vrai que, pour empêcher autant qu'il m'eû[t] été possible la multiplicité de ces abominables éditions, j'ai vraiment publié que j'en faisois une qui seroit supportable (en attendant l'Edition générale), que M. l'abbé de la Porte en étoit l'éditeur. Ce bruit a couru près de trois mois sans que l'on ait mis à exécution. A la fin, j'écrivis à M. l'abbé de la Porte de tâcher de ramasser les différentes pièces fugitives que l'on vous attribuoit, pour, avec ce qui étoit déjà en recueil, en faire une édition supportable, et que quand il auroit tout ce qu'il pourroit avoir, nous ferions faire une épreuve pour la donner à M. de Malzherbes et que je vous en écrirois en même tems pour vous en demander votre avis. C'est ce qui est arrivé, et M. Vincent l'imprimeur et Ballard peuvent vous attester avoir chacun fait une épreuve et en sont restés là en attendant votre consentement et la permission tacite pour le faire. Vous verrez, par la réponse ci-jointe que M. l'abbé de la Porte me fit dans le tems ce qu'il pensoit à ce sujet. Voilà exactement l'état actuel de cette affaire : elle n'est pas plus avancée qu'il y a un mois, et nous ne ferons rien qu'auparavant je n'aye vu de nouveau Madame la Maréchale ; nous réglerons ensemble ce que je compte vous bailler pour cela, puisque vous ne voulez pas le

1. *INÉDIT*. Transcrit, en août 1907, de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Guy et Duchesne, fol. 10, 11, petit in-4° 2 p. 1/2 de texte. L'adresse (à Motiers-Travers), sur la p. 4. Cachet de cire rouge « au Temple du goût ». Timbre postal à l'encre rouge : « P ». Chiffre postal 10 (sans doute 10 s., de Pontarlier à Motiers).

décider vous-même. Voici la liste[1] des pièces que M. l'abbé de la Porte compte insérer dans les quatre parties que l'édition contiendra, et son intention est bien d'annoncer par un avertissement que vous n'avez aucune part à cette édition. Si, dans la liste, il se trouve quelque chose qui ne vous plaise pas, mandez-nous le, afin de l'ôter, et on y ajoutera ce que vous voudrez donner de nouveau.

Je suis bien surpris que vous n'ayez pas encore reçu le petit paquet remis à M. de Rougemont. Il ne paroît rien de nouveau en in-12 de l'H[istoire]. Naturelle. Je vous conseille de vous défaire [de ce] que vous en avez, et je vous arranger[ai] pour l'in-4°, qui sera toujours plus belle et plus complette.

Le Dictionnaire de l'Académie se vend 60 ᵗᵗ relié ; il ne vous coûtera pas cela à vous.

Dès que vous vous serez décidé sur les articles, je vous enverrai directement par Pontarlier à l'adresse donnée.

Je suis, Monsieur,

Votre très humble
Et très ob. serviteur
GUY Pʳ DUCHESNE

N° 1670.

[L'ABBÉ DE LA PORTE À DUCHESNE][2].

J'ai été fort aise, mon cher Duchesne, que vous aïez pensé à me confier le soin de l'édition des oeuvres de Monsʳ Rousseau. Vous sçavez le cas singulier que je fais des écrits de cet auteur ; je suis charmé de trouver une pareille occasion de les relire avec plus d'attention. Je sens combien cette édition gagneroit à être faite par M. Rousseau lui-même ; mais son

1. Cette liste manque.

2. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, joint par Duchesne à la lettre précédente et conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, même recueil, fol. 12. Une page de texte in-4°

éloignement de Paris, joint à son indifférence pour ce qui sort de sa plume, ne luy permettant pas d'y présider, si le zèle peut tenir lieu de capacité, je suis un des plus propres à le remplacer. Lorsque vous lui écrirez, dites-lui, je vous prie, combien je fais d'estime de sa personne et de ses talens. Quant à vous, mon cher Duchesne, vous sçavez tout ce que je vous suis.

L'Abbé Delaporte

Ce premier décembre 1762.

Je vous enverrai dans quelques jours le nombre des pièces que je compte faire entrer dans l'édition des 4 premiers volumes de M. Rousseau, avec l'ordre qui y sera observé.



Librairie Armand Colin, Paris.

JOSEPH DE LA PORTE
Gravé par Ingouf, d'après Saint-Aubin.
(Cabinet des Estampes.)

N° 1671.

A Madame
Madame de la Tour
Rue Neuve St Augustin
au coin de la rue de Richelieu
A Paris[1].

(Réponse au n° 1660.)

A Motiers, le 27 janvier 1763.

Je reçois presque en même tems, Madame, vos étrennes et vôtre portrait, deux présens qui me sont précieux ; l'un parce qu'il vous représente, et l'autre parce qu'il vient de vous. Il semble que vous avez prévu le besoin que j'aurois de l'Almanac, pour contenir l'effet que feroit sur moi la description de vôtre personne, et pour m'avertir honnêtement qu'un homme né le 4 juillet 1712[2], ne doit pas, le 27 janvier 1763, prendre un intérest si curieux à certains articles, sous peine d'être un vieux fou. Malheureusement le poison me paroit plus fort que le reméde, et vôtre lettre est plus propre à me faire oublier mon âge, que votre Almanac à m'en faire souvenir. Il n'eut pas fallu d'autre magie à Médée pour rajeunir le vieux Éson : et si l'Aurore étoit faite comme vous, Titon décrépit pouvoit être encore malade, que ses ans et ses maux devoient disparoitre en la voyant. Pour moi, si loin de vous, je ne gagne à tout cela que des regrets et du ridicule ; un coeur rajeuni n'est qu'un nouveau mal avec tant d'autres, et rien n'est plus sot qu'un barbon de vingt ans. Aussi je ne voudrois pas, pour tout au monde, être exposé desormais à voir ce joli visage d'un ovale parfait, et qui n'est pas la partie la moins blanche de vôtre personne ; j'aurois toujours peur que ces petites mouches cou-

1. Transcrit de l'original autographe non signé, conservé à la bibliothèque de Neuchâtel.

2. J.-J. commet une erreur ; il était né le 28 juin 1712. La date du 4 juillet qu'il indique ici est celle de son baptême.

leur de rose ne devinssent pour moi transparentes, et que pour mieux apprécier le teint du visage, quelque frileuse que vous puissiez être, mon esprit indiscret n'allât, à travers mille voiles chercher des piéces de comparaison.

Come per acqua o per cristallo intero
Trapassa il raggio, e no'l divide o parte;
Per entro il chiuso manto osa il pensiero
Si penetrar nella vietata parte [1].

Mais, Madame, laissons un peu vôtre teint et vôtre figure, qu'il n'appartient pas à une imagination de cinquante ans de profaner, et parlons plustôt de cette aimable physionomie, faite pour vous donner des amis de tout âge, et qui promet un coeur propre à les conserver. Il ne tiendra pas à moi qu'elle n'achève ce que vos lettres ont si bien commencé, et que je n'aye pas pour vous, le reste de ma vie, un attachement digne d'un caractére aussi charmant. Combien il va m'être agréable de me faire dire par une aussi jolie bouche tout ce que vous m'écrivez d'obligeant, et de lire dans des yeux d'un bleu foncé, armés d'une paupière noire, l'amitié que vous me témoignez! Mais cette même amitié m'impose des devoirs que je veux remplir; et si mon âge rend les fadeurs ridicules, il fait excuser la sincérité. Je vous pardonne bien d'idolatrer un peu vôtre chevelure, et je partage même d'ici cette idolatrie; mais l'approbation que je puis donner à vôtre maniére de vous coiffer dépend d'une question qu'il ne faut jamais faire aux femmes, et que je vous ferai pourtant. Madame, quel âge avez-vous?

Puisque vous avez lu le chiffon qui accompagnoit le lacet dont vous me parlez, vous savez, Madame, à quelle occasion il a été envoyé, et sous quelles conditions on en peut obtenir un semblable. Ayez la bonté de redevenir fille, de vous marier tout de nouveau, de vous engager à nourrir vous-même vôtre prémier enfant, et vous aurez le plus beau lacet que je puisse faire. Je me suis engagé à n'en jamais donner qu'à ce prix: je ne puis violer ma promesse.

1. T. Tasso, *Jérusalem délivrée,* IV, 32.

Je suis fort sensible à l'intérest que M. du Terreaux veut bien prendre à ma santé, et plus encore au soin de la main qui m'a fait passer sa recette ; mais ayant depuis longtems abandonné ma vie et mon corps à la seule nature, je ne veux point empiéter sur elle, ni me mêler de ce que je ne sais pas. J'ai appris à souffrir, Madame ; cet art dispense d'apprendre à guérir, et n'en a pas les inconvéniens. Toutefois, s'il ne tient qu'à quelques verres d'eau pour vous complaire, je veux bien les boire dans la saison, non pour ma santé, mais à la vôtre ; je voudrois faire pour vous des choses plus difficiles, pourvu qu'elles eussent un autre objet.

N° 1672.

A MADAME
MADAME BOY-DE-LA TOUR
NÉE ROGUIN
A LYON [1].

A Môtiers le 27. Janv^r^. 1763.

Si mes remerciemens, Madame, marchoient aussi rapidement que voş dons, nous aurions tous deux trop d'affaires, et il est bon que je tempére un peu sur ce point par ma négligence vôtre trop grande activité. Tout de bon, si je ne connoissois pas vôtre excellent coeur, je croirois que mes commissions vous sont importunes, et que vous cherchez à me le faire sentir à vôtre maniére, par les présens dont vous les accompagnez ; mais comme je connois trop [2] vôtre amitié

1. Transcrit de l'original autographe signé, appartenant à M. Henri de Rothschild. In-4°, 4 p., l'adresse sur la 4e, cachet à la devise et deux fois le chiffre 7, répété page 1. Sur l'adresse, les mots *fr° Pontarlier*, de la main de Rousseau, biffés. Timbre postal PONTARLIER, chiffre postal 8 s. Cette lettre a été imprimée en 1892 par M. H. de Rothschild, *loc. cit.*, p. 29-34.
2. « Vos sentimens et », biffé.

pour moi pour avoir cette crainte, j'espére aussi que vous rendez trop de justice à mes sentimens pour en juger par le défaut d'exactitude que je mets quelquefois à mes lettres et à mes remerciemens. La[1] reconnoissance et[2] l'attachement ne me coûteront jamais rien pour vous ; mais quelquefois une lettre me coûte, surtout dans mon état et dans cette saison. Compatissez à mes défauts et à ma situation, Madame, et croyez que si je passe des mois sans vous écrire, en revanche il y a bien[3] peu d'heures dans lesquelles je ne pense à vous.

J'ai receu tout ce que vous avez eu la bonté de m'envoyer par le domestique de M. de Montmolin, mais quoique selon vos ordres je n'aye point parlé de vos présens je ne doute pas[4] que l'on ne sache à mon voisinage que vous m'avez envoyé des Marons, car les Rosselets l'ont dit à tout le monde, et cela s'est pu savoir aussi par les gens qu'ils avoient chargé du pacquet. A propos de M. de Montmolin sa pauvre Mad^lle^. Lisette est trés mal depuis assés longtems, et je crains bien qu'on ne parvienne pas à la tirer d'affaire. Si nous la perdons, je regretterai beaucoup cette bonne et aimable fille, car sans avoir l'esprit aussi formé que Mademoiselle Madelon, elle me paroit avoir sa douceur et son bon caractére et j'aime tout ce qui lui ressemble.

Voici, à propos de vôtre aimable fille un article de la derniére lettre du bon Papa : il me charge, lorsque je vous écrirai, de vous demander quand elle nous fera danser. *Le pauvre Collonel,* ajoûte-t-il, *s'ennuye trés fort de n'avoir point de Dame pour faire les honneurs de sa maison où il a presque tous les jours du monde à diner.* Je vous transcris son article sans y ajoûter rien du mien. Faites-moi je vous prie une reponse que je puisse de même lui transcrire, et si vous avez quelque chose là-dessus à me dire pour moi seul, avertissez-m'en. Il est certain que je prends l'intérest le plus

1. « Les sentimens de », biffé.
2. « d' », biffé.
3. « plus », biffé.
4. Rousseau avait d'abord écrit « point », qu'il a transformé en « pas ».

tendre à M. le Collonel, mais je n'en prends pas moins à l'aimable Madelon ; on ne peut égaler à l'estime que j'ai pour lui que celle que j'ai pour elle. Je vois en lui tout ce qui peut rendre une femme heureuse [1] ; que n'a-t-il pû la rendre heureuse vingt ans plustôt !

Je n'ai plus de communication avec la maison contigue [2] et je vous avoüe que je ne m'en trouve pas plus mal. On y est fort occupé à cause du départ de mon autre voisin et vôtre ancien associé. Il va chercher à Paris le bonheur qu'il n'a pu trouver à Motiers, je souhaite qu'il l'y trouve. Il est bien difficile de le rencontrer nulle part, quand on ne le porte pas avec soi. Pour moi, comme nous ne nous sommes point vus durant son sejour ici, je ne pers rien du tout à son départ. Son séjour ici ne m'étoit ni importun ni agréable ; il m'étoit indifférent. On a voulu me faire entendre qu'il s'étoit racomodé avec vous ; j'en ai douté, puisque vous ne m'en avez rien dit.

Si vous vouliez bien m'envoyer la petite note des deboursés que vous avez faits pour mon compte en dernier lieu, vous me feriez plaisir, et de me marquer en même tems à qui j'en puis remettre le montant soit ici, soit à Neufchatel ou à Yverdun. Je crains que ces bagatelles ne s'oublient. Vers la fin de l'année je pourrai avoir besoin de quinze cent francs, je vous prie de vouloir bien en prévenir ces Messieurs [3]. Bon jour, ma trés bonne et trés chére Amie, recevez les respects de Mlle. le Vasseur, et d'un homme qui vous est attaché par des [4] liens que la mort même aura peine à rompre

J. J. Rousseau

1. Mots biffés : « mais je voudrois ».
2. « Les Girardier. » (*Note de M. H. de Rothschild.*)
3. « Les fils de madame Boy de la Tour qui géraient la maison d'affaires à Lyon. » (*Note de M. H. de Rothschild.*)
4. « sentimens », biffé.

N° 1673.

A M. le Maréchal de Luxembourg[1].

Motiers, le 28 janvier 1763[2].

Il faut, Monsieur le Mareschal, avoir du courage pour décrire en cette saison le lieu que j'habite. Des cascades, des glaces, des rochers nus, des sapins noirs couverts de neige, sont les objets dont je suis entouré ; et à l'image de l'hiver le pays ajoutant l'aspect de l'aridité, ne promet, à le voir, qu'une description fort triste. Aussi a-t-il l'air assez nu en toute saison ; mais il est presque effrayant dans celle-ci. Il faut donc vous le représenter comme je l'ai trouvé en y arrivant, et non comme je le vois aujourd'hui, sans quoi, l'intérêt que vous prenez à moi m'empêcheroit de vous en rien dire.

Figurez-vous donc un vallon d'une bonne demi-lieue de large et d'environ deux lieues de long, au milieu duquel passe une petite rivière appelée *la Reuss*, dans la direction du nord-ouest au sud-est. Ce vallon, formé par deux chaînes de montagnes qui sont des branches du Mont-Jura et qui se resserrent par les deux bouts, reste pourtant assez ouvert pour laisser voir au loin ses prolongemens, lesquels, divisés en rameaux par les bras des montagnes, offrent plusieurs belles perspectives. Ce vallon, appelé le Val-de-Travers, du nom d'un village qui est à son extrémité orientale, est garni de quatre ou cinq autres villages à peu de distance les uns des autres : celui de Motiers, qui forme le milieu, est dominé par un vieux château désert, dont le voisinage et la situation solitaire et sauvage m'attirent souvent dans mes promenades du matin, d'autant plus que je puis sortir de ce côté par une

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

2. Est-ce le 28 janvier, ou le 23, comme J.-J. le dira plus loin, dans une lettre à M. Junet ? (*Cf.* n° 1686).

porte de derrière sans passer par la rue ni devant aucune maison. On dit que les bois et les rochers qui environnent ce château sont fort remplis de vipères ; cependant, ayant beaucoup parcouru tous les environs, et m'étant assis à toutes sortes de places, je n'en ai point vu jusqu'ici.

Outre ces villages on voit vers le bas des montagnes plusieurs maisons éparses, qu'on appelle des *prises*, dans lesquelles on tient des bestiaux et dont plusieurs sont habitées par les propriétaires, la plupart paysans. Il y en a une entre autres à mi-côte nord, par conséquent exposée au midi, sur une terrasse naturelle, dans la plus admirable position que j'aie jamais vue, et dont le difficile accès m'eût rendu l'habitation très commode. J'en fus si tenté, que dès la première fois je m'étois presque arrangé avec le propriétaire pour y loger ; mais on m'a depuis tant dit de mal de cet homme, qu'aimant encore mieux la paix et la sûreté qu'une demeure agréable, j'ai pris le parti de rester où je suis. La maison que j'occupe est dans une moins belle position, mais elle est grande, assez commode ; elle a une galerie extérieure où je me promène dans les mauvais tems ; et, ce qui vaut mieux que tout le reste, c'est un asile offert par l'amitié.

La Reuss a sa source au-dessus d'un village appelé Saint-Sulpice, à l'extrémité occidentale du vallon ; elle en sort au village de Travers, à l'autre extrémité, où elle commence à se creuser un lit, qui devient bientôt précipice, et la conduit enfin dans le lac de Neuchâtel. Cette Reuss est une très jolie rivière, claire et brillante comme de l'argent, où les truites ont bien de la peine à se cacher dans des touffes d'herbes. On la voit sortir tout d'un coup de terre à sa source, non point en petite fontaine ou ruisseau, mais toute grande et déjà rivière, comme la fontaine de Vaucluse, en bouillonnant à travers les rochers. Comme cette source est fort enfoncée dans les rochers escarpés d'une montagne, on y est toujours à l'ombre ; et la fraîcheur continuelle, le bruit, les chutes, le cours de l'eau, m'attirant l'été à travers ces roches brûlantes, me font souvent mettre en nage pour aller chercher le frais

près de ce murmure, ou plutôt près de ce fracas, plus flatteur à mon oreille que celui de la rue Saint-Martin.

L'élévation des montagnes qui forment le vallon n'est pas excessive, mais le vallon même est montagne, étant fort élevé au-dessus du lac ; et le lac, ainsi que le sol de toute la Suisse, est encore extrêmement élevé sur les pays des plaines, élevés à leur tour au-dessus du niveau de la mer. On peut juger sensiblement de la pente totale par le long et rapide cours des rivières, qui, des montagnes de Suisse, vont se rendre les unes dans la Méditerranée et les autres dans l'Océan. Ainsi, quoique la Reuss traversant le vallon soit sujette à de fréquents débordemens, qui font des bords de son lit une espèce de marais, on n'y sent point le marécage, l'air n'y est point humide et malsain, la vivacité qu'il tire de son élévation l'empêchant de rester longtems chargé de vapeurs grossières ; les brouillards, assez fréquens les matins, cèdent pour l'ordinaire à l'action du soleil à mesure qu'il s'élève.

Comme entre les montagnes et les vallées la vue est toujours réciproque, celle dont je jouis ici dans un fond n'est pas moins vaste que celle que j'avois sur les hauteurs de Montmorency, mais elle est d'un autre genre ; elle ne flatte pas, elle frappe ; elle est plus sauvage que riante ; l'art n'y étale pas ses beautés, mais la majesté de la nature en impose ; et quoique le parc de Versailles soit plus grand que ce vallon, il ne paroîtroit qu'un colifichet en sortant d'ici. Au premier coup d'œil, le spectacle, tout grand qu'il est, semble un peu nu ; on voit très peu d'arbres dans la vallée ; ils y viennent mal, et ne donnent presque aucun fruit ; l'escarpement des montagnes, étant très rapide, montre en divers endroits le gris des rochers ; le noir des sapins coupe ce gris d'une nuance qui n'est pas riante, et ces sapins si grands, si beaux quand on est dessous, ne paroissent au loin que des arbrisseaux, ne promettent ni l'asile ni l'ombre qu'ils donnent : le fond du vallon, presque au niveau de la rivière, semble n'offrir à ses deux bords qu'un large marais où l'on ne sauroit marcher ; la réverbération des rochers n'annonce pas, dans un lieu sans

arbres, une promenade bien fraîche quand le soleil luit ; sitôt qu'il se couche, il laisse à peine un crépuscule, et la hauteur des monts, interceptant toute la lumière, fait passer presque à l'instant du jour à la nuit.

Mais, si la première impression de tout cela n'est pas agréable, elle change insensiblement par un examen plus détaillé ; et, dans un pays où l'on croyoit avoir tout vu du premier coup d'œil, on se trouve avec surprise environné d'objets chaque jour plus intéressans. Si la promenade de la vallée est un peu uniforme, elle est en revanche extrêmement commode ; tout y est du niveau le plus parfait, les chemins y sont unis comme des allées de jardin, les bords de la rivière offrent par places de larges pelouses d'un plus beau vert que les gazons du Palais-Royal, et l'on s'y promène avec délices le long de cette belle eau, qui dans le vallon prend un cours paisible en quittant ses cailloux et ses rochers qu'elle retrouve au sortir du Val-de-Travers. On a proposé de planter ses bords de saules et de peupliers, pour donner, durant la chaleur du jour, de l'ombre au bétail désolé par les mouches. Si jamais ce projet s'exécute, les bords de la Reuss deviendront aussi charmans que ceux du Lignon, et il ne leur manquera plus que des Astrées, des Silvandres, et un d'Urfé.

Comme la direction du vallon coupe obliquement le cours du soleil, la hauteur des monts jette toujours de l'ombre par quelque côté sur la plaine ; de sorte qu'en dirigeant ses promenades, et choisissant ses heures, on peut aisément faire à l'abri du soleil tout le tour du vallon. D'ailleurs, ces mêmes montagnes, interceptant ses rayons, font qu'il se lève tard et se couche de bonne heure, en sorte qu'on n'en est pas longtemps brûlé. Nous avons presque ici la clef de l'énigme du ciel de trois aulnes [1], et il est certain que les maisons qui sont près de la source de la Reuss n'ont pas trois heures de soleil même en été.

1. « Allusion à ces vers des Bucoliques :
Dic quibus in terris, et eris mihi magnus Appolo,
Tres pateat cœli spatium non amplius ulnas.
Ecl. iii, 105. » (*Note de Musset-Pathay.*)

Lorsqu'on quitte le bas du vallon pour se promener à mi-côte, comme nous fîmes une fois, Monsieur le Mareschal, le long des Champeaux, du côté d'Andilly, on n'a pas une promenade aussi commode; mais cet agrément est bien compensé par la variété des sites et des points de vue, par les découvertes que l'on fait sans cesse autour de soi, par les jolis réduits qu'on trouve dans les gorges des montagnes, où le cours des torrens qui descendent dans la vallée, les hêtres qui les ombragent, les coteaux qui les entourent, offrent des asiles verdoyans et frais quand on suffoque à découvert. Ces réduits, ces petits vallons, ne s'aperçoivent pas tant qu'on regarde au loin les montagnes, et cela joint à l'agrément du lieu celui de la surprise, lorsqu'on vient tout d'un coup à les découvrir. Combien de fois je me suis figuré, vous suivant à la promenade et tournant autour d'un rocher aride, vous voir surpris et charmé de retrouver des bosquets pour les dryades, où vous n'auriez cru trouver que des antres et des ours !

Tout le pays est plein de curiosités naturelles qu'on ne découvre que peu à peu, et qui, par ces découvertes successives, lui donnent chaque jour l'attrait de la nouveauté. La botanique offre ici ses trésors à qui sauroit les connoître ; et souvent, en voyant autour de moi cette profusion de plantes rares, je les foule à regret sous le pied d'un ignorant. Il est pourtant nécessaire d'en connoître une pour se garantir de ses terribles effets ; c'est le napel. Vous voyez une très belle plante haute de trois pieds, garnie de jolies fleurs bleues, qui vous donnent envie de la cueillir ; mais, à peine l'a-t-on gardée quelques minutes, qu'on se sent saisi de maux de tête, de vertiges, d'évanouissemens, et l'on périroit si l'on ne jetoit promptement ce funeste bouquet. Cette plante a souvent causé des accidens à des enfants et à d'autres gens qui ignoroient sa pernicieuse vertu. Pour les bestiaux, ils n'en approchent jamais, et ne broutent pas même l'herbe qui l'entoure. Les faucheurs l'extirpent autant qu'ils peuvent ; quoi qu'on fasse, l'espèce en reste, et je ne laisse pas d'en voir beaucoup en me promenant sur les montagnes ; mais on l'a détruite à peu près dans le vallon.

A une petite lieue de Motiers, dans la seigneurie de Travers, est une mine d'asphalte, qu'on dit qui s'étend sous tout le pays ; les habitans lui attribuent modestement la gaieté dont ils se vantent, et qu'ils prétendent se transmettre même à leurs bestiaux. Voilà sans doute une belle vertu de ce minéral ; mais, pour en pouvoir sentir l'efficace, il ne faut pas avoir quitté le château de Montmorency. Quoi qu'il en soit des merveilles qu'ils disent de leur asphalte, j'ai donné au seigneur de Travers un moyen sûr d'en tirer la médecine universelle ; c'est de faire une bonne pension à Lorry ou à Bordeu.

Au-dessus de ce même village de Travers, il se fit, il y a deux ans, une avalanche considérable, et de la façon du monde la plus singulière. Un homme qui habite au pied de la montagne avoit son champ devant sa fenêtre, entre la montagne et sa maison. Un matin, qui suivit une nuit d'orage, il fut bien surpris, en ouvrant sa fenêtre, de trouver un bois à la place de son champ ; le terrain, s'éboulant tout d'une pièce, avoit recouvert son champ des arbres d'un bois qui étoit au-dessus; et cela, dit-on, fait entre les deux propriétaires le sujet d'un procès qui pourroit trouver place dans le recueil de Pitaval[1]. L'espace que l'avalanche a mis à nu est fort grand et paroît de loin ; mais il faut en approcher pour juger de la force de l'éboulement, de l'étendue du creux, et de la grandeur des rochers qui ont été transportés. Ce fait récent et certain rend croyable ce que dit Pline d'une vigne qui avoit été ainsi transportée d'un côté du chemin à l'autre. Mais rapprochons-nous de mon habitation.

J'ai vis-à-vis de mes fenêtres une superbe cascade, qui, du haut de la montagne, tombe par l'escarpement d'un rocher dans le vallon, avec un bruit qui se fait entendre au loin surtout quand les eaux sont grandes. Cette cascade est très en vue ; mais ce qui ne l'est pas de même est une grotte à côté de

1. « Gayot de Pitaval, mort en 1743, auteur de plusieurs collections et recueils, notamment de celui des *Causes célèbres*, en vingt volumes in-12. » (*Note de Musset-Pathay.*)

son bassin, de laquelle l'entrée est difficile, mais qu'on trouve au-dedans assez espacée, éclairée par une fenêtre naturelle, cintrée en tiers-point, et décorée d'un ordre d'architecture qui n'est ni toscan ni dorique, mais l'ordre de la nature, qui sait mettre des proportions et de l'harmonie dans ses ouvrages les moins réguliers. Instruit de la situation de cette grotte, je m'y rendis seul l'été dernier pour la contempler à mon aise. L'extrême sécheresse me donna la facilité d'y entrer par une ouverture enfoncée et très surbaissée, en me traînant sur le ventre, car la fenêtre est trop haute pour qu'on puisse y passer sans échelle. Quand je fus au-dedans, je m'assis sur une pierre, et je me mis à contempler avec ravissement cette superbe salle dont les ornemens sont des quartiers de roche diversement situés, et formant la décoration la plus riche que j'aie jamais vue, si du moins on peut appeler ainsi celle qui montre la plus grande puissance, celle qui attache et intéresse, celle qui fait penser, qui élève l'âme, celle qui force l'homme à oublier sa petitesse pour ne penser qu'aux oeuvres de la nature. Des divers rochers qui meublent cette caverne, les uns détachés et tombés de la voûte, les autres encore pendans et diversement situés, marquent tous dans cette mine naturelle l'effet de quelque explosion terrible dont la cause paroît difficile à imaginer, car même un tremblement de terre ou un volcan n'expliqueroit pas cela d'une manière satisfaisante. Dans le fond de la grotte, qui va en s'élevant de même que sa voûte, on monte sur une espèce d'estrade, et de là, par une pente assez roide, sur un rocher qui mène de biais à un enfoncement très obscur par où l'on pénètre sous la montagne. Je n'ai point été jusque-là, ayant trouvé devant moi un trou large et profond qu'on ne saurait franchir qu'avec une planche. D'ailleurs, vers le haut de cet enfoncement, et presque à l'entrée de la galerie souterraine, est un quartier de rocher très imposant ; car, suspendu presque en l'air, il porte à faux par un de ses angles, et penche tellement en avant qu'il semble se détacher et partir pour écraser le spectateur. Je ne doute pas cependant qu'il ne soit dans cette situation depuis bien des siècles, et qu'il n'y

reste encore plus longtems : mais ces sortes d'équilibres, auxquels les yeux ne sont pas faits, ne laissent pas de causer quelque inquiétude ; et quoiqu'il fallût peut-être des forces immenses pour ébranler ce rocher qui paroît si prêt à tomber, je craindrois d'y toucher du bout du doigt, et ne voudrois pas plus rester dans la direction de sa chute que sous l'épée de Damoclès.

La galerie souterraine, à laquelle cette grotte sert de vestibule, ne continue pas d'aller en montant ; mais elle prend sa pente un peu vers le bas, et suit la même inclinaison dans tout l'espace qu'on a jusqu'ici parcouru. Les curieux s'y sont engagés à diverses fois avec des domestiques, des flambeaux, et tous les secours nécessaires, mais il faut du courage pour pénétrer loin de cet effroyable lieu, et de la vigueur pour ne pas s'y trouver mal. On est allé jusqu'à près de demi-lieue, en ouvrant le passage où il est trop étroit, et sondant avec précaution les gouffres et fondrières qui sont à droite et à gauche : mais on prétend, dans le pays, qu'on peut aller par le même souterrain à plus de deux lieues jusqu'à l'autre côté de la montagne, où l'on dit qu'il aboutit du côté du lac, non loin de l'embouchure de la Reuss.

Au-dessous du bassin de la même cascade est une autre grotte plus petite, dont l'abord est embarrassé de plusieurs grands cailloux et quartiers de roche qui paroissent avoir été entraînés là par les eaux. Cette grotte-ci, n'étant pas si praticable que l'autre, n'a pas de même tenté les curieux. Le jour que j'en examinai l'ouverture il faisoit une chaleur insupportable ; cependant il en sortoit un vent si vif et si froid, que je n'osai rester longtems à l'entrée, et toutes les fois que j'y suis retourné j'ai toujours senti le même vent ; ce qui me fait juger qu'elle a une communication plus immédiate et moins embarrassée que l'autre.

A l'ouest de la vallée, une montagne la sépare en deux branches ; l'une fort étroite, où sont le village de Saint-Sulpice, la source de la Reuss, et le chemin de Pontarlier. Sur ce chemin, l'on voit encore une grosse chaîne, scellée dans le rocher, et

mise là jadis par les Suisses pour fermer de ce côté-là le passage aux Bourguignons.

L'autre branche, plus large, et à gauche de la première, mène par le village de Butte à un pays perdu appelé la *Côte aux Fées*, qu'on aperçoit de loin parce qu'il va en montant. Ce pays, n'étant sur aucun chemin, passe pour très sauvage, et en quelque sorte pour le bout du monde. Aussi prétend-on que c'étoit autrefois le séjour des fées, et le nom lui en est resté : on y voit encore leur salle d'assemblée dans une troisième caverne qui porte aussi leur nom, et qui n'est pas moins curieuse que les précédentes. Je n'ai pas vu cette grotte aux Fées, parce qu'elle est assez loin d'ici ; mais on dit qu'elle étoit superbement ornée, et l'on y voyoit encore, il n'y a pas longtems, un trône et des sièges très bien taillés dans le roc. Tout cela a été gâté et ne paroît presque plus aujourd'hui. D'ailleurs, l'entrée de la grotte est presque entièrement bouchée par les décombres, par les broussailles ; et la crainte des serpens et des bêtes venimeuses rebute les curieux d'y vouloir pénétrer. Mais si elle eût été praticable encore et dans sa première beauté, et que Madame la Maréchale eût passé dans ce pays, je suis sûr qu'elle eût voulu voir cette grotte singulière, n'eût-ce été qu'en faveur de Fleur-d'Épine et des Facardins[1].

Plus j'examine en détail l'état et la position de ce vallon, plus je me persuade qu'il a jadis été sous l'eau ; que ce qu'on appelle aujourd'hui le Val-de-Travers fut autrefois un lac formé par la Reuss, la cascade, et d'autres ruisseaux, et contenu par les montagnes qui l'environnent, de sorte que je ne doute point que je n'habite l'ancienne demeure des poissons ; en effet, le sol du vallon est si parfaitement uni qu'il n'y a qu'un dépôt formé par les eaux qui puisse l'avoir ainsi nivelé. Le prolongement du vallon, loin de descendre, monte le long du cours de la Reuss ; de sorte qu'il a fallu des tems infinis à cette rivière pour se caver, dans les abîmes qu'elle forme, un cours en sens contraire à l'inclinaison du terrain. Avant ces tems,

1. « Personnages des contes d'Hamilton ». (*Note de Musset-Pathay.*)

contenue de ce côté, de même que de tous les autres, et forcée de refluer sur elle-même, elle dut enfin remplir le vallon jusqu'à la hauteur de la première grotte que j'ai décrite, par laquelle elle trouva ou s'ouvrit un écoulement dans la galerie souterraine qui lui servoit d'aqueduc.

Le petit lac demeura donc constamment à cette hauteur jusqu'à ce que, par quelques ravages, fréquens au pied des montagnes dans les grandes eaux, des pierres ou graviers embarrassèrent tellement le canal que les eaux n'eurent plus un cours suffisant pour leur écoulement. Alors s'étant extrêmement élevées, et agissant avec une grande force contre les obstacles qui les retenoient, elles s'ouvrirent enfin quelque issue par le côté le plus foible et le plus bas. Les premiers filets échappés ne cessent de creuser et de s'agrandir, et le niveau du lac baissant à proportion, à force de tems le vallon dut enfin se trouver à sec. Cette conjecture, qui m'est venue en examinant la grotte où l'on voit des traces sensibles du cours de l'eau, s'est confirmée premièrement par le rapport de ceux qui ont été dans la galerie souterraine, et qui m'ont dit avoir trouvé des eaux croupissantes dans les creux des fondrières dont j'ai parlé ; elle s'est confirmée encore dans les pèlerinages que j'ai faits à quatre lieües d'ici pour aller voir Milord Maréchal à sa campagne au bord du lac, et où je suivois, en montant la montagne, la rivière qui descendoit à côté de moi par des profondeurs effrayantes, que, selon toute apparence, elle n'a pas trouvées toutes faites, et qu'elle n'a pas non plus creusées en un jour. Enfin, j'ai pensé que l'asphalte, qui n'est qu'un bitume durci, étoit encore un indice d'un pays longtemps imbibé par les eaux. Si j'osois croire que ces folies pussent vous amuser, je tracerois sur le papier une espèce de plan qui pût vous éclaircir tout cela ; mais il faut attendre qu'une saison plus favorable et un peu de relâche à mes maux me laissent en état de parcourir le pays.

On peut vivre ici puisqu'il y a des habitans. On y trouve même les principales commodités de la vie, quoique un peu moins facilement qu'en France. Les denrées y sont chères,

parceque le pays en produit peu et qu'il est fort peuplé, surtout depuis qu'on y a établi des manufactures de toile peinte, et que les travaux d'horlogerie et de dentelle s'y multiplient. Pour y avoir du pain mangeable, il faut le faire chez soi ; et c'est le parti que j'ai pris avec l'aide de Mademoiselle le Vasseur ; la viande y est mauvaise, non que le pays n'en produise de bonne ; mais tout le boeuf va à Genève ou à Neuchâtel, et l'on ne tue ici que de la vache. La rivière fournit d'excellente truite, mais si délicate qu'il faut la manger sortant de l'eau. Le vin vient de Neuchâtel, et il est très bon, surtout le rouge : pour moi, je m'en tiens au blanc, bien moins violent, à meilleur marché, et selon moi beaucoup plus sain. Point de volaille, peu de gibier, point de fruit, pas même des pommes ; seulement des fraises bien parfumées, en abondance, et qui durent longtems. Le laitage y est excellent, moins pourtant que le fromage de Viry, préparé par mademoiselle Rose ; les eaux y sont claires et légères : ce n'est pas pour moi une chose indifférente que de bonne eau, et je me sentirai longtems du mal que m'a fait celle de Montmorency. J'ai sous ma fenêtre une très belle fontaine dont le bruit fait une de mes délices. Ces fontaines, qui sont élevées et taillées en colonnes ou en obélisques, et coulent par des tuyaux de fer dans de grands bassins, sont un des ornemens de la Suisse. Il n'y a si chétif village qui n'en ait au moins deux ou trois ; les maisons écartées ont presque chacune la sienne, et l'on en trouve même sur les chemins pour la commodité des passans, hommes et bestiaux. Je ne saurois exprimer combien l'aspect de toutes ces belles eaux coulantes est agréable au milieu des rochers et des bois durant les chaleurs ; l'on est déjà rafraîchi par la vue, et l'on est tenté d'en boire sans avoir soif.

Voilà, Monsieur le Mareschal, de quoi vous former quelque idée du séjour que j'habite, et auquel vous voulez bien prendre intérêt. Je dois l'aimer comme le seul lieu de la terre où la vérité ne soit pas un crime, ni l'amour du genre humain une impiété. J'y trouve la sûreté sous la protection de Milord Maréchal, et l'agrément dans son commerce. Les habitans

du lieu m'y montrent de la bienveillance et ne me traitent point en proscrit. Comment pourrois-je n'être pas touché des bontés qu'on m'y témoigne, moi qui dois tenir à bienfait de la part des hommes tout le mal qu'ils ne me font pas? Accoutumé à porter depuis si longtems les pesantes chaînes de la nécessité, je passerois ici sans regret le reste de ma vie si j'y pouvois voir quelquefois ceux qui me la font encore aimer.

N° 1674.

A M. [M.-M. Rey libraire à Amstersdam][1].

A Môtiers, le 29 janv. 1763.

Je vous demande pardon, mon cher Rey, de mes continuelles importunités, mais je suis dans un extrême souci sur l'écrit que je vous ai envoyé ; en y revenant de sang froid, je le trouve peu digne de l'impression ; les disgrâces ont achevé de m'ôter le peu de génie qui me restoit ; d'ailleurs, quoique je m'y sois beaucoup fatigué, j'ai fait cet ouvrage trop à la hâte ; et je le trouve si froid, si plat, si peu correct, que je crains qu'il ne fasse plus de tort que de bien à ma réputation. Si vous en pensez comme moi, et que vous y soyez encore à tems, supprimez-le, je vous prie, et vous pourrez me renvoyer le Manuscrit par M. de Lorme ou me l'apporter quand vous viendrez, afin que je voye à loisir ce qu'on en peut faire. Si l'impression est déjà commencée, faites-y du moins insérer les corrections marquées ci-derrière, et veillez, je vous conjure, à ce que ces corrections se fassent exactement ; il les faut absolument, fallût-il des cartons pour cela ; car il s'agit de supprimer deux alineas pleins d'inepties, et qui ne peuvent

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, *loc. cit.*, n° 104.

demeurer. S'il arrivoit que vous eussiez déjà envoyé votre feuille imprimée à d'autres, envoyez-leur aussi la même correction, et recommandez-la leur fortement, de même que la correction de tout l'ouvrage. Car si à mes platitudes, l'imprimeur ajoute encore des contresens, je suis coulé à fond, cela est sûr. Adieu, cher Rey, compatissez à mes inquiétudes ; il est certain que les chagrins m'ont affoibli l'esprit. Je vous embrasse et tout ce qui vous est cher.

J. J. Rousseau

Manuscrit, page 25.

NB. L'alinea qui commence par ces mots ; *Il y a donc deux manières &c.* doit être augmenté et changé de la manière suivante, où vous observerez que tout cet alinea demeure tel qu'il est, excepté le mot *matérielle* qui est ôté, et à la place duquel est substitué le mot *instrumentale.* J'ai seulement mis une addition qui doit être ajoutée de suite à la fin de ce même alinéa, comme ci-après [1].

[Il y a donc deux manières de concevoir l'origine des choses ; savoir, ou dans deux causes distinctes, l'une vive et l'autre morte, l'une motrice et l'autre mue, l'une active et l'autre passive, l'une efficiente et l'autre instrumentale ; ou dans une cause unique qui tire d'elle seule tout ce qui est et tout ce qui se fait. Chacun de ces deux sentimens, débattus par les métaphysiciens depuis tant de siècles, n'en est pas devenu plus croyable à la raison humaine ; et si l'existence éternelle et nécessaire de la matière a pour nous ses difficultés, sa création n'en a pas de moindres ; puisque tant d'hommes et de philosophes, qui dans tous les tems ont médité sur ce sujet, ont tous unanimement rejeté la possibilité de la créa-

1. « Le passage, tel que l'auteur l'a corrigé, se trouve page 43 de l'édition originale. » (*Note de Bosscha.*)

tion, excepté peut-être un très-petit nombre qui paroissent avoir sincèrement soumis leur raison à l'autorité ; sincérité que les motifs de leur intérêt, de leur sûreté, de leur repos, rendent fort suspecte, et dont il sera toujours impossible de s'assurer, tant que l'on risquera quelque chose à parler vrai.]

NB. Après cet alinéa ainsi augmenté, supprimez les deux suivans, et passez tout d'un coup à celui qui commence pas ces mots : *S'il y a donc un principe éternel et unique des choses*, dans lequel au lieu de *s'il y a donc* vous mettrez *supposé qu'il y ait* et vous commencerez ainsi à la suite de l'alinéa que je viens de transcrire :

[Supposé qu'il y ait un principe éternel et unique &c.]

et le reste comme dans le Manuscrit.

NB. Il y a dans cette même page 25 une note que je crois composée de deux alinéas, dont le premier commence ainsi ou à peu près.

Au reste, celui qui ne connoit que deux substances, ne peut &c.

Il faut retrancher la fin de cet alinéa depuis ces mots *Il ne s'agit point d'entrer en discussion avec Platon*, jusqu'à ceux-ci inclusivement, *même selon lui que dans l'esprit de Dieu*. De sorte que ce même alinéa qui finissoit par ces derniers mots, finira maintenant par ceux-ci : *que leur stature*. Le deuxième alinéa de cette même note doit demeurer tel qu'il est[1].

Il se pourroit qu'en transcrivant j'eusse inséré cette note dans le texte, comme j'ai fait quelquefois. En ce cas, il faut faire dans le même endroit du texte le même retranchement que je viens d'indiquer dans la note.

Je sais que mes indications demandent de l'attention pour

1. « Voici la note telle qu'elle se trouve p. 44 de l'édition originale : *Celui qui ne connoit que deux substances, ne peut non plus imaginer que deux principes, et le terme,* ou PLUSIEURS, *ajouté dans l'endroit cité, n'est là qu'une espèce d'explétif, servant tout-au-plus à faire entendre que le nombre de ces principes n'importe pas plus à connoitre que leur nature.* » (Note de Bosscha.)

les suivre, mais il m'est impossible de les rendre plus claires, et je suis très-sûr qu'en y faisant une attention suffisante, tout se trouvera placé comme il faut.

Si vous avez quelque chose à m'envoyer, vous ferez bien de vous servir du retour de M. de Lorme ; c'est un honnête homme, que je crois très-sûr.

N° 1675.

GUY, POUR DUCHESNE, À ROUSSEAU [1].

A Paris, le 31e janvier 1763.

Monsieur

J'ai eu l'honneur de vous écrire un de ces jours derniers en réponse à une lettre que vous avez eu la bonté de nous écrire le 20. J'ai tâché dans cette lettre de vous faire connoître la vérité de l'affaire en question. Il est bien certain que vous aviez lieu de vous récrier par les bruits qui vous venoient de toute part, hors de nous, qui étoit (*sic*) le véritable lieu pour sçavoir le vray.

J'ai eu l'honneur de faire la révérence hier à Madame la Maréchale et je lui ai communiqué votre lettre. Elle a eu la bonté de me montrer à son tour une vôtre (*sic*) écrite à M. de Malzherbes où j'ai vu les plaintes que vous portez à ce magistrat. Heureusement que ce Monsieur sait au vrai la situation de la chose, car, comme le chef de cette partie, il falloit bien lui en parler pour avoir primo son consentement. Ainsi nous nous reposons d'après cela que vous nous rendez une sorte de justice de notre procédé. En effet nous n'avons

1. *INÉDIT.* Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, fol. 13, 14. Petit in 4° de 4 p., l'adresse « à Motiers-Travers », sur la 4e, cachet de cire rouge « au Temple du Goût ». Timbre postal P., chiffre postal 10.

souhaité absolument faire cette édition que pour en arrêter, s'il est possible cette quantité d'autres, car encore j'ai à vous assurer qu'il en est arrivé une balle de plus 500 exemplaires vendredi dernier à MM. Desaint et Saillant : c'est un fait, je l'ai vue à la Chambre syndicale. C'est là où il conviendroit de faire arrêter ce cours, qui est d'autant plus dangereux qui (*sic*) remplit tout à la fois l'envie des lecteurs qui veulent tout avoir, et qui sont trompés par la maladresse et la coquinerie des éditeurs.

Madame la Maréchale eut la bonté de me promettre de vous écrire pour l'arrangement de cette affaire, et a bien voulu aussi me promettre d'en parler à M. de Malzherbes pour la permission tacite, etc.

Ayez la bonté de nous envoyer la note de ce que vous souhaitez, afin que du tout je vous fasse un bon envoi que j'adresserai tout droit à Pontarlier.

Je vous souhaite toujours une bonne santé. On nous offre d'Amsterdam un ouvrage de vous intitulé *J.-J. Rousseau à M. de Beaumont sur Emile.* On nous en offre un autre d'Avignon, qui est une *Réponse à M. de Voltaire sur Candide.* Nous n'avons voulu ni de l'un ni de l'autre, dans l'idée que l'on peut vous prester bien de[s] choses auxquelles vous n'avez aucune part.

J'ay l'honneur d'être,
Monsieur,
votre très humble
et très ob. serviteur
GUY Pr DUCHESNE

N° 1676.

[MOULTOU À ROUSSEAU][1].

2 février [1763].

Je ne vous écris, mon très-cher concitoyen, que pour vous dire que votre dernière lettre m'a touché jusqu'aux larmes, que j'irais avec vous au bout du monde s'il le fallait et que mon amitié ne peut pas plus augmenter que mon admiration. — J'ai vu Milord Maréchal, oui, c'est un homme, je dois le revoir aujourd'hui, nous n'avons parlé, nous ne parlerons que de vous. Je le prierai de se charger d'une lettre pour vous, et cette lettre sera plus longue que celle-ci, je l'écrirai sans crainte[2]. Une fluxion m'a retenu huit jours dans ma chambre, elle m'a empêché de vous écrire plus tôt. — Il est inutile que je vous envoie le cachet de votre lettre, il était partagé en deux, la lettre peut avoir été ouverte, ou la cire brisée par le frottement du portefeuille ou de la poche. Au reste, n'ayez point de crainte, ils ont plus peur de moi que je n'ai peur d'eux. Je vous embrasse du fond de mon coeur.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 72.

2. « Rousseau brûla cette lettre aussitôt après l'avoir lue, sur la demande expresse de Moultou ; l'importance du contenu réclamait sans doute cette précaution. » (*Note de Streckeisen-Moultou.*) — Voyez plus loin (n° 1693), à la date du 17 février, la réponse de Rousseau à cette lettre brûlée.

N° 1677.

A Monsieur
Monsieur Vsteri
Ministre du Saint Evangile
à Zurich[1].

[vers le 3 février 1763].

Je suis extrémement sensible, très cher Vsteri, à vôtre souvenir, et vous ne m'auriez pas prévenu si je n'avois passé cet hiver dans le plus triste état du monde dont je ne suis pas délivré ni à beaucoup près. D'ailleurs, quoique je sache bien que dans un commerce d'amitié l'on ne doive pas compter les lettres, je dois vous rappeller pour me disculper que c'étoit moi qui vous avois écrit le dernier; ainsi j'étois en règle, et je n'aurois pas eu besoin de faire cette remarque si je m'étois mieux porté.

Le détail que vous me faites me fait frémir d'horreur et me remplit d'admiration. Je savois bien que vous aviez des Cicérons dans vôtre Ville, mais je ne savois pas que vous eussiez aussi des Verrès. Le crime qui fait sortir la vertu n'en est pas moins haïssable, mais il produit au moins ce bon effet qu'en la rendant plus utile aux hommes, il leur en fait mieux sentir le prix. Il est certain que les accusations anonymes ne sont ni permises ni honnêtes; mais quand on est sur que tout autre moyen seroit[2] sans succés et qu'on finit par se montrer, un

1. Transcrit, le 24 octobre 1917, de l'original autographe signé, sans date, appartenant à M. Paul Usteri, à Zurich. In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4e, chiffres postaux (6 à l'encre, 8 au crayon rouge), cachet de cire rouge à la devise. Cette lettre a été publiée en 1910 par MM. Paul Usteri et Eug. Ritter, *loc. cit.*, p. 48, 50. Au haut de la page 1, Léonard Usteri a écrit : « reçu 6 février 1763, rep. 8 mars. »

2. *Sic,* « seroit », et non « est », comme ont imprimé les éditeurs de 1910.

motif aussi noble que l'amour de la justice et la défense des opprimés rend tout excusable et mérite applaudissement.

Je ne conçois pas comment M. Hilchberguer[1] a pu dénaturer la commission dont je l'avois chargé au point d'en faire pour Mademoiselle Bondeli ûn sujet d'allarmes. Je dis à ce Monsieur qu'on me pressoit de faire imprimer les multitudes de lettres, pour et contre, que j'avois receues sur la nouvelle Héloïse, et j'ajoutai que si jamais je prenois ce parti je me ferois honneur d'y joindre celles de Mademoiselle Bondeli, si elle m'en accordoit la permission, que je le priois de lui demander. Je le priai de l'assurer en même tems que quoique ce ne fut pas à moi que ces lettres eussent été écrites, et [que] je ne les eusse pas receues de l'Auteur, je la respectois trop pour en faire usage sans son aggrément. Voila, Mon cher Monsieur, exactement la commission dont se chargea M. Hilchberguer[1], et sur laquelle un homme qui n'a jamais voulu consentir qu'on imprimât ses lettres à M. de Voltaire et les lettres de M. de Voltaire à lui, sans la permission du même M. de Voltaire, mérite, je crois, d'en être cru. Quoique beaucoup de gens manquent envers moi d'égards[2] de bienseance, et d'honnêteté, je n'en ai jamais manqué envers personne, et ce n'est assurément pas par Mademoiselle Bondeli que je voudrois commencer. Voila ce que je vous prie de lui dire en l'assurant de tout mon respect.

Bon jour, très cher Ami, embrassez pour moi tous ceux de vos dignes compatriotes qui m'honorent[3] de leur bienveuillance. Je me flatte qu'ils sont assés distingués par leur merite et d'un assés grand poids par leur suffrage et par leur nombre, pour me consoler de l'improbation des autres. Tout à vous

J. J. Rousseau

1. *Sic,* dans l'autographe original. Il faut lire « Kirchberger ».

2. Il n'y a pas de virgule, ici, dans l'original autographe, mais il y en a une après « bienséance ».

3. *Sic,* « honorent », et non « honoreront », comment impriment les éditeurs de 1910.

N° 1678.

[Mme de la Tour-de Franqueville à Rousseau][1].

Le 4 février 1763.

S'est-on jamais avisé de demander à une femme de mon âge, quel âge elle a? Si vous m'aviez vue un instant, je ne vous pardonnerois jamais cette indiscrétion ; car ma fraîcheur et mon air sensé vous auroient dit que je suis dans l'âge où l'on plaît encore, quoiqu'avec de la raison on n'y prétende plus. Vous auriez dû l'entendre, et m'épargner l'humiliation de dire j'ai... ah ! j'ai... Je ne m'y résoudrai jamais. Plaisanterie cessante (il faut que je vous l'avoue pour m'en punir), j'ai été tentée de vous tromper ; tant il est vrai qu'en général, les femmes ne se détachent jamais totalement du désir de paroître aimables ; que la sincérité sur certains chapitres est toujours un effort de raison chez elles ; et qu'en mon particulier, je ne pense pas assez bien des hommes, pour ne pas craindre que quelques années de plus me nuisent auprès d'eux. Cependant, je veux, en vous disant la vérité, me rendre digne de la distinction dont vous m'honorez, en me *faisant une question qu'il ne faut jamais faire aux femmes.* Je suis née le 10 novembre 1730 ; il y a, par conséquent, trente-deux ans que j'existe : je ne sais quand arrivera celui où je vivrai. C'est une chose bien étrange que la foiblesse qu'ont presque toutes les femmes et beaucoup d'hommes, de cacher leur âge avec le plus grand soin. N'est-elle pas un aveu tacite du mauvais usage qu'on a fait de son temps? Et auroit-on tant de peine à jeter les yeux sur le passé, si on l'avoit employé à perfectionner ses moeurs et son caractère ? Quoi qu'il en soit, cette manie, dont vous contribuerez à me préserver, ou peut-être à me

1. Transcrit de l'imprimé en 1803 dans *Correspondance originale,* etc, t. I, p. 326-333.

guérir, est d'autant plus ridicule dans les femmes, qu'on ne les en croit pas sur leur parole ; que la diminution de leurs charmes leur donne des démentis de plus en plus affirmatifs ; qu'enfin

A canuto e livido sembiante,
Può ben tornar amor, ma non amante.

Mais vous, Monsieur, qui mettez ma sincérité à une si rude épreuve, de quelle autorité vous dispensez-vous de répondre à une question que contient ma dernière lettre, et dont il semble que les assurances de docilité qui l'accompagnoient, auroient dû vous faire appercevoir ? Pourquoi ne me dites-vous pas quelle est la petite chose qui empêche que tout en moi ne vous attache et ne vous attire[1] ? Est-ce par ménagement ? Ce seroit bien mal entendre mes intérêts, que de laisser subsister ce qui vous déplaît dans ma façon d'être ; car, à coup sûr, ce qui vous déplaît est mal. Est-ce oubli ? Ah ! quel est l'attachement que vous me consacrez, s'il oublie de me reprendre ?... J'ai eu lieu de croire plusieurs fois que vous ne relisiez pas mes lettres avant de me répondre : de là vient sans doute que vous sautez par dessus des articles, qui certainement vous inspireroient, si vous les aviez sous les yeux. Si vous êtes dans l'usage de brûler mes lettres, ce que j'ai la présomption de ne pas croire, de grâce différez cette exécution jusqu'à ce que vous m'ayiez répondu. Les vôtres n'en seront peut-être pas plus amples ; mais du moins je n'aurai pas la sorte d'inquiétude qui me tourmente ; et je croirai que ce que vous n'aurez pas relevé ne méritoit pas de l'être.

A présent que vous savez mon âge, vous ne craindrez plus mon visage ovale, mes yeux d'un bleu foncé, ni mes paupières noires. Mais, dussiez-vous les craindre encore, je vous crois assez généreux et assez mon ami... Mon ami !... que ce nom

1. Rousseau avait écrit, le 4 janvier 1763 (T. VIII, nº 1641) : «...tout ce qui vient de vous m'attache et m'attire, à quelque petite chose près. *Pourquoi faut-il que la nécessité de vous écrire si souvent m'ôte le plaisir de vous écrire à mon aise* ». Je suppose que cette « petite chose », et Mme de la Tour ne l'a pas compris, est exposée dans la phrase ici soulignée. Rousseau ne s'en est pas souvenu, et on verra plus loin qu'il ne sait plus ce qui intrigue sa correspondante. [P.-P. P.]

est doux à donner et honorable à recevoir ! daignez l'accepter de moi. Permettez que je bannisse pour jamais de mes lettres, cette froide épithète de *Monsieur*, que j'ai toujours eue en aversion, qui va si mal à la simplicité de mes moeurs, à l'affectueux de mon caractère, à la tendresse de mon ame ; qui dénature toutes mes phrases, et qui vous convient d'autant moins, qu'elle convient à tout le monde. J'attendrai pourtant votre permission pour employer avec vous le mot d'ami... Mais je m'apperçois qu'emportée par le sentiment qu'il exprime, je suis bien loin de mon sujet ; et quelque délicieuse que soit pour moi la diversion que j'y ai faite, il faut bien y revenir. Je vous disois donc que je me flattois que, pour me rendre service, vous voudriez bien prendre la peine de vous informer s'il n'y auroit pas dans quelque partie que ce soit de la Suisse, une terre à vendre, à peu près de la valeur de cinquante mille écus ; il est à présumer que cette somme, qui compose ma dot, va me rentrer par la mort de mon beau-père, dont quatre-vingt cinq ans et une maladie grave menace les jours. Je serois enchantée de faire une acquisition qui m'approchât de vous, pourvu que ce fût un pays où l'exercice de ma religion fût libre ; car, étant née catholique, je veux mourir telle, et je pense avec un grand homme de ce siècle, que Dieu pardonnera plutôt l'erreur où l'on fut nourri que celle qu'on osa choisir soi-même.

Vous pourriez, je crois, me donner un lacet, sans violer votre promesse. Je ne puis ni redevenir fille, ni me marier ; mais je puis avoir des enfans ; et je vous promets d'autant plus volontiers de les nourrir, que je me le suis promis, sans qu'aucun autre intérêt que celui de la nature m'y ait portée, et cela avant qu'*Emile* parût. Si, malgré cela, vous ne me trouvez pas dans le cas de l'exception, contractez donc avec moi un engagement quelconque, car ma délicatesse ne s'accommode point du tout de supporter l'exclusion, et de ne la donner à personne.

J'insiste pour que vous buviez quelques verres d'eau minérale dans la saison, et je ne désespère pas que votre santé ne

se trouve assez bien, de ce que vous boirez à la mienne, pour que vous continuyez pour vous ce que vous aurez commencé pour moi. Tant mieux : vous faire du bien pour vous, ce sera répondre deux fois à mes vues.

N° 1679.

A Mlle Isabelle d'Ivernois à Neuchatel [1].

Samedi 5 février [1763].

Excusez, Mademoiselle, un pauvre malade et prenez-vous en, de plus, à vôtre empressement officieux, si mon exactitude n'y répond pas et si je ne puis être aussi prompt à vous remercier que vous à me rendre service. Je prierai Monsieur vôtre Pere de vouloir bien se charger de vous remettre vos déboursés, et quand cette petite dette sera payée, je n'en resterai pas moins à mille égards vôtre débiteur, de même que celui de Monsieur vôtre frére qui voudra bien trouver bon que ma réponse et mes remerciemens lui soient communs avec vous. Puissiez-vous revenir bientôt l'un et l'autre, nous ramener en meilleure santé le respectable Docteur, et me trouver aussi moi en assés bon état pour mieux profiter d'un si bon voisinage que je n'ai pu faire jusqu'à présent.

J. J. Rousseau

J'oubliois la dette des fuseaux ; je consentirois d'attendre que vous vinssiez en recevoir l'acquit, pourvû que ce fut sans retard.

[Isabelle d'Ivernois, fille de Charles-Guillaume d'Ivernois, conseiller d'État de Neuchâtel, procureur-général, a été baptisée le 23 mai 1735 et est morte en 1797. Elle épousa le 18 mai 1764 Frédéric Guyenet, lieutenant-civil du Val de Travers, qui mourut en 1777, à l'âge de quarante ans].

1. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Bâle. Cette lettre a été imprimée en 1878 par Alphonse Petitpierre, dans le *Musée Neuchâtelois* de juillet, p. 147 (tirage à part, page 6).

N° 1680.

[Moultou à Rousseau][1].

5 février [1763].

Je reçois en ce moment votre lettre, mon très cher concitoyen, et j'y réponds d'abord, quoique je n'aie le temps que de vous écrire deux mots. Serais-je heureux tant que je penserais que j'aie pu vous faire de la peine? Mon amitié pour vous n'est pas née en un jour, elle ne dépend ni de votre humeur ni de la mienne, elle ne dépend même d'aucun événement; nous pouvons ne pas nous entendre, mais il est impossible que nous cessions de nous aimer. Vous prenez le bon parti; si vos concitoyens ne vous veulent pas, laissez-les, ils ne sont plus dignes de vous; mais si vous n'avez pas reçu la lettre que je remis à De Luc, c'est qu'il prit sur lui de ne pas vous l'envoyer, parce que je vous disais à la fin :

Tout ce qui me reste à vous dire, c'est que quelque parti que vous preniez, soit que vous rejetiez nos conseils, soit que vous les approuviez, je vous approuverai toujours. Il y a de fort bonnes raisons pour et contre, plus peut-être contre que pour, mais il n'y a que vous qui le sachiez. Ces lignes firent de la peine à M. De L. et il supprima la lettre. Cet homme est plein de bonnes intentions, il vous aime; il se tourne de tous les côtés pour vous servir; je l'estime beaucoup, mais vous savez sa délicatesse sur certains points, il a fait pour vous et fera plus que je n'aurais espéré. Il sort de chez moi; il m'a tracé le plan d'une grande lettre qu'il veut que je vous écrive, vous m'en tenez quitte sans doute, et je vous promets que vous ne l'aurez pas. Adieu, mon cher concitoyen, la poste va partir.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 72-73.

N° 1681.

A M. [M. M. Rey, libraire à Amsterdam][1].

A Môtiers, le 5 Février 1763.

J'ai lu avec surprise, mon cher Rey, l'article que vous avez mis sous mon nom dans la gazette. Cet article est, surtout relativement à Duchesne, d'une violence et d'une indécence qui n'a rien d'égal; vous m'y faites compromettre le magistrat même, d'une manière qui ne peut que m'attirer sa haine et m'ôter tous les amis qui m'étoient restés en France[2]. Je ne m'imaginois pas que vous feriez passer les termes d'une lettre qui ne s'adressoit qu'à vous, dans un avis au public; j'en voulois bien un, mais conceu d'une autre manière; vous m'avez porté le dernier coup par ce peu de lignes; vous m'avez fait plus de mal que ne m'en ont fait le Parlement, l'Archevesque et la Sorbonne, car ils ne m'ont ôté aucun ami et vous me les

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, *loc. cit.*, n° 105.

2. « Rousseau lui-même, dans sa lettre du 8 Janvier, avait engagé Rey à publier dans quelque Journal ses désaveux sur les contrefaçons et les falsifications de ses écrits. Il fallait donc, pour pouvoir juger de la valeur de ses reproches, connaître l'article qui occasionna son emportement. Après bien des recherches, faites sur l'indication de M. Ambroise, on a trouvé l'avis suivant dans la Gazette d'Amsterdam du Mardi 25 Janvier 1763 : *Le public est averti que sans l'aveu ni la participation de M. Rousseau, citoyen de Genève, on fait actuellement mutiler son* Emile, *dans la vue apparemment de le publier, ainsi tronqué et défiguré, sous le titre de* Nouveau traité d'éducation, *annoncé il y a quelque temps et qu'il désavoue d'avance. Il est obligé de protester aussi contre l'entreprise formée par un libraire de Paris d'y donner tout ouvertement une édition générale de ses écrits en* 12 *vol.* 8°. *; entreprise qu'il ne peut cependant remplir, puisqu'il n'a ni les additions ni les pièces manuscrites en grand nombre qui devroient entrer dans une édition générale ; entreprise d'ailleurs qui violeroit à divers égards les loix du pays. M. M. Rey, libraire à Amsterdam, est le seul qui puisse donner cette édition générale. De plus on avertit que dans une édition contrefaite du* Contrat Social *il a été inséré une lettre à laquelle Mr Rousseau n'a aucune part et qu'il n'a même jamais vue. Enfin l'on fait courir sous son nom une infinité de lettres manuscrites supposées ou falsifiées par ses ennemis au point d'être méconnaissables.* (Note de Bosscha.)

ôtez tous. D'ailleurs pourquoi dire, et qui pis est me faire dire à moi-même contre toute vérité, que vous êtes le seul qui puissiez donner l'édition générale de mes Ecrits? De sorte que, lorsque je voudrai procéder à cette Edition, dernière ressource qui me reste pour vivre, si nous ne pouvons convenir vous et moi et si je ne puis rompre l'espèce d'engagement que j'ai pris avec un autre, le public, qui ne sait pas nos conventions, trompé par ce faux avis, me regardera comme un fripon, qui viole ses traités avec vous, tandis qu'au contraire vous n'avez d'autre titre sur la collection de mes Ecrits que celui qu'il vous a plu d'usurper par un privilège obtenu sans mon aveu et auquel vous n'aviez aucun droit. Je vous avoue que dans les disgrâces qui m'accablent, je ne m'attendois pas à celles qui me viennent de vous.

Non content de cela, vous vous plaisez pour ainsi dire à m'accabler d'une autre manière, en imprimant et publiant tout ce qui s'écrit contre moi de plus injurieux; je ne parle pas seulement de l'extrait du Journal de Trévoux, dont je regarde l'auteur comme un chien enragé qui très-heureusement ne peut mordre que mes habits; mais dans le recueil de mes propres écrits vous fourrez les pièces de mes adversaires pour les faire lire au public malgré lui. Je suis persuadé que c'est l'indignation que cause ce mélange à ceux qui s'intéressent à moi, qui leur a fait imaginer une édition de mes oeuvres où l'on ne vît que mes oeuvres et où mon nom ne servît point d'arme à mes ennemis contre moi-même. Mais quelle fantaisie d'aller mettre le décret du Parlement dans une réponse à l'Archevesque où il n'est point question du Décret du Parlement! Le mandement même de l'Archevesque ne sera pas mieux placé avec ma lettre puisque, mes citations étant tirées de l'édition in-4°, il n'y en aura pas une qui cadre avec votre édition in-12, laquelle ne servira par conséquent qu'à faire croire que j'ai toujours cité faux, quoique j'aye toujours cité juste. Je comprends bien que ce n'est pas pour me nuire, mais seulement pour augmenter vos profits que vous me traitez si mal; aussi n'ai-je rien à vous dire que ce que le public dira

comme moi, savoir que c'est gagner de l'argent d'une manière bien peu honnête.

Je vous ai envoyé dans ma dernière un changement qui me tient au cœur et auquel vous ferez, j'espère, toute l'attention requise. Je persiste à trouver cet écrit foible et mauvais. Quand on parle de soi il n'est pas permis de s'animer et de s'emporter comme quand on défend en général la cause des moeurs et de la justice. Cela fait aussi qu'on est froid en voulant être modéré. Mais comme il n'est pas possible que l'Archevesque s'offense d'une défense aussi honnête et aussi mesurée, je suis très-persuadé que cet ouvrage ne peut compromettre ni vous ni moi, et surtout dans le moment présent où l'Archevesque est bien éloigné d'avoir le crédit que vous vous imaginez. Cependant je ne crois point que Bruiset accepte vos feuilles ; car je lui ai proposé il y a quelques semaines ma réponse à la Sorbonne, (sans lui dire pourtant précisément ce que c'étoit) parce que les fréquentes citations et l'exactitude qu'elles demandent ne permettent pas que cet écrit s'imprime autrement que sous mes yeux ; mais sur ce que je lui ai marqué seulement que c'étoit une défense d'Emile, il n'a pas osé s'en charger.

Vous pouvez m'envoyer les feuilles par la poste si le retour de M. de Lorme est trop éloigné pour qu'il puisse s'en charger ; mais ne m'envoyez plus votre Journal de Trévoux. Qu'ai-je à faire d'un écrit sans esprit et sans raison, où je ne vois que des brutalités et des injures. Adieu, mon cher, j'ai le coeur navré, j'ai le corps accablé de maux, je ne connois plus dans la vie que peine et souffrance, et vous augmentez encore tout cela. Mais n'importe, un acte honnête efface tout dans un coeur tel que le mien. Je ne cesserai point de vous aimer, et j'embrasse de tout mon coeur, vous et toute votre famille.

J. J. Rousseau

Mlle. Le Vasseur vous assure de ses respects.

N° 1682.

A M. [DUCHESNE][1].

A Motiers, le 6 février 1763.

On ne m'avait point annoncé, monsieur, l'édition que vous prépariez de mes écrits comme un simple projet, mais comme une entreprise qui s'exécutait actuellement au su de tout le monde, excepté moi seul. Comme cet avis, qui me vient de plusieurs endroits, m'affecta vivement, j'en écrivis à plusieurs de mes amis, et aussi à M. Rey, auquel parlant en même temps de plusieurs autres griefs qui me tenaient beaucoup plus au coeur, je proposais de chercher quelque voie publique, journal ou gazette, pour y porter mes protestations sur tout cela. Le sieur Rey, avec sa pétulance ordinaire, est parti de là pour faire insérer dans la *Gazette de Hollande* un article très-indiscret, très-choquant, que je crains qui ne vous fasse de la peine, et qui m'en fait encore plus à divers égards, entre autres de ce que j'y suis compromis quand il ose avancer, contre toute vérité, ou plutôt me faire avancer à moi-même, (car il semble que c'est moi qui parle) qu'il est le seul qui puisse faire l'édition générale de mes écrits ; au lieu que j'ai stipulé très-expressément avec lui, à chaque ouvrage que je lui ai cédé, (et j'en ai la preuve dans vingt de ses lettres) la même réserve qu'avec vous, et d'après cela je persiste à vous déclarer que si mon édition générale peut se faire à Paris, et que vous vouliez vous en charger, vous aurez la préférence, et je ne ferai rien en cela que de juste et dont je n'aie le droit, comme je puis même le prouver.

Mais dans l'occasion présente je crains que ce révoltant article ne fasse peut-être arrêter votre édition, ce qui serait un moindre mal puisqu'elle n'est pas commencée, et qui pis est, ne m'ôte la bienveillance des personnes en place qui y sont

1. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, *Œuvres inédites*, t. I, p. 120-124.

en quelque sorte compromises, et qui me croiront complice de ce qu'il y a de malhonnête dans cet article, lequel certainement eût été conçu bien différemment si j'avais été consulté. Peut-être ce retard, s'il a lieu, donnera-t-il le tems aux préjugés de se détruire, et serons-nous en état d'exécuter tout d'un coup le projet entier. En attendant j'ai, pour remplir ce vide, à vous proposer mon *Dictionnaire de musique,* qui, s'il n'est pas de même un livre de mode, est un livre nécessaire aux artistes, et doit avoir son débit dans tous les tems.

Si l'article de la gazette ne fait pas l'effet que je crains, et qu'on vous laisse faire votre édition, il y aura quelques retranchemens et changemens à faire dans vos trois tomes qui suivent le premier, et je vous fournirai de quoi suppléer aux retranchemens, et même au-delà. De sorte que tout ira pour le mieux, et je me propose même d'écrire à monsieur l'abbé de la Porte une lettre de remerciement qu'il sera le maître d'insérer dans l'édition, s'il le juge à propos, car je suis réellement très-sensible à l'honneur qu'il me fait. A l'égard du tome Ier, vous pouvez le laisser tel qu'il est, en ôtant seulement le nom de M. Grimm, qui ne doit pas y paroître, même par sa lettre initiale. Au reste, si vous voulez rendre ce premier volume complet par tout ce que j'ai fait imprimer relativement à mon premier discours, parcourez le *Mercure* de juin de 1751, second volume; vous y trouverez une petite pièce qui s'y rapporte, et qui a pour titre, *Réponse aux observations sur le discours de Dijon.*

Vous pouvez prendre pour mon compte l'*Histoire naturelle* in-4° et le *Dictionnaire de l'académie française*; mais je ne demande point de faveur; payez les choses ce qu'elles valent, en y ajoutant les articles ci-devant marqués, et ceux qui suivent. Cela fera un envoi considérable, dont je prierai M. de La Roche de vous rembourser le prix sitôt que vous m'en aurez envoyé la note, ce que je vous prie de faire au plus tôt.

Synonimes, de M. l'abbé Girard, dernière édition.

Prosodie française, de M. l'abbé d'Olivet.

Diodore de Sicile, trad. par l'abbé Terrasson, 7 volumes.

Ne m'envoyez jamais de livres que reliés ou solidement brochés en carton. Au lieu d'adresser votre envoi à M. Gloriot, adressez-le à M. François Gresset à Pontarlier. Comme il est commissionnaire de profession, et qu'il m'a fait déjà d'autres envois, il est plus simple qu'il continue. Il paiera le port, ou vous me le passerez en compte, à votre choix. Mais avant que de fermer le ballot, faites-moi l'amitié d'envoyer chez M. de Rougemont le prier de remettre ce qu'il a bien voulu se charger de me faire parvenir, ou de vous dire par quelle voie il l'a fait partir, car je n'en entends toujours point parler.

Je vous prie de ne pas tarder à me faire réponse sitôt que vous serez instruit de l'effet qu'aura produit le sot article de la gazette. Il est dans celle du 25 janvier ; au reste, quoiqu'en cela j'aie fort à me plaindre de M. Rey, ses procédés honnêtes et le soin qu'il a toujours pris de me contenter dans l'exécution de mes ouvrages l'emportent dans mon esprit sur ses torts ; si je voulois rompre avec tous ceux qui ont tort avec moi, il faudroit me résoudre à rester tout seul, et si vous-même eussiez commencé, comme il convenait, par me parler de cette affaire, tout cela ne fût point arrivé. Je vous salue de tout mon coeur.

J.-J. Rousseau

Vous ne parlez que de quatre volumes, le reste n'y serait-il donc pas ? on ne peut pas dire qu'on donne le recueil de mes écrits, quand on n'y met pas les plus considérables ; ce serait faire croire au public que je désavoue ceux que je m'honore le plus d'avoir faits. Ne pourriez-vous m'éclaircir cela, sans vous compromettre ? un mot suffit.

Je vous prie de me donner des nouvelles de M. le comte de Tressan ; on m'a dit qu'il était mort ; j'espère qu'une nouvelle aussi triste n'est pas vraie. La mort d'un homme de son rang, dans l'état et dans les lettres, ajouterait la sensation publique aux regrets des honnêtes gens. Je vous demande aussi, si vous le voulez bien, l'adresse de M. Wattelet de l'académie française.

N° 1683.

A MADAME
MADAME BOY-DE-LA TOUR
NÉE ROQUIN
À LYON [1]

A Môtiers le 6 fevr. 1763

Quoique je pense bien, Madame, que les avis ne vous manqueront pas, je crois neanmoins devoir vous annoncer le decés de M. Girardier, mort la nuit derniére à dix heures, et, comme je crois, d'une inflammation d'entrailles ; car il m'a été impossible de l'aller voir, m'étant trouvé trés mal moi-même la nuit qu'il est tombé malade ; cependant je suis réservé pour souffrir encore, moi qui ne suis bon à rien, et Dieu le retire lui, pére de famille ; adorons les décrets impénétrables. Ce qu'il y a de bien sur est que quand mon heure arrivera vous perdrez un véritable ami, et qu'en lui vous ne perdez rien de pareil, tant s'en faut. Bon jour, Madame.

J. J. ROUSSEAU

Quoique je n'aye pu moi-même aller soigner le defunt, j'y ai envoyé Mlle. le Vasseur, et c'est elle qui lui a rendu les derniers devoirs. Je ne puis vous en dire davantage.

1. Transcrit de l'original autographe signé, appartenant à M. Henri de Rothschild (publié par lui en 1892, *loc. cit.*, p. 34, 35). In-8° de 4 p., les 2e et 3e blanches. L'adresse la 4e, avec cachet oriental sur cire rouge, et deux fois le chiffre 8, qui se retrouve sur la page 1. Sur l'adresse de la main de Rousseau : « *Pontarlier* » Timbre postal PONTARLIER. chiffre postal 8s.

N° 1684.

A Madame
Madame la Marquise
de Verdelin, rue Vivienne
A Paris [1].

A Môtiers le 7 fev^{r}. 1763.

Le lendemain, Madame, du jour où l'inquiétude sur vôtre silence m'en fit parler à la Soeur Marie, je receus vôtre première lettre, et peu de jours après la seconde, laquelle me fit bénir l'heureuse étourderie qui m'attiroit de vôtre part un si précieux témoignage d'amitié. Vos domestiques sont plus fidelles qu'exacts, ils ne font pas comme beaucoup d'autres qui, mettant l'affranchissement dans leur poche me font perdre les lettres de leurs maîtres ; la vôtre, Madame, m'est parvenue bien affranchie, mais elle avoit été longtems pochetée, et c'est me faire un grand vol que me retarder d'un moment le plaisir de recevoir de vos nouvelles.

Il n'y a que l'assurance que vous me donnez que vous n'allez pas au bal qui puisse m'inspirer la confiance de vous écrire dans un tems où les belles Dames en ont si peu à donner aux lettres des vieux rêveurs. Cependant si vous n'allez pas au bal, vous parez Mademoiselle de Verdelin pour y aller ; c'est fort bien de briller au moins par elle, quand vous ne voulez pas briller par vous-même, et ce sera fort bien fait à moi d'être un peu moins prolixe qu'à l'ordinaire, eu égard à la fin du Carnaval, car je n'ai pu prendre sur moi d'attendre jusqu'au Carême pour vous dire combien je suis

1. Transcrit le 3 mars 1924, à Alençon, de l'original autographe non signé, appartenant alors à M. le Comte Le Veneur. 4 p. in-4°., la 3e blanche, l'adresse sur la 4e. Cachet oriental sur cire rouge. [P.-P. P.] — La présente lettre a été publiée en 1840 par Bergounioux, dans l'*Artiste*, p. 33.

touché de tout ce qu'il y a d'obligeant pour votre pauvre voisin (qui voudroit bien toujours l'être,) dans toutes vos Lettres et dans tous vos procédés. Cent fois le jour je pense avec attendrissement que depuis le prémier moment de nôtre connoissance, vos soins, vos bontés, vôtre amitié, n'ont pas souffert un moment de relâche ou d'attiédissement, que vous avez toujours été la même envers moi dans ma bonne et ma mauvaise humeur, dans ma bonne et mauvaise fortune, que vous m'avez toujours montré cette[1] égalité d'ame qui devroit faire l'étude du sage, et cette bienveillance inaltérable que tous les amis promettent et qu'on ne trouve dans aucun. Vôtre amitié, Madame, est éprouvée, et la mienne mérite de l'être; voilà, maintenant, dequoi j'ai le coeur plein et ce que je voulois vous dire. J'ai plus à me loüer qu'à me plaindre d'une[2] adversité qui m'a mis en état de vous parler ainsi.

1. Bergounioux imprime « une », au lieu de « cette », qu'on lit dans l'original autographe.

2. J.-J. avait d'abord écrit : « je bénis l'heureuse », qu'il a biffé et remplacé par « j'ai plus à me loüer qu'à me plaindre d'une... »

N° 1685.

[M.-M. Rey à Rousseau] [1].

Mon cher Rousseau, depuis ma dernière j'ai fait insérer le même avertissement, que je vous ai envoyé inséré dans la Gazette d'Amsterdam, dans celle d'Utrecht, dans une Gazette littéraire qui paroît toutes les semaines en hollandois à Leyde; j'ai demandé qu'il soit inséré dans la Bibliothèque des Sciences qui s'imprime à La Haye et qui se débite tous les trois mois; je ne doute pas qu'on ne le fasse [2]. Il se trouvera dans le Journal des Sçavants, suite de x^{bre} 1762, que je publierai cette semaine. J'attends vos ordres pour la France.

Voici les feuilles A, B, de votre Lettre ; C, D seront imprimées dans la semaine; E sera composée dans cette semaine ; F finira l'ouvrage. Entre cy et la quinzaine, tout sera fini. J'attends vos ordres pour les expéditions qui vous concernent: elles peuvent se faire avant la fin du mois.

Du Chesne de Paris m'a répondu qu'il ne vouloit rien imprimer sans permission. Je n'ai pas de nouvelles de Lyon, mais on accepte mon offre à Rouen, ainsi que dans peu vous saurez à quoi nous en sommes définitivement. Plus je lis votre ouvrage et plus je vous approuve, mais les hommes ne sont pas tels que vous les croyez: ils sont méchans et la secte théologique ne pardonne jamais. Dieu veuille vous accorder le repos après lequel vous soupirez.

Ma femme, Mad^{elle} Du Moulin, vous embrassent. La petite vient toujours très bien ; je compte qu'elle aura cinq ou six dents à la fois et en peu ; la nature est assez forte chez elle pour supporter son mal.

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe, signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Rey, fol. 196. Une page et 4 lignes de texte in-4°, sans adresse ni cachet.

2. Rey ne devait recevoir que plus tard la lettre de Rousseau du 5 février.

Mon cher Rousseau, écrivez-nous plus souvent que vous ne faites; vous savez que vos lettres nous sont toujours très agréables et votre santé si mauvaise que nous ne sommes tranquilles qu'en en apprenant l'état.

Jusques ici je n'ai pas de nouvelles des deux personnes de Genève dont vous m'avez parlé[1]. Dites moi combien[2] vous voulez de la nouvelle édition de Julie.

J'ajouterai un petit avertissement à votre ouvrage où je préviendrai que, s'il y a des fautes, elles ne doivent point vous être attribuées.

Mr J. Neaulme m'a fait demander si c'étoit vous ou moi qui avons fait mettre l'avertissement. J'ai répondu que vous m'en aviez parlé et que j'avois fait mettre l'avertissement, en le motivant de façon à n'offenser personne. La réponse a été qu'il *motiveroit le sien aussi*. En conséquence il a envoyé un avertissement à la Gazette francoise d'Amsterdam, qu'on a refusé par la raison qu'il faisoit intervenir les Puissances. Je ne l'ai pas vu et je ne l'ai appris qu'après qu'on le lui a renvoyé, en lui faisant dire qu'on ne vouloit pas en faire usage. Je ne sais présentement ce qu'il fera. Ceci s'est passé il y a dix jours et je n'en ai pas ouï parler du depuis.

Depuis ma dernière, le froid a considérablement diminué ; nous nous croyons rentrés dans la belle saison. Je souhaite que vous vous en sentiez pour votre santé.

Je suis, mon cher Rousseau, de tout mon coeur

Rey

Le 8e fevrier 1763.

1. Moultou et Roustan. *Cf.* T. VIII, n° 1651.

2. C'est-à-dire, sans doute : « combien d'exemplaires ». [Th. D.]. — Cependant, le 19 février (n° 1695, 3e alinéa), Rousseau répond à cet article : « *Vous n'avez rien à me payer* pour la nouvelle édition de la Julie, mais si vous pouvez m'en envoyer quelques exemplaires, vous me ferez plaisir. » [P.-P. P.]

N° 1686.

A MONSIEUR JEUNET (*lisez* JUNET)
DIRECTEUR DES POSTES À PONTARLIER[1].

10 fev^r [1763].

Permettez, M. que je vous prie de vouloir bien me donner un petit éclaircissement qui m'intéresse. Le 20 et le 23 du mois dernier, je mis ici à la Poste deux Dépêches, chacune de plusieurs feuilles, à l'addresse de M. le M^al de Luxembourg ; ces dépêches ne sont point arrivées à leur destination. Le Sr Jequier dit, cependant, vous les avoir remises, je vous prie, Monsieur, de vouloir bien me marquer si cela est vrai. Recevez mes excuses de la peine que je vous donne. Je vous salue de tout mon coeur.

J. J. R.

1. Transcrit de la copie autographe, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, 7888, fol. 18 *a*. Cette copie se trouve précédée des lignes autographes *INÉDITES* que voici :

« Affaire des Deux Dépêches
du 20 et du 23 janvier.

« Le 10 fév^r j'ai écrit à M. le M^al de Luxembourg pour lui en demander des nouvelles.

« Le 19 je lui ai encore écrit par une autre voye pour la même chose.

« Le 20 j'ai écrit la Lettre suivante à M. Jeunet directeur des Postes à Pontarlier... »

[Suit le texte du billet, signé des initiales, puis viennent ces lignes, également *INÉDITES* :]

« Il est à observer que le 6 fev^r j'écrivis à Mad^e Boi de la Tour pour lui donner avis de la mort de M. Girardier. Toutes les lettres parties le même jour arrivèrent en leur tems [;] la mienne seule retarda d'un courrier comme il paroit par la réponse de Mad^e Boi de la Tour receue le 17 laquelle, à l'état du cachet, semble avoir été ouverte.

« Un pacquet de M. de Malesherbes contenant des copies de Lettres en datte du 13 novembre 1762 me fut apporté au commencement de X^bre tout ouvert par M. Jecquier lequel m'assura qu'il lui avait été remis à Pontarlier en cet état. »

[En fait, le maréchal avait reçu les deux longues lettres des 20 et 23 (ou 28, *cf.* n° 1673) janvier, et J.-J. s'alarmait à tort (*cf.* n° 1692).]

N° 1687.

[M.-M. Rey à Rousseau][1].

[11 février 1763].

Je reçois, mon cher Rousseau, votre lettre du 29 du passé aujourd'huy 11e fevrier, une heure avant le départ du courrier pour chez vous, ainsi que je n'ai que le tems de répondre à l'essentiel. Vous devez avoir reçu les feuilles A, B. Voici C. D ; la 5e, ou E, sera tirée entre c̄y et lundi prochain et F finit l'ouvrage. — Vous verrez que la page 25 de votre manuscrit se rapporte à la page 48 de l'imprimé. Je crois avoir placé vos corrections exactement. En faisant refaire les pages 47 à 50, je biffe ce qui est barré et j'y place l'alinéa que vous m'avez envoyé, moyennant quoi je crois que tout ira bien.

Je n'ai rien encore expédié à personne ; j'enverrai l'ouvrage entier, mais avant tout je ne crois pas en devoir lâcher une feuille que ceux qui vous reviennent ne soient partis. Si je revois Mr De Lorme, j'en profiterai avec plaisir ; je ne crois pas qu'il soit en ville ; si je l'ai bien compris, il devoit partir le lendemain du jour que je l'ai vu et ne revenir qu'au tems de son départ. Je l'ai sollicité à venir prendre ma soupe, ou la salade, ce qu'il n'a pas voulu accepter, faute de tems. Il me parla de la route pour aller chez vous en peu de tems : je l'ai prié de me la donner par écrit ; je le lui demandai encore le même jour par un billet, mais je ne l'ai pas revu. Ces particularités me font espérer qu'avant son retour il me fera encore une visite.

Je ne vois pas que votre ouvrage soit inférieur aux précédents. Il est vrai que je n'ai pas ni les lumières, ni le génie

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Rey, fol. 197, une page 1/2 de texte in-4°, sans adresse ni cachet.

qu'il faudroit avoir pour en juger, mais je ne pense pas qu'il faille l'anéantir parce que vous ne le trouverez (*sic*) pas travaillé comme les autres. Le public en jugera et je suis assuré que la partie éclairée vous rendra justice. Pour la correction, j'y donne mes soins avec plaisir et j'espère que vous la trouverez passable ; au moins n'y aura-t-il pas de contre-sens. Je voudrois pouvoir vous témoigner par d'autres moyens combien vous m'êtes cher. Au reste, si j'étois certain que cet ouvrage fît du tort à votre réputation, je sacrifierois volontiers la dépense que j'ai faite.

Ma femme, Mad^elle^ Du Moulin et moi vous embrassons. La petite vient toujours bien : je voudrois que vous la vissiez, comme elle témoigne par ses regards expressifs son petit discernement.

Il faut, tant que vous le pouvez, vous tenir joyeux et ne point vous laisser aller au chagrin. Je travaille pour vous aller trouver en juin ou juillet prochain S. P. à Dieu. Ce sera un moment bien doux pour moi et que ma femme voudroit bien partager. Voyez si vous voulez lui donner cette satisfaction en venant la voir.

Je salue Mad^elle^ Le Vasseur et la prie d'avoir toujours un grand soin de vous ; elle est libre de retirer sa pension soit sur moi soit sur Messrs Van den Yver frères et Comp^ie^ de Paris. Adieu, vivez heureux, soyez persuadé de mon parfait dévouement.

Rey

N° 1688.

A MONSIEUR J. J. ROUSSEAU
A MOTIERS-TRAVERS [1].

(Lettre de Guy, pour Duchesne.)

A Paris le 12 fevrier 1763.

Monsieur,

Je vous avoue que nous avons été un peu éprouvés de la notice du S[r] Rey, relativement à l'édition en question. Il semble qu'il y est (*sic*, pour « ait ») un peu de fiel dans son fait. Il doit pourtant savoir que, puisqu'il s'approprie de (*sic*) tout ce que nous imprimons ici, sans demander la permission à qui que ce soit, nous devons avoir la même liberté ici. A peine les figures et la préface de l'Héloïse parurent-elles que sur le champ il nous le (*sic*) contrefit et ne tarda pas à [en] envoyer à Paris. A peine avons[-nous] une pièce de théâtre que tout de suite il nous la scroque (*sic*). Cependant je n'ai jamais porté aucune plainte, parce qu'elle seroit inutile: il est dans un pays libre, il peut impu[né]ment tout contrefaire. Par cette raison nous avons le même droit pour ce qu'il imprime chez lui. Cependant il ne prouvera jamais que nous lui ayons rien contrefait jusqu'à ce jour, quoiqu'il le veuille faire entendre pour se mettre à l'abri des larcins qu'il nous fait journellement. Ainsi quand nous imprimons ici certains ouvrages de son fonds, ce ne sera que lui rendre là (à la vérité foiblement), le change. Je vous avoue donc que cet avis auroit pu faire d'impression (*sic*) et ralentir l'envie que nous avons de faire cette Edition. Malgré donc tout cela, cette envie nous tient toujours,

1. *INÉDIT*. Transcrit en août 1907 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Recueil Guy-Duchesne, fol. 15-16, 3 p. de texte in-4°, l'adresse sur la 4[e].

Pierre Carlet de Chamblain
DE MARIVAUX.
de l'Académie Françoise,
né en 1688. mort en 1763.

Pougin de S.t Aubin effig. Pinx C.P. Marillier ornam. del. Ingouf Junior Sculp. 1781.

Librairie Armand Colin, Paris.

MARIVAUX

Gravé par Ingouf, d'après Saint-Aubin.

(Cabinet des Estampes.)

et ce n'est pas le gain qui nous guide : d'ailleurs, attendu l'Edition générale, on en tirera peu de celle-ci. Ainsi nous attendons le retour de Madame la Maréchale, qui est allée en campagne passer les jours gras, pour la permission qu'elle a eu la bonté de promettre de demander à M. de Malesherbes. Ensuite nous irons notre train. J'ai fait part à M. l'abbé de la Porte de votre lettre dont il est très flatté, et c'est un aiguillon pour y apporter encore plus de soin. Il pense, comme nous, que nous pourrons bien détruire le préjugé qu'aura pu faire cette annonce de la Gazette ; le mal nous servira de remède.

Mais nous ne comptons, quant à présent, ne donner que quatre volumes, qui renfermeront les articles que je vous ai envoyés et ce que vous nous promettez, attendu que nous avons et de l'Héloïse et de l'Emile, qui complètent vos ouvrages connus jusqu'à ce jour. Rey ne promet pas autre chose, à ce que je crois, c'est-à-dire 4 vol. d'Emile, 4 volumes des Oeuvres diverses, et 6 de l'Héloïse, ce qui fait 14. Nous n'en donnerons que 12, parce que l'Héloïse sera mise en quatre volumes raisonnables. A Lyon et à Rouen, ils l'ont imprimée en 3 volumes. Comme ce livre est extrêmement répandu, nous n'en ferons faire que 750, in-8°, du même format de (*sic*) l'Emile, et ainsi des oeuvres diverses. Nous faisons faire un nouveau dessin pour remplacer le douzième qui n'a jamais trop convenu. Nous faisons faire aussi par M. Cochin un dessin général de tout l'ouvrage pour mettre à la tête du premier volume de l'Heloïse. Nous voulions faire tout cela en grand secret pour vous donner un cadeau de surprise ; c'est ce que je disois à M. de Malesherbes dans un petit mémoire que je lui donnai à ce sujet, mais le Diable lui-même n'est plus secret.

Il n'y a pas longtemps que j'ai eu des nouvelles de M. le Comte de Tressan. Je m'en suis informé depuis, et personne n'a pu me dire qu'il fût mort. Comme j'ai sa correspondance pour les commissions de librairie, je lui écrirai un de ces jours pour en avoir des nouvelles.

Nous venons de perdre M. de Marivaux, d'un rhume négligé.

M. Wattellet demeure *rue Charlot au Marais*.

Je vais travailler à faire relier les différens articles demandés, et, quand tout sera prêt, j'en ferai l'envoi, que je vous annoncerai (j'enverrai prendre chez M. de Rougemont).

J'ay l'honneur d'être, Monsieur,

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

Guy p. Duchêne

N° 1689.

[Milord Maréchal à Rousseau][1].

13 février [1763][2].

Je suis de retour de Genève depuis trois jours. Je suis bien content de M. Moultou; voici une lettre de lui. Je crois que vous pouvez compter sur son amitié et sur celle de bien des autres, et je sais que vous pouvez toujours compter sur la mienne. On m'a dit que le parlement de Paris ayant condamné votre livre et ayant les yeux sur ce qu'on ferait là-dessus à Genève, on s'était cru obligé de le défendre. Je ne me suis pas opposé à cette raison convaincante, au contraire, j'ai fait mes compliments au ministre qui m'en parlait sur la conversion de la république, puisque le parlement de Paris condamne la doctrine de Calvin aussi bien que le livre de Rousseau.

Pour ne pas estropier la lettre du bon David[3], je l'ai donnée

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 78-79, et collationné sur l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. Streckeisen imprime : « 14 février 1763 ». L'original autographe porte « 13 février », sans millésime.

3. Hume. Cette lettre, adressée à Rousseau, est datée du 2 juillet 1762 (et non du 2 janvier 1763, comme dit Streckeisen en note). Rousseau ne la reçut qu'en février 1763 et y répondit le 19 février. [Th. D.] (*Cf.* n° 1697).

à traduire; on l'a massacrée. Je l'ai un peu corrigée, vous entendrez ce qu'il veut dire. Je n'ai pas le temps de mieux le faire, étant accablé de lettres qui demandent une prompte réponse. Bonjour.

Si vous voulez me donner une copie de la lettre de David, je la ferai bien traduire.

N° 1690.

[Mme DE LA TOUR-DE FRANQUEVILLE À ROUSSEAU][1].

Le 13 février 1763.

L'esprit de vertige, et l'ennui de soi-même, semblent avoir saisi tout Paris. Jamais le Carnaval n'a été plus bruyant que cette année : ce ne sont que fêtes, que festins, que bals. Pour moi, l'uniformité de ma façon de vivre n'en reçoit pas le plus petit échec. Je suis presque toujours seule ; et, au lieu de courir pour être courue, je lis, je pense à mes amis ; et, comme vous voyez, je leur écris. Ce n'est pourtant pas à ma solitude que vous devez cette seconde lettre ; c'est à l'abondance de choses que contenoit la vôtre ; quoiqu'elle ne fût pas, à beaucoup près, aussi grande que vous me l'aviez promis. Vous savez mon âge : j'ai répondu à votre question, mais non pas à votre lettre, et je n'espère pas d'y répondre à fond dans celle-ci, ni dans aucune. Savez-vous bien qu'elle est charmante, cette lettre, et que, pour ne vous pas trouver trop charmant vous-même, j'ai été obligée de me rappeler de combien de nuages vous avez obscurci les beaux jours que vous m'avez quelquefois procurés ! Je me suis livrée à cette considération ; j'en ai gémi, et puis j'ai dit : tout est bien. En effet, plus

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, dans *Correspondance originale,* etc. t. I, p. 334-338.

égal, votre commerce seroit trop attachant ; tel qu'il est, il m'attache assez pour me faire plaisir et peine ; plus, serait trop. Revenons à votre lettre, dans laquelle, toute charmante qu'elle est, il y a bien quelque chose à reprendre. Par exemple, vous me dites que, si loin de moi, vous ne gagnez à me connoître que des regrets ou du ridicule. Cette phrase ne me paroît pas juste dans tous ses points : il est possible que vous regrettiez de ne pas connoître davantage une femme à qui vous trouvez un esprit sain, un coeur droit, et une âme faite pour les douceurs de l'amitié ; mais comment, en vous faisant de cette même femme une image séduisante, pouvez-vous craindre de gagner du ridicule ? *On n'est jamais ridicule que par des formes déterminées ;* et qui sait mieux que vous effacer aujourd'hui l'impression d'hier ? Ah ! ne craignez pas que l'opinion que vous prendrez de moi, devienne un fond que ma vanité s'approprie. L'enflure que vos premiers suffrages avoient causée à mon coeur, est dissipée sans retour. Si j'avois mérité les sentimens que vous m'avez marqués dés l'origine de notre correspondance, vous ne me les auriez pas retirés : ils étoient donc de purs bienfaits de votre part, et ce n'est pas là le cas ou possession vaut titre. Aussi, tout ce que vous pourrez dire ou faire en ma faveur, excitera mon émulation, et jamais mon amour-propre. Vous avez équivoqué sur mon teint ; et c'est une preuve de plus que vous lisez mes lettres une fois pour toutes. Je ne vous ai point dit que mon visage fût la partie la plus blanche de ma personne ; mais, au contraire, que grâce à la petite vérole, mon visage était moins blanc que le reste de ma personne, quoiqu'il ne le fût pas encore trop mal pour une brune. Cette erreur, qui paroît d'une si petite conséquence, n'est pas inutile à rectifier, si nous sommes destinés à nous voir. Il n'en faudroit pas davantage pour vous faire croire que j'ai voulu vous en imposer ; et, en vérité, rien n'est plus loin de mes intentions.

M. du Terreaux m'a priée de vous demander ce que vous pensez d'un nommé M. Baillod, que vous devez avoir vu à Motiers, et de la dame qui est avec lui. Si vous avez pris la

peine d'en penser quelque chose, ayez la bonté de me dire ce que c'est.

J'ai été fort incommodée de douleurs dans les genoux, et d'une foiblesse excessive, aussi dans les genoux, qu'on attribue à un relâchement de nerfs. Apprenez-moi, je vous prie, à me guérir ou à m'en passer, sciences d'une utilité presque égales. Adieu; je ne vous donne point de nom, et vous savez bien pourquoi.

N° 1691.

[Lenieps à Rousseau] [1].

Paris 15e fevr 1763.

Pour n'être point surpris par les événemens, il faut, mon bon ami, se bien mettre dans la tête que tout peut arriver. La démarche que l'on a faite n'a été que pour se faire des protecteurs. Eh bien! on les aura. Je succomberai, le bienfait de ma chère fille me sera refusé, il passera à mon petit-fils, et le père, chargé de mon indignation, aura la honte pour partage: quelque chose de plus, le déshonneur et l'indigence, car je suivrai la loi à la rigueur, et il ne lui restera que l'espérance de la mort de son fils, déjà tant souhaitée secrètement.

Sur une lettre que l'on me dit avoir vue entre les mains de Du Chesne, si opposée à celle que vous m'aviez écrite, je crus que je devois le voir aussi bien que l'abbé De la Porte, et je l'ai fait. Duchesne me dit qu'il vous avoit écrit sans la participation de l'abbé De la Porte, que son dessein avoit toujours été de s'arranger avec vous, qu'il l'avoit fait, que vous étiez content, que vous lui aviez donné votre consentement, moyen-

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, fol. 8. Sans adresse, mais au haut du recto, Lenieps a écrit: « Motiers, M. Rousseau. », in-4°, 2 p.

nant que l'on vous indiquât les pièces qui entroient dans la collection, et que l'on vous avoit envoyé[es] tout de suite. En conséquence je fus chez M. De la Tour, car sur le mecontentement de votre lettre, j'avois prévenu Mr De la Tour pour qu'il ne se prêtât à rien, mais pour que l'estampe fût ce qu'elle devoit être, et qu'il voulût bien en prendre le soin. J'en ferois tous les fraix et maintenant, je viens de me conformer à vos volontés, en racontant à cet ami tout ce qui s'est passé, qu'il n'a pas trop bien compris, et le Graveur vient d'être employé. Duchesne m'a dit qu'il feroit tirer 500 ex. in-8, et le reste in-12. L'estampe sera in-8°, mais un peu raccourcie, afin de servir de frontispice à l'in-12°. Je copierai la lettre que vous me demandez et je vous l'enverrai. Je l'aurois déjà fait, mais depuis un mois j'ai subi le sort de l'épidémie : j'ai eu un rhume violent et catarrheux qui est à peu près à sa fin, et il en étoit temps. Ce n'est point ce qui a fait partir Valmalete, mais la charge de 91 ans : il a été regretté des gens qui avoient des rentes sur sa tête, et comme, de son vivant, on avoit déjà fait le partage de ses biens, les héritiers sont restés tranquilles, et ne se mangent pas comme on le fait à la succession Maudry, entre la mère, la fille et le gendre, et les honnêtes suppôts de Thémis. Une Gazette d'Utrecht nous a donné une plainte de J. J. (*sic*) Rey contre l'édition projetée. J'ai cru que vous y aviez quelque part, vu qu'elle est venue assez longtemps après vous avoir écrit. Une lettre de votre bon ami Roguin m'apprend que celui qui doit venir de chez vous ici avoit fait un mariage *biscornu*, et que ses chiens ne chassoient plus avec ceux de la veuve de Lyon, qui devoit vous faire bâtir un hermitage sur la montagne pour l'été, et je verrai ces choses, si Dieu me prête vie, et si mon procès est bientôt terminé. La Tour veut être de la partie.

Nos Gazettes vous auront appris tout ce que la Czarine a fait pour engager M. Dalembert a aller prendre l'inspection de la conduite de son fils. La lettre qu'elle lui a écrite court les rues, et l'Académie l'a fait enregistrer chez elle, comme un honneur en faveur des savans. Le Pce Gallikin (*sic*) a em-

ployé toute son éloquence, et a engagé M. Dechoiseul (*sic*) à lui parler pour le déterminer. Cela a été fait, et M. Dalembert a resté ferme dans son refus. Il trouve moins d'approbateurs que de critiques. Qui sont ces derniers ? des hommes qui ne connoissent que l'intérêt, que le luxe ruine ou a ruinés, et dont les moeurs sont dépravées, qui ne connurent jamais le prix de la vie, de la santé, de l'indépendance et de l'amitié, qui rougissent de voir Emile dans l'atelier d'un Menuisier ou d'un Peintre, et qui osent se montrer à découvert sortant d'un mauvais lieu, ou d'une tenue de Lansquenet ou de Duppe.

La paix, soit le traité définitif, fut achevé jeudi et signé, le lendemain on le fit partir pour Londres afin d'être ratifié. Celui de la Reine d'Hongrie n'en est pas là ; les préparatifs réciproques que l'on fait annoncent une campagne, et tant pis pour la Cour de Vienne. Les lettres patentes et les édits du Roi ont mis fin aux discussions avec les Jésuites. Il n'est plus question d'eux. On a fait une grande réforme dans la cavalerie et dans l'infanterie, et les mécontens crient ; chacun prêche suivant l'Evêché. C'est aujourd'hui le dernier jour de Carnaval, je n'ai point eu de joie, et j'ai senti de l'amertume en me trouvant seul et réfléchissant sur mes pertes. Hélas ! mon ami, ces réfléxions dureront longtemps et tout les renouvelle. Je n'ai pas besoin de fouler la terre en allant au Temple, elle[1] n'est pas là, elle repose dans mon coeur, et votre ami l'abreuve de ses larmes.

Le Nieps.

Ne m'oubliez pas auprès de Mlle Levasseur.

1. Le Nieps parle de sa fille, Mme Lambert, morte l'été précédent.

N° 1692.

[Le Maréchal de Luxembourg à Rousseau][1]

Paris, 17 février 1763.

Ne soyez point en peine de vos deux lettres, mon cher ami : je les ai reçues à temps, et elles m'ont fait un plaisir infini. Je les ai montrées à quelques amis communs qui en ont été enchantés. J'ai des torts avec vous, mais assurément le coeur n'y a point de part. Il y a bien longtemps que je ne vous ai écrit ; mais, depuis la fin de mon quartier, j'ai été assez misérable ; j'ai eu, à différentes reprises, plusieurs petites incommodités et des inquiétudes. Il y a quelques jours que, le soir, nous apprîmes que le duc de Villeroy était tombé en paralysie, et nous fûmes tout de suite à Villeroy. Étant à la chasse, à deux lieues de chez lui, il fut tout d'un coup attaqué d'une paralysie sur toute la partie gauche du corps et perdit la parole ; on le mit dans son carrosse, et, en arrivant chez lui, il fut saigné au pied et prit l'émétique. Au bout de deux jours, la parole lui est assez bien revenue et un peu de mouvement dans la partie attaquée. Il est mieux présentement ; mais, vu l'état de dépérissement où il était auparavant, je crains bien, s'il en revient, qu'il n'aille pas loin. J'y ai laissé madame de Luxembourg, qui a voulu que j'en revinsse avant-hier soir, parce que j'avais eu la fièvre pendant la nuit ; elle a eu peur que cela n'eût des suites, mais ce ne sera rien. Si M. de Villeroy ne veut pas être transporté à Paris, comme on le désire, j'irai le retrouver.

Je suis inquiet de ce que vous me mandez qu'il règne des maladies épidémiques dans le pays que vous habitez ; tâchez de vous en garantir jusqu'au beau temps, ainsi que mademoiselle Levasseur, à qui je vous prie de dire mille choses de ma part. Adieu, mon cher ami ; soyez persuadé que vous n'en avez pas de plus fidèle.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 484-485.

N° 1693.

A Monsieur
Monsieur Moultou
Ministre du St Evangile
A Genève [1].

A Motiers le 17. fevr. 1763.

Je me suis hâté de bruler vôtre lettre du 4. comme vous le desiriez, je ferai plus, je tâcherai de l'oublier. Je ne sais ce qui vous est arrivé, mais vous avez bien changé de langage ; il y a six mois que vous etiez indigné contre M. de Voltaire, de ce qu'il me supposoit capable du quart des bassesses que vous me conseillez maintenant. Vos conseils peuvent être bons mais ils ne me conviennent pas. Je sais bien qu'après avoir donné le foüet aux enfans, très souvent à tort, on leur fait encore demander pardon ; mais outre que cet usage [2] m'a toujours paru extravagant, il ne va pas à ma barbe grise. Ce n'est point à l'offensé à demander pardon des outrages qu'il a receus ; je m'en tiens là. Ce que j'ai à faire est de pardonner, et c'est ce que je fais de bon coeur, même sans qu'on me le demande. Mais que j'aille à mon age solliciter comme un écolier des certificats de consistoire, il me paroit singulier que vous l'ayez imaginé possible. Vos Ministres et moi sommes loin de compte, ils ont cru sur ma lettre à M. de Montmolin avoir trouvé une occasion favorable de [3] me faire ramper sous eux. Ils auront tout le tems de se desabuser. Puisqu'ils se sont otés mon estime, ils s'accomoderont s'il leur

1. Transcrit le 24 novembre 1915 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (Rec. Moultou, fol. 64, 65). In-8° de 4 pages, l'adresse sur la 4e, cachet oriental sur cire rouge. Le post-scriptum est sur deux lignes, à la page 2, en marge, dans le sens de la hauteur.

2. « usage » remplace le mot « outrage », biffé.

3. « m'écraser », biffé.

plait de mon mépris. Je leur ai donné des témoignages publics de cette estime, j'ai eu tort, et voilà le seul tort qui [1] me reste à réparer.

Mon cher, je suis dans ma Réligion tolérant par principes. car je suis Chrétien ; Je tolére tout, hors l'intolérance ; mais toute inquisition m'est odieuse. Je regarde tous les inquisiteurs comme autant de satellites du Diable. Par cette raison, je ne voudrois pas plus vivre à Genève qu'à Goa. Il n'y a que les Athées qui puissent vivre en paix dans ces [2] pays-là, parce que toutes les professions de foi ne coûtent rien à qui n'en a dans le coeur aucune, et quelque peu que je sois attaché à la vie je ne suis point curieux d'aller chercher le sort des Servet. Adieu donc, Messieurs les bruleurs. Rousseau n'est pas vôtre homme ; puisque vous ne voulez point de lui parce qu'il est tolérant, il ne veut point de vous par la raison contraire.

Je crois mon cher Moultou que si nous nous étions vus et expliqués, nous nous serions épargnés (*sic*) bien des malentendus dans nos lettres. Vous ne pouvez pas vous mettre à ma place, ni voir les choses dans mon point de vue. Genéve reste toujours sous vos yeux et s'éloigne des miens tous les jours davantage ; j'ai pris mon parti.

J'ai peur que mon état qui empire sans cesse ne m'empêche d'executer notre projet ; en ce cas il faudra que vous me veniez voir, et à tout évenement ce seroit toujours un préliminaire qui me feroit grand plaisir. Adieu.

J'approuve trés fort que vous ne songiez point à publier ce que vous avez fait. Tout cela ne serviroit plus à rien, et vous ne feriez que vous compromettre.

1. *Sic*, « qui » et non pas « qu'il », comme impriment les précédents éditeurs.
2. « ces », et non pas : « ce », comme impriment les précédents éditeurs.

N° 1694.

[MOULTOU À ROUSSEAU][1].

Samedi 19 [février 1763]

Je m'étais bien attendu à la lettre que vous venez de m'écrire ; je ne me reproche pas cependant celle que je vous ai écrite. Est-ce ma faute si vos amis ne voient qu'un moyen de vous faire triompher de la méchanceté de vos ennemis? Ce moyen n'est pas malhonnête, je vous le propose. Il ne s'agit pas de rétractation, on veut au contraire empêcher qu'on en puisse exiger de vous. Nous avons des lois, elles sont absurdes si vous voulez, mais quand des gens malintentionnés veulent s'en servir pour vous éloigner de votre patrie, que peuvent faire ceux qui vous aiment ; les renverser? vous ne le voudriez pas. Si on les obligeait à faire à votre égard la procédure ordonnée par l'édit, vous vous trouveriez dans des embarras bien plus grands. Que faire donc ? Il faut obtenir par la douceur ce qu'on ne peut arracher par la violence ou par la justice. Je ne vous ai donné aucun conseil, je vous ai dit ce que des gens plus éclairés que moi vous conseillaient. Milord Maréchal aura pu vous faire connaître la nécessité du parti qu'on vous propose. Au reste, je crois que vous ne devez plus rien à votre patrie, mais je crois qu'il est beau de faire pour son pays plus qu'on ne lui doit. J'ai remis à M. de Luc une lettre que je vous avais écrite avant de recevoir celle que vous venez de m'écrire ; vous verrez par là que j'avais soupçonné que vous prendriez mal celle que je remis au lord Maréchal. Mais je devais céder aux sollicitations de vos amis. Genève ne m'éblouit pas ; Dieu m'est témoin que j'en suis si dégoûté depuis votre malheureuse affaire, que si j'avais une patrie à

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 73-74.

choisir, ce ne serait pas pour Genève que je me déciderais. Vos concitoyens n'aiment que les cabales et les tripots, et sont sans force et sans vigueur. Leur estime ne me flatte guère, mais je serais au désespoir de ne pas mériter la vôtre.

N° 1695.

A M. [M.-M. Rey][1].

A Môtiers, le 19 Févr. 1762 [*lisez* 1763].

Je reçois en ce instant, mon cher Rey, avec votre lettre du 8 vos deux feuilles A. B. dans lesquelles je n'ai pas remarqué jusqu'ici de faute considérable et cela m'a fait grand plaisir. Dans l'intervalle que cette lettre m'est venue, vous en avez dû recevoir deux des miennes, l'une desquelles contenoit un changement considérable que vous n'aurez plus été à tems de faire, puisqu'il commençoit à la fin de A, et qu'elle étoit tirée avant que vous eussiez receu ma lettre. Laissez donc la chose comme elle est plustôt que de vous exposer à quelque bévue et de faire des cartons qui ne s'ajusteroient pas. Peut-être n'aurez-vous pas receu ces deux lettres ; peut-être même ne recevrez-vous pas celle-ci ; car le Commis de la Poste gagné par quelqu'un du pays, ouvre toutes mes lettres et supprime ou retarde celles qu'il lui plait. Depuis que j'ai découvert cette fraude, je travaille à y mettre ordre et j'espère qu'avec le tems l'affaire s'éclaircira et les lettres supprimées se retrouveront ; en attendant il faut le laisser faire ; mais peut-être perdrai-je encore bien des lettres avant que mon tour vienne. Il ne supprime pas celles que je reçois pour n'en pas perdre le port ; ainsi vous pouvez continuer à m'écrire directement.

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, *loc. cit.*, n° 106.

Sitôt que votre brochure sera achevée et que vos envois seront expédiés, ayez la bonté d'en envoyer par la poste deux exemplaires à M. le M[al]. de Luxembourg, et deux à M. de Malesherbes, en leur marquant que c'est de ma part ; dans votre envoi pour Genève, mettez-en douze à l'adresse de M. Moultou, et dans votre envoi pour Neufchâtel, vingt-quatre à la mienne, mais de grâce qu'ils soient tous brochés, et point de l'arrêt du Parlement ni du mandement de l'Archevesque, dans tout cela [1]. Si vous aviez quelque moyen de m'en faire passer par quelque voye plus courte, vous me feriez grand plaisir, mais je n'oserois l'espérer.

J'ai envoyé à M. Fauche à Neufchâtel les trois Emiles que vous m'aviez envoyés et 6 Contrat Social qu'il débitera pour votre compte. Vous n'avez rien à me payer pour la nouvelle édition de la Julie, mais si vous pouvez m'en envoyer quelques exemplaires, vous me ferez plaisir.

Je suis très-fâché du soin que vous prenez de faire courir partout un avis aussi mal conçu que celui que vous avez mis dans la gazette d'Amsterdam. Il m'a ôté, comme je l'avois prévu, tous les amis que j'avois en France jusqu'au dernier. Il ne m'y en reste plus ; et voilà l'ouvrage de cet indécent et fougueux avis.

Je suis charmé que tout aille bien dans votre famille ; pour moi le temps plus doux ne m'amène aucun soulagement, et je suis destiné à souffrir, le reste de ma vie, tous les maux du corps et de l'ame qu'un malheureux peut supporter. Je vous embrasse.

J. J. Rousseau

1. « Rey avait inséré après le titre dans les exemplaires destinés à être vendus *l'arrest de la cour de parlement* qui condamne l'*Emile*, et le *Mandement de l'Archevêque* portant condamnation de l'*Emile*. Rousseau s'en est plaint dans une lettre précédente [n° 1681]; il désire donc que ces pièces ne soient pas dans les exemplaires dont il parle. » (*Note de Bosscha.*)

N° 1696.

[J.-F. De Luc à Rousseau][1].

Genève le 19e février 1763.

Je profitte, mon cher Concitoyen, d'une occasion que Mr Beauchateau me procure pour vous écrire surement. Vos amis intimes sont très impatiens de recevoir de vos nouvelles ; le séjour de Mil2d. [2] ici et son retour à Neufchatel doit faire époque pour ce qui vous regarde ; Ses entretiens avec vos amis et vos ennemis le mettent en état de juger sur ce qui vous convient, et la Lettre dont il s'est chargé de M. M. [3] pour vous, vous appelle à deliberer pour prendre un parti : Il s'agit du bien de la Religion et de votre Patrie, c'est dire en même tems qu'il s'agit de vôtre bien et de celui de vos amis, rien ne peut sans doute vous intéresser davantage.

Il eut été à souhaiter que le Magistrat apprenant à vous connoitre comme nous vous connoissons ait mis dans l'oubli son propre ouvrage et eut desiré lui-même de vous revoir dans le sein de vôtre Patrie : mais combien une resolution si desirable n'exige-t-elle pas de conditions ! et combien d'obstacles s'y opposent ! Vous connoissez trop les institutions et les opinions humaines pour qu'il soit besoin de vous informer en détail. Cependant vous ne pouvés rester spectateur tranquile d'une scene dont vous devés être le principal acteur ; Vôtre Patrie a les yeux ouverts sur vous et vous reclame ; Vos

1. Transcrit en 1878 d'une copie faite au moment de l'envoi, par un tiers, peut-être par un des fils de De Luc, avec des corrections autographes, que m'a communiquée Mme Ruegger-De Luc. Il existe de cette lettre une copie, de Ph. Plan, dans le 1er ms. Adert, fol. 115-118 et une autre dans le second ms. Adert, p. 239-246. Elle a été imprimée en 1887 par Alexeieff dans son 2e volume, d'après l'original de Neuchâtel.

2. Milord Maréchal.

3. Moultou.

Concitoyens disent tous, que fera Rousseau ? Les uns, il est vrai, le demandent en tremblant ; leur plus ardent desir est qu'on reponde, il ne fera rien ; parce qu'ils n'aiment ni Rousseau ni sa Religion ni sa Patrie ; mais heureusement c'est le petit nombre, et ils trouvent des gens qui leur repondent avec fermeté ; Rousseau se fera connoitre : Cette reponse suffit seule pour les atterrer ; Rousseau connu, ils le seront aussi ; quelle catastrophe ! Cet ouvrage est commencé, Mon cher Concitoyen, la lettre de Mr. vôtre Pasteur à Mr. D'Ivernois, dont l'auteur a permis que j'aie copie, commence à dissiper l'illusion ; il faut que vous connoissiés cette Lettre, mon cher ami, et je vous l'envoye ; je souhaite ardemment d'être relevé de la promesse que Mr. de M. [1] a exigée de moi, c'est à dire de pouvoir en laisser prendre des copies ; et plus encore, que Mr. de M. [2] voulut bien publier celle qu'il a écrite à M. S[3]. Myld le desire aussi et j'espère qu'il l'obtiendra. Vous êtes Chretien reformé, mon cher ami, c'est ce que prouvent ces Lettres et ce qu'on trouve dans vos ouvrages en les lisant d'après vôtre assertion sur ce point. Mais le témoignage de votre Conscience abandonnant vôtre esprit à tout son feu, il lui est arrivé quelques fois de laisser des pretextes à ceux qui ont interet de vous peindre comme un incredule ; vous le connoissés sans doute et vous en êtes faché ; il ne vous coutera donc rien, de declarer à Mrs les Sindics Qu'étant attaché sincerement à vos devoirs de Chretien et de Patriote, vous êtes faché d'avoir écrit des choses qui, susceptibles d'interpretations contraires à ces sentimens, ont pû attirer par là contre vous l'animadversion du Conseil. Avec cette resolution genereuse venés et ne craignés rien. Si vos ennemis ont pû trouver dans quelques endroits de vos ouvrages des interpretations contraires à vos vues ; si des gens de bonne foy, mais trop peu circonspects, se sont animés au bruit du tocsin et on[t] dit avec ceux pour qui la Religion est une barriére incom-

1 et 2. M de Montmollin.
2. J. Sarasin.

mode : Rousseau attaque la Religion par son fondement ; combien n'avez-vous pas d'avantages pour terrasser les uns et éclairer les autres. Je suis Chretien dirés vous. Ici j'ai exprimé les doutes d'un homme que les inventions absurdes de sa communion avoient écarté du vrai sens de l'évangile. Là j'ai attaqué ces inventions et l'esprit persecuteur de ceux qui les soutiennent. Ailleurs j'ai demontré que le manque de jugement des missionnaires et de bien des Théologiens dans la gradation des preuves du Christianisme revolte ceux qu'ils veulent convertir, et qu'en donnant pour preuve de la Foy ce qui en doit être l'objet, ils occasionnent l'incredulité au lieu de la detruire. J'ai eu pour objet ici la pretendue Ortodoxie qui denature les vrais objets de la Foy et veut luter contre la Raison, sous pretexte que la raison ne peut tout comprendre. Traittant de la Religion Civile, je n'ai pu m'empêcher de reconnoître, qu'un Peuple dont toutes les esperances sont sur la terre, qui croit deffendre ses Dieux en deffendant son Païs, qui hait ses voisins par principe de Religion autant et plus que parce qu'ils lui font barrière ; doit nourrir son ame de projets plus hardis, exercer son corps plus assidûment aux travaux militaires, et se battre avec plus de ferocité, qu'un peuple de Chrétiens dont la vraie Patrie est au Ciel, et qui regarde tous les hommes comme ses fréres parce qu'il ne reconnoit qu'un seul Dieu. Si j'ai poussé trop loin les conséquences d'un Principe d'ailleurs certain, c'est parce que n'aiant pas eu le bonheur de vivre parmi mes Concitoyens je ne connoissois pas la Patrie ; Je ne rougis point de leur faire cet aveu, je perdois trop à les meconnoitre. Enfin j'ai exalté par tout l'excellence de l'Evangile et le bonheur du vrai Chretien ; J'ai reconnu l'insuffisance de la Raison et l'obscurité qu'elle laisse dans les grandes verités qu'elle nous enseigne, j'ai marqué le caractére que devoit porter une Revelation vraiment Divine, et j'ai prouvé que ce caractère est dans vôtre sainte Religion ; voilà comment je suis Chretien.

Vous tiendrés aisement ce langage, mon cher Ami, puisque

je ne fais que vous resumer ; et qui pourriés vous craindre en le tenant ? Seroit-ce les Loix ? mais vous les connoissés. Craindriés vous vos ennemis, mais il ne leur reste de force que parce que vous ne parlés pas vous même et qu'ils soutiennent qu'on vous fait parler contre vos sentimens. Venés donc mon cher ami, dés que vôtre santé et la saison pourront vous le permettre ; venés consacrer à la Religion des armes qu'on veut tourner contre elle malgré vous ; Venés combler de joye vos amis et leur assurer un triomphe qu'ils meritent par leur sincére attachement pour vous et pour leur Patrie qui est la vôtre. Quelques demarches preliminaires à B. et à Z. [1] pourroient seconder ce plan, M. M. [2] vous en a parlé, donnés y des soins l'Example est puissant chez ceux qui n'ont pas assez de leur propre vertu pour faire le bien.

Je croiois finir ici ma Lettre, mais celle [3] que M. M. [4] a receue de vous et qu'il vient de me communiquer tout hors de lui, m'oblige à quelques nouvelles Reflexions. Vous êtes un peu trop vif, mon cher ami, et cette vivacité vous empêche peut-être de considérer toutes les faces des objets qui se presentent à vôtre examen. Ne connoissant la Lettre de vôtre bon ami Mr. M. [5] que sur ce qu'il m'en a dit après l'avoir envoyée, je ne puis insister sur ses propres expressions ; mais sachant que ses idées ne different pas des miennes je cherche en vain dans ce que je viens de vous proposer sur le même sujet, ce que vous pourriés taxer de bassesse. Si ceux dont vous vous plaignés, avec raison, faisoient tout le Consistoire, tout le Conseil, toute la Republique ; si même ils faisoient le plus grand nombre de vos Concitoyens qui pensent à vous, vous desire[nt], et que pour tous ceux qui ne vous connoissent que pour vos ouvrages il est important que vous triomphiés ; bien loin que les besoins de vôtre Patrie doivent l'éloigner de

1. Berne et Zurich, comme cantons médiateurs.
2. Moultou.
3. Du 17 février 1763 (n° 1693).
4 et 5. Moultou.

vous, vous devés au contraire vous rapprocher d'elle avec l'empressement d'un vrai Patriote. Vous avés été outragé injustement, mais avec vous la Religion et la Patrie ont été outragées ; vous pensés comme si vous étiés absolument isolé ; mais vous ne l'êtes pas ; ce ne sera pas de vous seul que triompheront vos ennemis, si vous gardés le silence ou si vous vous mettés en colère ; ils triompheront aussi de vos amis et de la verite à laquelle vous vous êtes voué par choix. Calmés vous donc, mon cher Concitoyen, et reflechissés d'aprés des principes que vous avés si noblement exprimés en plus d'une occasion. Ne parlons plus de certificats proprement dits ; les certificats seront la renommée qui n'est jamais muette pour Rousseau et dont la trompette s'entendra de B. et Z. à G.[1], si nos avis sont praticables et si vous les suivés. Surtout que vôtre ame forte ne laisse parvenir à votre corps aucune des impressions qui la remuent : Travaillés à vous bien porter, croiés vos amis ou persuadés les par d'autres raisons. Donnés nous de vos cheres nouvelles sous couvert de Mr. B[2]. par le retour de celui qui vous remettra la presente, personne ne les attendant avec plus d'impatience que votre ami D...[3].

1. De Berne et Zurich à Genève.
2. Beauchâteau.
3. De Luc.

N° 1697.

A M. David Hume [1].

De Motiers-Travers le 19 février 1763.

Je n'ai reçu qu'ici, Monsieur, et depuis peu, la lettre dont vous m'honoriez à Londres le 2 Juillet dernier, supposant que j'étois dans cette Capitale. C'étoit sans doute dans votre nation, et le plus près de vous qu'il m'eût été possible, que j'aurois cherché ma retraite, si j'avois prévu l'accueil qui m'attendoit dans ma patrie. Il n'y avoit qu'elle que je pusse préférer à l'Angleterre, et cette prévention, dont j'ai été trop puni, m'étoit alors bien pardonnable ; mais, à mon grand étonnement, et même à celui du public, je n'ai trouvé que des affronts et des outrages où j'espérois, sinon de la reconnoissance, au moins des consolations. Que de choses m'ont fait regretter l'asyle et l'hospitalité philosophique qui m'attendoient près de vous ! Toutefois mes malheurs m'en ont toujours rapproché en quelque maniere. La protection et les bontés de Mylord Maréchal, votre illustre et digne compatriote, m'ont fait trouver, pour ainsi dire, l'Écosse au milieu de la Suisse ; il vous a rendu présent à nos entretiens, il m'a fait faire avec vos vertus la connoissance que je n'avois faite encore qu'avec vos talens ; il m'a inspiré la plus tendre amitié pour vous et le plus ardent desir d'obtenir la vôtre avant que je susse que vous étiez disposé à me l'accorder. Jugez, quand je trouve ce penchant réciproque, combien j'aurois de plaisir à m'y livrer ! Non, Monsieur, je ne vous rendois que la moitié de ce qui vous étoit dû quand je n'avois pour vous que de l'admiration. Vos grandes vues, votre étonnante impartialité, votre génie, vous éleveroient trop au-dessus des hommes si votre bon coeur ne

1. Transcrit de l'imprimé en 1782 par Du Peyrou, tome XXIV, p. 25-27. Cette lettre avait passé en 1766 dans l'*Exposé succinct,* etc.

vous en rapprochoit. Mylord Maréchal, en m'apprenant à vous voir encore plus aimable que sublime, me rend tous les jours votre commerce plus desirable, et nourrit en moi l'empressement qu'il m'a fait naître de finir mes jours près de vous. Monsieur, qu'une meilleure santé, qu'une situation plus commode ne me met-elle à portée de faire ce voyage comme je le desirerois ! Que ne puis-je espérer de nous voir un jour rassemblés avec Mylord dans votre commune Patrie, qui deviendroit la mienne ! Je bénirois dans une société si douce les malheurs par lesquels j'y fus conduit, et je croirois n'avoir commencé de vivre que du jour qu'elle auroit commencé. Puissé-je voir cet heureux jour plus desiré qu'espéré ! Avec quel transport je m'écrierois en touchant l'heureuse terre où sont nés David Hume et le Maréchal d'Écosse !

...... *Salve, fatis mihi debita tellus!*
Hic domus, hæc patria est[1].

J. J. R.

N° 1698.

[Milord Maréchal à Rousseau][2].

20 février 1763.

J'enverrai votre lettre[3] à M. Hume, mais je ne sais pas s'il la recevra, mes lettres s'égarent encore plus que les vôtres. Il est étonnant que non-seulement je n'aie point de réponse à deux billets que je lui ai écrits sur votre affaire, mais que je n'aie pas de réponse du négociant à Londres sous l'enveloppe duquel ces deux lettres ou billets furent envoyés, puisque ce

1. Virgile, *Enéide*, VII, 120 et 122. Le texte complet est :
...salve fatis mihi debita tellus,
Vosque, ait, o fidi Trojæ salvete Penates;
Hic domus, hæc patria est;...

2. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 79-80.

3. Le n° précédent.

négociant est fort de mes amis et aussi du bon David. A l'égard de celle de M. de Luxembourg que vous n'avez pas reçue, s'il n'a pas mis *A Neufchâtel en Suisse,* les lettres vont à plusieurs *Neufchâtels en France,* et puis, n'étant pas affranchies (comme elle doivent l'être), elles arrivent au bout de trois mois (ou plutôt jamais) par Genève. Je suis convaincu que M. Fischer ne fait pas ouvrir vos lettres. Je ne crois pas non plus que le canton de Berne voudrait rien faire contre vous, au contraire, je crois que les Bernois se repentent de ce qu'ils ont fait ; ils se sont laissés entraîner, sans réfléchir, par l'exemple des autres. La France, par de petites pensions et de grandes promesses, met les Suisses peu à peu sous le joug ; voyez cette affaire d'une aventurière qui les intrigue actuellement. Je me flatte que la lettre qui vous inquiète ne sera pas publiée. Je voudrais vous voir, quand votre santé vous le permettra. Si vous veniez, j'irais passer quelques jours tête à tête à Colombier, nous parlerions de nos châteaux en Espagne. Mes biens paternels, qui sont considérables, vont se vendre, dit-on ; cela me pourrait déterminer à aller en Ecosse pour avoir de quoi donner aux autres, car pour moi-même j'en ai assez déjà et plus qu'il ne me faut. Je crois notre paix sûre, mon inclination et les invitations obligeantes du bon Frédéric m'attirent à Sans-Souci. Vous entrez dans tous mes plans ou châteaux en Espagne ; je sens bien que c'est fou de faire des projets à mon âge, mais encore est-il agréable de faire de jolis rêves : nous ne faisons autre chose presque toute la vie. Bonjour.

Je vous ai prié de me donner copie de la lettre que David vous a écrite ; y avez-vous quelque répugnance ? Il me paraît que vous ne devez pas en avoir.

N° 1699.

A Mme [de la Tour-de Franqueville] [1].

A Motiers le 20 févr 1763.

Vous trouverez ci-joint, Madame, une preuve que je suis plus négligent à répondre à vos lettres qu'à m'acquiter de vos commissions, surtout de celles qui sont d'espèce à pouvoir me rapprocher de vous. Il s'agit, dans le mémoire ci-joint, d'une terre qui est à quelques lieues de moi, et où je pourrois quelquefois vous aller voir. Ne soyez pas surprise de ma diligence. Le Seigneur de ladite terre, qui sans doute ne se soucie pas qu'on sache ici sitôt qu'elle est à vendre, souhaite, en cas qu'elle ne vous convienne pas, que le secret lui en soit gardé. Si elle peut vous convenir, c'est autre chose ; il faut bien alors que vous puissiez consulter et faire examiner. Je vous prie, quand vous me ferez réponse sur le mémoire, de la faire de maniére que je la puisse montrer pour preuve que je n'ai pas pris la recherche d'une terre sous mon bonnet.

Quoique j'aye été six mois voisin de M. Baillod, je ne le connois que de vue, et je ne connois point du tout la personne qui est avec lui. Voila, Madame, tout ce que je puis dire de l'un et de l'autre.

Je n'ai jamais entendu, sur la description de vôtre personne, que le visage en fut la partie la plus blanche : si j'ai dit cela dans ma lettre, il faut que j'aye pris un mot pour l'autre, erreur que le sens de la phrase eut du vous faire sentir. Je me suis représenté un joli visage, délicat et blanc, à la vérité, mais non pas aux dépends du reste ; et, quelque blancheur que puisse avoir votre teint en général, soyez persuadée que mon imagination ne le noircit pas. Je sais qu'un peu d'incrédulité peut

1. Transcrit de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

avoir ses avantages, mais je ne saurois mentir, même à ce prix.

A l'effort que vous a couté l'aveu de votre âge, je croyois que vous m'alliez dire au moins quarante ans. Je me souviens que ma derniére passion, et c'a été certainement la plus violente, fut pour une femme qui passoit trente ans. Elle avoit pour sa coiffure le même gout que vous, et il est impossible que le vôtre soit moins fondé : elle étoit charmante toujours, coiffée en cheveux elle étoit adorable. Mais mes yeux se fermérent devant ma raison ; j'osai lui dire qu'il y avoit plus de grace que de décence dans sa coiffure, et qu'il la falloit laisser aux jeunes personnes à marier. Elle en aimoit un autre, et n'eut jamais pour moi que de la bienvueillance; mais cette franchise ne me l'ôta pas, et dès-lors elle m'en devint plus précieuse encore : je vous dis vrai.

Je suis très pressé, le courrier va partir ; nous traitterons du *Monsieur* dans une autre lettre : aussi bien je crains que la lecture de celle-ci ne vous ôte l'envie de m'honorer d'un meilleur titre, en me le faisant mériter.

N° 1700.

[Rulhière à Rousseau] [1].

Moscou, ce 20 février 1763.

Pardon, Monsieur, en apprenant que vous vous dérobez à la poursuite de vos juges, j'aurais dû simplement vous demander les raisons qui vous y avaient déterminé. J'ai voulu aller plus loin, je vous ai supposé des raisons trop faibles qui n'eussent été que les prétextes d'une fuite. J'étais trop au-dessous de vous.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 307-311.

Vous auriez pu me reprocher mon erreur, mais vous vous êtes contenté de m'en relever ; oui, monsieur, la plus belle action de votre vie est d'avoir fui... On ne doit point louer en face, mais puisque vous avez pu vous résoudre à agir comme le vulgaire des accusés, il est juste que vous ayez la consolation d'entendre qu'on admire en cela même la supériorité de votre âme.

Il n'y a encore dans tout l'empire de Russie que trois exemplaires de vos derniers ouvrages qui ont été apportés par des occasions particulières. Le libraire de l'université, l'unique libraire moscovite, n'en recevra qu'au retour des vaisseaux ; en attendant on s'arrache des mains tous les tomes. Les grands de l'empire doivent vous lire avant moi, si bien que je n'en ai fait qu'une lecture trop rapide et presque à la dérobée. Elle m'a appris qu'il en faut faire une qui soit réfléchie.

Ce que vous dites des Russes nous a frappés par sa vérité. C'est un coup de lumière jeté sur les moeurs de ce peuple, et qui m'en explique le problème. Vous avez dit le mot de l'énigme. Je ne cherche point à vous flatter, Monsieur, mais avant de vous avoir lu, toutes mes pensées sur les moeurs de ce peuple étaient confuses ; depuis que je vous ai lu, l'ordre s'y est mis, et je vois toutes mes observations dériver du principe que vous avez établi.

Vous fixez le jugement qu'on doit porter de leur législateur en le considérant relativement à eux. Le rapport sous lequel les panégyristes de Pierre le Grand ne l'ont point envisagé, est le seul côté par où l'on puisse le bien voir, le seul par où l'on puisse justement apprécier sa grandeur. Si ce prince avait le génie imitatif, comme vous le remarquez, Monsieur, c'est qu'il était Russe. Le caractère distinctif de ce peuple est précisément le génie, ou plus communément le talent de l'imitation. Tous les Russes possèdent, chacun dans sa médiocrité, ce que leur czar possédait en grand ; vrais singes à qui ce don national eût sans doute fait faire de rapides progrès dans les arts, si la vanité, défaut non moins national, n'en balançait les effets. Tout écolier russe sous les yeux de son maître est un prodige de conception ou d'adresse ; ses prompts succès le

lui font bientôt dédaigner, mais le talent lui manque aussitôt que le modèle.

Il est vrai que les Tartares sont de terribles gens, mais sont-ils à craindre au point que vous le croyez ? Cette question est décidée si l'exacte discipline, l'artillerie, les fortifications, les arts militaires assurent l'avantage, contre l'héroïsme indiscipliné, presque nu et mal armé. Cet objet m'occupe beaucoup, Monsieur, et mes idées s'élèvent en songeant que c'est avec vous que je les discute. L'histoire ancienne nous offre un objet de comparaison. Nous retrouvons la position des Russes entre les Tartares et l'Europe, dans celle des Macédoniens entre la Thrace et la Grèce. Les Macédoniens n'ont-ils pas toujours conservé leur même supériorité sur les barbares leurs voisins ou leurs sujets ? Ils n'ont été vaincus que par une discipline meilleure et une tactique mieux combinée que la leur. Les barbares du Nord ont autrefois conquis le monde et subjugué tous les peuples policés, mais dans quel temps ? lorsque la discipline était encore plus relâchée, les arts militaires plus négligés que les moeurs n'étaient corrompues. Nous sommes amollis, je l'avoue, mais la perfection de tous les arts employés aujourd'hui à la guerre y laisse-t-elle à la valeur d'autre mérite que celui de la fermeté ? La science des armes est plus forte que toute la force humaine. Ainsi, Monsieur, la révolution qui vous paraît inévitable, ne me paraît pas aussi nécessaire ; mais nous pourrions nous rapprocher dans un point, ce serait de regarder comme inévitable l'événement qui donnera à quelqu'une de ces nations ce qui lui manque pour être aujourd'hui conquérante. Cet événement a été prêt d'arriver de nos jours. Quelques officiers suédois, envoyés en Sibérie avec toute la déplorable colonie des prisonniers de Pultava, étaient passés de là chez les Kalmouks. Cette nation brave et nombreuse au delà de cent mille combattants, formée par les leçons de ces officiers, devenait de jour en jour plus terrible aux deux empires de la Chine et de la Russie. Les divisions intestines l'ont perdue et ont mis les Chinois en état de l'exterminer toute entière. Cette victoire a rendu ceux-ci maîtres de toute la

petite Bucharie, pays de ces Kalmouks, et ils ont gagné par là beaucoup de terrain vers les frontières russes. Cet événement fut peut-être encore sur le point d'arriver sous Charles XII. L'exécution de son projet essuya tant de traverses qu'elle perdit son auteur. Peut-être a-t-on eu tort de le juger sur l'événement, peut-être aussi s'est-il trompé dans le choix des moyens. Mais le projet en lui-même était digne du héros qui le forma, de soulever contre le czar les peuples qui eussent été son asile, de dissoudre par ce seul coup tout l'empire russe, et en les formant lui-même dans ses armées, de devenir le chef de ceux que vous croyez destinés à être les conquérants du monde.

M. d'Alembert[1] a refusé la proposition que lui faisait notre impératrice. Sa lettre à ce sujet est la plus simple du monde. En vous retirant sous la protection du roi de Prusse, n'avez vous point écrit à ce monarque ? Y a-t-il de l'indiscrétion à vous demander cette lettre ? j'observerais toutes les réserves que vous m'imposeriez.

Savez-vous ce qui est arrivé à notre malheureuse madame de Chenonceaux ? Son mari à Pierre-Encize lui tourne exactement la tête. Elle était dans un délire affreux, avec des convulsions où six hommes ne pouvaient la tenir, quand on m'a écrit le 3 janvier.

J'imagine que mademoiselle Levasseur est avec vous. Je l'embrasse de tout mon coeur. Adieu, Monsieur, je n'oublierai jamais la preuve d'estime que vous venez de me donner en me détaillant les motifs de votre conduite, et je sens combien votre estime est un encouragement à la vertu. Je me flatte que vous connaissez, Monsieur, mon attachement et mon tendre respect pour vous.

N'oubliez pas, je vous supplie, que vous m'avez promis la suite de ce qui s'est passé à Genève à votre occasion.

1. « On lui avait offert la place de précepteur du grand-duc. » (*Note de Streckeisen-Moultou.*)

N° 1701.

[MILORD MARÉCHAL À ROUSSEAU] [1].

22 février [1763].

Je pense à ce que vous me dites de votre bourgeoisie de Genève. Vous y avez le grand nombre pour vous, à ce que je crois : c'est de ceux qui gouvernent que vous pouvez vous plaindre, et eux encore sont matés par la France. Je ne voudrais pas que vous fissiez un pas méprisant pour vos bourgeois qui vous aiment, ils se plaindraient et non sans raison ; attendez, réfléchissez, prenez du temps. Mon amitié dicte ce que je dis, c'est à vous à juger si j'ai raison. Bonsoir.

N° 1702.

[MILORD MARÉCHAL À ROUSSEAU] [2].

24 février 1763.

Plus j'y pense (et mon amitié m'y fait penser souvent), plus je me confirme dans mon opinion que vous ne devez pas faire un pas qui pourrait offenser vos amis dans votre patrie. J'ai été proscrit longues années de la mienne, et il y avait une récompense de deux mille livres sterlings pour celui qui me prendrait. Si j'avais renoncé à la qualité d'Écossais, je n'aurais pas été reçu dans le pays comme je le fus ; je n'aurais plus été en droit de prétendre à l'amitié de mes compatriotes. A cette heure, je ne crois pas qu'il y en ait un seul qui ne me veuille du bien. La même chose vous arrivera avec le temps, comme vous le méritez et comme je le souhaite. Bonjour. Donnez-moi des nouvelles de votre santé.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen, *Amis et Ennemis*, I, 80.
2. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen, *Amis et Ennemis,* I, 81.

N° 1703.

[M.-M. Rey à Rousseau][1].

Votre dernière lettre, mon cher Rousseau[2], m'a fait une peine que je ne puis vous exprimer. Il n'y a que de l'imprudence de ma part; je vous proteste que je suis prêt à vous en faire telle réparation que vous jugerez à propos. Vous me demandiez de faire parvenir au public vos protestations et désaveux sur tout ce qui se tramoit par vos ennemis; je l'ai fait avec la plus grande droiture et sans songer à aucune des suites que vous regardez comme nécessaires de l'avertissement que j'ai fait mettre dans la Gazette d'Amsterdam. Je vois que j'ai été trop précipité et je suis très fâché de n'avoir pas attendu que vous m'eussiez dicté vous-même vos protestations telles que vous désiriez qu'elles fussent conçues. J'ai emprunté quelques termes de votre lettre et je l'ai fait innocemment, n'en trouvant point de plus propres. Je n'ai nommé personne, ni les libraires, ni les éditeurs. Quant à ces mots *M. M. Rey, Libraire à Amst. est le seul qui puisse donner cette éd. générale,* que j'ai ajouté de mon chef, je n'avois point imaginé qu'ils pussent vous faire aucun tort, vous ôter vos amis et vous faire passer pour un homme capable de rompre ses traités. Vous me les faites envisager sous un point de vue qui me donne le plus sensible regret de les avoir mis sous votre nom. Je crois d'après votre lettre que vous n'avez pas tort de m'en faire un crime. Aussi n'entreprendrai-je point d'excuser la chose; je dois seulement justifier mon intention.

Je ne puis me cacher que vous n'avez jamais pris aucune

1. *INÉDIT.* Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Rey, fol. 198, 199, 200. Sans adresse ni cachet, 5 pages in-4°, le verso de la 5e blanc. La lettre a dû être commencée vers le 19 février et terminée le 22; la 5e page est d'une encre différente ou, peut-être, écrite avec une autre plume. [Th. D.]

2. Du 5 février 1763.

sorte d'engagement avec moi pour une édition complète de vos ouvrages et j'ignorois absolument aussi que vous en eussiez pris aucun avec un autre, de quelque espèce qui pût être. Je vous ai toujours protesté, quelque envie que j'eusse d'acquérir vos manuscrits, que vous demeuriez parfaitement libre de les donner à qui bon vous sembleroit. Je le reconnois encore et mon intention n'a point été du tout de faire croire ou soupçonner au public qu'il y avoit entre vous et moi quelque convention qui pût vous gêner sur cet objet. Je sens néanmoins avec peine que l'avertissement peut donner lieu à ce soupçon. Je me suis mal expliqué quand j'ai dit que j'étois le seul qui pouvoit donner une édition générale de vos ouvrages : je n'ai voulu que rappeler le privilège que j'ai obtenu de LL. HH. PP.[1], et qu'on n'en permettra jamais l'édition en France, ou elle sera tronquée.

Je ne pense pas qu'aucun libraire de ces provinces puisse désormais réimprimer les mêmes pièces, même dans une édition complète de vos Œuvres, mon privilège étant exclusif sur ces articles. Je n'ai point de privilège sur la collection de vos écrits, je n'y ai aucun droit sans votre aveu, mais on ne peut pourtant pas me contester celui que j'ai sur les pièces nommées dans le privilège et personne en ce pays ne les peut imprimer, sous quelque prétexte et de quelque façon que ce soit. Il est fort désagréable pour moi de voir vendre sous mes yeux dans cette ville des contrefaçons des ouvrages que j'avois imprimés sur votre manuscrit. Avois-je d'autre moyen d'arrêter ces injustices que d'obtenir un privilège de LL. HH. PP. ? Ce privilège porte oeuvres diverses, mais cela ne s'entend point des ouvrages non publiés, puisque chaque morceau est spécifié. Ce privilège ne regarde point la Collection complète de vos OEuvres, et j'étois bien éloigné d'en demander un qui les regardât sans en avoir votre consentement. Enfin je n'ai voulu dire autre chose sinon que j'étois le seul dans ce pays qui pût donner une édition générale, mais non complète

1. « Leurs Hautes Puissances », c'est-à-dire : les États de Hollande et de Westfrise.

des Œuvres imprimées, ce qui ne comprend point encore *Emile,* non plus que tous les autres manuscrits que vous pouvez encore avoir. Il est vrai que je me suis très mal expliqué : je devois spécifier que je n'entendois parler que des pièces que j'ai imprimées et de mon droit dans ces provinces. Voilà mon tort et je veux sincèrement le réparer, et pour le faire pleinement et à votre entière satisfaction, que j'ai toujours cherchée, même en cette occasion, — puisque je n'aurois pas songé de moi-même à mettre cet avertissement si vous ne m'en aviez pas parlé et ne m'aviez témoigné que cela vous fait plaisir, — vous voudrez bien m'envoyer une déclaration sur ce qui peut vous faire de la peine, en tels termes que vous croirez les plus convenables ; je l'adopterai et la ferai insérer mot pour mot, comme vous me l'aurez dictée.

Je serois flatté d'avoir la collection complète de vos ouvrages, mais ce désir ne me portera jamais à rien de contraire à la vérité et à la justice. Si cet avertissement publié peut vous faire du tort dans les arrangemens que vous pourriez prendre avec quelque autre, je suis prêt à faire tout ce qui dépendra de moi pour que vous ne soyez lésé en rien. Je n'avois point oui dire que vous aviez pris un (*sic*) espèce d'engagement avec un autre : votre lettre me l'apprend.

Quand j'ai imaginé de mettre le Mandement à la tête de la Réponse, ce n'a été ni pour faire servir votre nom d'armes à vos ennemis contre vous, ni pour augmenter mes profits (vous me surprenez même en me faisant ce reproche). Ce mandement n'augmente le volume que d'une feuille et demi, et le tout ensemble se vendra 5 sols aux libraires, et dix sols aux particuliers. Les citations sont justes soit qu'on consulte l'édition de Paris, ou la mienne. Mais l'essentiel est que ce Mandement n'est point connu, excepté en France ; j'ai dû m'attendre qu'on le demanderoit, quand on verroit votre Reponse. Quantité de gens seront bien aises de voir le pour et le contre ; cela est naturel ; je n'ai eu d'autre vue que de les satisfaire, persuadé que cela ne pouvoit vous faire aucun tort, la lecture raisonnée et réfléchie du Mandement, qui ne l'est

point, devant plutôt mettre dans une nouvelle évidence tout ce que contient votre lettre, ou au moins le confirmer. J'avoue que le décret du Parlement ne revient ici que comme pièce justificative à l'Emile, et c'est uniquement ce qui m'a fait l'y joindre. Je vous avoue que j'ai lu avec un chagrin cuisant l'endroit où vous me soupçonnez de me plaire à vous accabler en imprimant et publiant tout ce qui s'écrit contre vous de plus injurieux: ce sont vos termes. Vous savez depuis quand je réimprime le Journal des sçavans combiné avec les Mémoires de Trevoux sans les altérer en rien, sans en rien retrancher, comment aurois-je pu supprimer les extraits d'Emile? de quelle partialité m'aurait-on accusé? J'y ai lu avec indignation les plates injures qu'ils contiennent; j'ai satisfait au devoir de l'amitié en y joignant une note qui témoignoit combien j'étois mortifié que mes engagemens avec le public m'obligeassent à les réimprimer. Ces engagemens étoient-ils moins réels? Supposé que je les eusse retranchés, on auroit dit que je l'aurois fait à votre sollicitation.

J'entre dans vos peines, je ferai tout ce qu'il vous plaira, je veux vous contenter, détruire les soupçons que j'ai pu occasionner; je ne veux point aggraver vos peines, mais vous rendre la tranquillité.

Voici mon cher le reste des feuilles; je compte vous en faire parvenir par ami une 30ne. J'attends vos ordres pour le reste. Mr De Lorme, que j'ai vu, ne partira pas encore d'un mois ou six semaines, à ce que j'ai pu comprendre. Vous avez bien des amitiez de ma femme, de Madlle Du Moulin; la petite se porte toujours bien; sa première dent a percé; celles qui doivent venir la chiffonnent.

Je suis sans réserve mon cher Rousseau tout à vous.

Rey

Le 22e fevrier 1763.

N° 1704.

[Mme de la Tour-de Franqueville à Rousseau] [1].

Le 24 février 1763.

Votre lettre me met dans un si grand embarras, que je ne distingue bien en moi, que la reconnoissance que m'inspire votre obligeante exactitude. Recevez-en mes remerciemens, Monsieur, et croyez que ma sensibilité m'acquitte, autant qu'il est possible, de tout ce que je dois à l'empressement avec lequel vous avez bien voulu me servir.

L'événement qui peut seul me procurer les moyens d'acquérir une terre n'est point encore arrivé ; cela m'empêche de me décider pour celle dont vous m'envoyez l'état. D'un côté, le prix m'en convient assez, quoiqu'un peu fort, et la situation m'en paroît charmante. De l'autre il me semble que ses revenus consistent dans une quantité de petites parties, difficiles à rassembler pour une personne qui, comme moi, n'y peut pas faire sa résidence ordinaire. Peut-être que cet inconvénient disparoîtroit, s'il m'étoit permis de consulter ; mais le secret qu'exige le seigneur de cette terre me fixe dans mon incertitude. Je sais bien qu'au cas où elle me conviendroit, il me permet de prendre les conseils dont j'ai besoin ; mais je ne peux pas dire précisément qu'elle me convienne, puisque je n'ai ni les fonds qu'il faut pour la payer, ni la liberté de la faire examiner. Je ne vois dans tout ceci qu'un parti à prendre, et le voici. La circonstance qui doit me faire rentrer dans mes droits, ne sauroit être fort éloignée : il est presque impossible qu'elle le soit. Si le seigneur de *Bioley* n'est pas pressé de vendre, et que ma parole lui suffise, qu'il ait la bonté de me permettre de communiquer son mémoire à mes gens d'affai-

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, dans *Correspondance originale* etc.. t. I, p. 343-347.

res; pour lors, d'après leur décision, il aura la mienne. Si, au contraire, il est pressé, il est inutile que je consulte, puisque je ne saurois hâter l'instant qui me mettra en état de conclure. Quelque parti qu'il prenne, son secret sera fidèlement gardé, jusqu'à ce que j'aie reçu sa réponse, et même toujours, s'il le faut. Je me flatte que vous lui en avez aussi fait un de mon nom, et de tout ce qui me regarde.

Adieu, Monsieur ; vous auriez ajouté aux obligations que je vous ai, si vous m'aviez parlé de votre santé ; je souhaite qu'elle fasse autant de progrés, que le sincère intérêt que j'y prends.

(*Billet inséré dans la précédente*[1])

Qu'aucune crainte ne vous empêche de traiter du *Monsieur*, que, malgré moi, il a bien fallu employer cette fois-ci. J'ai presque tous les goûts de l'objet de votre plus violente passion : j'aime ma coiffure ; mais j'aime encore mieux votre sincérité. Je vous donne pour répondre à mes deux dernières lettres, autant de temps que vous en voudrez prendre ; à condition, si vous en admettez, que vous répondrez à tout et spécialement sur *la petite chose*[2] qui vous déplaît. J'en ai mille à vous dire, qui ne vous déplairont pas ; mais il faut auparavant que le chapitre de *Monsieur* soit traité à fond ; car la plus grande partie de ces choses dépend de la façon dont il le sera. On ne dit pas à un *Monsieur* tout ce qu'on dit à *un ami*. Surtout consultez bien votre coeur, et que ce soit lui seul qui décide. Je refuserois des amis que la complaisance m'offriroit.

1. C'est-à-dire : « joint à la présente ».
2. *Cf.* p. 2, note, et p. 66, note.

N° 1705.

A M. [J.-F.] De Luc[1].

(Réponse au n° 1696.)

A Motiers, le 26 février 1763.

Je n'ai point, mon cher ami, de déclaration à faire à M. le premier syndic, parcequ'on a commencé par me juger sans me lire ni m'entendre, et qu'une déclaration après coup ne sauroit faire que ce qui a été fait n'ait pas été fait. C'est pourtant par là qu'il faudroit commencer pour remettre les choses dans le cas de la déclaration que vous demandez.

Je ne puis dire que je suis fâché d'avoir écrit ce qu'il n'est pas vrai que je suis fâché d'avoir écrit, puisque au contraire, si ce que j'ai écrit et publié étoit à écrire ou à publier, je l'écrirois aujourd'hui et le publierois demain.

Je pourrois dire, tout au plus, que je suis fâché qu'on ait pu tirer de mes écrits des prétextes pour me persécuter ; mais jamais ce mot d'*animadversion du Conseil* ne me conviendra. Il faut *iniquité, et violation des lois.* Je ne sais nommer les choses que par leur nom.

Je ne puis ni ne veux rien dire, ni rien faire, en quelque manière que ce soit, qui ait l'air de réparation ni d'excuses, parcequ'il est infame et ridicule que ce soit à l'offensé de faire satisfaction à l'offenseur.

Les éclaircissemens que vous me proposez sont bons et bien tournés. Je les aurois pu donner si l'on n'eût pas voulu m'y contraindre ; mais je suis las de faire l'enfant, et indigné de voir les Génevois faire si sottement les inquisiteurs. Les éclaircissemens nécessaires sont tous dans mes écrits et dans ma conduite : je n'en ai plus d'autres à donner.

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay. Il y a une copie de cette lettre dans le 1er ms. Adert, fol. 119-120 et une autre, dans le 2e ms. Adert, p. 247-250.

Vos Génevois, dites-vous, se demandent : *Que fera Rousseau ?* Je trouve que ceux qui disent : *Il ne fera rien* parlent très sensément, puisqu'en effet il n'a rien à faire. Quant à ceux qui disent : *Il se fera connoître,* j'ignore ce qu'ils attendent ; mais je sais bien que si cela n'est pas fait, cela ne se fera jamais. Moi aussi je me demandois : *Que feront les Génevois ?* Je répondois : *Ils se feront connoître.* C'est aussi ce qu'ils ont fait.

Je suis surpris que mon ami De Luc puisse me conseiller de faire à Berne des bassesses que je ne veux pas faire à Genève. Je vous jure que les procédés des Bernois ne me touchent guère : ce sont ceux des Génevois qui m'ont navré. S'ils veulent être les derniers à réparer leurs torts, je les en dispense.

Je ne suis nullement en état d'aller à Genève ; je n'en ai pas la moindre envie ; et si jamais j'y vais (ce qui, vu le sort qui m'y attend, n'est à desirer, ni pour mon repos, ni pour ma sûreté, ni pour l'honneur des Génevois), ce ne sera sûrement pas en suppliant.

J'ai été citoyen tant que j'ai cru avoir une patrie. Je me trompois ; je suis désabusé. L'insulte qui m'a été faite m'est commune, comme vous le dites fort bien, avec les lois et la religion : les affronts qu'on partage avec elles sont des triomphes. Cependant les membres de l'état restent tranquilles spectateurs dans cette affaire comme si elle ne les regardoit pas. A la bonne heure. Pour moi, je vous déclare que désormais elle me regarde encore moins. Si je m'obstinois à faire seul le don Quichotte, ce qui fut jusqu'ici le zèle d'un patriote deviendroit l'entêtement d'un fou. Personne ne sait mieux que les Génevois si je leur suis bon à quelque chose : pour moi, je sais par expérience qu'ils ne me sont bons à rien.

Voilà vos livres, cher ami : je me suis efforcé de les lire ; mais je vous avoue que votre Ditton accable ma pauvre tête. Il me noie dans une mer de paroles dont je ne puis me tirer. Tout ce qu'il me semble d'apercevoir c'est qu'il tient en

l'air une grosse massue qu'il remue sans cesse, d'un air fort terrible et menaçant; et quand il vient à frapper, ce qu'il fait rarement et pour cause, on sent que la massue n'est que du coton.

Bonjour, homme de bien; je vous embrasse; et, Génevois ou non, je serai toujours votre ami.

N° 1706.

A MONSIEUR
MONSIEUR MOULTOU
MINISTRE DU St EVANGILE
A GENÈVE [1].

Ce 26 février [1763].

Je n'ai point trouvé, cher Moultou, dans la lettre de M. De Luc, celle que vous me marquez lui avoir remise; je comprends que vous vous étes ravisé. Je puis avoir mis de l'humeur dans la mienne, et j'ai eu tort; Je trouve au contraire beaucoup de raison dans la vôtre, mais j'y vois en même tems un certain ton redressé cent fois pire que l'humeur et les injures. J'aimerois mieux que vous eussiez déraisonné. Quand j'aurai tort, dites-moi mes vérités franchement et durement; mais ne vous redressez point, je vous en conjure; car cela finiroit mal. Je vous aime tendrement, cher ami, et vous m'étes d'autant plus précieux que vous serez le dernier, et qu'après vous je n'en aurai plus d'autre. Mais à mon âge on a pris son pli, c'est au vôtre qu'on en prend un; il faut vous accomoder de moi tel que je suis, ou me laisser-là.

J'admire avec reconnoissance et respect les infatigables soins du bon M. De Luc, mais, en vérité je suis si excédé de toutes

1. Transcrit le 24 novembre 1915 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Moultou, fol. 66-67. In-8° de 4 p. avec l'adresse sur la 4e, sans chiffre postal (sans doute envoyé dans la lettre à De Luc du même jour), cacheté d'un pain à cacheter.

leurs tracasseries genevoises que je ne puis plus les souffrir. Je ne leur dis rien, je ne leur demande rien, je ne veux rien avoir à faire avec eux, je les ai laissé bruler, decreter, censurer tout à leur aise; que me veulent-ils de plus? Et ces imbecilles Bourgeois qui regardent tout cela du haut de leur gloire comme si cela ne les intéressoit point, et au lieu de réclamer hautement contre la violation des loix, s'amusent à vouloir me faire dire mon cathechisme, et à se demander ce que je ferai, tandis qu'ils demeurent les bras croisés, que me veulent-ils? Je ne saurois le comprendre. Je croyois que les Genevois étoient des hommes et ce ne sont que des Cailletes. Je sens que mon coeur s'intéresse encore un peu à eux par le souvenir de mon bon Pére, qui certainement valoit mieux qu'eux tous; mais l'intérest devient bien foible quand l'estime ne le soutient plus. Dans l'état où je suis, ennuyé de tout, et surtout de la vie, le repos et la paix sont les seuls biens que je puisse goûter encore, voulez-vous que j'y renonce pour aller chercher des corrections, des leçons, des reprimandes et de nouveaux affronts parmi des gens que je méprise? Oh! par ma foi, non!

J'avois barbouillé une espéce de réponse à l'Archevesque de Paris, et malheureusement dans un moment d'impatience je l'envoyai à Rey. En y mieux pensant, je l'ai voulu retirer : il n'étoit plus tems; il m'a marqué en réponse, qu'il avoit déjà commencé. J'en suis très fâché. Il n'est pas permis de s'échauffer en parlant de soi, et sur des chicanes de doctrine, on ne peut que veiller. L'écrit est froid et plat. J'en prévois l'effet d'avance, mais la sotise est faite, il est inutile de se tourmenter d'un mal sans remède. Bon jour.

N° 1707.

A M. Beau-Chateau [1]

Motiers, 26 février 1763.

Je ne sais, mon cher Beau-Château, comment vous faites ; vous me louez, et vous me plaisez. C'est sans doute que vos louanges parlent au coeur ; et j'en porte un qui ne sait point résister à cela. Je me souviens qu'avant de prendre la plume je disois à mes amis : Je ne voudrois savoir écrire que pour me faire aimer des bons et haïr des méchans. Maintenant je la pose, avec la gloire d'avoir bien rempli mon objet. Combien de fois, entrant dans une assemblée, je me suis applaudi de voir étinceler la fureur dans les yeux des fripons, et l'oeil de la bienveillance m'accueillir dans les gens de bien ! non qu'il n'y ait beaucoup de ces derniers qui trouvent mes livres mal faits et qui ne sont pas de mon avis, mais il n'y en a pas un qui ne m'aime à cause de mes livres. Voilà ma couronne, cher Beau-Château ; qu'elle me paroît belle ! elle est parée sur ma tête par les mains de la vertu. Puissé-je être digne de la porter.

Je n'ai fait ni ne ferai l'apologie de la Profession de foi du vicaire : j'espère, comme vous le dites, qu'elle n'en a pas besoin. Je laisse bourdonner à leur aise les Comparets et autres insectes venimeux qui me vont picotant aux jambes. Leurs blessures sont si peu dangereuses, que je ne daigne pas même les écraser dessus. Mais quant aux gens en place qui ont la bassesse de m'insulter, je puis avoir quelque chose à leur dire : ils ont si grand besoin de leçons, et si peu d'hommes leur en osent donner, que je me crois spécialement appelé à cet honorable et périlleux emploi. Malheureusement je n'ai plus de talens, mais je me sens du courage encore.

Vous faites bien, cher Beau-Château, de m'aimer, vous et vos compagnons de voyage ; ce n'est qu'une dette que vous

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

payez. Quand vous pourrez me revenir voir, soit ensemble, soit séparément, vous me ferez du bien ; et j'espère que plus nous nous verrons, plus nous nous aimerons. Je vous embrasse de tout mon coeur.

N° 1708.

POUR MONSIEUR LE PROFESSEUR [DE MONTMOLLIN][1].

Ce mardi matin [vers février 1763].

Je sens vos allarmes, Monsieur, je les approuve et je les partage... Mais je vois la borne et vous la passez. Voulez-vous effacer tous vos discours par vôtre exemple, et quand vos devoirs de père[2] deviennent plus grands et plus indispensables, vous mettrez-vous hors d'état de les remplir?

[Ce billet fut envoyé successivement par Julie de Bondeli : 1°, à Sophie de la Roche, dans une lettre qui a dû être écrite vers le mois de mars 1763. Elle l'accompagnait de ces lignes : « Voici un billet de celui-ci [Rousseau] qui m'a paru mériter la peine d'être copié à cause de l'abondance des idées renfermées dans un petit nombre de phrases. Il est adressé à Monsieur Montmollin, son pasteur, dans le tems où la femme de ce dernier était mortellement malade. » — 2° à J.-G. Zimmermann, dans une lettre du 3 avril 1763 (Bodemann, p. 256). Elle ajoute : « Je ne sais si je vous ai déjà envoyé le billet de Rousseau à M. de Montmollin pendant que Mad. de M. étoit à l'extrémité ; à tout hasard, le voici. » On doit croire Julie de Bondeli lorsqu'elle indique à quelle occasion le billet fut écrit, et Fr. Berthoud s'est évidemment trompé en croyant que M. de Montmollin était alors « troublé par la maladie d'un de ses enfants ». — TH. D.]

1. Imprimé par Sophie de la Roche, dans *Mein Schreibtisch,* Leipzig, 1799, t. II, p. 164, 165. Ce billet a été imprimé de nouveau en 1864, par Ed. Bodemann, dans *Julie von Bondeli und ihr Freundeskreis*, Hannover, in-8°, p. 256, d'après une copie envoyée en mars 1763 par Julie de Bondeli à Sophie de la Roche. En 1884, F. Berthoud l'a publié comme inédit, d'après l'original « appartenant à la famille d'Ivernois », dans son 2e vol., p. 19-20. [Th. D.]

2. Dans le texte du billet tel que Sophie de La Roche l'imprime, il y a deux mots ajoutés : « vos devoirs de *prédicateur et* père ». L'original autographe, que j'ai vu chez M. Maurice Boy de La Tour, ne contient pas ces mots; d'autre part, l'original a la date « ce mardi matin », que Julie de Bondeli a supprimée. [Th. D.]

N° 1709.

[LENIEPS À ROUSSEAU][1].

Mon bon ami. Depuis ma dernière du 15 fév. Mr De la Tour me remit votre portrait, contre ma reconnoissance, et de mes mains il a passé entre celles du Graveur, nommé Littier[2], du choix de Mr Duchesne, et qui sera corrigé et conduit par le Peintre, qui, étant notre ami, veut bien s'en donner la peine. Le format de l'estampe sera un in-8° racourci et sans ornement; votre nom n'y sera point, mais votre devise, comme vous l'avez souhaitée et que j'ai donnée au Graveur, qui fut saisi d'admiration en voyant ce chef d'oeuvre de Mr De la Tour, et je ne fais aucun doute qu'il ne soit bien rendu. J'ai vu l'abbé de la Porte qui me dit que le premier volume étoit bien avancé à l'impression et qu'il attendoit vos ordres pour les suivans. J'ai aussi vu Duchesne, qui m'a demandé de m'intéresser pour lui auprès de vous afin d'avoir votre Dictionnaire sur la musique, qu'il vous payera bien, et il m'a laissé entendre que vous étiez content de son offre sur l'édition qui se fait. Ne vous conviendroit-il point de traiter avec lui : 1° pour vos Principes sur la musique, et 2° pour votre Opéra des Muses Galantes ? Je lui en ai parlé, et il m'a témoigné un grand désir de les avoir. Vous me direz ce que je devrai lui répondre.

J'ai copié votre lettre sur le Devin du Village[3], et cela en petit caractère, les lignes plus pressées que les précédentes et sans marge. Elle seroit déjà partie, si j'eusse trouvé une occasion de vous en éviter les fraix. Je l'attendrai encore, à moins qu'en étant pressé, vous ne me demandiez de la faire partir.

Pannard a donné 4 vol. de vers et chansons, y compris douze opéra-comiques ; il en a eu 2 m[ille] l[ivres] de Duchesne,

1. *INÉDIT*. — Transcrit de l'original autographe, non signé conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, fol. 9. Sans adresse. 2 p. in-4°.

2. *Sic*. Il faut lire : Littret. C'est le graveur du portrait qui figure en tête du présent tome.

3. La lettre du 5 avril 1759 (voyez t. IV, n° 620).

et il en veut beaucoup. Vous en avez nombre de ces chansons. Si vous vouliez les rassembler et les mettre à prix, surement vous en tireriez bon parti. C'est le temps des petites choses : il faudroit en profiter. On les donneroit sous un autre nom, si vous ne voulez pas paroître, et vos intêrets en seroient plus avancés. Tel est, mon bon ami, ce que je pense, ce que je crois devoir vous représenter, et ce que je soumets à votre prudence.

Il devra vous paroître surprenant que je n'aie plus eu de nouvelles de Mr Baillod, qui plus est, qu'il soit ici, l'ayant vu monter en carrosse, et qu'il ne me soit pas venu voir, après tout son renouvellement et protestations d'amitié. Cela me prouve qu'il est sorti jeune de son pays, qu'il n'en a pas connu les moeurs ou qu'il les a oubliées, et qu'il en ait [*sic*] adopté d'autres dans le pays qu'il a habité, où le seul intêret domine. Peut-être aussi a-t-il pu savoir que M. Roguin, en m'écrivant, m'aura mandé quelque chose touchant sa Dulcinée, qu'il veut faire croire être sa femme, et comme il en a fait l'acquisition ailleurs qu'à Mortier [*sic*], il pourroit arriver que son masque ne me fût pas inconnu. Le plus court étoit donc de ne pas écrire, et il seroit sans reproche vis-à-vis de moi, qui au surplus n'ai nul intérêt à démêler avec lui. Il paroit même qu'il a quitté desobligeamment la maison de la Veuve, et ce sont leurs affaires.

Tout ce que nous avons de nouvelles est renfermé dans la ci-jointe pour notre commun ami [1]. Si vous en étiez curieux, vous pourriez lui demander ma lettre quand il l'aura lue. C'est un passe-temps agréable pour quelqu'un qui s'occupe moins que vous, et qui, voyant le monde, doit un peu savoir ce qui s'y passe, pour fournir son contingent au plaisir quel qu'il soit. Et le baron d'Etange étoit de ce pays-là et dans ce goût là. Retiré comme lui, je serais bien aise d'avoir quelque chose de plus que les Gazettes, pour me tirer par intervalles de la Morale et de la Philosophie.

Ne m'oubliez pas auprès de Mlle Levasseur.

A Paris, samedi 26 février 1763.

1. Sans doute une lettre de Le Nieps à Roguin, qui ne m'est pas connue. [Th. D.]

N° 1710.

[Milord Maréchal à Rousseau][1].

28 février [1763].

Il faut nous voir pour travailler à nos châteaux ; par écrit on ne dit pas assez, et les réponses et objections manquent. Votre château de changer de nom ne vaut rien ; comme vous ne changerez pas de moeurs ni d'esprit, le citoyen de Genève sera bientôt connu. Je ne vois rien de mieux que de vous fortifier dans un coin de Colombier ; nous joindrons nos forces, et je me flatte que nous serons imprenables. Ceci si je ne vais pas en Ecosse, comme il se pourrait ; cela dépend des nouvelles que j'aurai du pays. Bonjour.

Ce 1er mars. La paix fut signée le 15 février[2] ; le roi rend la Saxe et on lui rend tout ce qu'il possédait avant la guerre.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 81.

2. Cet alinéa est un post-scriptum, daté du 1er mars, ce que Streckeisen n'a pas indiqué. A la date du 15 février, cet éditeur met en note : « La paix de Hubertsbourg, qui terminait la guerre de Sept ans. »

N° 1711.

A M. [M.-M. Rey][1]

A Môtiers, le 28 Févr. 1763.

Vendredi dernier, mon cher Rey, j'espérois recevoir vos deux dernières feuilles ; rien ne vint ; j'espérois les recevoir du moins aujourd'hui ; rien n'est venu. De sorte que ne recevant plus aucune nouvelle de vous et ne pouvant savoir ce qui vous arrête, je suis en suspens et ne sais plus que répondre à ceux qui de toutes parts me parlent de cet ouvrage.

Je vous ai marqué précédemment à qui je souhaitois que vous envoyassiez en mon nom des exemplaires ; mais j'ai oublié mon cousin *Jean Rousseau à Londres au café de Sams, proche la bourse.* Ne sachant aussi comment lui faire passer l'incluse, je prends le parti de vous l'adresser, vous priant de lui donner cours. Si vous avez quelque voye pour Edimbourg, faites-en aussi passer un de ma part à M. David Hume. Je vous en ai demandé pour moi 24 exemplaires ; mais tout calculé il est impossible qu'ils me suffisent ; ainsi je vous prie d'en ajoûter encore douze si vous êtes à tems, et si vous n'y êtes pas, de m'assigner du moins quelque Libraire, Fauche ou autre, qui puisse me fournir ceux qui me manqueront.

Je serai charmé de vous embrasser ici cet été. Je voudrois que vous pussiez entrer pour quelque chose dans l'arrangement de mon édition générale, à laquelle il est bientôt tems de songer pour ne m'occuper plus qu'à la grande affaire de ma vie, s'il m'en reste assez pour l'exécuter. Ne m'oubliez point auprès de mes chères commères, baisez pour moi ma filleule. Bonjour, mon cher Rey.

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, *loc. cit.*, n° 107.

N° 1712.

[Méreau, maître de danse, à Rousseau] [1].

Monsieur,

C'est sans doute une entreprise au dessus de mes forces que celle d'écrire à un homme aussi célébre que vous ; aussi ai-je tremblé à la vue de mon projet. Mais je n'ai pu vaincre une force supérieure qui chez moi a pris le dessus sur la raison ; d'ailleurs, en qualité d'homme, et par rapport au motif qui me fait agir, j'espère que vous voudrez bien regarder avec indulgence la hardiesse que j'ose prendre aujourd'hui.

J'ai lu avec toute l'attention dont je suis capable (et vous allez juger que ma capacité n'est pas bien grande), une partie de vos savants ouvrages, surtout votre Emile, qui me plaît infiniment. Vous allez dire que c'est de quoi vous vous embarrassez fort peu, parceque votre but, en écrivant, n'a point été de chercher des louanges ; d'accord. Mais, ô contrariété de l'espèce humaine ! on vous accable : il n'y a point d'être qui pense un peu (témoin moi) qui ne dise en vous lisant : Que voilà qui est bien écrit ! Il y en a d'autres qui s'écrient : Quel dommage d'employer tant d'esprit pour nous apprendre à être bêtes jusqu'à vingt ans ! Pour moi, qui suis un peu plus âgé, et qui n'ai graces à la sage précaution de mes parents, rien appris, qu'à lire médiocrement, à former de même les caractères de notre écriture, et à exercer un art qui mène à vivre, je trouve que vous faites très-sagement d'agir comme vous faites avec votre imaginaire Emile.

Cependant permettez à mon ignorance de vous dire qu'entre tous les traits brillants que renferme votre excellent livre, il y en a un qui m'a choqué de la part d'un être qui se dit véritablement homme.

1. Transcrit, par J. Richard, de l'imprimé, intitulé : *Lettre à M. J.-J. Rousseau citoyen de Genève.* 1763, in-8° de 20 p.

La raison pourquoi il m'a plus frappé que les autres, c'est qu'il attaque nommément un de mes parents qui est mort, et pour lequel j'avais et je conserve encore, beaucoup de respect ; et, comme je suis sûr que vous ne l'avez pas assez fréquenté pour le connaître parfaitement, je soupçonne que vous l'avez jugé sur l'étiquette du sac, sans approfondir si les moyens dont il s'est servi pour captiver l'estime générale du public étaient tels que vous vous l'êtes imaginé.

Oui, monsieur, je suis persuadé que si vous aviez assisté à quelques-unes des leçons que feu M. Marcel donnait chez lui ou ailleurs, vous n'auriez pas nommé *singeries* les moyens dont il se servait pour développer la nature, et donner à l'homme cette aisance que vous lui souhaitez.

En vérité, je doute qu'on puisse réussir, comme il a fait pendant soixante ans, en montrant des *singeries*, comme il vous plaît de l'assurer à la page 273 du 1er tome de votre Emile, et en faisant l'*extravagant*, comme vous le dites dans la note de la même page, pour donner plus de poids à ce que vous avancez dans le corps de l'ouvrage.

Croyez-vous de bonne foi (car je doute que ce soit votre serieux) que ce maître à danser eût pu captiver, jusqu'à sa mort, non seulement l'estime de ses compatriotes, mais même celle des étrangers, en continuant à faire *l'extravagant*, et en ne montrant qu'à faire des *singeries* ? Demandez aux anglais, aux allemands, aux suédois, et aux polonais, qui lui ont fait l'honneur de prendre de ses leçons, si les principes qu'il leur a donnés sur le maintien tendaient à les rendre ridicules. Je ne vous parle pas de ses compatriotes du premier rang qui de père en fils lui ont fait l'honneur de prendre de ses leçons : car, je sens bien que ce serait un exemple qui n'aurait pas beaucoup de poids auprès de vous que de vous citer des français, que vous paraissez mépriser, et que cependant vous n'avez pas quitté sans regret.

Croyez-vous, que si cet homme au talent duquel, selon votre propre aveu, on portait le plus grand respect, eût été tel que vous le dépeignez, on se serait adressé à lui pour

avoir de ses élèves dans les pays étrangers ? Croyez-vous que moi, qui suis un exemple de ce que j'avance, croyez-vous, dis-je, qu'un des plus respectables princes d'Allemagne, et la princesse son épouse, aussi respectable par ses vertus que par son rang, m'eussent permis de montrer, pendant plus de dix ans, aux princes et princesses leurs sérénissimes enfants, les *singeries* que j'ai apprises dans l'école de ce maître extravagant ? Cependant, j'avoue que mon talent n'égale pas, à beaucoup près, la perfection du sien, et que, n'ayant, ni son âge, ni son usage du monde, ni son expérience, les *singeries* que j'enseigne, n'étant pas soutenues de cet art de fasciner les yeux par des *extravagances* utiles, n'en seraient que plus ridicules, et, par conséquent, que plus visibles.

Examinons un peu en quoi M. Marcel pouvait avoir tort vis-à-vis de vous seul (car je ne puis pas m'imaginer qu'il l'ait pu avoir vis-à-vis des autres, ce qui est peut-être prévention de ma part).

Vous dites, page 272, que votre Emile imaginaire *peut apprendre à faire tous les pas qui favorisent les évolutions du corps, à prendre, dans toutes attitudes, une position aisée et solide..., qu'il faut qu'il trouve toujours son équilibre..., qu'à la manière dont son pied pose à terre et dont son corps porte sur sa jambe il doit sentir s'il est bien ou mal.*

L'homme célébre que vous honorez de votre souvenir n'aurait pas exigé autre chose de vous et de votre éléve, eussiez-vous appris à danser chez lui, pendant vingt ans. Il vous aurait dit que, pour faire un pas assuré, il faut fléchir le jarret de la jambe dont on veut partir, lever le pied de cette même jambe à un pouce de terre, le porter en avant en étendant le jarret de façon que la jambe, bien tendue, se trouve sur la même direction que la hanche, ensuite il vous aurait fait poser le pied totalement à terre en avançant le corps sur la jambe dont vous êtes parti, et il vous aurait dit : « Monsieur, voilà un pas de fait. » Il vous en aurait fait faire autant de l'autre jambe, de sorte que, votre corps étant bien placé sur vos hanches, vous auriez eu, en peu de temps, une

démarche *ferme* et *solide*. Je ne vois point là de *singeries*, et dans la maniére de démontrer cette action, je ne trouve point d'*extravagance*. D'ailleurs, si votre méthode ne vous eût pas permis les longs détails d'une démonstration mécanique il eût fait lui-même cette action devant vous jusqu'à ce que vous fussiez parvenu à l'imiter, et à l'exécuter aussi bien que lui.

Je me souviens que dans toutes les leçons que donnait feu M. Marcel, de quelque nature que fussent les évolutions qu'il faisait faire, il avait soin de recommander et de faire observer les loix de l'équilibre, en montrant ce qu'il fallait faire pour y parvenir.

Je vous demande à vous-même, monsieur, qui le jugez si sévérement : avez-vous vu marcher, se présenter, danser, quelques uns de ceux qu'il nommait ses bons écoliers (et il ne prodiguait pas ce titre) ? Avez-vous remarqué dans leurs actions quelque mouvement qui ne frappe pas au premier coup d'oeil par sa bonne grace ? Les avez-vous trouvés susceptibles de ces singeries dont vous taxez leur maître ? Avez-vous remarqué quelque mouvement qui tendît à donner au corps une attitude guindée et gênante ? Vous êtes-vous aperçu que dans la danse qu'on nomme menuet il y eût des actions qui tendissent à déranger cette *assiette assurée* à qui vous trouvez de la grâce, et ces *postures fermes* que vous trouvez, avec justice, *les plus élégantes* ? Si vous avez remarqué quelque défaut, et que vous soupçonniez que ce défaut tire son origine des leçons du maître, je vous supplie de me faire part de vos remarques ; vous m'obligerez infiniment : car quoique je me sois fait une loi de suivre plus exactement qu'il m'est possible les principes de mon cher maître, je ne suis pourtant pas assez déraisonnable pour ne pas recevoir avec docilité les conseils d'un homme d'esprit, en tant qu'ils ne tendront qu'à la perfection de l'espece.

Je suis d'ailleurs persuadé que si votre Emile avait pu apprendre à marcher chez M. Marcel, il aurait déja beaucoup gagné par rapport aux mesures naturelles dont vous parlez, page 284 du 1er tome : car, sachant faire un pas toujours égal,

il trouverait avec plus de justesse la distance d'un lieu à un autre.

Comme vous paraissez être ami du vrai, il faut que je vous dise ici mon petit sentiment sur les passages de votre Emile qui ont rapport à l'art de la danse. Je ne m'acquitterai peut-être pas trop bien de cette entreprise, mais j'espère qu'il me sera encore permis de réclamer votre indulgence.

Après avoir traité mal un homme célèbre, vous semblez rabattre de votre rigidité dans le IVe tome, page 45 & 49, où vous trouvez des raisons pour qu'il soit permis aux filles d'apprendre à danser. Mais, Monsieur, si les filles l'apprennent, je crois qu'il faut que les garçons en fassent de même : sans cela, plus d'accord, plus de régles, plus de mesures (*sic*), et, par conséquent plus d'amusement, ni pour l'acteur, ni pour le spectateur, lorsque les deux sexes se mêleront ensemble pour goûter les divertissements de leur âge ; ou, il faut qu'il n'y ait que les filles qui dansent entr'elles, et que les garçons ne soient que simples spectateurs. Mais, ces garçons, qui se sentiront remuer par les mouvements vifs ou languissants de la brune ou de la blonde, voudront agir de concert avec l'objet qui les a charmés ; l'envie naturelle de plaire ne leur permettra pas de rester oisifs ; et leur amour-propre les excitera à partager le prix de l'adresse, de la grâce, et de l'agilité, avec un sexe qui a déjà tant d'avantage sur nous ; ils voudront peut-être se mêler dans la danse, quand ce ne serait que pour leur plaire. Dès qu'ils y paraissent, remarquez-vous comment tout s'anime? Ce mélange de sexes donne une nouvelle vivacité à la brune, jette un nouveau vernis de tendresse sur la langueur de la blonde. Mais ces garçons ignorent la marche cadencée que l'une ou l'autre a adoptée ; ils tournent à gauche quand il faut tourner à droite : tous leurs mouvements sont contraires à l'ordre convenu ; de là naît une confusion désagréable ; et les objets qui auraient dû faire l'ornement de leurs yeux ne servent qu'à y jeter le trouble.

Il n'est pas nécessaire qu'ils s'y mêlent, me direz-vous. En

ce cas il faut donc que les européens en général, et surtout les français adoptent les moeurs ottomanes, qu'ils ne regardent les femmes que comme des êtres purement organisés pour leurs plaisirs, et que, nonchalamment couchés sur un sopha, ils soient spectateurs tranquilles des mouvements et des paroles cadencées de cette partie enchanteresse du genre humain. Si jamais vous exposez votre Emile à cette épreuve, permettez-moi de vous conseiller de le tenir aussi fortement attaché à votre ceinture qu'Ulysse le fut au mât de son vaisseau en passant devant les Sirènes : sans cette précaution, je crains que, semblable à l'élève de frère Philippe [1], il ne coure après les oies et ne se mêle parmi elles, malgré toutes vos sages remontrances.

Je ne doute nullement que, sans compter l'éducation, il n'y ait bien des arts qui ne sont pas encore parvenus à un certain degré de perfection, et que la danse est un de ceux auxquels il y a encore beaucoup à travailler ; mais, comme il faut des génies plus éclairés que le mien, malgré toute ma bonne volonté, pour y parvenir, je vous prie donc, Monsieur, de m'aider de vos lumières pour que, dans une assemblée de jeunes gens qui aiment la danse, on puisse faire danser sans obstacle, *une petite brune vive et piquante, et une grande et belle blonde aux yeux languissants*, chacune suivant le caractére qui lui est propre, comme vous paraissez le désirer page 48 du tome IVe. Je m'explique : je suppose, par exemple, une assemblée de dix à douze jeunes filles, où il n'y aura que deux brunes, ou, ce qui est égal, deux blondes ; la vivacité des unes ne désirera que des danses vives et des airs bruyants, et la douce langueur des autres ne voudra que des danses graves et des airs doux. Vous sentez bien vous-même que, s'il ne résulte pas de cette diversité de sentiments une petite discussion, il en résultera un ennui certain pour l'un ou l'autre parti. Que deviendra alors cet accord si utile dans la société ? faudra-t-il, pour éviter cet inconvénient, que les

1. Cf. *Contes* de La Fontaine : « Les Oies du frère Philippe ».

blondes se séparent de la compagnie des brunes ? Il naîtrait de cette désunion un esprit de parti qui pourrait être nuisible à cette même société. D'ailleurs, puisqu'il est une fois d'usage que les garçons dansent avec les filles, les blonds feraient corps à part avec les blondes, et les bruns avec les brunes : autre inconvénient, qui ramènerait peut-être les désordres de la chevalerie.

Que conclurons-nous de tout ceci ? Rien autre chose, sinon que les maîtres à danser font fort bien de suivre la méthode une fois établie, puisqu'elle tend au bien social.

Il faudrait aussi qu'il y eût nécessairement des maîtres particuliers pour la brune & pour la blonde : autre sujet de zizanie, causé par la jalousie du métier. Les uns diraient que Jean danse mieux que Pierre, les autres que Pierre danse mieux que Jean ; chacun prendrait parti pour ses maîtres ; et peut-être verrait-on arriver, dans Paris, dans Londres et ailleurs, ce qui arriva à Rome, sous le règne d'Auguste, par rapport à Batyle et Pylade.

Il ne faut pourtant pas conclure, de ce que je viens de dire, qu'un maître de danse, pour peu qu'il soit instruit, ne soit pas en état de changer ses principes suivant l'exigeance des cas, comme vous paraissez en douter, soit pour la blonde ou pour la brune. Désabusez-vous, Monsieur, sur cet article : vous en trouverez peu qui ne soient en état de le faire ; mais encore une fois, l'ordre social exige qu'ils suivent la méthode qu'il vous plaît de nommer *routine.*

Je ne sais pas ce que vous ont fait les maîtres à danser, pour vous engager à faire sur eux de si terribles sorties, mais, monsieur, vous aurez beau faire et beau dire, il y a eu de ces gens-là de tout temps, et probablement ils subsisteront malgré vos sages remontrances. Je ne vous citerai, pour preuve de ce que j'avance, que l'exemple de vos bons compatriotes, qui, après avoir sagement banni le luxe, ont permis, et même autorisé, les maîtres à danser, dans leurs états : preuve convaincante qu'ils ne les regardent pas avec les mêmes yeux que vous.

Je crois que votre envie n'est pas de persuader vos lecteurs ; & je regarde les ouvrages que vous donnez au public, plutôt comme les fruits de vos récréations, que comme des réflexions sérieuses : car, ayant approfondi comme vous avez fait toutes les sciences, et ayant une connaissance aussi solide de tous les arts (sauf celui de la danse), je ne puis me persuader que ce soit sérieusement que vous preniez à tâche de les rendre détestables à l'humanité.

Que vous vous appliquiez, aidé par le secours de vérités frappantes, à rendre les hommes meilleurs, en leur remontrant leurs défauts, rien n'est plus louable ; et moi-même, qui ne vaux pas grand'chose, je deviendrai peut-être un de vos plus zélés disciples. Mais, si vous voulez que je devienne stupide, que je regarde un homme de mérite, et qui a puisé ce mérite dans le sein des belles-lettres, un vrai philosophe, un artiste qui excelle dans son art et tant d'autres, si vous voulez, dis-je que je regarde tous ces gens-là avec mépris, ma foi, je serais tenté de vous haïr vous-même, si je soupçonnais que votre façon de penser fût réellement conforme à vos écrits. Mais je sais le contraire ; et, quoi que vous nous prêchiez, je vous soupçonne d'aimer la gent humaine, et surtout la française, malgré ses défauts.

Tirez-moi, je vous prie, d'un doute. Lorsque je vous ai vu à Paris, je vous croyais philosophe, et je me souviens qu'on vous regardait comme tel ; mais votre héloïse et votre Emile me jettent dans une incertitude que je ne trouve pas supportable. J'entrevois, à la vérité, de la philosophie dans ces ouvrages, mais en même temps, j'y trouve beaucoup de singularité ; j'y trouve des instructions, dont je tâche de profiter, mais j'y rencontre des couches de fiel, dont l'amertume me rebute : témoin le trait en question : vous avouez que M. Marcel était, non seulement estimé, mais qu'il était même respecté, & cependant vous le traitez de *rusé extravagant*, qui se servait de la finesse de son génie pour apprendre à une des parties, la plus apparente des hommes, à faire des *singeries*. Ce trait sent-il la philosophie ?...

J'admire votre pénétration, monsieur, d'avoir pu ainsi, avec des yeux de lynx, percer l'épaisseur du voile qui en a imposé au public pendant soixante ans, et cela, sans avoir peut-être jamais assisté trois fois aux leçons de l'homme célèbre dont vous cherchez à flétrir la mémoire.

En réfléchissant sur ce passage, je serais tenté de croire que vous n'avez écrit cela que par singularité, et que, trouvant dans votre chemin un homme généralement *applaudi, estimé,* et même *respecté,* vous avez jugé à propos de lui trouver des défauts, pour n'être pas de l'avis du public : de même que vous traitez mal les français en général et les parisiens en particulier, et que cependant vous ne vous soyez pas mieux trouvé que chez eux ; et que vous exaltiez jusques aux nues votre chère patrie, au sein de laquelle vous n'aimez pas à vivre. Il y a là-dedans quelque nuance de singularité au moins, et cette nuance doit être assez forte, puisque je suis en état de l'apercevoir.

Souffrez que je vous dise encore que si votre but était de corriger mes compatriotes de leurs défauts, vous vous y êtes mal pris. Ils vous liront avec plaisir, parce qu'ils aiment les ouvrages écrits avec feu, et que les vôtres sont de ce nombre, mais ils ne suivront pas les préceptes d'un homme qui se plaît à les tourner en ridicule, suivant qu'il le juge à propos ; et par malheur cela n'est que trop naturel dans vos écrits.

J'ai l'honneur d'être, avec toute l'estime possible,
Monsieur, votre trés humble et trés
obéissant serviteur

M*****,
Sous directeur des plaisirs et maître
de danse de la cour de S. A. S.
Mg. Le D. de S. G., etc.

Ce 14 février 1763.

N° 1713.

Réponse à M. Méreau, sous-directeur des Plaisirs et Maître de Danse de S. A. S. M. le Duc de Saxe Gotha [1].

A Môtiers, le 1. mars 1763.

J'ai lu, Monsieur, avec un vrai plaisir, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et j'y ai trouvé, je vous jure, une des meilleures critiques qu'on ait faites de mes écrits. Vous êtes élève et parent de M. Marcel; vous défendez votre maître, il n'y a rien là que de louable : vous professez un art sur lequel vous me trouvez injuste et mal instruit, et vous le justifiez; cela est assurément très permis : je vous parois un personnage fort singulier tout au moins, et vous avez la bonté de me le dire plustôt qu'au public; on ne peut rien de plus honnête, et vous me mettez, par vos censures, dans le cas de vous devoir des remercimens.

Je ne sais si je m'excuserai fort bien près de vous, en vous avouant que les singeries dont j'ai taxé M. Marcel tomboient bien moins sur son art que sur sa maniére de le faire valoir. Si j'ai tort, même en cela, je l'ai d'autant plus que ce n'est point d'après autrui que je l'ai jugé, mais d'après moi-même. Car, quoi que vous en puissiez dire, j'étois quelquefois admis à l'honneur de lui voir donner ses leçons; et je me souviens que, tout autant de profanes que nous étions là, sans excepter son écolière, nous ne pouvions nous tenir de rire à la gravité magistrale avec laquelle il prononçoit ses savans apophtegmes. Encore une fois, Monsieur, je ne prétends point m'excuser en ceci; tout au contraire, j'aurois mauvaise grace à vous soute-

1. Transcrit par J. Richard de la minute ou d'une copie autographe, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel. Les précédents éditeurs donnent cette lettre comme adressée « à M. Marcel ».

nir que M. Marcel faisoit des singeries, à vous qui peut-être vous trouvez bien de l'imiter; car mon dessein n'est assurement ni de vous offenser ni de vous déplaire. Quant à l'ineptie avec laquelle j'ai parlé de votre art, ce tort est plus naturel qu'excusable; il est celui de quiconque se mêle de parler de ce qu'il ne sait pas. Mais un honnête homme qu'on avertit de sa faute doit la réparer; et c'est ce que je crois ne pouvoir mieux faire en cette occasion qu'en publiant franchement votre lettre et vos corrections, devoir que je m'engage à remplir en tems et lieu. Je ferai, Monsieur, avec grand plaisir cette réparation publique à la danse et à M. Marcel, pour le malheur que j'ai eu de leur manquer de respect. J'ai pourtant quelque lieu de penser que votre indignation se fut un peu calmée, si mes vieilles rêveries eussent obtenu grace devant vous. Vous auriez vu que je ne suis pas si ennemi de votre art que vous m'accusez de l'être, et que ce n'est pas une grande objection à me faire que son établissement dans mon pays; puisque j'y ai proposé moi-même des bals publics, desquels j'ai donné le plan. Monsieur, faites grace à mes torts en faveur de mes services; et quand j'ai scandalisé pour vous les gens austères, pardonnez-moi quelques déraisonnemens sur un art duquel j'ai si bien mérité.

Quelque autorité cependant qu'aient sur moi vos décisions, je tiens encore un peu, je l'avoue, à la diversité des caractéres dont je proposois l'introduction dans la danse. Je ne vois pas bien encore ce que vous y trouvez d'impraticable, et il me paroit moins évident qu'à vous qu'on s'ennuieroit davantage quand les danses seroient plus variées. Je n'ai jamais trouvé que ce fut un amusement bien piquant pour une assemblée, que cette enfilade d'éternels menuets par lesquels on commence et poursuit un bal, et qui ne disent tous que la même chose, parcequ'ils n'ont tous qu'un seul caractère; au lieu qu'en leur en donnant seulement deux, tels, par exemple, que ceux de la blonde et de la brune, on les eut pu varier de quatre maniéres qui les eussent rendus toujours pittoresques et plus souvent intéressants : la blonde avec le brun, la brune avec

le blond, la brune avec le brun, et la blonde avec le blond. Voilà l'idée ébauchée : il est aisé de la perfectionner et de l'étendre; car vous comprenez bien, Monsieur, qu'il ne faut pas presser ces différences de blonde et de brune; le teint ne décide pas toujours du tempérament; telle brune est blonde par l'indolence, telle blonde est brune par la vivacité, et l'habile artiste ne juge pas du caractére par les cheveux.

Ce que je dis du menuet, pourquoi ne le dirois-je pas des contredanses et de la plate symétrie sur laquelle elles sont toutes dessinées? Pourquoi n'y introduiroit-on pas de savantes irrégularités, comme dans une bonne décoration ; des oppositions et des contrastes, comme dans les parties de la musique? On fait bien chanter ensemble Héraclite et Démocrite; pourquoi ne les feroit-on pas danser?

Quels tableaux charmans, quelles scènes variées ne pourroit point introduire dans la danse un génie inventeur, qui sauroit la tirer de sa froide uniformité, et lui donner un langage et des sentimens, comme en a la musique! Mais vôtre M. Marcel n'a rien inventé que des phrases qui sont mortes avec lui ; il a laissé son art dans le même état où il l'a trouvé : il l'eut servi plus utilement, en pérorant un peu moins, et en dessinant davantage; et, au lieu d'admirer tant de choses dans un menuet, il eut mieux fait de les y mettre. Si vous vouliez faire un pas de plus, vous, Monsieur, que je suppose homme de génie, peut-être, au lieu de vous amuser à censurer mes idées, chercheriez-vous à étendre et rectifier les vues qu'elles vous offrent; vous deviendriez créateur dans votre art, vous rendriez service aux hommes qui ont tant de besoin qu'on leur apprenne à avoir du plaisir; vous immortaliseriez votre nom, et vous auriez cette obligation à un pauvre solitaire qui ne vous a point offensé, et que vous voulez haïr sans sujet.

Croyez-moi, Monsieur, laissez là des critiques qui ne conviennent qu'aux gens sans talens, incapables de rien produire d'eux-mêmes, et qui ne savent chercher de la réputation qu'aux dépends de celle d'autrui. Échauffez votre tête, et tra-

vaillez ; vous aurez bientôt oublié ou pardonné mes bavardises, et vous trouverez que les prétendus inconvéniens que vous objectez aux recherches que je propose à faire seront des avantages quand elles auront réussi. Alors, grace à la variété des genres, l'art aura de quoi contenter tout le monde, et prévenir la jalousie en augmentant l'émulation. Toutes vos écoliéres pourront briller sans se nuire, et chacune se consolera d'en voir d'autres exceller dans leurs genres, en se disant, J'excelle aussi dans le mien ; au lieu qu'en leur faisant faire à toutes la même chose, vous laissez sans aucun subterfuge l'amour-propre humilié ; et, comme il n'y a qu'un modèle de perfection, si l'une excelle dans le genre unique, il faut que toutes les autres lui cèdent ouvertement la primauté.

Vous avez bien raison, mon cher Monsieur, de dire que je ne suis pas Philosophe. Mais vous qui parlez, vous ne feriez pas mal de tâcher de l'être un peu. Cela seroit plus avantageux à vôtre art que vous ne semblez le croire. Quoi qu'il en soit, ne fâchez pas les Philosophes, je vous le conseille ; car tel d'entre eux pourroit vous donner plus d'instructions sur la Danse que vous ne pourriez lui en rendre sur la Philosophie ; et cela ne laisseroit pas d'être humiliant pour un élève du grand Marcel.

Vous me taxez d'être singulier, et j'espère que vous avez raison. Toutefois vous auriez pu, sur ce point, me faire grace en faveur de votre maitre ; car vous m'avouerez que M. Marcel lui-même étoit un homme fort singulier. Sa singularité, je l'avoue, étoit plus lucrative que la mienne ; et, si c'est là ce que vous me reprochez, il faut bien passer condannation. Mais quand vous m'accusez aussi de n'être pas Philosophe, c'est comme si vous m'accusiez de n'être pas Maitre à Danser. Si c'est un tort à un homme de ne pas savoir son métier, ce n'en est point un de ne pas savoir le métier d'un autre. Je n'ai jamais aspiré à devenir Philosophe ; je ne me suis jamais donné pour tel ; je ne le fus, ni ne le suis, ni ne veux l'être. Peut-on forcer un homme à mériter malgré lui un titre qu'il

ne veut pas porter? Je sais qu'il n'est permis qu'aux Philosophes de parler Philosophie; mais il est permis à tout homme de parler de la Philosophie, et je n'ai rien fait de plus. J'ai bien aussi parlé quelquefois de la Danse, quoique je ne sois pas Danseur; et, si j'en ai parlé même avec trop de zéle, à votre avis, mon excuse est que j'aime la Danse, au lieu que je n'aime point du tout la Philosophie. J'ai pourtant eu rarement la précaution que vous me prescrivez, de danser avec les filles, pour éviter la tentation; mais j'ai eu souvent l'audace de courir le risque tout entier, en osant les voir danser sans danser moi-même. Ma seule précaution a été de me livrer moins aux impressions des objets qu'aux réfléxions qu'ils me faisoient naître, et de rêver quelquefois, pour n'être pas séduit. Je suis fâché, mon cher Monsieur, que mes rêveries aient eu le malheur de vous déplaire; je vous assure que ce ne fut jamais mon intention, et je vous salue de tout mon coeur.

N° 1714.

A M. [Daniel Roguin] [1].

[mars 1763].

Je ne trouve pas, très bon Papa, que vous ayez interprété ni bénignement ni raisonablement la raison de décence et de modestie qui m'empêcha de vous offrir mon portrait et qui m'empêchera toujours de l'offrir à personne. Cette raison n'est point comme vous le prétendez, un ceremonial, mais une convenance tirée de la nature des choses et qui ne permet à nul

1. Transcrit le 5 octobre 1914 de la minute autographe d'une lettre évidemment inachevée, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, O-Z, fol. 21, 22, sans date et sans le nom du destinataire. 2 p, 1/2 in-4°. A la p. 4, un annotateur inconnu a écrit : « A Mr Roguin », et une main plus moderne a ajouté : « mars 1763 ». — Ce texte a été publié pour la première fois en 1782, dans l'édition de Genève, in-4°, t. XII, p. 324-326, in-8°, t. XXIV, p. 41-45.

homme discret de porter ni sa figure ni sa personne où elles ne sont pas invitées, comme s'il étoit sur de faire en cela un cadeau. Au lieu que c'en doit être un pour lui quand on lui témoigne là-dessus quelque empressement. Voila le sentiment que je vous ai manifesté, et au lieu duquel vous me prêtez l'intention de ne vouloir accorder un tel présent qu'aux priéres. C'est me supposer un motif de fatuité où j'en métois un de modestie. Cela ne me paroit pas dans l'ordre ordinaire de vôtre bon esprit.

Vous m'alleguez que les Rois et les Princes donnent leurs portraits. Sans doute, ils les donnent à leurs inférieurs comme un honneur ou une récompense; et c'est précisément pour cela qu'il est impertinent à de petits particuliers de croire honorer leurs égaux comme les Rois honorent leurs inférieurs. Plusieurs Rois donnent aussi leur main à baiser en signe de faveur et de distinction. Dois-je vouloir faire à mes amis la même grace? Cher Papa, quand je serai Roy je ne manquerai pas en superbe monarque de vous offrir mon portrait enrichi de Diamans. En attendant je n'irai pas sotement m'imaginer que ni vous ni personne soit empressé de ma mince figure, et il n'y a qu'un témoignage bien positif de la part de ceux qui s'en soucient qui puisse me permettre de le supposer. Surtout n'ayant pas le passe-port des diamans pour accompagner le Portrait.

Vous me citez Samuel Bernard [1]. C'est je vous l'avoüe, un singulier modelle que vous me proposez à imiter! J'aurois bien cru que vous me desiriez ses millions, mais non pas ses ridicules. Pour moi je serois bien fâché de les avoir avec sa fortune; elle seroit beaucoup trop chére à ce prix. Je sais qu'il avoit l'impertinence d'offrir son portrait, même à gens fort au dessus de lui. Aussi entrant un jour en maison étrangére [2] dans la garderobbe [3], y trouva-t-il ledit portrait qu'il avoit ainsi donné fiérement étalé au dessus de la chaise percée.

1. Financier illustre, père naturel de Mme Dupin.
2. Mots biffés : « chez quelqu'un », remplacés par « en maison étrangère ».
3. Mots biffés : « où il avoit à faire ».

Je sais cette anecdote et bien d'autres plus plaisante[s] de quelqu'un qu'on en pouvoit croire, car c'étoit le Président de Boulainvilliers[1].

Monsieur Chambrier donnoit son portrait? Je lui en fais mon compliment. Tout ce que je sais, c'est que si ce portrait est l'estampe fastueuse que j'ai vue avec des vers pompeux[2] au dessous, il faloit que pour oser faire un tel présent lui même, ledit Monsieur Chambrier fut le plus grand fat que la terre ait porté. Quoi qu'il en soit j'ai vécu aussi quelque peu avec des gens à portraits et à portraits[3] recherchables; je les ai vu[s] tous avoir d'autres maximes, et si je voulois me former sur des modeles[4] je vous avoue que ce ne sera ni le Juif Bernard[5] ni Monsieur Chambrier que je choisirai pour cela: il est naturel qu'on [n']imite que les gens à qui l'on voudroit ressembler.

Je vous dis, il est vrai, que le portrait que je vous montrai étoit le seul que j'avois; mais j'ajoûtai que j'en attendois d'autres et qu'on le gravoit encore en Armenien. Quand je me rappelle qu'à peine y daignates vous jeter les yeux[6], que vous ne m'en dites pas un seul mot, que vous marquates là dessus la plus profonde indifférence, je ne puis m'empécher de vous dire qu'il auroit falu que je fusse le plus extravagant des hommes pour croire vous faire le moindre plaisir en vous le présentant, et je dis dès le même soir à Mlle le Vasseur la mortification que vous m'aviez faite; car j'avoue que j'avois attendu et même mendié quelque mot obligeant qui me mit en droit

1. Mots biffés : « qui nous a cent fois fait mourir de rire en nous contant les gentillesses de Monseigneur le Comte de Coubert, son père ».

2. Il avait d'abord écrit : « avec des éloges pompeux en vers au dessous ».

3. « plus », biffé.

4. Variante, non biffée, sur la minute : « et quand je ferai tant que de vouloir imiter des modèles » — autre phrase, inachevée et à demi biffée, qui s'entremêle dans la minute avec ces deux variantes : «... maximes et ces gens là connoissoient mieux le vrai bon ton et les bienseances de la vie que ».

5. Les contemporains de Samuel Bernard l'appellent généralement : « le Juif Bernard ». Il n'était pourtant pas né juif. (*Voyez* à l'Index) — P.-P. P.

6. Variante, non biffée : « la profonde indifférence avec laquelle vous y jetates les yeux, quand je songe que vous ne me dites pas ».

de faire le reste. Je suis bien persuadé maintenant que ce fut discretion et non dédain de vотre part ; mais vous me permettrez de vous dire que cette discrétion étoit pour moi un peu humiliante, et que c'étoit donner un grand prix aux deux sols qu'un tel portrait peut valoir.

N° 1715.

A MADAME
MADAME BOY-DE-LA TOUR
NÉE ROGUIN
À LYON [1].

A Motiers le 2. Mars 1763.

Je profite, Madame, du depart de M. Girardier [2] pour vous donner un petit bonjour que je voudrois bien pouvoir vous porter moi-même. J'ai été fort content d'avoir fait connoissance avec le porteur de ma Lettre, et il n'a pas tenu à moi de lui témoigner le cas que je faisois de lui et de vôtre recommandation ; mais mon triste état m'a empêché de le voir comme je l'aurois desiré et s'il [3] a peu profité de ma bonne volonté, j'espére [4] au moins qu'il l'a reconnue.

Vous ne voulez pas, Madame, m'envoyer la note de vos déboursés, cela m'empêchera de vous constituer en d'autres fraix jusqu'à la restitution de ceux-là. Les petites réparations que j'ai faites dans vôtre maison sont pour ma comodité particulière ; mais si vous voulez absolument qu'elles soient sur

1. Transcrit de l'original autographe signé, appartenant à M. H. de Rothschild (publié par lui en 1892, *loc. cit*, p. 36-38). In-8° de 4 p., la 3e blanche. Sur la 4e, adresse, pas de marque postale. Deux fois le chiffre 9, répété à la p. 1. Cachet à la devise sur pain à cacheter

2. Parent du beau-frère de Mme Boy de la Tour, qui venait de mourir (*Cf.*, n° 1683).

3. « n' », biffé.

4. « qu' », biffé.

vôtre compte, souffrez au moins qu'elles se déduisent sur le loyer de la maison et non pas sur les déboursés que vous faites journellement pour mon compte ; car c'est à quoi je ne saurois consentir parce que cela n'est point juste. De grace, envoyez-moi donc la note que je vous demande si vous ne voulez pas que je croye que mes comissions vous ont importunée.

Vôtre derniére lettre, Madame, n'étoit point dattée ; c'est une précaution qu'il importe de ne plus omettre, de même que quelques autres dont vous devez être déja prévenue.

Vous savez que ce pays ne produit rien du tout que des langues. Aggreez-en quatre des moins mauvaises, et dont M. Girardier veut bien se charger. Mille salutations, Madame, à toute vôtre aimable famille, et recevez les assurances de tout mon respect et de mon éternel attachement.

J. J. Rousseau

N° 1716.

[Bitaubé à Rousseau[1].]

Berlin, 29 janvier 1763.

Monsieur,

J'espère que vous distinguerez facilement dans quels sentimens je vous envoie la réfutation[2] que j'ai faite de la *Confession de foi du vicaire savoyard*. Je mériterais le dernier mépris s'il entrait quelque chose d'insultant dans ma démarche ; ce serait me connaître bien peu et en même temps m'avilir en

1. Transcrit de l'imprimé en 1836 par Ravenel dans la *Revue rétrospective* [dirigée par Taschereau], seconde série, tome V, p. 468-470. L'original est à la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. *Examen de la confession de foi du Vicaire Savoyard, contenue dans Emile.* Berlin, 1763, in-8°.

manquant au respect qu'il est si naturel de rendre à votre caractère et à vos talens supérieurs. Non, Monsieur ; si je me distingue de ceux qui vous honorent, c'est peut-être par un plus haut degré de vénération pour vous et vos ouvrages. Cela n'empêche pas que je n'aie pu écrire contre vous, parce que l'on peut n'adopter pas toutes les idées des personnes qu'on respecte le plus et que la discussion des sentimens contraires peut n'être pas sans utilité ; mais le sujet qui m'a fait prendre la plume doit encore me servir d'apologie, et j'espère que ce même sujet excusera à vos yeux la démarche que je fais en vous envoyant mon ouvrage. J'avoue que la considération de votre caractère respectable m'a beaucoup enhardi à cette démarche ; il n'y a guère d'auteurs auxquels on osât envoyer une critique de leurs écrits ; mais vous faites une exception à cette règle, vous, Monsieur, qui êtes au-dessus des autres écrivains, autant par votre caractère que par vos productions, un philosophe tel que vous cherche principalement la vérité ; on peut donc tenir une conduite différente avec le citoyen de Genève qu'avec les philosophes vulgaires. D'ailleurs, en supposant même que le désir de la gloire fût votre but principal, vous avez obtenu le but, vous jouissez de toute la réputation que jamais écrivain ait acquise, d'une réputation si bien méritée et si affermie, que rien ne saurait lui nuire : vous devez donc, Monsieur, regarder d'un oeil bien tranquille ceux qui entrent en lice avec vous, et l'on ne doit pas craindre de vous irriter en faisant une démarche semblable à la mienne.

Mais j'ai dit que la religion, qui est la matière de mon ouvrage, devait surtout me servir d'apologie. Je connais toute la faiblesse de mes talens ; mais peut-être ma réfutation pourrait-elle vous présenter la religion sous une face plus convaincante : peut-être vous engagerait-elle à méditer de nouveau cet objet. Or, pour un philosophe tel que vous, Monsieur, quelles lumières ne peuvent pas résulter d'une méditation même rapide ! Ce motif est si grand et si fort, qu'il peut justifier jusqu'à l'espèce de présomption qui semble l'avoir fait naître : quand je ne ferais que contribuer de fort loin et seu-

lement par occasion à amener l'illustre citoyen de Genève au christianisme, il n'y a presque rien que je ne me croie obligé de tenter. Que de conversions cette seule conversion n'opérerait-elle point! Je le répète, cette perspective, même incertaine, peut excuser un excès de présomption : à plus forte raison m'excusera-t-elle, puisque je ne pense pas pouvoir vous instruire, mais seulement vous fournir l'occasion de réitérer votre examen.

Oserais-je me flatter que vous m'honoriez d'une réponse, et que vous me communiquiez les nouvelles réflexions que cet examen aura fait naître? Cette demande serait indiscrète et hardie, si je l'adressais à tout autre qu'à vous, Monsieur ; mais, comme je ne crois point vous avoir offensé, ni en écrivant contre vous, ni en vous envoyant ma réfutation, j'ose espérer que vous ne dédaignerez pas de m'éclairer ; vous pouvez compter, Monsieur, que si vous l'exigez, personne ne verra votre réponse.

Je me flatte que vous verrez dans mon ouvrage même, si vous y jetez l'oeil, le profond respect que j'ai pour vous, quoique je me sois parfois permis la raillerie. Que si, contre toute attente, elle vous choquait, je vous dirai que c'est le tour naturel de mon esprit, dont j'étais encore moins le maître dans une réfutation où il est presque impossible de ne pas prendre ce ton. D'ailleurs, ces matières sont si rabattues, que si l'on n'y répandait un peu d'agrément, on ne trouverait ni un libraire ni des lecteurs ; et cependant je voulais me rendre utile à la cause que je défendais ; mais j'espère n'avoir point manqué à la considération que je vous dois, ni passé les bornes prescrites par l'honneur et la décence ; j'espère que tous ceux qui liront cet écrit, ne pourront ignorer le respect très-sincère avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc.

Bitaubé

N° 1717.

A Monsieur
Monsieur Bitaubé
Ministre du St Évangile
à Berlin [1].

A Motiers, le 3 mars 1763.

Je reçois à l'instant, Monsieur, avec la lettre dont vous m'avez honoré le 29 janvier, la brochure que vous y avez jointe en réfutation de la profession de foi du vicaire savoyard. Vous exigez que je lise cet écrit, et je suis très-disposé à vous complaire ; mais j'ai actuellement vingt-trois autres réfutations qui m'ont été envoyées avant la vôtre et aux mêmes conditions ; comme la justice ne me permet pas d'intervertir l'ordre de réception et que le triste état de ma santé me laisse peu de tems à donner à la lecture, si jamais je puis remplir cette grande tâche, quand votre tour sera venu, je vous dirai volontiers, puisque vous le désirez, mon sentiment sur votre écrit.

En attendant, recevez, Monsieur, mes remerciemens et les assurances de mon respect.

[J. J.] Rousseau

Je vois, Monsieur, en relisant votre lettre, que vous parlez, je ne sais pourquoi, de me ramener au Christianisme, dont je ne suis point sorti. Je voudrais bien, moi, que quelqu'un entreprît d'y ramener la plupart des ministres, qui s'en écartent furieusement.

1. Transcrit de l'imprimé en 1836, par Ravenel, dans la *Revue rétrospective,* 2e série, t. V, p. 471. Ce texte a été donné comme inédit par Streckeisen, en 1861. (*Œuvres inédites,* n° XVII).

N° 1718.

[Le Maréchal de Luxembourg à Rousseau][1].

Paris, 4 mars 1763.

Je n'ai reçu qu'hier, en arrivant de Villeroy, votre lettre du 20 février. Je suis au désespoir de l'inquiétude où vous êtes, et je ne comprends pas pourquoi vous n'avez pas reçu la lettre que je vous ai écrite par laquelle je vous accusais la réception de ces deux lettres qui vous tourmentent. J'ai reçu toutes les lettres que vous me rappelez, et celle qui était pour La Roche, à qui je l'ai remise. Je ne serai tranquille que quand vous me manderez que vous n'êtes plus en peine sur le sort de vos lettres, car je vois que vous en êtes bien tourmenté, dont je suis très-affligé. Je vous adresse cependant cette lettre directement, comme vous me le mandez, en cas que j'aie reçu les deux lettres en question.

Nous sommes presque tout à Villeroy, madame de Luxembourg et moi. Le duc de Villeroy et toujours à peu près dans le même état. Je vois arriver avec plaisir le beau temps ; je le désire à cause de votre santé, dont vous ne voulez pas me donner des nouvelles. L'absence n'a pas diminué l'intérêt que j'y prends et a augmenté, s'il est possible, mon cher ami, ma tendre amitié pour vous.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 485, 486.

N° 1719.

A M. [DUCHESNE] [1].

A Motiers, le 6 mars 1763.

Je reçois, monsieur, une lettre de mon ami M. Lenieps, par laquelle il me marque que vous lui avez parlé de mon *Dictionnaire de musique*, et qu'il vous a de son côté parlé de choses relatives à mes écrits. J'aime et j'estime M. Lenieps ; mais je me souviens de vous avoir déjà dit, au sujet de M. Coindet, que je voulais faire mes affaires par moi-même, et je vous le repète, je ne me suis jamais bien trouvé des médiations d'autrui, et j'y renonce pour le reste de ma vie, et cela sans exception ; je vous prie donc de vous en souvenir cette fois pour toujours. Faisons nos affaires directement et uniquement de vous à moi, ou quittons tout. Voilà mon dernier mot.

Dans le recueil des pièces qui doivent composer votre tome second, je vois une lettre à M. Grimm au sujet de l'opéra d'*Omphale* ; cette lettre, que je n'ai jamais avouée, est trop mauvaise pour paraître dans mes écrits : ainsi ôtez-la je vous prie.

Le *Petit Prophète*, n'est point de moi, et l'auteur[2] en est connu ; ainsi vous ne devez point l'insérer dans mes ouvrages, à moins que vous ne déclariez avoir appris trop tard que je ne reconnaissais point cet ouvrage pour mien, et que je n'y avais aucune part. Le mieux est de l'ôter si vous y êtes à temps.

Vous pouvez suppléer à ces retranchements par les augmentations ci-après :

1°. Une lettre que M. de Voltaire m'écrivait le 30 août 1755 et ma réponse[3]. Ces deux lettres ont été mises dans quelqu'un

1. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, *Œuvres inédites*, t. I, p. 124-127.

2. Grimm.

3. *Cf.* tome II, n°s 243, 244, 245, 246 et 247.

des *Mercures* de la même année, mais si défectueuses que je me plaignis à M. de Boissi de les avoir fait imprimer, et si mal, sans le consentement de M. de Voltaire ni le mien. La lettre de M. de Voltaire a été imprimée plus correcte et plus ample avec son *Orphelin de la Chine*, et c'est là que vous la pourrez prendre quand vous en serez là. A l'égard de ma réponse, je la chercherai, et je vous l'enverrai quand vous me marquerez en avoir besoin. Je crois qu'il faut garder tout ce qui est lettres pour la fin du recueil.

2°. Une autre grande lettre à M. de Voltaire sur l'optimisme, du 18 août 1756[1]. Cette lettre a été imprimée par M. Formey dans ses recueils, et séparément à Berlin 1759 ; elle est extrêmement rare : si vous ne pouvez la trouver, je vous en enverrai un exemplaire que j'ai recouvré avec beaucoup de peine, mais il faudra me le rendre.

3°. Une épître en vers italiens, qui m'a été écrite par M. Farzetti, patricien de Venise[2]. Quoique cette épître n'ait point été imprimée, elle a assez couru manuscrite pour pouvoir être jointe à votre recueil ; si vous ne la trouvez pas, je vous l'enverrai.

4°. Une grande lettre à M. Lenieps[3] au sujet du *Devin du village*, avec un mémoire[4] y relatif. Comme je ne me souviens pas de la teneur de cette lettre, et qu'elle peut avoir besoin de correction, je l'ai prié de me l'envoyer, et quand je l'aurai revue, je vous l'enverrai, s'il consent, comme je n'en doute pas, qu'elle soit imprimée, surtout en n'y mettant pas son nom.

Je n'ai encore aucune nouvelle de vos envois ni aucune de MM. de Rougemont, de sorte que j'ignore si vous avez retiré ou non ce que vous aviez remis chez eux. Ils ont aussi une boîte qui a été remise par M. de Laroche, et dont je n'ai pas plus de nouvelles ; si vous la pouviez joindre à votre envoi, vous me ferez plaisir.

1. *Cf.* tome II, n° 300.
2. *Cf.* tome II, p. 239.
3. *Cf.* tome IV, n° 620.
4. *Cf.* tome IV, n° 599.

Si M. de Laroche prend le parti de m'envoyer le reste de mes papiers et livres, et que vous puissiez lui aider en quelque chose, soit pour emballer, soit pour faire plomber, soit pour charger aux rouliers de Besançon ou Pontarlier, dont malheureusement je ne sais pas l'adresse, vous m'obligeriez beaucoup, et vous auriez la bonté de noter vos frais sur mon mémoire. Je vous prie, messieurs, de faire mille salutations de ma part à M. l'abbé de la Porte, et de recevoir celles que je vous fais de tout mon coeur.

J'ai toujours oublié de vous marquer que je ne sais ce que c'est qu'une Réponse à M. de Voltaire sur Candide, imprimée à Avignon, et sous mon nom, à ce que vous me marquez. Je ne connais point cet écrit, et n'y ai pas la moindre part; mais, pour le petit écrit dont M. Rey vous a parlé, il est de moi.



Librairie Armand Colin, Paris.

CHRISTOPHE DE BEAUMONT

Gravé par Hubert.

(Cabinet des Estampes.)

N° *1720.*

A M. de Malesherbes [1].

A Motiers, le 6 mars 1763.

J'ai eu, Monsieur, l'imprudence de lire le mandement que M. l'archevêque de Paris a donné contre mon livre, la foiblesse d'y répondre, et l'étourderie d'envoyer aussitôt cette réponse à Rey. Revenu à moi, j'ai voulu la retirer : il n'étoit plus temps. L'impression en étoit commencée, et il n'y a plus de remède à une sottise faite. J'espère au moins que ce sera la dernière en ce genre. Je prends la liberté de vous faire adresser par la poste deux exemplaires de ce misérable écrit : l'un que je vous supplie d'agréer, et l'autre pour M. Duclos, à qui je vous prie de vouloir bien le faire passer, non comme une lecture à faire ni pour vous ni pour lui, mais comme un devoir dont je m'acquitte envers l'un et l'autre. Au reste je suis persuadé, vu ma position particulière, vu la gêne à laquelle j'étois asservi à tant d'égards, vu le bavardage ecclésiastique auquel j'étois forcé de me conformer, vu l'indécence qu'il y auroit à s'échauffer en parlant de soi, qu'il eût été facile à d'autres de mieux faire, mais impossible de faire bien. Ainsi tout le mal vient d'avoir pris la plume quand il ne falloit pas.

Recevez, Monsieur, les assurances de tout mon respect.

J. J. Rousseau

1. Transcrit le 22 mai 1914 d'une copie de l'original, faite en 1780 pour M. de Girardin, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. relié, fol. 186.

N° 1721.

A MONSIEUR
MONSIEUR J. J. ROUSSEAU
CITOYEN DE GENÈVE
À MOTIERS TRAVERS [1].

(Lettre de Rey.)

Je vous ai envoyé, mon cher Rousseau, le 23e février 1763 par Mr Rilliet qui passera chez vous pour vous voir de ma part :

30 exemplaires de votre réponse à De Beaumont, en deux paquets brochés ;

4 Nouvelle Héloïse en 3 tomes 6 parties, aussi broché en deux paquets

Le 2e mars 1763 :

2 par la poste aux lettres brochés, à Mr de Malesherbes.

2 — dito à Mr de Luxembourg

je leur ai écrit que c'étoit de votre part.

Le 5e :

10 par Fauche de Neufchatel, que je le prie par ma lettre de ce jour, de vous faire remettre franco et brochés, n'ayant pas eu assez de tems pour le faire moi-même ; je n'en envoie pas à Genève, mais 500 exemplaires audit Fauche qui aura soin d'en pourvoir notre bonne ville ainsi qu'en lui donnant vos ordres, il disposera de ces 10 exemplaires comme vous voudrez. Par ce moyen vous avez tous les exemplaires que vous me demandez par votre lettre du 19e février. Tous vos exemplaires et ceux de Fauche sont sans l'arrêt du Parlement et le

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Rey, fol. 201. 1 p. de texte in-4°, l'adresse au verso, avec cinq lignes écrites dans le sens de la hauteur. Chiffre postal 2, cachet de cire rouge, aux initiales. Au-dessous de l'adresse, on lit : « Par adresse de V. T. H. et Ob. serviteur. Neuchâtel le 20. mars 1773. (signé :) Poncier (ou Pomier ?). »

Mandement de l'archevêque, dont je ferai de la maculature, puis qu'ils ne vous conviennent pas.

Mes précédentes lettres vous rendent raison de l'Errata[1] qui a été exécuté et des feuilles C, D, E, F. de votre Réponse; j'espère que votre Commis des Postes sera moins criminel que vous ne pensez: nous n'avons heureusement rien de pareil à craindre dans ce pays.

Mr Fauche m'a crédité de 6 contract social et de 3 Emile 4 vol.

Vous savez, sans qu'il soit nécessaire de le répéter, que quand vous voudrez des exemplaires de vos ouvrages, ils sont à votre service en tout tems.

J'attends votre réponse au sujet de l'avis, afin d'agir conformément à vos intentions; j'ai beaucoup de regret de vous avoir chagriné contre mon intention; j'ai pris vos intérêts à coeur comme les miens propres.

Ma femme, Madelle Du Moulin, vous embrassent; la petite commence à montrer de l'intelligence; je voudrois que vous eussiez sa santé et son appétit. Il n'y a encore rien de décidé au sujet de votre manuscrit en France; c'est ce qui fait que je ne vous en remets pas la valeur; je ne pense pas que cela tarde à être rangé. Je suis de tout mon coeur, mon cher Rousseau, tout à vous.

Rey

Le 7e mars 1763.

Mr De Lorme ne m'a point encore fait avertir du tems de son départ. En attendant, je travaille et me prépare à exécuter le mien le plus tôt que faire se pourra.

J'ai reçu une lettre d'un Mr de Premagny[2], ancien échevin à Rouen, du 15e fevrier 1763, par laquelle il me demande instamment de vos nouvelles et votre adresse: je n'ai pas cru devoir la lui donner sans votre aveu. Vous direz ce que je dois faire.

1. Rey veut dire : « des cartons », expression qu'il n'emploie pas non plus dans la lettre du 11 février 1763, où il parle seulement des « corrections ». [Th. D.]

2. *Cf.* t. IV, p. 182.

N° 1722.

[Usteri à Rousseau] [1].

Zurich, 8 mars 1763.

Je n'ai tardé, mon cher ami, à répondre à votre dernière lettre que pour être à même de vous conter la fin de l'histoire que je vous avais commencée dans ma précédente. Il n'y a que huit jours qu'expirait le terme fixé pour Grebel, où il devait se présenter devant le juge; et ce n'est que peu de temps auparavant que l'on vint à bout des enquêtes qui devaient le montrer ou coupable, ou innocent. Il se trouva donc que l'accusation était très vraie; qu'il avait commis les plus grandes injustices, volé ses sujets, etc. Sur quoi, on lui ôta toutes ses charges, on effaça ses armes à Grüningen, on chassa le coupable du pays, sans qu'il y puisse jamais rentrer. Avec cela, il paiera l'amende de 2000 marks d'argent (à peu près 12000 francs), et tous ceux qu'il a punis injustement, ou qu'il a volés, seront dédommagés sur ses biens.

J'aurais souhaité qu'on eût marqué de la satisfaction aux accusateurs pour le zèle qu'ils avaient montré dans cette affaire, et qu'on les eût remerciés d'avoir assuré le châtiment du vilain, la réparation des injustices, et le retour de la confiance dans des sujets aliénés par un magistrat indigne. Au lieu de cela, on a trouvé bien de leur marquer le mécontentement du Magistrat pour leurs démarches, qu'on pardonnait en faveur des intentions honnêtes qu'on leur croyait; mais ils devaient bien se garder à l'avenir, d'encourir la disgrâce du Magistrat par de telles démarches. De plus, ils furent obligés de demander pardon; cependant dans des termes fort honnêtes et qui étaient à leur choix.

Je vous avoue que je ne sais pas trop comment arranger

1. Transcrit de l'imprimé en 1910 par MM. P. Usteri et Eug. Ritter, *loc. cit.*, p. 51-54.

cela avec la liberté et un gouvernement comme le nôtre ; car il faut bien distinguer entre une accusation et la manière d'accuser. Si celle-ci était blâmable et méritait la censure, l'autre ne l'était sûrement pas ; et les accusateurs n'ont fait que remplir le devoir des bons citoyens.

Au reste, M. Fuessli, l'un des accusateurs, vient de recevoir d'autres marques d'approbation. C'est un homme de beaucoup de talent, et qui s'est surtout familiarisé avec la littérature anglaise. Il mourait d'envie de voir l'Angleterre ; mais, comme son père n'est pas en condition de faciliter ce désir, il aurait dû y renoncer, si M. le professeur Sulzer [1], que vous connaissez peut-être par renommée, et qui était par hasard en Suisse, ne lui avait proposé d'aller avec lui à Berlin, où il se flattait de lui procurer une place en Angleterre par l'intermédiaire de M. Mitchel, ambassadeur britannique, et son ami. Encore fallait-il une certaine somme pour le voyage, et pour faire paraître M. Fuessli dans le monde. On se cotisa donc pour la lui procurer, et tout le monde se fit un plaisir d'y contribuer, de sorte que M. Fuessli sera mis à même de faire ce voyage et de chercher fortune [2]. Voilà donc ce que j'avais à vous dire sur cette affaire, qui ne peut pas être sans produire des conséquences fort utiles pour notre Etat.

Je n'ai pas tardé à marquer à Mlle Bondeli ce que vous m'aviez écrit pour elle, et je suis surpris de n'avoir pas encore de réponse. J'ai par contre à m'acquitter d'une commission vis-à-vis de vous, de la part de M. Gessner, qui me tourmente toujours pour savoir si M. Rousseau ne fera plus rien imprimer. Il me prie de vous assurer de son estime et de son amitié, et de vous offrir sa presse [3]. Son commerce est assez étendu

1. « Jean-George Sulzer, de Winterthur, professeur de mathématiques à Berlin. » (*Note des éditeurs de* 1910.)

2. « Jean-Henri Fuessli, 1741-1825, alla en effet à Berlin, et de là en Angleterre, où il se voua à la peinture ; il y obtint une grande réputation ; il a son tombeau dans la cathédrale de Saint-Paul. — L'autre « accusateur » était le célèbre Lavater. » (*Note des éditeurs de* 1910).

3. « Salomon Gessner, l'auteur des *Idylles*, dirigeait une imprimerie à Zurich. » (*Note des éditeurs de* 1910.)

pour assurer un prompt débit dans presque tous les pays, et je suis sûr qu'il se donnerait tous les soins possibles pour imprimer vos ouvrages avec exactitude et élégance. D'ailleurs, Monsieur, j'espère que dans peu de temps cela se pourra faire sous votre inspection ; car voilà l'hiver qui va finir, et nous aurons tantôt les plus beaux jours pour le voyage que vous vous êtes proposé, et qui me procurera le plaisir de vous embrasser et d'être avec vous.

Il me reste encore une remarque à faire sur le commencement de votre dernière lettre, où vous dites d'avoir écrit le dernier ; il faudrait donc qu'une de mes lettres se fût perdue, puisque je vous ai écrit le 1er octobre, et que je n'ai reçu de vos nouvelles que par la lettre où vous répondez à ma dernière du 8 janvier. Vous sentez bien qu'en vous marquant cela, je n'ai d'autre intention que de savoir s'il s'est égaré une lettre : ce qui, j'espère, ne nous arrivera plus.

Adieu, mon très cher Monsieur, je vous salue de tout mon coeur, et de la part de bien de vos amis que vous ne connaissez pas encore, et je serai toujours tout à vous.

N° 1723.

A Monsieur
Monsieur Rousseau
A Motiers-Travers [1].

(Lettre de Mme de Verdelin.)

A Paris, le 10 mars [1763].

J'avois esperé, mon voisin, que cette lettre seroit la dernière que je vous écrirois jamais de Paris. Il y a deux mois qu'il prit envie à mon mari de me ramener au milieu de mes

1. Transcrit de l'original autographe non signé (Neuchâtel). Imprimé en partie par Streickeisen-Moultou, II, p. 490-492.

parens, et [d'] essayer de trouver parmi eux une société plus sûre que celle qu'il a trouvée dans ce pays-ci. Il falloit vendre Soisy, — j'avois trouvé un acquéreur —, avoir une maison à Saintes : je lui en fesois avoir une, qui seroit belle. A Paris [1], après tous ces soins, il fait une reflexion, c'est que dans ce pays-là, ses gens auront la fièvre et s'y ennuieront, et sur cela il n'y faut plus penser. Le plaisir que j'avois à vous faire part de ma joie et la part que j'étois bien sûre que vous y prendriez, tout cela s'évanouit. Je ne vous parle pas de mes regrets : vous vous en occuperiez plus que moi, qui, à force de maux et de contradictions, ai appris à me laisser aller, comme les arbres de mon jardin, au vent qui les plie. Tout ce que je désire comme eux, c'est de ne pas rompre. Me voilà vraisemblablement ici pour toujours. On me fait pourtant espérer que, si on vend la maison de campagne, dont on a pourtant éconduit l'acquéreur, on ira à Tours. Mon voisin, je vous ai ouï dire que vous auriez aimé ce pays-là ; il seroit très-propre à votre santé. Voilà ma tête qui trotte avec les chimères les plus aimables. En quelque pays que vous soyez, mon voisin, je trouverai chez vous mes frères, mes parens, mes amis. Mon frère, qui va se marier, laissera à mon père la liberté de disposer de lui. Il pourroit bien me venir joindre, et ce qui m'afflige à présent me rendroit fort heureuse, parce que j'aurois plus de plaisir à habiter le lieu que vous aimez que celui dont j'aurois fait mon choix. Mon voisin, je ne puis pas croire que cela fût impossible. Si, comme ces messieurs de Zurich, on ne vous fait pas ici des députations pour nous revenir, on [n']en a pas moins de regrets de ne vous pas avoir, et je ne puis pas me persuader que vous ne fussiez pas fort en sûreté dans un royaume où vous êtes autant chéri et respecté. Je rencontre ici beaucoup de gens qui ont le projet d'aller vous voir ce printemps. A propos, M. Coindet devoit vous écrire pour vous en demander la permission. Je l'ai vu une fois cet hiver. On m'a dit depuis qu'on lui avoit ôté la clef de la caisse et qu'il étoit

1. Le passage « avoir une maison ...A Paris » est *INÉDIT*.

resté commis en sous-ordre parce que ses plaisirs le faisoient négliger le service du public[1].

Vous avez su l'état affreux de la pauvre madame de Chenonceaux ; sa tête a succombé à ses malheurs. On espère pourtant que cet état pourra se dissiper, et on le regarde comme la suite de la fièvre maligne qu'elle a eue. Je ne sais pas si c'est un souhait à lui faire que le retour de sa raison ; elle en a depuis quelque temps des intervalles qui, à mon avis, rendent son état plus triste. M^{de} du Pin a mille procédés honnêtes à cet égard. Nous sommes ici dans les fêtes de la paix. On tire quelques coups de canon, on boit aux coins des rues, mais on fait peu de bruit. Nos auteurs cōmiques et tragiques culbutent tout à plat ; ils appellent contre l'ignorance et le goût du public ; on caballe à faire rire ; il n'est pas jusqu'à moi qui m'en mêle. Un homme de ma connoissance[2] a mis en vers la mort de Socrate et puis en a fait un drame. Cette pièce devoit être jouée trois jours après ce réquisitoire du procureur général et ce pitoyable décret ; il y en eut un tout de suite sur la pièce du philosophe persécuté. La police l'arrêta, elle ne fut pas jouée et va l'être enfin après Pâques. On y a fait des retranchemens infinis et je crains que mon protégé n'aura d'après cela qu'un très petit succès[2]. J'ai eu ces jours-ci ma fille aînée. Je trouve, mon cher voisin, que les couvens ôtent le peu de bon qu'ont les enfans et ne leur donnent que des grimaces à la place du sentiment. Je suis fort affligée qu'on m'oblige d'y mettre le mois prochain Léontine ; son esprit commence à se développer ; il s'annonce plus solide que brillant. Voilà comment je le désirois. Mais qu'est-ce que tout cela deviendra ? A propos elle brode des manchettes qu'elle a proposées à son père. Sur son refus, elle prétendit qu'elle vous les enverroit.

1. « On m'a dit... public », phrase omise par Streckeisen-Moultou.

2. Edme de Sauvigny, auteur d'une tragédie en trois actes, intitulée la *Mort de Socrate* (*Cf.*, P.-P. Plan, *J.-J. Rousseau raconté par les Gazettes de son temps*, Paris, 1912, p. 20.)

2. Le passage compris entre « Nous sommes ici dans les fêtes... » et « petit succès » est *INÉDIT*.

En cherchant qui auroit la politesse de les prendre : « Oh ! si M. Rousseau étoit ici, maman, je [les] lui offrirois. » Un homme de ma connoissance lui promet de vous les faire tenir par le chevalier de Beauteville. Vous êtes persuadé de mon amitié, mon cher voisin ; vous me permettez d'éprouver la vôtre, voilà la preuve que je vous demanderois. Tout ce qui vous connoît a le désir de vous servir et de vous être utile ; peu y trouveroient autant de plaisir que moi. Je voudrois donc que vous me fournissiez quelque occasion d'avoir du plaisir. Je voudrois que vous disposassiez de mon temps, de mes soins et de tout ce que j'ai comme d'un bien à vous ; que ce qui vous manque là-bas vous m'indiquassiez un moyen de vous le faire parvenir d'ici, où on trouve tout. Je voudrois que vous me traitassiez comme votre soeur. Voilà comme je désire être avec vous ; c'est ainsi que je vous suis attachée, en y ajoutant la confiance et la vénération qu'on a pour le père le plus chéri. Mes amitiés, je vous prie, à Melle Levasseur. [A] mon prochain voyage à Soisy, j'irai voir sa mère à Deuil ; je lui en donnerai des nouvelles[1]. L'hiver recommence ; il a été bien rude. J'attends le printemps pour vous dire adieu, mon voisin.

N° 1724.

Guy, pour Duchesne, à Rousseau[2].

A Paris, le 12 mars 1763.

Monsieur

Vous ne me ferez pas davantage de reproches relativement à vos affaires, et je suivrai dorénavant le proverbe qu'il vaut mieux s'adresser à Dieu qu'à ses saints. J'ai toujours cru ces

1. « [A] mon prochain... nouvelles », phrase omise par Streckeisen-Moultou.

2. *INÉDIT*. Transcrit en août 1907 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, rec. Guy et Duchesne, fol. 17, 18. Petit in-4°. Trois pages de texte plus un P. S. de six lignes sur la p. 4, avec l'adresse (à Motiers Travers), timbre postal PONTARLIER, chiffre postal 10 s., cachet « au temple du goût ».

personnes si fortement attachées à vos intérêts, que je croyois, en leur communiquant mes idées, les communiquer à vous-même : tout est dit à cet égard.

L'édition n'est sûrement pas avancée, car il n'y a encore que trois feuilles du premier, et deux du 3e, parce que je n'ai pas voulu rien avancer que préalablement j'eusse la permission. Et j'en suis d'autant plus aise que cette permission fera une espèce de planche pour l'Edition générale que nous pourrons sûrement faire avec un peu de circonspection, etc.

M. l'abbé de la Porte, qui a l'honneur de vous remercier de votre bon souvenir et qui vous fait bien ses complimens, aura attention à ce que vous marquez. Il seroit bien aise d'avoir ces pièces corrigées par vous-même, et vous pourriez par conséquent avoir la bonté de me les adresser tout simplement par la poste. A ce sujet, je me rappelle que lorsque j'achetai la préface et les figures pour la Nouvelle Héloïse, on me montra un plus petit manuscrit que l'on me promit en sus de cette affaire, et dont j'ai oublié le titre, mais je ne sais comment j'ai oublié de le demander, de sorte que je serois fort aise aujourd'hui de l'avoir pour le mettre dans votre édition. Pourriez-vous, Monsieur, vous souvenir de cette pièce[1].

J'ai eu l'honneur de voir ces jours derniers Madame la Maréchale et j'ai eu l'honneur de lui dire que, vu le consentement que vous avez donné pour (*sic*), notre intention étoit de vous faire un cadeau de cinquante louis, &c. (*sic*) et c'est sur quoi vous pouvez compter qui sera exécuté aux premiers jours de la publication.

J'ai demandé à M. De la Roche s'il n'avoit rien à vous envoyer ; il m'a répondu que ce ne seroit que pour après Pâques. J'ai envoyé chez Mrs de Rougemont pour leur faire la même question ; ils m'ont envoyé une couverture de coton et

1. *Cf.* tome V, p. 202, note 1, et p. 324, note 1. Il s'agit évidemment du petit manuscrit que Rousseau avait communiqué à Guérin, en même temps que celui de la préface dialoguée de la Nouvelle Héloïse et que l'on a supposé à tort être le Recueil de planches ; cette petite pièce était sans doute l'*Extrait de Platon sur l'Imitation théâtrale* (*Cf.* p. 246, note). [P.-P. P.]

un petit paquet cacheté. De sorte que j'adresse à Pontarlier à M. François Gresset, une caisse contenant la dite couverture et

Les tomes 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8 et 9 de Buffon	112 ᵗᵗ	
Le Dictionnaire de l'Académie	56	
Les Synonymes françois	2	10
La prosodie de l'abbé d'Olivet	2	
Diodore de Sicile, 7 vol.	15	
Pensées de Pascal	2	10
La Bruyère, 2 vol.	4	
Imitation latine	4	
J'ai ajouté un livre qu'on estime, c'est un Entretien de Phocion par l'abbé de la Bleterie	2	
La caisse	3	
	203 ᵗᵗ	

J'ai ajouté deux nouvelles parties de la Réfutation d'Emile, &c.

Je vous prie, Monsieur, de compter à votre commodité cette somme, avec le peu de ce que je vous ai envoyé ci-devant, à Mademoiselle Le Vasseur, à qui nous faisons des complimens.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
votre très humble et très ob. serviteur
Guy Pr Duchesne

Vous serez peut-être surpris, Monsieur, de ne pas trouver le tome 4e de Buffon, mais ce volume se réimprime et [ne] sera prêt que dans environ six semaines : j'ai fait prendre une [note] au relieur de la façon de ceux qui partent pour que les autres soient reliés de même.

N° 1725.

A [M. Lenieps][1].

A Motiers, le 13 mars 1763.

J'ai fait passer, mon bon ami, à M. Roguin les deux lettres que vous m'avez successivement adressées pour lui. Mais elles ont un peu tardé l'une et l'autre entre mes mains, parce que la poste fait un trop grand détour et que les occasions pour passer les montagnes ne sont pas fréquentes.

Je suis fâché de tout l'embarras que vous donne cette affaire de mon portrait ; mais il n'y a pas de ma faute. Il ne s'agissoit, comme je vous en avois prié, que de dire à M. de la Tour que je consentois qu'il fût gravé ; le reste étoit l'affaire du graveur et du libraire. Si cette entreprise vous procure quelque avantage, à la bonne heure ; sinon vous prenez bien de la peine en vain. Vous me dites que vous ne doutez pas que ce portrait ne soit bien rendu ; je n'en doute pas non plus ; mais j'en aurois jugé par moi-même si vous m'eussiez nommé le graveur.

Je juge par ce que vous me dites de la copie que vous avez faite du *Devin du Village* que je vous ai donné là plus de besogne que je n'avois cru, ne me souvenant ni de la teneur ni de l'étendue de cette lettre. C'est pour cela que je desire la revoir pour savoir si elle peut être donnée à Duchesne en y faisant peut être quelques changemens et en ne vous y nommant pas. A l'égard de la voie pour me la faire parvenir, vous pouvez la remettre aux sieurs Duchesne ou Guy qui me la feront parvenir.

1. Transcrit de l'imprimé le 22 septembre 1923 dans la *Semaine littéraire*. Cette lettre paraît authentique ; elle est cependant reproduite ici sous toutes réserves, l'éditeur n'ayant pas indiqué le document d'où il l'a transcrite, et ayant, dans la même revue, publié par manière de facétie, des textes apocryphes qui doivent mettre le lecteur en garde contre ses productions folâtres. [P.-P. P.]

Où avez-vous donc pêché, mon ami, que j'avois des chansons à vendre? Je n'en ai, je vous jure, ni à vendre, ni à donner, et je n'eus de ma vie l'humeur moins chantante. Je n'ai jamais cru qu'il fût honnête ni permis de rien publier sous un autre nom que le sien; je ne me suis jamais caché et je ne veux pas commencer. Ainsi, cher ami, ne parlons plus de tout cela.

A la manière dont vous me parliez de M. Baillod, je vous croyois très lié avec lui; mais comme les amis de nos amis ne sont pas toujours nos amis, je n'ai jamais senti que cette liaison pût pénétrer jusqu'à moi, et d'ailleurs ses mauvais procédés avec Mad^e Boy de la Tour y étoient un obstacle invincible. On me l'avoit bien dit fantasque et capricieux; mais je n'aurois jamais cru qu'il pût l'être jusqu'à ne pas vous aller voir à Paris, après la correspondance que vous aviez eue ensemble.

Où en sont vos affaires? Pourquoi ne m'en parlez-vous plus? Doutez-vous de l'intérêt que j'y prends? Adieu, puissiez-vous jouir désormais de la tranquillité qui devroit succéder à vos peines, et que le ciel refuse à votre ami pour le reste de ses jours.

Mille remercimens et respects de Mlle le Vasseur.

N° 1726.

[Milord Maréchal à Rousseau] [1].

14 mars 1763.

Je ne laisserai pas sortir de mes mains la lettre [2]. J'avoue que vous êtes un homme simple pour moeurs, mais pour l'esprit vous êtes un feu ardent qui ne pourrait jamais se

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis* t. II, p. 82.
2. « La réponse de Rousseau à l'Archevêque de Paris. » (*Note de Streckeisen.*)

cacher. Si je n'étais pas si vieux, je ne serais pas fâché de vous voir entreprendre votre projet de retraite. D'abord on commencerait par vous soupçonner d'être un espion turc ou prussien, ou général des jésuites, puis on se saisirait de votre personne pour s'assurer qui vous êtes. Moi (car je vous aurais suivi et rirais des sots discours sur votre chapitre), je vous tirerais d'affaire en déclarant qui vous êtes et en demandant que vous me fussiez rendu ; vous verriez que Colombier serait la plus paisible retraite et nous nous y fortifierons contre les sots et contre les harangueurs, etc. Bonjour. Je compte aller à Colombier vers le 10 du mois qui vient, et à Berlin au commencement de mai.

N° 1727.

A M. Kirchberger de Gottstatt
A Berne [1].

à Motiers, le 17 mars 1763.

Si jeune, et déjà marié! [2] Monsieur, vous avez entrepris de bonne heure une grande tâche. Je sais que la maturité de l'esprit peut suppléer à l'âge, et vous m'avez paru promettre ce supplément. Vous vous connoissez d'ailleurs en mérite, et je compte sur celui de l'épouse que vous vous êtes choisie. Il n'en faut pas moins, cher Kirchberger, pour rendre heureux un établissement si précoce. Votre âge seul m'alarme pour vous ; tout le reste me rassure. Je suis toujours persuadé que le vrai

1. Transcrit de la copie, de la main de Du Peyrou, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, 7906, n° 38. Les précédents éditeurs donnent cette lettre comme adressée à « M. Keit ».

2. Nicolas-Antoine Kirchberger, né en 1739, avait épousé le 15 mars 1762, à l'âge de 23 ans, Jeanne Catherine de Diesbach. (Voir Mulinen, *Daniel Fellenberg und die patriotische Gesellschaft in Bern*, 1900, p. 55.

bonheur de la vie est dans un mariage bien assorti; et je ne le suis pas moins que tout le succès de cette carrière dépend de la façon de commencer. Le tour que vont prendre vos occupations, vos soins, vos manières, vos affections domestiques, durant la première année, décidera de toutes les autres. C'est maintenant que *le sort de vos jours est entre vos mains;* plus tard, il dépendra de vos habitudes. Jeunes époux, vous êtes perdus si vous n'êtes qu'amans; mais soyez amis de bonne heure pour l'être toujours. La confiance, qui vaut mieux que l'amour, lui survit et le remplace. Si vous savez l'établir entre vous, votre maison vous plaira plus qu'aucune autre; et dès qu'une fois vous serez mieux chez vous que partout ailleurs, je vous promets du bonheur pour le reste de votre vie. Mais ne vous mettez pas dans l'esprit d'en chercher au loin, ni dans la célébrité, ni dans les plaisirs, ni dans la fortune. La véritable félicité ne se trouve point au-dehors; il faut que votre maison vous suffise, ou jamais rien ne vous suffira.

Conséquent à ce principe, je crois qu'il n'est pas temps, quant à présent, de songer à l'exécution du projet dont vous m'avez parlé. La société conjugale doit vous occuper plus que la société helvétique: avant que de publier les annales de celle-ci, mettez-vous en état d'en fournir le plus bel article. Il faut qu'en rapportant les actions d'autrui vous puissiez dire comme le Corrége : Et moi aussi je suis homme.

Mon cher Kirchberger, je crois voir germer beaucoup de mérite parmi la jeunesse suisse; mais la maladie universelle vous gagne tous. Ce mérite cherche à se faire imprimer; et je crains bien que, de cette manie dans les gens de votre état, il ne résulte un jour à la tête de vos républiques plus de petits auteurs que de grands hommes. Il n'appartient pas à tous d'être des Haller.

Vous m'avez envoyé un livre très-précieux et de fort belles cartes; comme d'ailleurs vous avez acheté l'un et l'autre, il n'y a aucune parité à faire en aucun sens entre ces envois et le barbouillage dont vous faites mention. De plus, vous vous

rappellerez, s'il vous plaît, que ce sont des commissions dont vous avez bien voulu vous charger, et qu'il n'est pas honnête de transformer des commissions en présens. Ayez donc la bonté de me marquer ce que vous coûtent ces emplettes, afin qu'en acceptant la peine qu'elles vous ont donnée, d'aussi bon coeur que vous l'avez prise, je puisse au moins vous rendre vos déboursés, sans quoi je prendrai le parti de vous renvoyer le livre et les cartes.

Adieu, très bon et aimable Kirchberger ; faites, je vous prie, agréer mes hommages à madame votre épouse ; dites-lui combien elle a droit à ma reconnoissance en faisant le bonheur d'un homme que j'en crois si digne et auquel je prends un si tendre intérêt.

N° 1728.

[MILORD MARÉCHAL À ROUSSEAU][1].

19 mars [1763][2].

This world was made for Caesar, ce monde fut fait pour César, dit Caton dans la tragédie faite par Rowe. Ce que je sais, c'est qu'il ne fut pas fait pour mon ami Jean-Jacques, puisqu'il n'y a pas à espérer qu'il se fasse fourbe, m........, etc. Vous voyez cependant la dame Franchini recommandée par le duc de Choiseul, le duc de Randan, le ministre de France à Soleure et M. de Stanville. Ce qui mérite un *nota bene*, ces certificats à prouver sa naissance noble et ses moeurs honorables, viennent de l'archevêché de Paris. C'est un contraste

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 82, et collationné sur l'original, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.
2. Streckeisen imprime, on ne sait pourquoi : « 23 mars 1765 » ; il dit lui-même en note que la réponse de Rousseau à cette lettre est du « 21 mars ».

admirable de voir persécuter Jean-Jacques et soutenir madame Franchini. Si je n'était pas bien votre ami je m'en réjouirais, comme le misanthrope qui aurait voulu perdre son procès pour démontrer que ses juges étaient injustes[1]. Il n'y a qu'un pays qui vous conviendrait plus peut-être qu'un autre, c'est le mien ; je viens d'en recevoir une lettre qui m'attire puissamment d'aller parmi de telles gens. Le froid me fait peur, je ne sais ce que je ferai. Vers le 10 d'avril, je serai à Colombier, nous tiendrons conseil.

Bonjour.

Nous avons illuminé avec des inscriptions. La plus belle est dans une gazette allemande : « Le roi de Prusse à fait remettre à ses peuples qui ont souffert le plus les impôts de quelques années ; il leur a fait distribuer trente mille chevaux ; il leur a fait donner cent mille écus en blé avec de l'argent pour acheter des charrues, etc. ; il a déclaré les paysans de Prusse libres qui étaient serfs ». Je défie la flatterie de tous les académiciens du monde de faire une si belle inscription. Je souhaiterais qu'il vous eût offert le blé, le vin, etc., dans ce moment vous l'auriez accepté. Ce trait le fera haïr cependant, c'est de mauvais exemple.

N° 1729.

[MOULTOU À ROUSSEAU][2].

Samedi 19 mars [1763].

La dernière fois que je vous écrivis, mon cher concitoyen, j'étais fort pressé ; je n'eus pas le temps de répondre à tous les articles de votre lettre. Vous avez donc réfuté le mandement de l'archevêque de Paris ; j'attends cette réfutation avec une

1. Molière, *Le Misanthrope,* Acte I, scène 1.
2. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis,* t. I. p. 75-76.

extrême impatience, car, quoi que vous en disiez, cet ouvrage ne peut qu'être bon. J'espère même que nous pourrons nous en servir pour terminer ici votre affaire : car je ne doute pas que vous ne montriez à l'archevêque qu'en détruisant le catholicisme qui n'est pas votre religion, vous avez respecté les points fondamentaux du christianisme que vous professez. Si la pièce, comme je le soupçonne, est faite dans ce point de vue, il me semble qu'elle doit finir ici [1].

Les Genevois n'ont jamais senti combien vous les honorez. — Un Hume même qui du fond de l'Angleterre, vous élève au-dessus de tout ce que l'Europe admire et croit honorer Montesquieu en vous plaçant à côté de lui, ne les fait point revenir de leur erreur. Mais si vos compatriotes sont des sots, mon très cher concitoyen, s'ils ne vous rendent pas ce qu'ils vous doivent, ce n'est pas à dire que vous ne leur deviez beaucoup ; la patrie n'est pas pour vous un mot vide de sens ; honorez-la donc en ménageant des imbéciles dont vous devez avoir pitié ; et pour en venir à des extrémités, attendez qu'ils aient poussé la méchanceté à son comble, alors je ne vous retiens plus.

Quand vous aurez des exemplaires de votre écrit, je vous conjure d'en envoyer quelques-uns ici. Malgré tous leurs torts, je crois même vous donner un bon conseil en vous disant d'en donner à MM. Mussard, Jallabert, de Luc ; point à Perdriau, bon homme mais faible, et point à Vernet qui joue l'évêque, et qui n'est qu'un doucet que je connais très-bien à présent. Vous pouvez avoir d'autres amis que je ne connais pas ; mais ceux dont je vous parle méritent que vous leur envoyiez votre écrit. Dès que vous l'aurez, envoyez m'en un exemplaire par la poste, sans craindre les frais. Vous aurez su la mort de Marcet, il ne s'était pas bien conduit à votre égard ; vous avez des amis qui valent mieux, mais pour qu'ils se montrent, il

1. Streckeisen-Moultou a supprimé ici dix lignes de violentes imprécations contre les Génevois, ne conservant que celle-ci : « Les Genevois n'ont jamais senti combien vous les honorez. » [Th. D.]

faut que vous les aidiez. Dans peu de jours je compte partir pour vous aller voir, nous parlerons de tout cela. Au reste, M. Fox, fils du secrétaire d'Etat, m'a proposé de le mener avec moi, il fera ce voyage exprès pour vous voir, car il n'oserait pas retourner en Angleterre sans vous avoir vu. C'est un brave Anglais, qui a beaucoup d'esprit, voulez-vous que je le mène? Je vous parlerai aussi beaucoup de Voltaire, il a une passion extrême de se réconcilier avec vous; je ne comprends rien à cela. Quelles sont ses vues? Est-il de bonne foi? Je vous jure que je m'y perds. C'est à l'occasion des Calas que je l'ai vu. Madame la duchesse de Grammont que j'ai intéressée dans cette affaire, m'avait fait charger par mon ami l'abbé Quesnel, de conférer sur certaines choses avec lui. Je le vis deux fois, il ne me parla point de vous, mais il y a trois jours qu'il me fit dire qu'il était malade, qu'il avait à me parler, qu'il ne pouvait venir chez moi ; je crus qu'il s'agissait des Calas, il ne me parla que de vous. Je n'ai pas le temps de vous dire toute cette conversation, je vous la rendrai à Motiers, mais je vous jure que je n'y compris rien, c'est un comédien bien habile, j'aurais juré qu'il vous aimait. Que le temps l'assure, mon cher concitoyen, et je ne sais pas exprimer le sentiment, si vous ne voyez chez moi que personne au monde ne m'est aussi cher que vous.

N° 1730.

A M. [Moultou à Genève][1].

A Motiers le 19. Mars 1763.

Quoique je sois persuadé, Cher Moultou, que M. Rilliet, qui m'a apporté les p^rs^ exemplaires de ma Lettre à M. de Beaumont n'aura pas manqué d'en porter aussi à Genève, j'aime mieux courir le risque de vous envoyer ce que vous avez déjà

1. *INÉDIT.* Transcrit le 25 novembre 1915 de l'original autographe, non signé, sans adresse ni cachet, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Recueil Moultou,

vû que celui de ne vous pas mettre à portée de la voir des premiers. En voila donc à tout hazard deux exemplaires dont vous aurez la bonté de remettre un à M. De Luc; je vous prie l'un et l'autre de ne les point laisser sortir de vos mains que l'ouvrage ne soit public; n'ayant aucune lettre de Rey j'ignore encore quand il pourra l'être. Je lui ai marqué d'en mettre pour vous douze exemplaires dans ses envois, mais je ne crois pas que vous puissiez les recevoir sitôt. Adieu, cher Ami, aimez-moi toujours, je vous embrasse.

Les exemplaires ont été un peu gâtés dans le transport.

N° 1731.

[La duchesse de Montmorency à Rousseau][1].

Paris, 20 mars 1763.

Pour répondre à votre lettre[2], monsieur, il me faudrait emprunter de l'esprit, car vous savez que je n'en ai guère, et encore n'aurait-il pas ces grâces qui font reconnaître votre agréable style et que vous employez jusque dans les moindres petites choses. Je m'en tiendrai donc à moi-même, sachant que le naturel vous plaît plus que tout, et je n'ai besoin de personne pour être interprète de mes sentiments pour vous. Si vous êtes malheureux, vous n'êtes pas le seul, car ne le sommes-nous pas tous d'avoir perdu une société aussi charmante que la vôtre. Si vous n'avez point encore entendu par-

fol. 68, 69. In-8° de 4 p., les 3 dernières blanches. Il n'y a pas d'adresse, sans doute parce que la lettre se trouvait dans le paquet des deux exemplaires expédiés par Rousseau.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 512-513.

2. « Lettre inconnue » (*Note de Streckeisen-Moultou*).

ler de moi, monsieur, c'est par discrétion; je n'en ai pas moins pris une part bien vive à tout ce qui vous est arrivé. J'ai entendu lire une description de votre séjour[1], qui était digne d'envie parce que vous habitez cet endroit, et que vous embellissez tout par vos descriptions. Elle m'aurait paru encore plus agréable si c'eût été dans les environs de Montmorency ou à Montmorency même, car voilà le temps où tous nos regrets vont se renouveler, l'on va y être privé du plaisir de vous y posséder. Permettez-moi de me plaindre de vous, monsieur ; votre lettre est remplie de galanterie, mais vous ne me rendez point justice sur l'intérêt que je prends à votre santé, car vous ne m'en dites rien. J'avais trouvé l'occasion de cette couverture trop peu de chose pour troubler votre solitude par une de mes lettres; j'ai été ravie d'en recevoir une de vous. Il est bien sûr que cette couverture ne méritait pas un si joli remercîment. Madame de Luxembourg en a fait une partie ; j'espère qu'elle vous parviendra, et je crois qu'ayant de son ouvrage elle vous sera d'un bien plus grand prix. Tout mon regret à ce sujet était la pensée que vous me croyiez capable de vous avoir oublié ; je vous assure que je parle souvent de vous. Il y a un M. Loyseau dont je me suis ressouvenue que vous m'aviez parlé, et nous nous sommes fort entretenus de vous, monsieur. Il vient de faire un Mémoire pour les Calas que l'on dit très-beau. Il prend le parti de ces malheureux; mais comme les moindres choses sont des fautes, cela lui a fait faire une réprimande un peu forte; je ne vous en dirai pas la raison, ne la sachant pas bien. Mais je m'oublie avec vous, monsieur, et j'oublie aussi ma peur pour les gens d'esprit, car je me laisse aller à déraisonner avec vous, mais vous inspirez la confiance et tous les sentiments les plus tendres et les plus sincères.

1. Les nos 1661 et 1673 (au maréchal de Luxembourg).

N° 1732.

A M^r. [Duchesne][1].

A Motiers, le 20 mars 1763.

Je reçois à l'instant, Monsieur, votre lettre du 12, à laquelle je répondrai plus au long et plus à loisir. Pour le présent, comme le courrier va partir, je me contenterai de vous observer qu'il n'est pas fait mention dans le contenu de votre caisse du premier envoi que vous m'aviez fait. Cependant ce premier envoi ne m'est point parvenu, et, ayant écrit deux fois sur ce sujet à MM. de Rougemont, ils ne m'ont fait aucune réponse. Cet envoi contenait entre autres le *Journal typographique*, dont je ne saurois me passer ; je vous avais prié de retirer ce paquet de chez MM. de Rougemont, ou de savoir d'eux ce qu'il était devenu ; je vous réitère à présent la même prière, et vous m'obligerez de vouloir bien y passer vous-même, et d'avoir là-dessus une explication verbale avec eux ; sans quoi je vois qu'il me sera tout-à-fait impossible de savoir ce que ce paquet est devenu. Ces messieurs sont les plus honnêtes gens du monde ; ils m'ont prévenu par leurs offres ; je m'en suis prévalu, voilà tout. Cependant leur procédé me paroit si inconcevable, si injuste, si révoltant, qu'il m'est impossible d'y rien comprendre. Lisez-leur, je vous prie, cet article de ma lettre, et sachez ce qu'ils vous diront ; car encore faudra-t-il bien qu'ils vous disent quelque chose.

Pourquoi donc le quatrième tome de M. de Buffon a-t-il manqué plutôt que les autres ? pourquoi le réimprime-t-on ? c'est justement ce quatrième tome qui me fait le plus de besoin, étant celui où il est question de moi, et précisément à la suite

1. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, *Œuvres inédites*, t. I, p. 127, 128.

des in-12 que j'ai. Si on réimprime ce volume pour y faire quelques changements, n'y aurait-il pas moyen de l'avoir tel qu'il était en premier lieu? je ne puis en dire davantage pour le présent ; il faut finir ma lettre à la hâte, en vous saluant, Monsieur, de tout mon coeur.

[J. J.] ROUSSEAU

N° 1733.

[Mme DE CHENONCEAUX À ROUSSEAU][1].

Ce 20 mars [1763].

J'ai enfin reçu votre lettre[2], mon ami, depuis quelques jours ; mais je n'ai pu sur-le-champ y répondre, ni même en suivre bien la lecture. Je viens d'être attaquée d'une fièvre maligne, la plus violente et la plus terrible qu'on puisse souffrir ; elle a blessé ma tête et m'a laissé des vapeurs qui me mettent dans un état affreux. Je ne suis sûre ni de ma mémoire ni de mes idées, et les impressions noires qui me tourmentent me font craindre de longues suites à cette maladie[3]. Je n'ai plus la force de penser à mes affaires ; je sais seulement que mon mari est à Pierre-en-Cise, à Lyon. On me dit qu'il est aussi tranquille que possible, et que son affaire du procès n'aura pas les suites fâcheuses que je craignais. Je suis bien sensible à l'intérêt que vous me marquez ; j'y comptais bien. Pour moi, je ne sais rien des arrangements qu'il y aura pour

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 238-241, et collationné sur l'original, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. Lettre inconnue.

3. « La violence du mal dont Mme de Chenonceaux était atteinte lui fit perdre pour un temps la raison. » (*Note de Streckeisen*). — *Cf.* lettre de Rousseau à Mme de Verdelin, du 27 mars 1763, n° 1748.

mon sort et la vie que je mènerai. Je n'y pense point du tout, et tous les jours je crains encore la mort, quoiqu'il n'y ait point de danger à ma maladie. Mais les fortes vapeurs que j'ai, et mon inquietude naturelle me rendent la plus malheureuse du monde. Que j'ai regretté que vous soyez éloigné de nous ! C'est un temps où les amis sont nécessaires, et où il est cent fois plus doux de vivre avec eux et de les voir. Vous savez tout ce que nous avons dit ensemble. La tête m'a tourné dans le froid de la mort, et je me suis trouvée dans l'incertitude sur les principes et les sentiments que j'aurais voulu prendre.

Mon ami, j'ai pensé à vous, je me suis rappelée que vous vouliez écrire sur la mort, et tâcher d'en parler avec plus d'espérance que tous les moralistes ne font. J'ai fait lire peu à peu des pages de votre Julie quand elle est à la mort, ces jours-ci où je suis en convalescence. Écrivez-moi, je vous prie, quand vous aurez le temps, sur cela. Je ne peux ni me distraire ni me rassurer.

Je n'oublie point, mon ami, ce qui vous intéresse ; je vois dans votre lettre que votre santé est bien mauvaise. J'ai craint l'hiver pour vous, et dans mon delire j'en parlais. Tâchez d'être bien avec Milord Maréchal, puisque vous êtes libre dans ce pays. C'est ce qui vous touche le plus, et j'espère que les ordres du roi de Prusse empêcheront tous les accidents qui pourraient troubler votre repos ou les besoins qui surviendraient. Je ne sais comment vous faites pour vivre seul, sans revenu et sans accepter l'empressement qu'on vous témoigne. Votre projet d'aller voir votre abbé de Condillac m'a fait un plaisir que je ne puis vous dire. Il m'a semblé que j'étais moins éloignée de vous deux, et que vous penseriez ensemble quelque moment à moi. Je ne me rappelle plus le détail de tout ce qui est arrivé à Genève dans le temps de votre livre, ni de Tronchin, ni de Voltaire ; je sais bien qu'il y a eu des choses qui ont été fort blâmées. Je ne comprends pas comment le medecin a été contre vous, car il me semble qu'il avait été lié avec vous. M. Cromelin, qui est de votre république, et que

je vois souvent, m'avait chargée de vous dire bien des choses honnêtes pour lui ; il vous estime et vous affectionne beaucoup. Adieu, mon ami, vous trouverez ma lettre bien décousue ; je l'ai écrite en plusieurs fois, et c'est la première que j'ai écrite depuis ma maladie. Il est affreux d'avoir eu le transport six semaines de suite avec rage. Lorsque cette fermentation est passée, on déraisonne encore longtemps ; et ce qui me fache, comme je vous le dis, c'est que mes rêves sont toutes impressions d'effroi et de terreur. Ecrivez-moi, et croyez que dans tous les temps je ne vous oublie ni ne me détache de vous. Adressez, je vous prie, votre lettre chez M. le vicomte de Rochechouart, rue des Saints-Pères.

Je ne me souvenais point de votre adresse, et c'est encore une suite de la maladie de voir peu de monde et de ne pouvoir pas donner les ordres nécessaires pour s'informer de ce qu'on veut savoir. Ainsi, après m'être fatiguée à vous écrire de bonne heure pour mes forces, vous n'avez pas plus reçu ma lettre, parce qu'elle est restée sans partir. Je vais mieux aujourd'hui et j'ai reçu une petite lettre de M. Coindet. J'ai été ravie que vous soyez bien avec lui, car j'en avais bien bonne opinion. J'ai vu que vous pensiez à moi, et que vous étiez sensible à ce que je ne vous avais pas écrit. Ce mouvement m'a touchée et m'a fait grand plaisir ; mais vous doutiez déjà si je vous oubliais. Cette lettre-ci, que j'ai écrite encore au lit, et la nouvelle de mon affreuse maladie, vous donneront des regrets de me si mal connaître. Adieu mon ami. Je crois bien que c'est d'amitié que vous m'avez fait le reproche.

N° 1734.

A M.[e] [Moultou] [1].

A Motiers le 21. Mars 1763.

Voila, cher Moultou, puisque vous le voulez un éxemplaire de ma Lettre à M. de Beaumont. J'en ai remis deux autres au messager depuis plusieurs jours, mais il différe son départ d'un jour à l'autre, et ne partira, je crois que Mercredi. J'aurai soin de vous en faire parvenir davantage. En attendant ne mettez ces deux-là qu'en des mains sures jusqu'à ce que l'ouvrage paroisse, de peur de contrefaction.

J'ai attendu, pour juger les Genevois, que je fusse de sang froid. Ils sont jugés. J'aurois déja fait la démarche dont vous me parlez si Mylord Mareschal ne m'avoit engagé à différer, et je vois que vous pensez comme lui. J'attendrai donc pour la faire de voir l'effet de la lettre que je vous envoye : mais quand cet effet les rameneroit à leur devoir, j'en serois, je vous jure, très médiocrement flatté. Ils sont si sots et si rogues que le bien même ne m'intéresseroit desormais de leur part guéres plus que le mal. On ne tient plus guére aux gens qu'on méprise.

M. de Voltaire vous a paru m'aimer, parce qu'il sait que vous m'aimez ; soyez persuadé qu'avec les gens de son parti il tient un autre langage. Cet habile Comédien, dolis instructus et arte pelasga, sait changer de ton selon les gens à qui il a à faire. Quoiqu'il en soit, si jamais il arrive qu'il revienne sincerement, j'ai déja les bras ouverts ; car, de toutes les vertus Chrétiennes l'oubli des injures est je vous jure celle qui me coûte le moins. Point d'avances ; ce seroit une lâcheté : mais

1. Transcrit le 5 novembre 1915 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Recueil Moultou, fol. 70, 71. In-8°, trois pages pleines et une page blanche, sans adresse ni cachet.

comptez que je serai toujours prêt à répondre aux siennes d'une maniére dont il sera content. Partez de là, si jamais il vous en reparle. Je sais que vous ne voulez pas me compromettre, et vous savez, je crois, que vous pouvez répondre de vôtre ami en toute chose honnête. Les manoeuvres de M. de Voltaire, qui ont tant d'approbateurs à Geneve, ne sont pas vües du même oeil à Paris. Elles y ont soulevé tout le monde, et balancé le bon effet de la protection des Calas. Il est certain que ce qu'il peut faire de mieux pour sa gloire est de se raccomoder avec moi.

Quand vous voudrez venir, il faudra nous concerter. Je dois aller voir Mylord M. avant son départ pour Berlin, vous pourriez ne pas me trouver. D'ailleurs la saison n'est pas assés avancée pour le voyage de Zurich, ni même pour la promenade. Quand je vous aurai je voudrois vous tenir un peu longtems. J'aime mieux différer mon plaisir et en jouir à mon aise. Doutez-vous que tout ce qui vous accompagnera ne soit bien receu?

N° 1735.

A [Milord Maréchal][1].

Le 21 mars 1763.

Il y a dans vôtre lettre du 19 un article qui m'a donné des palpitations ; c'est celui de l'Écosse. Je ne vous dirai là-dessus qu'un mot, c'est que je donnerois la moitié des jours qui me restent pour y passer l'autre avec vous. Mais, pour Colombier, ne comptez pas sur moi. Je vous aime, Mylord ; mais il faut que mon séjour me plaise, et je ne puis souffrir ce pays-là.

1. Transcrit du brouillon autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

Vous devez savoir par expérience qu'on n'est pas plus à l'abri des sots et des harangueurs au château de Colombier qu'à celui de Neufchâtel[1].

Il n'y a rien d'égal à la position de Frédéric. Il paroit qu'il en sent tous les avantages, et qu'il saura bien les faire valoir. Tout le pénible et le difficile est fait ; tout ce qui demandoit le concours de la fortune est fait. Il ne lui reste à présent à remplir que des soins agréables, et dont l'effet dépend de lui. C'est de ce moment qu'il va s'élever, s'il veut, dans la postérité un monument unique ; car il n'a travaillé jusqu'ici que pour son siècle. Le seul piège dangereux qui désormais lui reste à éviter est celui de la flatterie ; s'il se laisse louer, il est perdu. Qu'il sache qu'il n'y a plus d'éloges dignes de lui que ceux qui sortiront des cabanes de ses paysans.

Savez-vous, Mylord, que Voltaire cherche à se raccomoder avec moi ? Il a eu sur mon compte un long entretien avec Moultou, dans lequel il a supérieurement joué son rôle : il n'y en a point d'étranger au talent de ce grand comédien, *dolis instructus et arte Pelasgâ.* Pour moi, je ne puis lui promettre une estime qui ne dépend pas de moi : mais, à cela près, je serai, quand il le voudra, toujours prêt à tout oublier ; car je vous jure, Mylord, que de toutes les vertus chrétiennes, il n'y en a point qui me coute moins que le pardon des injures. Il est certain que, si la protection des Calas lui a fait grand honneur, les persécutions qu'il m'a fait essuyer à Genève lui en ont peu fait à Paris ; elles y ont excité un cri universel d'indignation. J'y jouis, malgré mes malheurs, d'un honneur qu'il n'aura jamais nulle part ; c'est d'avoir laissé ma mémoire en estime dans le pays où j'ai vécu. Bon jour, Mylord.

1. Cette phrase : « Vous devez savoir... Neufchâtel. » est *INÉDITE.*

N° 1736.

A Monsieur
Monsieur Jacques Burnand, fils,
à Moudon [1].

Motiers, le 21 mars 1763.

La réponse à votre objection, Monsieur, est dans le livre même d'où vous la tirez. Lisez plus attentivement le texte et les notes, vous trouverez cette objection résolue.

Vous voulez que j'ôte de mon livre ce qui est contre la religion : mais il n'y a dans mon livre rien qui soit contre la religion.

Je voudrois pouvoir vous complaire en faisant le travail que vous me prescrivez. Monsieur, je suis infirme, épuisé ; je vieillis ; j'ai fait ma tâche, mal sans doute, mais de mon mieux. J'ai proposé mes idées à ceux qui conduisent les jeunes gens ; mais je ne sais pas écrire pour les jeunes gens.

Vous m'apprenez qu'il faut vous dire tout, ou que vous n'entendez rien. Cela me fait désespérer, Monsieur, que vous m'entendiez jamais ; car je n'ai point, moi, le talent de parler aux gens à qui il faut tout dire.

Je vous salue, Monsieur, de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

1. Transcrit de l'imprimé en 1789, dans *Nouvelles Lettres de J.-J. Rousseau* : (Paris, Poinçot et Lejay) et complété d'après le brouillon autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (7901). Jacques « B[urnand] avoit reproché à M. Rousseau la publication de la *confession* (sic) *de foi du vicaire savoyard* contre cette maxime expresse du vicaire lui-même : *Tant qu'il reste quelque croyance parmi les hommes, il ne faut point troubler les âmes paisibles, ni alarmer la foi des simples par des difficultés qu'ils ne peuvent résoudre, et qui les inquiètent sans les éclairer.* » (Note de l'éditeur de 1789, Du Peyrou).

N° 1737.

A M. *** [Abauzit (?)] [1].

[21 mars 1763.]

Plaignez-moi, Monsieur, en parcourant ce barbouillage [2]. Est-ce un tribut si peu digne de vous que je devrois vous offrir? Mais me voilà dans les griffes des gens d'Eglise; il faut bien, malgré moi, leur couper les ongles, pour n'en être pas déchiré. De tous les écrits publiés par les catholiques, j'ai choisi le moins sot pour y répondre, mais le choix est encore plus difficile parmi ceux des Protestans. En [3] parcourant les bêtises dont ils farcissent leur Mercure de Neufchatel, on ne peut, pour toute réponse, que jeter le livre et cracher dessus [4]. D'ailleurs, je vous avoue que j'ai la plus mortelle répugnance à me battre avec des gens de ma propre communion. Eh! mon Dieu, j'avois mis à part avec tant de soin les ministres protestans, j'avois pensé d'eux avec tant de respect, je leur donnois si beau jeu pour rester tranquilles! Quelle fureur ont-ils de se venir fourrer où ils n'avoient à faire? S'ils finissent par avoir sur les doigts, ce sera sûrement bien leur faute et chacun leur dira: *C'est votre dam.* Mais peut-être imaginent-ils que je n'ai rien à leur dire. Ils me fournissent pourtant de bons matériaux depuis six mois.....

1. *INÉDIT.* Transcrit d'un brouillon autographe inachevé et non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, 7901, sur la même feuille que la minute de la lettre précédente, à Jacques Burnand, d'où je conclus que cette lettre est écrite le même jour. [Th. D.]

2. La *Lettre à Christophe de Beaumont.*

3. La suite paraît biffée par un trait, qui se prolonge jusqu'à la fin.

4. J.-J. s'est servi de la même expression dans sa lettre du 27 mars 1763 à Mme de Verdelin.

N° 1738.

[Moultou à Rousseau][1].

Le 23 [mars 1763].

O mon cher, mon très cher concitoyen, quel livre ![2] Quelle âme ! quelle candeur ! quelle sublimité ! que nos philosophes auront à rougir, quand on en fera le parallèle avec vous ! Laissez hurler les fanatiques et les tribunaux; qu'ils brûlent vos livres, vous brûlez l'âme de vos lecteurs ! Que les Génevois tremblent en lisant votre livre, et s'ils ne s'amendent pas après l'avoir lu, abandonnez-les à leur sens dépravé, dévouez-les au mépris des siècles. Vous n'avez rien écrit d'aussi mâle, d'aussi salé, d'aussi raisonnable. Votre belle âme est empreinte dans chaque page de cet écrit. Vous y êtes bon et juste, serons-nous toujours injustes et méchants? Homme de bien, que je languis de vous voir, de m'échauffer au feu de vos vertus ! Soyez tranquille sur Voltaire, je le reverrai, je le connais; c'est avec votre réputation qu'il veut se réconcilier, la lettre de Hume l'a fait trembler. Mais dans ce moment il importera peut-être que vous viviez bien avec lui, nous verrons tout, comptez sur moi. Roustan vous lit tandis que je vous écris, le livre ne sortira pas de mes mains. On dira que vous êtes caustique, je dirai que vous êtes un homme. Qu'y a-t-il entre Beaumont et vous? Vous ne lui devez que la vérité, et c'est la vérité qui le censure.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 77.

2. *La lettre à Christophe de Beaumont.*

N° 1739.

A Monsieur
Monsieur Jean Jacques Rousseau
a Mostier[1].
(Lettre de Le Nieps)

Mon bon et cher ami. J'étois alarmé sur votre santé par votre silence, quand j'ai reçu votre lettre du 13 Ct, qui m'apprend les raisons du retard de mes deux lettres à Mr Roguin. Ce n'est point un embarras pour moi que ce qui se passe à l'occasion de votre portrait. J'y trouve mon intérêt en deux façons, la première en parlant plus souvent de vous, et la seconde en tâchant que ce que l'on fait pour vous soit amené à sa perfection. Si j'avois d'autres vues, je ne croirois pas pouvoir me dire votre ami. J'ai remis à M. Guy samedi sous mon cachet la lettre que vous demandez à revoir, soit la copie, pour en faire ce que vous jugerez bon. J'oublie ce que j'ai dit sur les chansons, et je suis persuadé que le Chant est ce qui vous occupe le moins.

Il y avoit deux ans que j'avois oublié Mr Bailliod, quand, de chez vous et de sa patrie, il m'écrivit avec amitié et empressement de me voir, à quoi je répondis sur le champ et sur le même ton. J'ignore ses différends avec la Veuve, mais sa conduite envers moi ne l'excusera jamais. Il est ici avec sa femme, ou se disant telle, et ils se sont allés loger dans le fauxbourg St Honoré, rue Daguesseau, chez un homme deshonoré, dont leur maison accomoda jadis les affaires. Il y a ici un cousin que je connois, qui ne s'en loue pas, par lequel j'ai appris ce que dessus et ce qui va suivre. Sa femme est de Lorraine et bonne catholique ; son corsage est au moins de cinq pieds et demi de haut, et de deux de carrure ; elle se nomme Petit. L'un et l'autre s'ennuient beaucoup ici, et en

1. *INEDIT*. Transcrit de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, fol. 10 et 11. In-4° de 4 p. Cachet armorié.

apparence ils reverront bientôt Mortier (*sic*, pour Môtiers). J'ai conté ma chance à ce cousin qui n'en a pas paru étonné, mais qui cependant est résolu de le voir pour lui faire des questions et m'en rendre compte. Il m'a dit que Mr Rougemont ne l'a pas vu, quoique ce dernier ait ordre de lui compter l'argent. S'il avoit moins, il seroit plus liant et plus honnête. Tel est l'effet de la richesse sur les âmes mal nées ou mal éduquées.

Je vous ferois tort, mon bon ami, si je pouvois vous soupçonner un instant de ne pas prendre intérêt à ce qui me regarde et je ne suis pas injuste jusque-là. Si je ne vous ai rien dit, c'est qu'il n'y a rien de décidé ; la Justice marche à pas de tortue, afin de donner le temps à ses subalternes de se nourrir et s'engraisser. Le scellé est levé pour la majeure partie, et l'on a déjà vendu du linge et des robes que je n'ai pas voulu voir. Je compte qu'avant Paques le scellé sera entièrement levé, les effets vendus, l'argent du produit sequestré et l'inventaire clos, en sorte qu'après les vacances de Paques le procès commencera, et tout de suite le conseil qui me conduit fera tout ce qui convient aux intérets du mineur, et vous serez des premiers à en savoir l'issue. La mort de ma fille m'a ôté le bonheur dont je jouissois, les suites ma tranquillité, et j'ai toujours présent (*sic*) à ma mémoire les injustices d'un monstre sorti du puits de l'abyme. Pour vous, mon ami, à part vos infirmités, je pensois que vous aviez la tranquillité en partage, sous le gouvernement d'un prince éclairé et philosophe, d'un prince méritant les éloges les plus grands sur tout ce qu'il vient de faire, et que je crayonnerai ci-après. Ce dernier article m'afflige et demande quelque explication. Votre Devin de Village a tout le succès possible à la Cour ; Lemaitre s'en occupe agréablement, Mr Matha, de Montmorenci, a payé le tribut ; son neveu a sa place. Mrs les éditeurs de l'Encyclopédie veulent avoir les portraits de tous ceux qui y ont travaillé pour les réduire en estampe, et les insérer dans les volumes de planches qui paroîtront. On m'a assuré que les lettres H, I, K, L, étoient remplies et imprimées et qu'avant

un an nous aurons le livre complet. Le bruit est que vous avez écrit une lettre à notre Archevêque, que j'ai demandé à voir, mais inutilement. J'ose douter que cela soit, quoiqu'on dise le tenir de Mr De Gaufecour, de résidence à Lyon et remis de son dérangement. Il y a six mois que Valmalete a marié sa fille cadette à un nommé Vigoureux, auquel on croyoit 15 mille livres de rente ; il avoit été employé dans la Compagnie des Indes. L'aînée avoit été mariée à Mr Dancour, autrement appelé De Coussel. Tous les deux sont si peu à leur aise que l'on dit qu'ils vont chercher fortune à La Cayenne. Valmalete est méconnoissable, tant il a vieilli tout à coup, et il n'est pas heureux à faire des mariages, car c'est lui qui a fait celui de ses deux filles et de la mienne. On vous aura dit ce qui s'est passé au Conseil du Roi à l'égard des Calas. Le Dimanche d'après, Mr Duvoisin prit sur lui d'ajouter dans sa prière un article d'action de grâce sur la justice qui avoit été rendue. Ce qu'il dit fut si pathétique et avec tant d'onction qu'il tira les larmes de son auditoire. Etoit-ce le temps et le lieu ? C'est ce que je soumets à votre jugement. D'un spectacle, je passe à l'autre. Les Comédiens françois fermèrent leur boutique samedi, après avoir donné Tancrède et l'Anglois à Bourdeaux. Mlle Dangeville prit congé du public et le compliment fut fait à l'ordinaire. Le concours fut si grand qu'à quatre heures tout étoit plein jusques aux corridors. Les Italiens ont demandé à l'Archevêque de pouvoir jouer cette semaine. Il s'est montré inflexible, ce qui leur a fait prendre le parti d'envoyer leur opéra-comique à leur ancien Théatre de la foire, et on y court comme si on le voyoit pour la première fois. On dit beaucoup de bien de l'Anglois à Bourdeaux, et on lui donne deux pères : les uns l'abbé Voisenon, et les autres Favart. On demanda à voir l'auteur ; la réponse fut qu'il ne pouvoit pas se présenter, et si elle eût été Favart, il eût gobé cet encens de bon coeur, et il y étoit. Peut-être lui a-t-il fait une oreille[1], à peu près comme Philidor dans votre

1. *Cf.* La Fontaine, *Contes.* (« Le faiseur d'oreilles ou le raccommodeur de moules. »)

Opéra des Muses Galantes. Le public est pour lui, soit qu'il tort ait ou raison, et je ne me battrai pas pour prendre le parti de l'un ou de l'autre, ni vous non plus.

On a dû avoir de grandes fêtes dans votre Principauté pour le retour de votre monarque et la paix. J'ai vu que l'on avoit envoyé chercher du gibier jusques au delà de Besançon, et les plus fins vins de Bourgogne. Nos pères l'eussent-ils fait?

Le Roi de Prusse a rendu libres les serfs qui restoient en Poméranie, se réservant de dédommager les seigneurs et maîtres. Il a fait payer les états que l'on lui a donnés des déprédations causées à ce sujet par les Russes et par les Suédois. Il a fait envoyer des grains dans les lieux qui en avoient besoin pour être ensemencés, avec les outils pour le labour, et trente mille chevaux de la réforme de son armée, et le tout a été distribué *gratis*. Son retour à Berlin aura occasionné des hozannas tant et plus, et très mérités. Mr Dalembert avoit promis de lui aller rendre ses respects quand la paix seroit faite, et quand elle l'a été, le Roi lui a écrit : *Présentement que votre maître est débarrassé de la pesante alliance de la Maison d'Autriche, je vous somme de votre parole.*

La République a un différend avec LL. EE. de Berne. Ces derniers, voyant qu'il passoit beaucoup d'horlogerie et de bijouterie par leurs Etats pour l'Allemagne, ont, à la fin de l'année, arrêté les paquets, en demandant déclaration de leur contenu et 1 p °/₀ de la valeur, nouveauté qui n'a pas plu aux négocians de Genève, et qui ne va pas à des alliés. Ils ont porté leurs représentations au Conseil. Le Conseil a écrit, et n'a point eu de réponse ; sans doute qu'elle n'a pas été sollicitée comme il faut ; et les choses en étoient là, par les dernières lettres reçues de Genève, où l'on commençoit à s'occuper de la guerre de Pleinpalais, pour y introduire la tactique Prussienne, comme une affaire d'Etat, bien plus utile que la réformation des moeurs et du luxe, ne voyant pas que les moeurs font la force des peuples et leur bonheur, et que le luxe à la longue corrompt toutes choses, même les meilleures : c'est une rouille corrodante, qui ne peut jamais faire que du

mal. Ce procédé de Mrs de Berne n'est autre chose que la loi du plus fort, et l'objet n'en est pas moins majeur entre Confédérés.

Il est un régisseur à la Douane de Lyon, nomé Adine, qui, pour faire sa cour à ses maîtres, inquiète les négocians et le commerce. Qu'est-il arrivé à une branche que je connois? c'est que ses vexations l'ont absolument détournée. Si l'on pouvoit en faire autant sur la présente demande, l'on feroit bien, mais il n'est pas possible : il n'y a pas deux chemins, et ils le savent.

Depuis le jugement en faveur des Calas, M. De Voltaire a écrit à la veuve et au jeune Lavaisse deux lettres à faire pleurer des marbres : on m'en a promis la copie. L'embarras de la veuve est de savoir comment faire signifier son arrêt sans de gros fraix, car en faisant partir un Huissier de la Chaine, tout seroit dit, mais où trouver cent louis?

A Dieu, mon bon ami, puissiez-vous recouvrer la santé que je vous souhaite et la tranquillité que vous méritez.

A Paris, ce 24e mars 1763. »

N° 1740.

[Milord Maréchal à Rousseau] [1].

25 mars [1763] [2].

Aussitôt que j'irai à Colombier, je vous ferai souvenir de votre promesse. Je ne sais quand j'irai. Je suis occupé à marier Emet Ulla [3] avec un galant homme, à ce que je crois. Je m'affli-

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 83, 84.

2. Streckeisen imprime par erreur « 25 *mai* 1765 ».

3. Emet Ulla, fille adoptive de Milord Maréchal, épousa en 1763 Denis-Daniel de Froment, lieutenant-colonel au service de Sardaigne. Puis il y eut divorce. Emet-Ulla mourut à Neuchâtel, presque centenaire, le 17 septembre 1820. C'était

geais de laisser une fille aussi honnête isolée dans un monde de fripons, elle avait besoin de quelqu'un lié d'intérêt avec elle. Je ne vous prierai pas aux noces.

Je me crois assuré que le roi de Prusse connait assez les hommes pour mettre à leur juste valeur les éloges et les louanges; il ne peut empêcher les hommes de le louer. Les paysans de Prusse le feront de ce qu'il les a rendus libres, vos compatriotes, de ce que, dans un traité de pays, il a réglé les affaires de Stener, de façon que tous les intéressés seront payés, et que le comte de Bruhl ne pourra plus piller le Stener. Une personne qui vient de Genéve me dit que c'est une affaire de quatre millions de livres pour Genève, aussi loue-t-on de coeur le roi de Prusse et on a raison Bonjour.

N° 1741.

Guy, pour Duchesne, à Rousseau [1].

A Paris le 25e mars 1763.

Monsieur

Le sujet de la présente est pour vous faire parvenir le billet inclus de M. l'abbé de la Porte: nous n'avons pu lui donner de réponse et nous avons cru devoir vous l'envoyer, pour ne rien hazarder.

La besogne va bon train pour l'imprimerie, mais, pour la

une jeune Turque, de religion mahométane, qui avait été recueillie en 1737, lors d'un siège. On croit qu'elle avait alors 12 ans, ce qui la ferait naître en 1725. Elle se convertit au christianisme et fut baptisée dans la religion protestante à Neuchâtel, le 24 janvier 1763 (Voy. *Musée Neuchâtelois*, 1864, p. 47, 73 ; 1865, p. 28, 1873, p. 150-151).

1. *INÉDIT*. Transcrit en août 1907 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (rec. Guy et Duchesne, fol. 19, 20). Petit in-4°, de 4 p., les 2e et 3e bl., l'adresse (à Motiers-Travers) sur la 4e. Timbre postal ms. à l'encre rouge : « franco », chiffre postal 10 s., cachet de cire rouge « au Temple du goût ».

gravure, elle n'est pas de même. Ces gens, parce qu'ils ont du talent, se font tenir à quatre ; il faut patienter.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur, Votre trés humble

et trés ob. serviteur

Guy Pr Duchene

M. Favard (*sic*) a donné ces jours derniers à la Comédie françoise une pièce à l'occasion de la paix, qui a eu le plus grand succès. *Je vous en ferai parvenir un exempl. dès qu'elle paroitra.*

N° 1742.

[L'abbé de la Porte à Duchesne] [1].

[vers le 25 mars 1763].

Je prie M. Duchesne de s'informer, lorsqu'il écrira à M. Rousseau, si le troisième et le quatrième tomes de ses OEuvres contiendront des changemens à l'arrangement que j'avois proposé. S'il y a des changemens, il faudra qu'il aie la bonté de les marquer, car on a commencé à imprimer le Discours sur l'inégalité des conditions. L'imprimeur m'a dit qu'il me fourniroit 3 feuilles par semaine, et je craindrois que nous ne manquions bientôt de matière, si Monsieur Rousseau différoit à nous marquer ces changemens. Il a dû voir l'ordre que j'ai donné aux différens écrits qui doivent entrer dans chaque volume ; ainsi il lui sera aisé de nous donner une note qui spécifie les changemens, retranchemens, additions, etc.

1. *INÉDIT*. Transcrit en août 1907 de l'original autographe de l'abbé de la Porte, sans date, sans signature et sans adresse, 2/3 de page de texte in-4° verso blanc. — Conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (rec. Guy et Duchesne, fol. 20bis), ce billet accompagnait la lettre précédente.

N° 1743.

A M. [LE COLONEL DE PURY A NEUCHATEL] [1].

Ce samedi 26 Mars [1763].

Voila, Monsieur, une espèce de paraphrase assés plate de ce que nous avons dit beaucoup mieux cet été sur la montagne. J'espère que vôtre amitié pour l'Auteur vous fera passer sur l'ennui de l'ouvrage. J'aimerois mieux philosopher avec vous et M. du Peirou que de me chamailler avec des Evêques. Je me flatte que toutes ces tracasseries seront oubliées quand j'aurai le plaisir de vous voir ici cet été. Dites, je vous supplie, à Monsieur le Trésorier combien j'ai pris de part à sa maladie, et combien je m'intéresse à son rétablissement. Mille respects à Madame; je vous salue, Monsieur, et vous embrasse de tout mon coeur,

J. J. ROUSSEAU

Je vous prie que cet exemplaire ne sorte pas de vos mains jusqu'à la publication de l'ouvrage.

1. Transcrit le 7 avril 1905 de l'original autographe signé et sans adresse, que m'a communiqué M. Jean de Pury, alors président du conseil communal de Neuchâtel. In-8° de 4 p. le texte sur la 1re. Il n'y a pas d'adresse, sans doute parce que le billet accompagnait l'envoi d'un exemplaire de la *Lettre à Mgr. de Beaumont.* Sur les p. 2 et 3, primitivement blanches, le colonel de Pury a écrit le brouillon de sa réponse à Rousseau, daté du « 27e mars ». L'original de cette réponse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, est daté du « 3 avril 1763 ». — Le présent billet a été imprimé en 1843 par Matile, *Musée historique de Neuchâtel et de Valangin,* t. II, p. 79, et en 1881, par Berthoud, p. 372, 373, avec une faute de lecture « mes tracasseries », au lieu de « ces tracasseries ».

N° 1744.

[Réponse du Colonel de Pury][1].

27e mars [3 avril 1763][2].

Vous dire, monsieur, que je suis très reconnaissant du présent que vous venez de me faire, c'est vous dire très faiblement ce que je sens. Le moment où j'ai lu votre billet a été je vous jure un des moments les plus flatteurs de ma vie; tenir un petit coin dans le souvenir affectueux du célèbre, je dis plus, du vertueux citoyen de Genève, est un bien auquel j'attache le plus haut prix; ceci ne peut point être cajolerie. Le degré de foi que vous ajouterez à mon propos, l'approbation même que vous lui devez, dépendent de l'opinion que vous avez de moi.

J'ai lu, monsieur, votre ouvrage avec autant de plaisir que d'empressement; quand on dit comme vous, un procès bon par lui-même ne peut se perdre; vous satisfaites à diverses objections sur lesquelles j'osai caqueter devant vous; c'est donc une nouvelle somme que vous ajoutez au précieux capital dont vous avez enrichi l'humanité. Christophe de Beaumont et ses prêtres se plaindront sans doute et je m'attends à un déluge de mauvaises répliques. J'ai gardé exactement le livre sous ma main en permanence en permettant cependant à M. Dupeyrou de le lire dans ma chambre. J'en ai fait la lecture au chevet de M. le trésorier; mais un autre exemplaire moins discret a couru et court encore. Ces deux messieurs ont été très sensibles à ce que vous m'avez dit pour eux.

Dès que l'alouette chantera, je volerai vers mon hermitage et de là auprès de vous. Ma femme me charge de vous dire et

1. Transcrit du brouillon autographe, que le colonel de Pury a écrit sur les pages restées blanches de la lettre précédente.

2. Voyez la note de la page précédente.

bien expressément que vous ajoutez aux plaisirs que nous goûtons à Mon-Lési. Il n'y a que les moeurs simples des montagnards qui puissent excuser le canal de cette déclaration.

J'ai l'honneur d'être sans verbiage votre vrai serviteur.

LE COLONEL PURY

Mes compliments je vous en prie à Mlle Le Vasseur.

N° 1745.

A MADAME DE LUZE[1].

Môtiers, 26 mars 1763.

Recevez, Madame, avec le chiffon ci-joint[2], mes très humbles excuses de l'ennui qu'il doit vous donner. Mais de grâce mettez-vous à ma place et plaignez-moi d'avoir à faire à des gens d'Église. Parmi tous leurs écrits contre moi, j'ai choisi le moins sot pour y répondre et très heureusement il s'est trouvé chez les catholiques. J'ai cru d'ailleurs devoir distinguer un homme en place de ces petits insectes venimeux et anonymes dont les piqûres ne valent pas même qu'on daigne les écraser dessus. Excédé de tout ce fatras, je ne vous propose pas, Madame, d'en partager le dégoût. Ce n'est point un devoir pour vous de me lire, mais c'en est un pour moi de vous rendre cet hommage et de n'omettre aucune occasion de vous marquer mon souvenir, ma reconnoissance et mon respect.

J.-J. ROUSSEAU

1. Transcrit de l'imprimé en 1888 (25 mai) dans la *Revue Internationale*, p. 492.
2. La *Lettre à Christophe de Beaumont.*

N° 1746.

A Madame
Madame Boy-de-la Tour
née Roguin,
à Lyon [1].

A Motiers le 27. Mars 1763.

J'ai receu, Madame, par le retour de M. B. avec vôtre obligeante lettre du 19. le billet [2] que vous y avez joint et qui étoit la chose du monde la moins necessaire. Il m'a donné de vous et de toute vôtre famille de bonnes nouvelles qui m'ont fort réjoui. Recevez mes remerciemens et ceux de Mlle le Vasseur pour les lacets que vous avez eu la bonté de lui envoyer; mais c'est dire que vous ne voulez plus de mes commissions que les transformer en présens. Je vous envoye pourtant dans le fil ci-joint la mesure de ma tête ; je l'ai prise entre les deux noeuds; je vous prierai de joindre au bonnet une rame de papier à lettres pareil à celui que vous m'avez envoyé ci-devant, et dont c'est ici une demi-feuille. Comme vôtre mémoire est plus petit que je n'avois cru, j'attens pour le solder d'y joindre ces deux articles dont je vous prie de vouloir bien m'envoyer la note en même tems, et de me marquer aussi par qui je puis vous addresser cet argent ou le remettre, soit ici soit à Neufchàtel ou à Yverdun.

J'ai fait imprimer une Lettre à M. l'Archevesque de Paris, dont je viens de recevoir quelques exemplaires; [3] je voudrois

1. Transcrit de l'original autographe signé, appartenant à M. Henri de Rothschild (publié par lui en 1892, *loc. cit.*, p. 38-40). In-8°, 4 p., l'adresse sur la 4e. Le cachet, qui était sans doute à l'empreinte de la lyre, a été coupé, laissant un trou rond. 2 fois le chiffre 10, qui est répété à la page 1 ; timbre postal PONTARLIER, chiffre postal 8 s. et, de la main de Rousseau : « fo Pontarlier », biffé.

2. Sur ce billet, voyez, au tome suivant, la lettre à Mme Boy de la Tour du 14 août 1763.

3. « dont », biffé.

bien, Madame, vous en faire passer un ; mais je ne sais comment faire. Quoique la brochure soit fort petite, cela est trop fort pour être envoyé par la poste, et je ne connois point d'autres voyes si ce n'est peut-être celle des Rosselets ; mais ils demeurent aux Verriéres et n'entendant jamais parler d'eux, j'ignore absolument le tems de leur départ.

Je souhaite bien ardemment, Madame, que cette lettre vous trouve en meilleur état qu'elle ne me quite. Car j'ai actuellement[1] la fiévre, mal à la tête, mal à la gorge ; mon état est sensiblement empiré depuis quelques jours ; ce qui m'empêche de pouvoir m'entretenir avec vous aujourdui comme je le souhaiterois. Je dois[2] vous prevenir que j'ai pris pour mes lettres des mesures convenables, et qu'on peut désormais m'écrire directement sans aucun risque. Mille salutations dans vôtre maison, Madame, je vous supplie, et recevez avec les miennes les assurances de tout mon respect

J. J. ROUSSEAU

Quand le papier seroit un peu plus fort que celui ci pourvu qu'il fut blanc et fin, il n'y auroit pas de mal.

N° 1747.

GUY, POUR DUCHESNE, À ROUSSEAU[3].

A Paris, le 27e mars 1763.

Monsieur

Je sors de chez MM. de Rougemont, dont il (*sic*) m'a paru être eux-mêmes inquiets du paquet en question. Ils ont une parfaite connoissance que le paquet leur a été remis[4], mais,

1. « mal », biffé.
2. « pourtant », biffé.
3. *INÉDIT*. Transcrit, en août 1907, de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Guy et Duchesne, fol. 21, 22. Petit in-4° de 4 pages, les dernières blanches. Ni adresse, ni cachet, ni marques postales.
4. « Le 6 Xbre 1762. » (*Note, au bas de la page, avec renvoi, paraissant être de la main de Guy.*)

comme il n'en est pas fait mention sur leur livre, ils ne peuvent trop se souvenir à qui directement ils l'ont adressée. L'un d'eux croit l'avoir adressé par le carrosse de Pontarlier à *M. Roblot* pour le faire passer à *M. Roguin.* Il faut que vous vous donniez la peine d'écrire à ces MM. Roblot et Roguin, pour leur en demander des nouvelles, et si par hazard il est perdu, mandez-le moi ; nous en serons quittes pour en envoyer un autre, et sûrement il ne se perdra pas, parce que, quand nous envoyons par les voitures publiques, nous avons attention de faire enregistrer au Bureau, et, au moyen de la note que nous en portons sur notre livre, il faut que les effets se retrouvent.

Il est vrai qu'il paroît assez singulier que précisément le volume qui vous intéresse se trouve manquer dans l'exemplaire de M. Buffon que je vous ai envoyé. Cependant ce n'est qu'un effet du hazart ; le 1er, le 2e et le 3e ont également manqué et on les a réimprimés, comme on réimprime le 4e. J'ai sûrement fait le possible pour en trouver un. Au reste on m'a dit qu'il n'y avoit aucun changement dans la nouvelle édition.

M. Lenieps nous a fait l'honneur de nous venir voir et nous a remis le paquet inclus [1] : s'il étoit possible d'affranchir jusqu'à *Motier Travers*, mais comme il n'est pas possible, il faut que vous ayez la bonté de noter ces sortes de fraix, pour que je vous en tienne compte, comme il est juste.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur, votre très humble et
trés ob. serviteur.
GUY Pr DUCHÊNE

1. *Cf.*, lettre de Lenieps du 24 mars. Le paquet en question était la lettre du 5 avril 1759 (t. IV, n° 620) réclamée par Rousseau.

N° 1748.

A Mad[e] de Verdelin [1].

[Môtiers] le 27 mars 1763.

Que votre lettre, Madame, m'a donné d'émotions diverses! Ah! cette pauvre Mad[e] de Chenonceaux! Pardonnez si je commence par elle. Tant de malheurs.... une amitié de treize ans.... Femme aimable et infortunée!... Vous la plaignez, Madame; vous avez bien raison : son mérite doit vous intéresser pour elle. Mais vous la plaindriez bien davantage, si vous aviez vu comme moi toute sa résistance à ce fatal mariage. Il semble qu'elle prévoyoit son sort. Pour celle-là, les écus ne l'ont pas éblouie ; on l'a bien rendue malheureuse malgré elle. Hélas! elle n'est pas la seule. De combien de maux j'ai à gémir! Je ne suis point étonné des bons procédés de Mad[e] Dupin; rien de bien ne me surprendra jamais de sa part : je l'ai toujours estimée et honorée; mais avec tout cela elle n'a pas l'ame de Mad[e] de Chenonceaux. Dites-moi ce qu'est devenu ce misérable [2] : je n'ai plus entendu parler de lui.

Je pense bien comme vous, Madame; je n'aime point que vous soyez à Paris. Paris, le siège du goût et de la politesse, convient à votre esprit, à votre ton, à vos manières; mais

1. Transcrit le 27 janvier 1915 de la copie autographe très soignée, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, O-Z, ff. 66, 67. Cette lettre a été imprimée pour la première fois en 1782, dans l'édition de Genève (in-4°, XII p., 328-331 ; in-8°, p. 48-52) sans le nom de la destinataire, remplacé par XXX, ainsi que tous les autres noms propres qu'elle contient, et sans le post-scriptum, et est restée sous cette forme dans toutes les éditions de la *Correspondance*. Elle a été publiée en 1840 par Bergounioux, p. 33, 34, d'après l'original, avec cette adresse : « A Madame la Marquise de Verdelin, rue Vivienne à Paris », avec les noms propres en entier et le post-scriptum. [Th. D.] — L'original n'était plus dans la liasse conservée par M. le comte Le Veneur, quand je l'ai eue sous les yeux, à Alençon, en mars 1924. [P.-P. P.]

2. Le mari de M[me] de Chenonceaux, qui était alors enfermé à Pierre-Encize.

le séjour du vice ne convient point à vos moeurs, et une ville où l'amitié ne résiste ni à l'adversité ni à l'absence ne sauroit plaire à votre coeur. Cette contagion ne le gagnera pas, n'est-ce pas, Madame? Que ne lisez-vous dans le mien l'attendrissement avec lequel il m'a dicté ce mot-là ; L'heureux ne sait s'il est aimé, dit un poéte latin ; et moi j'ajoute : l'heureux ne sait pas aimer. Pour moi, grace au ciel, j'ai bien fait les épreuves nécessaires; je sais à quoi m'en tenir sur le coeur des autres et sur le mien. Il est bien constaté qu'il ne me reste que vous seule en France, et quelqu'un qui n'est pas encore jugé, mais qui ne tardera pas à l'être.

S'il faut moins regretter les amis que l'adversité nous ôte que priser ceux qu'elle nous donne, j'ai plus gagné que perdu, car elle m'en a donné un, qu'assurément elle ne m'ôtera pas. Vous comprenez que je veux parler de mylord Mareschal. Il m'a accueilli, il m'a honoré dans mes disgraces, plus peut-être qu'il n'eût fait durant ma prospérité. Les grandes ames ne portent pas seulement du respect au mérite, elles en portent encore au malheur. Sans lui j'étois tout aussi mal reçu dans ce pays que dans les autres, et je ne voyois plus d'asile autour de moi. Mais un bienfait plus précieux que sa protection est l'amitié dont il m'honore, et qu'assurément je ne perdrai point. Il me restera, celui-là, j'en réponds. Je suis bien aise que vous m'ayez marqué ce qu'en pensoit M. d'Aubeterre : cela me prouve qu'il se connoit en hommes; et qui s'y connoit est de leur classe. Je compte aller voir ce digne protecteur avant son départ pour Berlin : je lui parlerai de M. d'Aubeterre et de vous, Madame; il n'y a rien de si doux pour moi que de voir ceux qui m'aiment s'aimer entre eux.

Quand des quidams, sous le nom de Sorbonne, ont voulu se porter pour les juges de mon livre, et se sont aussi bêtement qu'insolemment arrogé le droit de me censurer, après avoir parcouru rapidement leur sot écrit, je l'ai jeté par terre et j'ai craché dessus pour toute réponse. Mais je n'ai pu lire avec le même dédain le mandement qu'a donné contre moi M. l'Archevêque de Paris; premièrement parce que l'ouvrage

en lui-même est beaucoup moins inepte, et parce que, malgré ses travers, j'en ai toujours estimé et respecté l'auteur. Ne le jugeant donc pas indigne d'une réponse, j'en ai fait une qui a été imprimée en Hollande, et qui, si elle n'est pas encore publique, le sera dans peu. Si elle pénètre jusqu'à Paris et que vous en entendiez parler, Madame, je vous prie de me marquer naturellement ce qu'on en dit ; il m'importe de le savoir. Il n'y a que de vous que je puisse apprendre ce qui se passe à mon égard dans un pays où j'ai passé une partie de ma vie, où j'ai eu des amis, et qui ne peut me devenir indifférent. Si vous n'étiez pas à portée de voir cette lettre, et que vous pussiez m'indiquer quelqu'un de vos amis qui eut ses ports francs, je vous l'enverrois d'ici ; car, quoique la brochure soit petite, en vous l'envoyant directement, elle vous coûteroit vingt fois plus de port que ne valent l'ouvrage et l'auteur.

Je suis bien touché des bontés de Mademoiselle Léontine et des soins qu'elle veut bien prendre pour moi ; mais je serois bien fâché qu'un aussi joli travail que le sien, et si digne d'être mis en vue, restât caché sous mes grandes vilaines manches d'Arménien. En vérité je ne saurois me résoudre à le profaner ainsi, ni par conséquent à l'accepter, à moins qu'elle ne m'ordonne de le porter en écharpe ou en collier, comme un ordre de chevalerie institué en son honneur.

Bon jour, Madame, recevez les hommages de votre pauvre voisin. Vous venez de me faire passer une demi-heure délicieuse, et en vérité j'en avois besoin ; car depuis quelques mois je souffre nuit et jour, presque sans relâche, de mon mal et de mes chagrins. Mille choses, je vous supplie, à Monsieur le Marquis.

Permettez que je vous dise un mot pour ma Doyenne[1]. Je ne doute pas qu'on ne[2] lui donne bien à manger, mais lui

1. Dans sa copie, Rousseau a ajouté cette note : « Vieille chatte dont cette Dame voulut bien se charger à mon départ de Montmorenci. »

2. « ne » manque dans l'imprimé de Bergounioux ; il existe dans la copie autographe.

tient-on toujours[1] à boire de l'eau bien propre? J'ai toujours oublié de vous dire qu'elle mange la nuit, comme les chevaux de l'abbé Terrasson. Elle[2] aime mieux qu'on lui laisse à discrétion son boire et son manger la nuit que le jour : elle fait ses repas plus à son aise. Je trouvois tous les matins qu'elle avoit mangé la pâtée à laquelle elle n'avoit pas voulu toucher la veille.

N° 1749.

A M. Loyseau de Mauléon[3].
[à Paris]

[mars 1763][4].

Voici, mon cher Mauléon, du travail pour vous, qui savez braver le puissant injuste, et defendre l'innocent opprimé. Il s'agit de protéger par vos talens un jeune homme de mérite qu'on ose poursuivre criminellement pour une faute que tout homme voudroit commettre, et qui ne blesse d'autres loix que celles de l'avarice et de l'opinion. Armez votre éloquence de traits plus doux et non moins pénétrans, en faveur de deux amans persécutés par un père vindicatif et dénaturé. Ils ont la voix publique; et ils l'auront partout où vous parlerez pour eux. Il me semble que ce nouveau sujet vous offre d'aussi grands principes à développer, d'aussi grandes vues à approfondir que les précédens; et vous aurez de plus à faire valoir

1. Le mot « toujours » a été biffé par Rousseau dans la copie de Neuchâtel, parce qu'il se trouve de nouveau à la phrase suivante. Mais il existe dans l'imprimé de Bergounioux, et probablement dans l'original.

2. La phrase (« Elle aime... à son aise ») n'existe pas dans la copie autographe. Mais elle est dans l'imprimé de Bergounioux.

3. Transcrit d'une copie ancienne, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel (7903, n° 4).

4. Les précédents éditeurs placent cette lettre en 1762 ; elle doit avoir été écrite à la fin de mars 1763, car Loyseau de Mauléon y a répondu le 10 avril 1763. Deux ans plus tard, le 1 avril 1765, il écrit de nouveau à Rousseau pour lui faire savoir comment l'affaire a été jugée. [Th. D.]

des sentimens naturels à tous les coeurs sensibles, et qui ne sont pas étrangers au vôtre. J'espére encore que vous compterez pour quelque chose la recommandation d'un homme que vous avez honoré de votre amitié. *Macte virtute*, cher Mauléon. C'est dans une route que vous vous êtes frayée qu'on trouve le noble prix que je vous ai depuis si longtemps annoncé, et qui est seul digne de vous.

[Il s'agit du jeune Le Beuf de Valdahon, qui, épris de Melle de Monnier, fut surpris de nuit par le père de celle-ci, président de la Chambre des Comptes de Dijon, et fut l'objet d'un procès criminel. Melle Monnier à qui Le Beuf de Valdahon offrait sa main, fut mise au couvent. M. de Monnier fut débouté successivement à Dôle, à Besançon, au Conseil du Roi. En avril 1765, Loyseau de Mauléon fit paraître un mémoire sur ce procès romanesque.]

N° 1750.

A M. M.-M. Rey[1].

Môtiers, 28 Mars 1763.

J'ai receu mon cher Rey, les envois que vous m'avez faits par M. Rilliet, et qu'il m'a envoyés de Pontarlier n'ayant pas le tems de passer ici. J'ai voulu me concerter avec M. Fauche pour la distribution de mes exemplaires, afin de ne la pas faire assez longtems avant la sienne pour que quelqu'un pût tenter une contrefaction ; il n'a pas daigné m'honorer d'une réponse ; ainsi ne sachant quand son envoi arrivera, j'ai distribué le mien à mes amis et connoissances. Il y a contre moi une mauvaise volonté dans Neufchâtel et dans Berne, qui se manifeste tous les mois dans leur sot Mercure ; je suis sûr qu'ils défendront mon ouvrage ; j'en ai prévenu le dit Fauche ; c'est apparemment pour cela qu'il ne m'a pas répondu.

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, *loc. cit.*, n° 108.

M^rs^. de Malesherbes et de Luxembourg ne m'ont point accusé la réception de leurs exemplaires[1] : c'est une suite du mauvais effet de l'avis dans la gazette. Qu'y faire? Il n'y a plus de remède. Cela fait que j'ignore absolument si l'ouvrage paroit, ou quand il paroitra, ce qu'on en dit, ce qu'on en pense, et cependant cela m'intéresse extrêmement, comme vous pouvez comprendre. Pourquoi donc ne me tenez-vous averti de rien? Que puis-je savoir dans ces montagnes? Les bruits littéraires ne pénètrent pas jusqu'ici. De grâce, dites-moi tout; l'inquiétude me tue. Vous savez que j'ai voulu supprimer l'ouvrage. Que n'avons-nous été à tems!

Duchesne va son train. Il a fait comme vous, il ne s'est pas embarrassé de mon consentement pour entreprendre ; mais sachant que je me plaignois beaucoup, il m'a écrit et fait écrire. J'ai appris que c'étoit l'Abbé de la Porte qui se chargeoit de l'édition, et cela n'a pas laissé de me faire plaisir. Mettez-vous à ma place. Je vois courir partout des Editions de mes écrits défigurées et pleines de fautes, à commencer par la vôtre. Ne dois-je pas être bien aise que, puisque tout le monde m'imprime sans mon aveu, je sois imprimé du moins d'une manière plus correcte et qu'un homme de lettres ait soin de l'édition. Aussi puisque je ne puis empêcher tant d'éditions avant la mienne, je vous déclare que je suis plus content de celle-là que d'une autre, et je ne puis même, si elle est aussi bien faite qu'ils le disent, m'empêcher de le témoigner. Il n'en faut pas moins d'ailleurs pour ramener des gens aigris dont j'ai besoin. Duchesne m'offre, quand son édition paroitra, un présent de cinquante Louis. Quant à cet article, je vous en remets l'absolue décision. Voulez-vous que j'accepte ou que je refuse, et si j'accepte voulez-vous partager avec moi? Je ne ferai là-dessus que ce que vous jugerez convenable; c'est à vous seul à prononcer. Soyez bien sûr que votre avis sera suivi.

Je me flatte de vous voir cet été; puissé-je être assez bien

1. « S'il faut en croire Coindet, dans une lettre inédite à Rey du 4 Avril, l'exemplaire envoyé à M. de Malesherbes avait été arrêté à la Poste. » (*Note de Bosscha.*)

pour me livrer tout entier au plaisir de vous recevoir. Je suis maintenant dans un triste état, et n'espère guères qu'il devienne meilleur. A tout événement marquez-moi le tems précis de votre voyage et de votre séjour. Car si je me rétablis un peu, j'ai un voyage à faire en Suisse et je le règlerai sur le vôtre. J'embrasse tout ce qui vous appartient, et vous aussi.

N° 1751.

A MONSIEUR
MONSIEUR J[ACQUES] BURNAND [À MOUDON][1].

Motiers, le 28 mars 1763.

Solution de l'objection de Monsieur Burnand[2].

Mais, quand une fois tout est ébranlé, on doit conserver le tronc aux dépends des branches, etc. Emile, t. III, p. 191.

Voilà, je crois, ce que le bon vicaire pourroit dire à présent au public. Emile, t. III, p. 131, à la note.

M. Burnand m'assure que tout le monde trouve qu'il y a dans mon livre beaucoup de choses contre la religion chrétienne. Je ne suis pas, sur ce point comme sur bien d'autres, de l'avis de tout le monde, et d'autant moins que parmi tout ce monde-là je ne vois pas un chrétien.

Un homme qui cherche des explications pour compromettre celui qui les donne est peu généreux ; mais l'opprimé qui n'ose les donner est un lâche, et je n'ai pas peur de passer pour tel. Je ne crains point les explications ; je crains les discours inutiles. Je crains surtout les désoeuvrés, qui, ne sachant à quoi passer leur tems, veulent disposer du mien.

Je prie Monsieur Burnand d'agréer mes salutations.

J. J. ROUSSEAU

1. Transcrit de l'imprimé en 1789 par Du Peyrou, dans *Nouvelles lettres de J. J. Rousseau* (Paris, Poinçot et Lejay), et complété d'après le brouillon autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, 7901.

2. *Cf.* n° 1736, du 21 mars, au même.

N° 1752.

A M. DE [MONTMOLLIN] [1].

Voici, Monsieur, un écrit que les bavardages de mes aggresseurs ont rendu necessaire. J'espère que vous serez content de l'ouvrage, au moins de mes sentimens, surtout de ceux qui vous regardent. Je me suis livré avec grand plaisir à celui de la reconnoissance, et vous reconnoitrez, je m'en flatte, et dans cet écrit et dans ma conduite, que si vous avez eu pour moi des procédés honnétes, vous n'avez pas obligé un ingrat.

N° 1753.

[MOULTOU À ROUSSEAU] [2].

Le 30 mars 1763.

J'ai reçu, mon cher concitoyen, les deux exemplaires de votre lettre à Beaumont bien cachetés et point coupés. J'avais envie de vous répondre par le même messager ; mais

1. Transcrit le 3 avril 1905 de l'original autographe non signé, sans date et sans adresse, appartenant à M. Maurice Boy de la Tour, in-8° de 4 p., les 3 dernières blanches. Sous la date du 28 mars 1763, les précédents éditeurs publient un texte tout différent, qui doit être celui d'un brouillon aujourd'hui disparu :

« A M. DE MONTMOLIN,

« En lui envoyant ma LETTRE À M. DE BEAUMONT.

« Motiers, le 28 mars 1763.

« Voici, Monsieur, un écrit devenu nécessaire. Quoique mes agresseurs y soient un peu malmenés, ils le seroient davantage si je ne vous trouvois pas en quelque sorte entre eux et moi. Comptez, Monsieur, que, si vous cessiez de leur servir de sauvegarde, ils ne s'en tireroient pas à si bon marché. Quoi qu'il en soit, j'espère que vous serez content de la classe à part où j'ai tâché de vous mettre ; et il ne tiendra qu'à vous de connoitre, et dans cet écrit et dans toute ma vie, qu'en usant avec moi de procédés honnêtes vous n'avez pas obligé un ingrat. »

2. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 77-79.

j'ai cru ensuite qu'il était plus sage de vous écrire par le courrier. Tout le monde me demande cette Lettre qui en vérité est admirable, je ne la prête qu'à ceux qui vous aiment et qui la lisent devant moi ; il n'y a que M. Jallabert et M. Mussard qui l'aient eue entre leurs mains, j'étais bien assuré qu'ils n'en feraient pas un mauvais usage ; ils en sont l'un et l'autre enchantés. Un seul trait leur déplaît, et s'il était possible de faire un carton, je crois que vous feriez bien de suivre leur avis, c'est l'endroit où vous dites que *les prêtres ont pour préservatif l'Aloïsia*[1]. Cela est un peu trop fort, ils craignent que cela ne blesse à Genève même. Nous ne sommes pas, ou nous ne devons pas être les champions des prêtres mais quand les choses se traitent avec passion, et que l'on agit par esprit de parti, on prend occasion de tout pour clabauder. S'il était possible de changer cela, je crois que vous feriez bien de faire un carton. On empêcherait que le livre ne se publiât ici, jusqu'à l'arrivée du carton. Au reste, j'espère beaucoup que nous finirons tout au moyen de cette Lettre. De Luc en est transporté, il m'a dit qu'il différait moins de vous que vous ne pensiez. Pour moi, je vous l'ai dit il y a longtemps, je pense comme vous.

Je viens d'essuyer le plus ridicule affront possible. Je ne sais pas plus les affaires de notre Compagnie que celles du conclave. Or il arriva que l'on fit vendredi passé l'élection d'un ministre de campagne, et qu'on se mit dans la tête de me faire pasteur, dans le temps que je ne pensais qu'à dîner. Un de mes amis vint m'avertir ; j'écrivis tout de suite à la Compagnie que je n'en voulais rien, et qu'on devait le savoir ; on opina sur ma lettre et l'on me refusa ma décharge. Je fus nommé avec un de mes confrères qui n'avait que cinq ans de ministère, moins que moi, je crus donc que je serais élu, je l'avoue, je n'ai jamais senti une plus violente douleur. Appa-

1. *Aloysiæ Sigeæ Toletanæ satyræ sotadica, de arcanis Amoris et Veneris. Aloïsia hispanice scripsit. Latinitate donavit Johannes Meursius,* ouvrage licencieux publié subrepticement à Grenoble en 1659, dont le véritable auteur était Nicolas Chorier, et qui fut maintes fois réimprimé, spécialement au XVIIIe siècle. [P.-P. P.]

remmment votre amitié pour moi me sauva, car mon cadet fut retenu, et je fus éconduit, à ma grande satisfaction, et j'ose dire à la honte de la Compagnie, car celui qu'on m'a préféré est l'honnête Martin, mais le public a jugé que je valais bien Martin et que j'avais cinq ans de plus. Il ne pouvait pas m'arriver de plus grand bonheur, parce qu'à présent je suis en droit de refuser toute église, et qu'en conséquence j'ai demandé d'être ôté du tableau des indications. C'est un grand pas de fait, au premier voyage que je ferai, je demanderai le reste, ma chaîne me pèse, et vous m'avez rendu ce pays odieux. Mon cher concitoyen, que vos compatriotes sont petits, si vous saviez toutes leurs basses manoeuvres, comme ils trompent, comme ils sont trompés, et cela pour des riens, vous les trouveriez plus bêtes que méchants, vous auriez en conscience pitié de leur extravagance. Cependant je voudrais fort que vous fussiez bien avec eux ; si quelqu'un peut les ramener, leur donner un peu de sagesse, c'est vous seul, et ce ne sera pas le plus petit miracle que vous aurez fait. — Au reste, je vous avais proposé d'envoyer votre livre à Paris, j'ai compris par votre silence que vous n'approuviez pas cette idée, je ne le ferai pas. Il me tarde bien de vous embrasser, j'attendrai que vous me fixiez le moment de mon départ. Chaque jour vous me devenez plus cher, mon coeur se retire des hommes pour se concentrer en vous, car je ne trouve de vertu qu'en vous. Votre morceau sur les protestants de France est un morceau admirable. — Voltaire vient de faire sur le même sujet un livre abominable, il devient tous les jours plus fol.

N° 1754.

A Monsieur
Monsieur L. Vsteri
Ministre du St Evangile
A Zurich [1].

A Motiers 31 Mars 1763.

Il y auroit, Monsieur, bien des refléxions à faire sur l'histoire intéressante dont vous me faites le détail dans vos deux dernières Lettres, mais cela seroit trop long dans une lettre ; il vaut mieux renvoyer au tems où j'aurai le plaisir de vous voir. En attendant, je félicite votre pays d'être délivré d'un fripon en place, et votre Magistrat d'avoir eu le courage et l'intégrité de s'en défaire : cela fait voir que ceux qui l'ont jugé ne lui ressemblent pas, et, pour quelque tems au moins, cela doit ôter à d'autres l'envie de lui ressembler.

J'ai barbouillé une manière de lettre à M. l'Archevêque de Paris, laquelle vient d'être imprimée en Hollande. Nôtre ami Moultou a vu cette lettre, et il me paroît qu'il en est content ; j'espère que vous le serez aussi, quand j'aurai pu vous la faire parvenir. Mais c'est là la difficulté, car, quoique la brochure soit petite, il y auroit de l'indiscrétion à vous l'envoyer par la poste, n'étant pas à portée d'affranchir. Et dans ce village il est inutile d'espérer des occasions. Indiquez-moi quelque voye, si vous en connoissez.

Je suis fort obligé à M. Gesner et de la bienveillance dont il m'honore, et du cas qu'il veut bien faire de mes écrits. Mais vous savez que j'ai quitté la plume, car je ne compte pas pour quelque chose une défense de ma personne, à laquelle on m'a forcé. Quant à ce qui reste en manuscrit, c'est une affaire à

1. Transcrit le 25 octobre 1917 de l'original autographe signé, que m'a communiqué M. Paul Usteri. In-8° de 4 p., l'adresse sur la 4e, avec cachet oriental sur cire rouge. Cette lettre a été publiée en 1910 par MM. Paul Usteri et Eug. Ritter, *loc. cit.*, p. 54, 56.

discuter avec lui, quand j'aurai le plaisir de l'embrasser et de le connoître. Je vous prie de lui faire de ma part mille salutations, de même qu'à tous ces Messieurs qui m'honorent de leurs bontés. Quelque triste que soit mon état actuel, je ne saurais renoncer à l'espoir d'aller cet été vous voir en bonne compagnie, et faire connoissance avec tous les dignes amis dont vous me parlez.

Je ne peux pas vous répondre bien positivement sur la lettre que nous soupçonnons s'être égarée. Parmi la prodigieuse quantité que j'en reçois, il m'est impossible de tenir registre de chacune, et quoiqu'il y en ait fort peu qui me fassent autant de plaisir que les vôtres, il se peut que l'ordre de réception ne soit pas resté dans ma mémoire, et j'aie cru mal à propos vous avoir écrit le dernier. Excusez, cher ami, mon étourderie ou ma paresse : vous n'aurez jamais à excuser mon indifférence et ma tiédeur. Je vous salue et vous embrasse de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

N° 1755.

[Milord Maréchal à Rousseau][1].

2 avril 1763.

Mon bon ami Jean-Jacques, on ne peut guère vous accuser de hurler avec les loups. Vous accusez cependant les Anglais d'être féroces ; vous l'avez tant ouï-dire, vous avez entendu parler de leurs combats de gladiateurs, etc., enfin vous l'avez cru sur la parole des autres. Comme votre opinion porte coup, j'ai barbouillé des faits dont je sais une partie vraie et je crois les autres ; lisez-les, et puis quand vous viendrez à Colombier, vous me direz si j'ai raison ou si je me trompe. Bonjour.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 84.

N° 1756.

A Monsieur
Monsieur Rousseau
A Motiers-Travers
par Pontarlier [1].

(Lettre de Mme de Verdelin.)

1 Avril [1763].

J'avois espéré, mon voisin, que les jours doux et charmants que nous venons d'avoir auroient fait des miracles sur votre santé à la suite du cruel hiver que nous avons essuyé. Je m'en réjouissois vingt fois le jour et je ne puis vous rendre avec quel serrement de coeur j'ai réfléchi sur vos souffrances et sur ma joie. Hélas ! voilà l'absence, mon cher voisin. Vous trouverez partout des amis qui seront empressés de remplacer ceux que vous aviez dans ce pays-ci, qui vous en dédommageront ; mais, pour moi, je ne retrouverai pas mon voisin. Je vous assure que je ne cherche plus d'amis ; ceux que j'ai eus m'ont trompée ; je n'ai que vous qui pouviez faire le bonheur et la douceur de ma vie, dont les conseils étoient si nécessaires à ma pauvre tête, et vous m'êtes enlevé. Je me flatte que je ne vous perdrai pas ; non, cette idée n'est jamais venue affliger mon esprit ; depuis que vous m'avez promis d'avoir de l'amitié pour moi, il ne m'est pas venu à l'esprit que vous puissiez me l'ôter. Ce n'est pas mon amour-propre qui me donne cette confiance. J'envoie chez Madame de Chenonceaux qu'on m'avoit dit mieux, et [2] pour en avoir des nouvelles plus sûres, j'écris à une de ses amies dont je reçois la réponse en l'instant : « Il y a aujourd'hui huit jours qu'elle a repris son bon sens, et il y en

1. Transcrit de l'original autographe (Bibl. de Neuchâtel). Imprimé en partie par Streckeisen-Moultou, t. II, p. 492-494.

2. « qu'on m'avoit dit mieux, et », mots omis par Streckeisen.

a deux qu'elle a été en faire part à ses amies ». J'en avois déjà ouï dire quelque chose. Aussitôt que j'ai pu faire partir cette lettre, je me suis hâtée de vous en faire part. Je me suis bien reprochée de vous avoir parlé de ses malheurs ; je n'avois pas cru vous les apprendre. Son mari est enfermé à Pierre-Encise, à ce qu'on dit. C'est ce dernier malheur qui lui a causé la maladie cruelle qu'elle a eue et la perte de sa raison. Je ne sais si elle est plus heureuse de l'avoir retrouvée.

Je vous rendrai compte, mon cher voisin, de l'effet de votre réponse à l'Archevêque ; elle ne paroît pas encore. Aussitôt qu'il paroîtra quelque chose de vous, je suis sûre que Madame la Marche[1] ne me le fera pas attendre ; mais, si cet écrit étoit retardé par les chemins, et que vous veuilliez m'en envoyer un par la poste, ayez la bonté de l'adresser à M. Augard, contrôleur des postes, rue Montmartre, et une seconde enveloppe à M^de^ Dancour, qui me l'enverra tout de suite à Soisy, où je dois aller passer quelques jours. Il me semble que j'y passerai l'été : on ne me parle plus de l'éloigner. Le p[ère] Alamanni prétendoit que si nous allions à Tours, il vous donneroit une cellule, et que nos seigneurs respecteroient encore plus votre personne que votre gîte. Il m'écrit pour me parler de vous. Votre doyenne vous baise la patte ; elle mange mieux la nuit, cela est vrai ; mais elle est assez bonne pour prendre quelquefois dans les doigts de mes bamboches un petit morceau de pain dans du lait, ou de mou. Elle a son appartement à côté du leur, et lorsqu'elle veut leur faire visite, on la fête, mais on n'a pas celle de les lui rendre ; elle seule a la clef de son appartement[2], et mon gouverneur, pour lui porter à manger, soir et matin ; je partage souvent ce soin avec lui. Bonjour, mon cher voisin ; l'office m'appelle, et je trouve que c'est une triste chose de vous quitter. Bonjour, bonjour ; une embrassade tendre à Melle Levasseur.

1. Streckeisen-Moultou imprime : « Madame la Maréchale ».

2. « Elle a son... la clef de son appartement ». Phrase indéchiffrable pour Streckeisen, qui imprime seulement ces mots : « Elle a son appartement à côté du leur ; elle seule en a la clef. »

N° 1757.

A MONSIEUR
MONSIEUR MOULTOU
MINISTRE DU St EVANGILE
A GENÈVE [1].

Ce 2 Avril [1763].

Ce n'étoit pas, cher ami, que je désapprouvasse l'envoi d'un exemplaire en France, que je ne vous ai pas répondu sur le champ ; mais l'ennui, les tracas, les souffrances, les importuns me rendent paresseux ; l'exactitude est un travail qui passe ma force actuelle. Faites ce que vous voudrez, vôtre envoi ne sera qu'inutile ; voila tout. Vous n'avez que trois exemplaires, j'attends d'en avoir davantage pour vous en envoyer ; encore ne sais-je pas trop comment.

Vernet est un fourbe. Je n'approuve point qu'on lui fasse lire l'ouvrage ; encore moins qu'on le lui prête. Il ne veut le voir que pour le faire décrier par les petits viperaux qu'il éléve à la brochette et par lesquels il répand contre moi son fade poison dans les Mercures de Neufchâtel.

Vous devez comprendre qu'un carton est impossible, dés qu'une fois un ouvrage est sorti de la boutique du libraire. Si vous voulez en faire un pour Genève en particulier, soit ; j'y consens, mais je ne veux pas m'en mêler ; et soyez persuadé que cela ne servira de rien. Quand on cherche des pretextes on en trouve. Les Genevois m'ont trop fait de mal pour ne pas me haïr, et moi, je les connois trop pour ne les pas mépriser. Je prévois mieux que vous l'effet de la Lettre. J'ai honte de porter encore ce même titre dont je m'honorois ci-devant ; dans six mois d'ici je compte en être délivré.

1. Transcrit, le 25 novembre 1915, de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, rec. Moultou, fol. 72, 73. In-8° de 4 p., l'adresse sur la 4e, avec le cachet à la devise sur pain à cacheter. Chiffre postal 8 s.

Vôtre aventure avec la Compagnie ne m'étonne point. Elle me confirme dans le jugement que j'ai porté de toute cette Prêtraille. Je ne doute point qu'en effet vôtre amitié pour moi n'ait produit vôtre exclusion : mais loin d'en être fâché je vous en félicite. L'état d'homme d'Eglise ne peut plus convenir à un homme de bien ni à un croyant. Quittez-moi ce collet qui vous avilit. Cultivez en paix les lettres, vos amis, la vertu : soyez libre puisque vous pouvez l'être. Les marchands de Religion n'en sauroient avoir. Mes malheurs m'ont instruit trop tard, qu'ils vous instruisent à tems.

Je souffre beaucoup, cher ami ; je me suis remis à l'usage des sondes pour tacher de me procurer un peu de relâche quand vous serez avec moi. Je me ménage ce tems comme le plus précieux de ma vie, ou du moins le plus doux qui me reste à passer. Ménagez-vous la liberté de venir quand je vous écrirai ; car malheureusement je suis encore moins maitre de mon temps que vous du vôtre.

J'ai toujours oublié de vous dire que j'ai à Yverdun un cabriolet que je ne serois pas fâché de trouver à vendre. Pourroit-il vous servir, en attendant, dans nos petits pélerinages ? Pour moi vous savez que je n'aime aller qu'à pieds. Si vous avez des jambes nous nous en servirons, mais à petits pas, car je ne saurois aller vite ni faire de longues traittes ; mais je vais toujours. Nous causerons à nôtre aise : cela sera délicieux. Je vous embrasse.

Si vous amenez quelqu'un, tâchez au moins que nous puissions un peu nous voir seuls.

N° 1758.

[De Malesherbes à Rousseau][1].

à paris. ce 3 avril 1763.

j'ai reçu, monsieur, la marque d'attention que vous me donnez en m'envoyant votre réponse à m. l'archevêque de paris. je ne peux rien vous dire sur le fond de l'ouvrage, car il ne m'est pas encore parvenu, malgré le soin qu'a pris le libraire rey de me l'envoyer par la poste. c'est une méprise qui arrive quelquefois dans les bureaux des postes de france, et qui sera incessamment réparée.

mais, en attendant que je vous parle de l'ouvrage même, trouvez bon que je vous assure de la reconnoissance avec laquelle je reçois des marques de votre souvenir et de votre amitié qui me sera toujours précieuse, et de tous les sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être, monsieur, votre trés-humble et très-obéissant serviteur.

de lamoignon de Malesherbes

1. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

N° 1759.

A Monsieur
Monsieur jean jacques Rousseau
cytoyen de Genève
à Mautier travers dans le comté
de Neufchatel
par Pontarlier[1].

(Lettre de Watelet.)

je desirois, Monsieur, que vous ne m'ayés pas oublié ; je souhaitois avoir de vos nouvelles, et vous remplissés mes desirs en joignant a ce plaisir que vous me faites, un sentiment d'autant plus precieux pour moi que votre caractere en garantit la franchise, et que par la il est absolument conforme a celui que vous m'avés inspiré depuis longtems. recevés tous mes remercimens et mes vœux sinceres pour votre santé et pour votre bonheur, quand a ce dernier bien vous avés de l'avantage sur la plus grande partie des hommes, car en le cherchant dans la jouissance d'une ame vertueuse vous le trouvés dans vous meme, il vous a suivi de Montmorenci a Mautier travers, et vos talens et vos gouts ont transporté dans votre solitude tous les ornemens qui vous conviennent, les circonstances des tems, les delires des hommes et la nature des differens sejour que vous habités ne peuvent rien sur des richesses que vous tirés de votre propre fond, il ne me reste rien a souhaiter pour vous a cet egard ; pour moi je desire que les sentimens d'amitié dont vous me flattés soient aussi inalte-

1. *INÉDIT.* Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Petit in-4°, de 4 p., la troisième blanche, l'adresse sur la 4e. Cachet de cire rouge, aux armes de Watelet, d'azur à une ancre d'argent accostée de deux étoiles du même.

rables que l'estime que vous merités et que l'est l'attachement que je me fais un plaisir sensible de vous vouer pour la vie.

WATELET

nos amis M[rs] l'oiseau ont été enchantés d'apprendre de moi de vos nouvelles, et me chargent de leurs amitiés. si je vous suis bon a quelque chose, disposés de moi je vous prie et soyés assuré que cette offre naive et sincere est di[c]tée par l'estime et l'amitié comme la demande que je vous fais de ne pas borner a une seule lettre cette correspondance qui touche et flatte mon ame.

M[de] le comte me prie de vous rappeller son souvenir.

a Paris ce 4 avril 1763.

N° 1760.

A M. [L'ABBÉ DE LA PORTE][1].

Motiers, le 4 avril 1763.

Vous pouvez savoir, Monsieur, que je n'ai jamais concouru ni consenti à aucun des recueils de mes écrits qu'on a publiés jusqu'ici ; et, par la manière dont ils sont faits, on voit aisément que l'auteur ne s'en est pas mêlé. Ayant résolu d'en faire moi-même une édition générale, en prenant congé du public, je le vois avec peine inondé d'éditions détestables et réitérées, qui peut-être le rebuteront aussi de la mienne avant qu'il soit en état d'en juger. En apprenant qu'on en préparoit encore une nouvelle où vous êtes, je ne pus m'empêcher d'en faire des plaintes ; ces plaintes, trop durement interprétées, donnèrent lieu à un avis de la gazette de Hollande, que je n'ai

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

ni dicté ni approuvé, et dans lequel on suppose que le sieur Rey a seul le droit de faire cette édition générale, ce qui n'est pas. Quand il en a fait lui-même un recueil avec privilège, il l'a fait sans mon aveu ; et au contraire, en lui cédant des manuscrits, je me suis expressément réservé le droit de recueillir le tout, et de le publier où et quand il me plairoit. Voilà, Monsieur, la vérité.

Mais, puisque ces éditions furtives sont inévitables, et que vous voulez bien présider à celle-ci, je ne doute point, Monsieur, que vos soins ne la mettent fort au-dessus des autres : dans cette opinion, je prends le parti de différer la mienne, et je me félicite que vous ayez fait assez de cas de mes rêveries pour daigner vous en occuper. Malheureusement le public, toujours de mauvaise humeur contre moi, se plaindra que vous m'honorez à ses dépens. Il dira qu'un éditeur tel que vous lui rend moins qu'il ne lui dérobe ; et quand vous pourriez lui plaire et l'éclairer par vos écrits, il regrettera le temps que vous prodiguez aux miens.

Je vous remercie, Monsieur, d'avoir bien voulu m'envoyer la note des pièces qui devront entrer dans votre recueil : vous êtes le premier éditeur de mes écrits qui ait eu cette attention pour moi. Entre celles de ces pièces dont je ne suis pas l'auteur, j'y en trouve une qui ne doit être là d'aucune manière ; c'est le *Petit Prophète* [1]. Je vous prie de le retrancher, si vous êtes à temps ; sinon, de vouloir bien déclarer que cet ouvrage n'est point de moi, et que je n'y ai pas la moindre part.

Recevez, Monsieur, je vous supplie, mon respect et mes salutations.

1. Brochure de Grimm.

N° 1761.

A M. J. Burnand[1].

Motiers, le 4 avril 1763.

Je suis très content, Monsieur, de votre dernière lettre, et je me fais un très grand plaisir de vous le dire. Je vois avec regret que je vous avois mal jugé. Mais, de grace, mettez-vous à ma place. Je reçois des milliers de lettres où, sous prétexte de me demander des explications, on ne cherche qu'à me tendre des pièges. Il me faudroit de la santé, du loisir et des siècles pour entrer dans tous les détails qu'on me demande ; et, pénétrant le motif secret de tout cela, je réponds avec franchise, avec dureté même, à l'intention plutôt qu'à l'écrit. Pour vous, Monsieur, que mon âpreté n'a point révolté, vous pouvez compter de ma part sur toute l'estime que mérite votre procédé honnête, et sur une disposition à vous aimer, qui probablement aura son effet si jamais nous nous connoissons davantage. En attendant, recevez, Monsieur, je vous supplie, mes excuses et mes sincères salutations.

N° 1762.

A M. [Duchesne ?][2].
(Fragment.)

Motiers, 5 avril 1763.

.... La nouvelle édition que je medite est une entreprise[3] également importante pour ma subsistance et pour ma repu-

1. Transcrit de l'imprimé en 1789 par Du Peyrou, dans *Nouvelles lettres de J. J. Rousseau* (Paris, Poinçot et Lejay), et collationné sur le brouillon autographe, conservé à la bibliothèque de Neuchâtel.

2. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Lescure, dans *Les Autographes*, p. 251, 252, d'après une citation du Catalogue de la vente A. Donnadieu, faite à Londres en 1851.

3. L'imprimé porte « interprète » au lieu d' « entreprise ».

tation ; tous mes écrits doivent y entrer sans exception. Lorsque vous pourrez avoir quelques épreuves du Frontispice de la Nouvelle Héloïse, vous m'obligerez de me l'envoyer, et quand vous aurez le loisir de m'écrire, vous me ferez plaisir de me marquer si l'on voît à Paris ma lettre à M. l'Archevêque et ce qu'on en dit. La fantaisie d'écrire cette lettre me vint de ce que vous me marquâtes que le Mandement passoit pour être bien fait....

N° 1763.

A MADAME
MADAME DE LA TOUR [-DE FRANQUEVILLE]
RUE NEUVE St AUGUSTIN
AU COIN DE LA RUE RICHELIEU
A PARIS [1].

Ce 7 avril 1763.

Je suis d'autant plus en peine de vous, Madame, que n'ayant pas de vos nouvelles depuis longtems, je sais que M. Breguet [2] n'en a pas non plus. Je me souviens bien cependant que vous m'avez écrit la dernière; mais si vous comptiez à la rigueur avec moi, à combien d'égards ne resterois-je pas insolvable! Vous m'avez accoutumé à plus d'indulgence, et cela me fait craindre que vôtre silence actuel n'ait quelque cause dont la crainte m'allarme beaucoup. De grace, Madame, tranquillisez-moi par un mot de lettre. Dans l'incertitude de ce qui peut être arrivé, je n'ose faire celle-ci plus longue, jusqu'à ce que je sois assuré que ce que j'écris continue à vous parvenir.

1. Transcrit de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. Négociant aux Verrières, qui correspondait avec Mme de la Tour-de Franqueville. [Th. D.] — C'est ce M. Breguet qu'elle nommait son « papa ». [P.-P. P.]

N° 1764.

A MONSIEUR
MONSIEUR J. J. ROUSSEAU
À MOTIER-TRAVERS [1]

(Lettre de Rey.)

J'attendois, mon cher Rousseau, votre lettre du 28e mars dernier pour vous écrire, votre précédente n'en demandant pas, et ne croyant pas devoir les multiplier sans nécessité. J'ai donné cours à votre lettre pour Londres. Mon envoi pour Londres étoit déjà fait quand la chère votre du 28e février m'est parvenue. Je ne puis donc en faire passer à Mr J. Rousseau & David Hume, mais j'ai mandé à De Hondt et Becket votre intention ; je pense qu'ils s'en acquitteront volontiers.

Je n'ai appris que depuis peu de jours que ces Messrs ont fait faire une traduction d'Emile, à laquelle ils ont ajouté votre portrait. Je leur ai dit que vous en seriez bien fâché, que si vous me l'aviez voulu permettre, je l'aurois fait depuis longtemps. De Hondt, qui étoit chez moi, m'a demandé à voir votre représentation : je la lui ai fait voir. Vous savez peut-être qu'ils ont aussi réimprimé *Emile* en françois. Les libraires Nourse (?) et Vailland (*sic*) ont fait faire une traduction d'Emile, qu'on dit mauvaise.

J'ai envoyé à Rouen 500 Reponse à De Beaumont. C'est le seul endroit dans toute la France où l'on en veuille avoir. S'ils y arrivent avant qu'il en pénétre un exemplaire de ceux que je vous ai envoyés, j'en dois tirer 500tt. S'ils arrivent trop tard, c'est autant de perdu. J'en ai envoyé 300 en commission à De

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Rey, fol. 202, 203. — 3 p. de texte in-4°, plus, à la p. 4, quatre lignes dans le sens de la hauteur ; et l'adresse. Chiffre postal : 36, et un autre 12. — Cachet aux initiales sur pain à cacheter.

Hondt et Beckett à 5s l'exemplaire; je ne les mettrai en vente dans ce pays qu'au premier de may.

On me mande de Genève, en date du 29 mars, que depuis 10 à 12 jours, votre Reponse y paroit. Je souhaite que Fauche ne prenne pas ce prétexte pour ne pas accepter les 500 à lui envoyés.

Je sais bien bon gré à Mr. Rilliet d'avoir eu soin des paquets que je lui avois remis pour vous et d'avoir réussi à vous les faire parvenir; j'ai bien craint qu'il ne fût obligé de les laisser quelque part en route.

Ma femme et Madelle Du Moulin se portent à merveille, elles vous embrassent. La petite a été réellement malade des dents : trois ont percé, qui lui ont coûté un rhume affreux, beaucoup de dégoût, elle ne pouvoit presque pas reposer. J'ai craint de la perdre; présentement elle se remet; je vais l'embrasser pour vous.

Si Fauche avoit bien pensé, il auroit dû profiter de votre complaisance; ne l'ayant pas fait, il faut ou qu'il en ait été détourné par crainte, ou qu'il soit décidé à me les laisser pour mon compte. A votre place, vous ne pouviez pas en agir plus honnêtement.

Pourquoi ne m'envoyez vous pas un contre-avis pour réparer le tort que je vous ai fait sans le savoir en faisant celui que j'ai publié? Je suis tout disposé à le réparer. Je suis persuadé que Messrs. De Malesherbes et De Luxembourg ont reçu les exemplaires à eux envoyés, mais, excepté ceux-là, je ne crois pas qu'il y en ait encore entre les mains des particuliers. J'en ai fait partir 12 exempl. dans une caisse pour Paris : reste à savoir s'ils passeront. Je ne puis pas vous dire ce qu'on en pense encore, puisqu'il n'est pas public.

J'ai appris depuis peu qu'il y avoit à Paris une Réfutation d'Emile en 3 vol., imprimée chez Dessaint et Sailland.

La plus saine partie des lecteurs sont pour vous, quelques théologiens même trouvent qu'on vous a traité trés durement. Si le Contract social a été condamné a Genève et ici, ce n'est absolument qu'à la sollicitation de la France : vous devez

en être persuadé; je le tiens de differentes personnes qui prétendent le bien savoir.

Et puisque vous savez qu'on a une mauvaise volonté pour vous dans vos quartiers, pourquoi y restez-vous? Je vous ai si souvent proposé de venir ici qu'à votre place je le ferois : vous y auriez la paix très sûrement. De Hondt me disoit il y a peu qu'il a fait un voyage ici, que vous étiez très estimé en Angleterre.

Vous me flattez beaucoup, mon cher Rousseau, en me témoignant que ma visite vous fera plaisir : il n'en est pas moins chez moi. Notre voyage avec Mr de Lorme étoit fixé au 1er may prochain; il m'a prié hier que je l'ai vu de le remettre au 8 du même mois. Il faut compter que je ne pourrai être chez vous qu'au 20, ou environ. Je me propose de passer avec vous une huitaine de jours, d'aller ensuite embrasser mon père, où j'en resterai quinze; puis m'en revenir. Si vous pouviez.....[1] vous de ne point tant vous chagriner et de laisser courir le monde comme il va, je crois que votre santé en seroit mieux, et vous ne vous tourmenteriez pas pour bien des choses auxquelles vous ne pouvez remédier. Vous avez tant de grands hommes devant vos yeux qui ont été la victime de leur probité qu'il n'est point extraordinaire que dans le siécle où nous vivons, vous soyez la victime; Il doit vous suffire que les gens sensés, instruits, estimables par leurs moeurs, probité, vous rendent justice. Ces gens-là vivent comme vous éloignés des affaires et ne sont pas le grand nombre; ils n'ambitionnent pas les charges publiques, et voilà pourquoi il y en a si peu et que l'homme de bien n'est pas soutenu.

Je me propose, étant chez vous, de vous payer le manuscrit de votre réponse à De Beaumont, de donner de l'argent à Madelle Le Vasseur, que je salue, pour sa pension, et de régler l'affaire de vos OEuvres complètes. Si cette dernière affaire ne peut pas attendre jusqu'à ce tems-là, mon sentiment est, puis-

1. Il y a ici un trou dans le papier. Le sens demande quelque chose comme : « prendre sur ».

que vous voulez bien que je vous dise ce que j'en pense, que, ne pouvant empêcher l'édition de Paris, vous acceptiez les 50 louis neufs, en leur disant que, ne pouvant donner vos OEuvres complètes, je m'engage, moi, à les donner, sans en retrancher un mot, qu'ainsi vous vous réservez le droit de me donner ce dont ils ne pourront pas faire usage. Si cela ne peut avoir lieu de cette façon, j'accepte le marché et je vous payerai 60 louis neufs effectifs, car n'ayant aucun droit à vos OEuvres complètes, je n'ai aucun droit à partager avec vous ce qu'il peut vous en revenir, et il y auroit de l'inhumanité de vous prendre une partie de votre substance, puisque je voudrois, aux dépends de ce que je possède, rendre votre sort aussi heureux que je le demande pour moi-même; et en attendant, mon cher Rousseau, vous devriez me donner la satisfaction de contribuer à votre bien être en usant de ce que j'ai comme de votre bien propre.

En relisant votre lettre, je comprends que l'édition de Du Chesne se fait sans votre participation ; vous feriez une grande folie de ne pas accepter les 50 louis neufs. Ils ne l'entreprendroient pas s'ils n'étoient comme sûrs d'y faire du bénéfice.

Je vous embrasse de tout mon coeur et suis sans réserve tout à vous.

Rey

Le 8e Avril 1763.

N° 1765.

[Usteri à Rousseau][1].

[Zurich,] 9 avril 1763.

J'ai été d'autant plus étonné, mon très cher ami, de recevoir de vos nouvelles, que des lettres de Berne m'avaient beaucoup alarmé, et m'ôtaient presque toute espérance de

1. Transcrit de l'imprimé en 1910 par MM. Paul Usteri et Eug. Ritter, *loc. cit.*, p. 56-57.

vous revoir, me disant qu'un nouvel accès de maladie faisait tout craindre pour votre vie.

Mais enfin, mon ami, vous vivez, et vous ne renoncez pas au projet de venir chez nous ; je vous prie seulement de ne pas trop le renvoyer, car si vous attendez jusqu'à l'été, il se pourrait bien que des pluies vous fissent encore le renvoyer jusqu'à l'automne, et que de cette façon la saison passât sans que vous eussiez fait le voyage, et sans que nous eussions le plaisir de vous voir. Ne pourriez-vous pas persuader M. Moultou de venir avec vous ? Marquez-moi surtout, mon ami, le temps de votre départ, afin que nous puissions, M. Hess et moi, nous rencontrer et faire une partie de chemin avec vous.

Je vous remercie d'avance, mon cher ami, du cadeau que vous voulez me faire de votre lettre à M. de Beaumont. Ne croyez pas que je regarde au port que je paie d'un paquet qui me vient de votre part, et qui contient de vos écrits et surtout votre justification : car quoique je ne sois pas de ceux qui en ont besoin, je serais charmé d'y lire votre propre défense, et de la faire voir à ceux qui pourront s'en édifier. Apparemment que notre cher Moultou en est très content, car Mlle Curchod, qui l'aura lue avec lui, m'en parle comme d'un écrit fait pour subjuguer tous vos détracteurs. Je vous prie donc de me l'envoyer tout de suite par la poste, sans attendre une occasion qui pourrait se présenter.

Mais comment se fait-il que cela s'imprime en Hollande, où les États ont condamné *Emile ?* Ces messieurs se rétracteront-ils encore une fois, ou ne craignent-ils pas le reproche d'être inconséquents ?

M. Gessner est très sensible à vos compliments, et vous assure de sa parfaite estime et de son attachement.

Adieu, mon ami, portez-vous bien, je vous salue et vous embrasse de tout mon coeur.

N° 1766.

A MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAUX (*sic*)
CITOYEN DE GENÈVE
A MOTIER-TRAVERS[1].

(Lettre de La Roche.)

De Paris, ce 9 avril 1763.

Monsieur, le monsieur qui donne le reméde me l'a apporté ce matin ; je l'ai porté tout de suite chez M. de la Reynière, qui doit vous le faire tenir pour que vous l'ayiez plus promptement. Il y a dans la boîte une lettre du monsieur, qui vous enseignera la façon de vous l'administrer, et il prétend qu'au bout de quinze jours, vous sentirez du soulagement marqué et, en un mois, vous pisserez en plein canal, sans aucune rétention, et continué jusqu'à parfaite guérison, duquel il me paraît être sûr. Ce n'est point un charlatan, car il n'a pas voulu recevoir rien ; il m'a seulement dit que quand vous seriez guéri, que l'on lui payerait son déboursé. Il me paraît un galant homme, et grande envie de vous guérir. Selon ce qu'il m'en a dit, tous ceux à qui il l'a donné ont été guéris, à commencer par lui. Je compte faire partir le reste de votre bibliothèque la semaine prochaine, auquel je joindrai le drap, doublure, et cordonnet, que vous demandez. M. et Mme la maréchale sont à l'Isle-Adam ; ils sont en bonne santé, ainsi que Mme de Montmorency. M. le duc de Villeroy va autant bien qu'il puisse être ; le corps est bon, il n'y a que la jambe qu'il traîne.

1. En partie *INÉDIT*. Transcrit, par J. Richard, de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. — En 1865, dans *Amis et Ennemis*, t. I, p. 497, Streckeisen-Moultou a publié la fin de cette lettre, à partir de « je compte faire partir », jusqu'à « attachement ».

M[lle] Gertrude est malade, il y a trois mois, d'une fièvre, que la faculté ne peut pas faire en aller ; elle faiblit tous les jours, et elle n'est pas bien.

M[me] La roche embrasse M[lle] Levasseur, si j'osais, j'en ferais autant ; mais, je lui présente mon respect, et nous sommes, de monsieur Rousseaux (*sic*), avec un sincère attachement,

Les très humbles et très obeissants
serviteur.

La Roche

N° 1767.

[Loyseau de Mauléon à Rousseau] [1].

(Fragments.)

10 avril 1763.

...Que de choses, mon cher ami, nous aurions à nous dire si nous nous promenions encore dans la vallée de Montmorency !....

....Watelet, notre ami, à qui j'ai dit que je vous écrivais, vous embrasse. J'aurais bien voulu être de la partie lorsqu'il alla, en dépit des vents et des vagues, vous relancer à Môtiers. Il part en décembre pour l'Italie. Peut-être vous reverra-t-il encore ; c'est un bonheur que je lui envie, et que je ne veux pas désespérer de partager quelque jour....

1. *INEDIT*. Transcrit, par J. Richard, de l'original autographe signé, conservé la Bibliothèque de Neuchâtel.

N° 1768.

A Mme [la Marquise de Verdelin] [1].

Môtiers, le 10 avril 1763.

Voici, Madame, la brochure en question ; je souhaite que sa lecture vous amuse et que vous n'y trouviez rien d'indigne d'un homme que vous honorez de vôtre amitié. J'espère y avoir gardé pourtant la décence et la modération convenables. Il est permis à l'innocence de n'être pas préparée aux outrages ; mais si je me suis trompé dans la manière de les repousser, l'erreur n'est que dans mon esprit, car je vous jure que mon coeur n'est point aigri du tout. Si l'on me rappeloit demain je retournerois avec joye, et vous en savez bien la principale raison.

Bon jour, Madame, l'heure presse et je ne veux pas manquer ce courrier.

N° 1769.

A. M. [Léonard Usteri] [2].

A Môtiers le 11. Avril. 1763.

Voila, trés cher Ami, la brochure que vous voulez que je vous envoye par la poste et qui vous coûtera plus que ne valent l'ouvrage et l'Auteur. J'en sens les defauts plus que

1. Transcrit à Alençon, le 3 mars 1924, de l'original autographe non signé, et sans adresse, appartenant à M. le comte Le Veneur. 4 p. petit in-8°, les trois dernières blanches. Imprimé en 1840 dans l'*Artiste,* p. 34, 35. [P.-P. P.]

2. Transcrit le 25 octobre 1917 de l'original autographe signé et sans adresse, que m'a communiqué M. Paul Usteri. In-8° de 4 p. le texte sur les deux premières, plus le P. S. en 2 lignes sur la 3e, et la 4e blanche. Au-dessous de la date, Usteri a écrit : « reçu 14, rep. 16 ».

personne, mais j'espére que vous y reconnoitrez toujours un homme de courage qui aime la vérité et que ses malheurs n'ont point avili. Quoique les Etats généraux aient defendu mon ouvrage sur l'éducation, ils l'ont fait malgré eux et par un effet de cette politique pusillanime qui force les petits Etats à imiter les sotises des grands. Mais dans le fond je sais qu'ils ont été très piqués de l'insolence avec laquelle le Parlement de Paris a fait bruler leur privilége avec mon livre, et ils ne sont nullement fâchés que dans ce dernier Ecrit je donne un peu sur les doigts à ce Parlement.

Si je puis vous aller voir, ce sera dans le Mois de May, et j'espère que nôtre ami Moultou sera de la partie ; mais vû mon état actuel il n'y a encore de sur dans ce projet que le desir que j'ai de l'executer. D'ailleurs je vous avoüe qu'on m'effraye beaucoup de vôtre Ville de Zurich. On me dit que vous étes tous des complimenteurs et façonniers insupportables, et que si je vais me livrer à vous, je suis perdu. Dites moi franchement ce qu'il en est ; je vous embrasse.

J. J. Rousseau

Mille amitiés à M. Hess et respects à Madame.

N° 1770.

[Milord Maréchal à Rousseau] [1].

[avril 1763.] [2]

A present que ma fille Emet Ulla est placée, je travaille pour moi-même. Je viens d'écrire à un ami en Ecosse pour prendre des arrangements pour y aller ; cet ami a fort à coeur que j'y aille. Il doit m'écrire à Berlin s'il arrange mes affaires,

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 84-85, et collationné sur l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. La lettre n'est pas datée. Streckeisen la croit du 12 avril.

comme il y a apparence. Je pourrais partir de Berlin dans le mois d'août et être chez nous vers la mi-septembre. Je pense à votre retraite, d'autant plus que si je ne suis plus ici vous pourriez trouver des embarras. Tout ce qui offense un Français, fût-ce un laquais, effraye les gens d'ici, je le vois par votre Lettre à l'archevêque de Paris qui est entre les mains de quelques gens qui m'en ont parlé. Je pense aussi à votre voyage. Je crois que si je vais en Ecosse, votre chemin serait par les voituriers suisses, qui partent souvent de Genève, de Vevay, d'Yverdun, etc. ; ils mènent les gens pour dix louis par tête jusqu'à Londres tous frais faits. On peut aller aussi par le Rhin, de Bâle en Hollande. Comme tous les savants, tous les demi-savants, tous ceux qui se croient bel esprit, tous les sots, tous les curieux voudraient voir le citoyen de Genève, je voudrais avoir un chameau avec deux paniers pour vous et votre gouvernante, comme voyagent les dames en Perse, à moins que vous n'aimiez mieux voyager comme un éléphant que je vis chez moi, de nuit, pour le dérober à la vue des gens qui ne payaient pas. Plaisanterie à part, venez à Colombier, où je serai à la fin de la semaine qui vient, pour nous aboucher et nous arranger. Bon jour. Voici une bonne raison pour affranchir mes lettres de ma main ; je crois qu'à la poste on en prend plus de soin. Bonsoir.

N° 1771.

[Duclos à Rousseau][1].

Paris, le 12 avril 1763.

Je n'apprends que dans le moment, mon cher citoyen, que vous m'avez envoyé un exemplaire de votre réponse à l'archevêque. Elle ne m'est point parvenue, j'en ignore les raisons ;

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 209-300, et collationné sur l'original autographe signé conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

mais je n'en suis pas moins sensible à cette marque de votre souvenir qui me sera toujours infiniment cher. Tôt ou tard le hasard me procurera le plaisir de lire l'ouvrage. J'ai été vivement touché du détail que vous m'avez fait de ce qui s'est passé à Genève à votre sujet. Vous avez bien raison de penser que votre arrivée dans votre patrie n'y serait désagréable qu'à vos ennemis qui n'oseraient manifester leur haine; j'ai vu quelques Génevois ici qui en sont fort persuadés. Ne croyez pas avoir perdu aucun ami parmi nous, votre malheur vous en a fait de nouveaux. Quand je dis votre malheur, c'est que je ne doute point que vous ne regrettiez Montmorency et surtout le maître du château. Je l'aime de tout mon coeur à cause des sentiments que je lui connais pour vous. Je trouverai peut-être d'ici à quelque temps une de vos plus dignes amies, madame de Boufflers, qui part pour Londres, où je compte aller passer le mois de mai. Je veux me guérir de l'envie de voir l'Angleterre; je vous écrirai à mon retour, et je serai bien aise de trouver de vos nouvelles à mon arrivée ici, qui sera dans les premiers jours de juin. Je suis très-inquiet de votre santé; à quoi vous occupez-vous? Vous n'êtes pas fait pour demeurer oisif. Si je vous suis ici de quelque utilité, je compte assez sur votre amitié, pour croire, mon cher citoyen, que vous ne vous adresserez pas à d'autres. Je vous embrasse de tout mon coeur.

DUCLOS.

N° 1772.

[MOULTOU À ROUSSEAU][1].

Mercredi 13 [avril 1763].

Le même jour que je reçus votre dernière lettre, j'envoyai un exemplaire de votre ouvrage à Paris. Je n'ai point encore de réponse ; mais si l'injustice humaine n'a point de terme,

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 80-81.

c'est une vérité triste que vos amis doivent se dissimuler. Vous avez, dites-vous, prévu l'effet de votre Lettre ; je l'ai prévu aussi, mais je crois que De Luc et moi nous avons travaillé assez efficacement pour le prévenir. Le parti qui vous est contraire a beau la déchirer sans l'avoir lue ; nous avons pour vous des suffrages qui doivent lui imposer. Leur méchanceté sera enchaînée par l'approbation des autres. Le zèle de De Luc est incroyable, quoi qu'il m'ait dit qu'il s'était reconnu dans un passage de votre lettre, où vous ne le peigniez pas à son avantage. C'est un excellent homme qui vous aime avec autant de sagesse que de chaleur. O , mon cher concitoyen, que ceux même qui vous approuvent ici savent peu vous admirer ! Il y a plus de nerf dans les âmes, plus d'élévation dans les esprits. Un léger défaut, si encore c'est un défaut, les affecte plus qu'un morceau de génie, et ils ne savent voir que de l'amour-propre dans la sincérité d'une âme fière qui parle avec une égale franchise de ses faiblesses et de ses vertus. Pour moi, toutes les fois qu'on me couvrira de boue, je saurai l'écarter et montrer que je suis un homme.

Mon cher concitoyen, vous avez raison, je suis jeune et je n'ai pas eu le temps de connaître les hommes, mais ils me donnent de dures leçons dans un âge où je puis en profiter. Si vous saviez tout ce qu'ils font contre moi ; de quelles couleurs ils me peignent ; comme ils me prêtent des discours que je n'ai point tenus ; comme ils cherchent à me rendre odieux en jetant des doutes sur ma religion, que j'aime pourtant plus que ma vie, vous seriez saisi d'horreur, sans en être surpris. Mais si j'ai quelque chose de commun avec vous, de quoi puis-je me plaindre, et si l'on me fait du mal, je n'avais rien fait au moins qui méritât que l'on me fît du bien. — Genève me déplaît tous les jours davantage, elle m'écrase. Oh ! si j'étais libre, si j'étais maître de mon sort ! Mais la vertu est de savoir porter sa chaîne. Je languis bien de vous voir ; il convient pourtant que votre Lettre[1] soit publique

1. « La Lettre à l'Archevêque. » (*Note de Streckeisen-Moultou.*)

avant que je fasse ce voyage ; je ne mènerai personne qui puisse vous gêner ; je tâcherai même de venir seul ; mon meilleur ami me déplairait s'il était entre vous et moi. Si vous voulez m'envoyer un ou deux exemplaires de votre Lettre, la voie de la poste est la meilleure. Le port n'est rien, et je vous prie de ne jamais faire attention à ces bagatelles [1].

N° 1773.

[Mme de La Tour-de Franqueville à Rousseau][2].

16 avril 1763.

Je reçois, dans l'instant, votre lettre du 7. Le plaisir qu'elle me fait seroit trop sensible, s'il n'étoit modéré par la crainte que le retard de la poste n'ait prolongé votre inquiétude. Cependant, il est possible que vous sachiez à présent que M. Breguet a reçu de mes nouvelles, et que vous soyiez tranquille sur mon compte. Je le souhaite, en vérité, de tout mon coeur. Quelque flatteuses que vos alarmes soient pour moi, je ne veux point d'une satisfaction qui prenne sur la vôtre. Il ne m'est rien arrivé qui eût pu mettre obstacle à notre correspondance : mon silence n'a eu d'autre cause qu'un découragement trop pénible pour m'être reproché. Accablée de chagrins de tous genres ; victime de la mauvaise foi de tous les gens que j'ai obligés, et sur-tout de l'ingratitude d'un mari, qui me doit son bien-être, son honneur et sa liberté, toutes mes idées se sont tournées du côté du désespoir ; mon cœur s'est rempli d'amertume ; mes jours ont été consacrés à des occupations laborieuses et dégoûtantes. Dans cet état, je n'au-

1. Streckeisen-Moultou a supprimé à la fin de la lettre dix lignes sur Vernes et sur Vernet. [Th. D.]

2. Transcrit de l'imprimé en 1803 dans *Correspondance inédite,* t. I p, 350-355.

rois pu vous écrire que pour me plaindre, et je me suis tue. J'ai craint que les épanchemens de ma confiance ne vous fussent à charge : j'ai si peu de part à la vôtre, que vous ne devez pas condamner cette timidité. D'ailleurs, vous l'aviez vous-même autorisée, en négligeant de me donner les éclaircissemens que je vous avois demandés au sujet de la terre dont vous aviez bien voulu me donner le détail : en un mot, j'ai cru que vous ne pensiez plus à moi. Ne vous offensez point de ce soupçon : il ne vous rendoit point coupable à mes yeux ; il me paroissoit tout simple que le malheur qui me poursuit, eût mis l'espérance que j'avois conçue de vous intéresser, au rang de celles qui m'ont trompée. Quand vous auriez confirmé cette opinion, que vous avez la bonté de détruire, elle ne relâcheroit point les nœuds qui m'attachent à vous : je ne reçois point de preuves de votre souvenir, sans me dire que vous ne me devez rien. En effet, d'où et par qui me connoissez-vous? Une démarche hasardée vous a appris mon existence, et vous avez été obligé de vous en rapporter sur ma façon d'être à moi, et à une femme qui s'abaisseroit en ne m'élevant pas. Quand on n'a pas de droits mieux établis sur l'amitié d'un homme, qui ne doit pas l'accorder légèrement, on seroit mal fondé à murmurer de son indifférence. Vous voyez combien il s'en falloit que le projet de ne faire pour vous, qu'autant que vous feriez pour moi, influât sur ma conduite. Perdez pour jamais l'habitude de m'en croire capable ; elle m'afflige sincèrement. Ah ! que vous êtes loin de savoir quel prix j'attache à ce qui vient de vous, si vous croyez que je veuille faire valoir les prérogatives de mon sexe, qui pourroient seules m'enhardir à calculer nos intentions réciproques ! Quelque chose que je pusse faire pour vous, vous avez trop fait pour moi, et je fais remonter ce *trop* à l'origine de notre commerce. La première fois qu'on vous a écrit de moi, il ne falloit pas répondre : vous vous êtes imposé des obligations presque inalliables avec votre genre de vie et vos inclinations, et ces obligations vous deviennent onéreuses ; car il est impossible que vous ne souffriez pas de me faire souffrir. Vous auriez donc

bien fait pour vous. Pour moi, quand je ne vous connoissois que comme tout le monde vous connoît, je vous admirois plus que personne ne vous admire. Ce sentiment étoit de tout point avantageux pour moi : en pouvez-vous dire autant de tous ceux que vous y avez joints? Si le désir de contribuer au bonheur d'une créature honnête vous faisoit illusion jusqu'à vous en donner l'assurance, je vous démentirois. Indépendamment de ce que les traces de la peine sont toujours plus profondes que celles du plaisir, quelle différence entre la durée du temps que j'emploie à lire et relire vos lettres, et celle de celui que je passe à les attendre! Encore une fois, je n'exige rien; mais je ne puis me refuser à vous dire que le silence que vous gardez sur les questions que je vous fais, jette dans mon âme une anxiété insupportable. Ces questions sont toutes importantes pour moi : il y en a une sur-tout... Mais c'est ici qu'il faut se cramponner; il n'y a pas de chemin plus glissant que celui qui mène à l'habitude, et je n'ai que trop celle de croire ce que je crains.

Je dois me faire peindre en miniature pour mon amie, qui est aussi celle de M. Breguet, et la meilleure comme la plus aimable que nous ayons l'un et l'autre. Je voudrois que vous vissiez au moins mon portrait. Voulez-vous le voir? Si vous ne vous en souciez pas, vous ne manquerez pas de tournures honnêtes pour me dire que non; si vous vous en souciez, et que vous vouliez me promettre de me le renvoyer par le premier courrier qui suivra celui qui vous l'aura porté, je vous l'enverrai. Adieu, j'ai cent mille choses à vous dire encore; mais je ne saurois m'y résoudre, que vous n'ayez répondu aux cent mille que je vous ai déjà dites, ou du moins que vous ne m'ayez dit que vous n'y répondrez pas.

On dit que vous faites un nouvel ouvrage. Il est affreux que ce soit toujours par le public que j'apprenne ce qui vous regarde! Ne prenez point ceci pour un reproche; c'est seulement un regret, que je ne puis empêcher d'aller jusqu'à vous.

N° 1774.

[Usteri à Rousseau][1].

[Zurich], 16 avril 1763.

Je ne saurais assez vous dire, mon cher ami, combien j'applaudis à votre lettre à M. l'Archevêque. Je vous y vois justifié de la manière la plus forte contre toutes les imputations de vos ennemis. J'y trouve des explications vraiment édifiantes sur les preuves de l'Evangile, des leçons admirables de tolérance et de charité fraternelle, dignes d'un chrétien. Que j'aime ce projet d'une religion catholique, vraiment catholique, à laquelle tous les peuples pourraient souscrire sans renonce à leurs croyances particulières, et qui contient le plus intéressant précepte que la religion de Jésus nous inculque, et qui est appuyé sur la vérité la plus intéressante, et la plus oubliée peut-être : que nous sommes tous des frères.

Il est vrai, tout ce que vous dites dans cette lettre se trouvait également en toute sa force dans *Emile*, et dans vos autres ouvrages ; mais ne l'attribuez pas uniquement à la malignité, que l'on ne l'y ait pas trouvé. La faiblesse, les préjugés, un attachement mal entendu pour la religion, ont empêché bien des lecteurs de voir aussi clair qu'ils verront après avoir lu cette lettre, et de trouver eux-mêmes les explications que vous y donnez.

Il est étonnant, d'un autre côté, combien le Parlement, l'archevêque, l'hypocrisie, le faux zèle et le vil métier des prêtres, y sont confondus ! ne l'étaient-ils pas assez par *Emile*. pour vouloir l'être encore une fois, et pour vous y presser par leurs démarches ! Et c'est encore bien honnête de leur rendre des railleries pour des injures et des calomnies.

1. Transcrit de l'imprimé en 1910 par MM. Paul Usteri et Eug. Ritter, *loc. cit.* p. 56-63.

Je fondis en larmes, quand en vous suivant le long du voyage, depuis Montmorency jusqu'aux confins de la Suisse, qui devrait être par excellence le pays de la liberté, j'étais obligé de me détourner avec vous de votre patrie[1]. Quelle douleur affreuse que d'être l'objet de la plus grande flétrissure de sa patrie et de la république censée la plus sage ; et d'être innocent en même temps, que dis-je : innocent ! plus qu'innocent, ayant mérité les plus grands honneurs ! Quoiqu'une éloquence supérieure règne dans tous vos écrits, je n'ai pu m'empêcher de regarder ce passage comme un des plus beaux qui aient jamais existé, ou qu'on puisse imaginer. Démosthène même aurait lieu de s'en vanter.

Au reste, mon ami, vous me permettrez de faire remarquer dans cette lettre, deux passages qui m'ont embarrassé. L'un, c'est où vous vous défendez de l'hypocrisie qu'on vous imputait, en disant qu'il faudrait être fou pour l'être à ce prix ; que vous aviez cherché la vérité, que vous vouliez éclairer le monde, et que personne ne vous en savait gré[2]. Cette expression ne serait-elle pas un peu forte ? Je rougis, en vérité, pour notre siècle, à voir combien on vous a fait souffrir ; mais cela ne dit pourtant pas que personne ne vous en ait su gré ?

L'autre passage roule sur l'influence de la religion dans la société. Vous benissez le ciel d'être né dans la religion la plus raisonnable et celle qui est la plus sociale[3] ; et dans le *Contrat*

1. « Usteri fait allusion à un passage de la *Lettre à l'Archevèque :*

« ... Dans sa faiblesse il [*Rousseau*] supporte un long voyage ; il arrive et croit respirer dans une terre de liberté ; il s'approche de sa patrie, de cette patrie dont il s'est tant vanté, qu'il a chérie et honorée ; l'espoir d'y être accueilli le console de ses disgrâces... Que vais-je dire ? Mon cœur se serre, ma main tremble, la plume en tombe ; il faut se taire pour ne pas imiter le crime de Cham. Que ne puis-je dévorer en secret la plus amère de mes douleurs !... » (*Note des éditeurs de* 1910.)

2. « Pourquoi serais-je un hypocrite, et que gagnerais-je à l'être ?... Je n'ai soutenu que la cause de Dieu et de l'humanité, et qui est-ce qui s'en soucie ? Ce que j'en ai dit n'a pas même fait la moindre sensation, et pas une âme ne m'en a su gré. » *Ibid.* (Note des éditeurs de 1910.)

3. « Heureux d'être né dans la religion la plus raisonnable... je reste inviolablement attaché au culte de mes pères ; comme eux, je prends l'Ecriture et la raison pour les uniques règles de ma croyance... » *Ibid.* (Note des éditeurs de 1910.)

social, vous dites que vous ne connaissez rien de plus contraire à l'esprit social que le christianisme [1]. Ceci me paraît demander une explication. Vous me reprocherez, mon ami, et avec raison, comme à M. l'archevêque, que je vous cite fort mal. Mais comme j'étais tant satisfait de votre *Lettre*, et que j'aurais voulu que toute notre ville n'eût qu'une seule tête pour la lui faire lire, et que nos amis m'impatientaient en me demandant ce livre, je n'ai plus pu résister, et en ce moment où j'écris, je ne l'ai plus sous la main. Au reste, c'est au mois de mai que nous vérifierons les passages, et je crois que les difficultés se résoudront bientôt.

Ce qu'on vous a dit, mon ami, de nos façons et de nos compliments, n'est pas faux tout à fait; mais il se pourrait aussi qu'on vous l'eût outré, et que ceux qui vous l'ont dit, avaient en vue le passé, quand c'était plus vrai qu'il ne l'est aujourd'hui. Vous ne devez pas vous en laisser effrayer ; car ceux que vous verrez le plus, et avec qui vous vivrez, je pense, ne sont pas complimenteurs.

Non, mon ami, j'ai pensé à cela, j'en ai parlé à M. Hess, et nous vous assurons que vous jouirez de toute liberté ; ainsi, cela ne doit pas vous retenir un moment. M. et Mme Hess vous font mille compliments, ils vous offrent leur logement [2] ; ils occupent toute une maison, et vous y serez avec Melle Le Vasseur, à votre aise, sans les gêner. Je ferai de mon mieux pour persuader notre ami Moultou à être de la partie ; car je n'aurai de plus grand plaisir que de vous embrasser tous deux.

Vous me marquerez avant votre départ la route que vous voulez prendre. En attendant, Monsieur, je vous embrasse et je vous remercie très sincèrement du cadeau que vous m'avez fait.

Tout le vôtre.

1. « Loin d'attacher les cœurs des citoyens à l'Etat, elle (*la religion chrétienne*) les en détache comme de toutes les choses de la terre ; je ne conçois rien de plus contraire à l'esprit social. » *Contrat social*, IV, 8 (*Note des éditeurs de* 1910.)

2. « Le professeur Hess, en sa qualité d'administrateur des biens et revenus de l'église collégiale, habitait un logement officiel : Kirchgasse, 17 & 19. » (*Note des éditeurs de* 1910.)

N° 1775.

A Monsieur
Monsieur Vsteri
Ministre du S[t] Évangile
A Zurich [2].

A Motiers le 16. Mars [lisez Avril] 1763 [1].

J'espére, mon cher Monsieur, que vous aurez receu dans son tems l'exemplaire que je vous ai envoyé par la poste, comme vous l'avez desiré, avec la Lettre que j'y avois jointe et à laquelle je me rapporte : ainsi la présente n'est que pour vous prier de vouloir bien prendre le plustôt qu'il vous sera possible une information qui m'intéresse beaucoup, et qui peut même importer à ma sureté.

Il s'agit d'un gentilhomme hongrois appellé M. le Baron de Sautern, lequel est venu à Neufchâtel muni d'une Lettre de recommandation de Mademoiselle Escher de Zurich pour M. de Pierre. Mad[lle] Escher le recommande comme ami de son frére. Il est venu ensuite s'établir à Môtiers où il a fait connoissance avec moi et me témoigne une grande amitié. Cependant j'ai receu quelque avis secret par lequel on me dit que ce M. de Sautern est au service de France, et qu'il est venu pour m'attirer dans quelque piège. Je suis bien éloigné d'ajoûter foi à de tels discours : mais, cependant, je serois bien aise pour plus de precaution de savoir, s'il se pouvoit, comment il est connu du frére de Mad[elle] Escher, et d'avoir sur son compte des instructions qui pussent régler ma conduite

1. Transcrit le 26 octobre 1917 de l'original autographe signé, que m'a communiqué M. Paul Usteri. In-8° de 4 p., l'adresse sur la 4[e], chiffres postaux (6 à l'encre, 8 au crayon rouge), cachet persan sur cire rouge.

2. Par distraction, Rousseau a daté cette lettre du 16 mars 1763. Usteri a biffé légérement « mars », et a écrit au-dessus « Avril ». Il a ajouté : « reçu 21, rep. 23 ».

à son égard. Si vous pouvez prendre les informations que je desire, je vous prie que ce soit le plus tôt qu'il se pourra, et sans me nommer. C'est un service essenciel que vous me rendrez : car je ne voudrois pas rompre sans sujet avec un honnête homme, ni m'exposer à être la dupe d'un traitre. Vn mot de réponse je vous supplie, aussi tôt que vous le pourrez. Je vous embrasse de tout mon coeur.

J. J. ROUSSEAU

N° 1776.

A M. [MOULTOU][1].

Ce samedi 16 [avril 1763].

Voici, cher Moultou, puisque vous le voulez, encore deux exemplaire[s] de la lettre; c'est tout ce qui me reste avec le mien. Je n'entends pas dire qu'il s'en soit répandu dans le public aucun autre que ceux que j'ai donnés, et je n'ai plus aucune nouvelle de Rey; ainsi il se pourroit très bien que quelqu'un fut venu à bout de supprimer l'édition. En ce cas il importeroit de placer trés bien ces exemplaires, puisqu'ils seroient difficiles et peut-être impossibles à remplacer. Si vous trouviez à propos d'en donner un à M. le Colonel Pictet, lequel m'a écrit des Lettres très honnêtes, vous me feriez grand plaisir.

Je comprends quel est l'endroit où M. de Luc croit se reconnoitre. Il se trompe fort. Mon caractére n'est assurement pas de tympaniser mes amis : mais le bon homme avec toute sa sagesse n'a pu éviter un piége dans lequel nous tombons tous : c'est de croire tout le monde sans cesse occupé de nous en

1. Transcrit le 26 novembre 1915 de l'original autographe, non signé, sans adresse ni cachet, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Moultou, fol. 74, 75. In-8°, 2 p. 1/3 de texte. La 4e page est blanche. La lettre a été sans doute envoyée dans le paquet contenant les deux exemplaires annoncés de la *Lettre à Beaumont*.

bien ou en mal, tandis que souvent on n'y pense guére. Quand vous viendrez, je vous montrerai dans des centaines de Lettres une Rame des lourds sermons dont je me suis plaint, et quels sermons grand Dieu ! Il m'en coûte depuis que je suis ici dix louis en ports de lettres pour des réprimandes, des injures et des bétises ; et ce qu'il y a de plaisant, c'est qu'il n'y a pas un de ces sots là qui ne pense être le seul et ne prétende m'occuper tout entier.

Il est certain que j'ai mieux prévu que vous l'effet de la Lettre à M. de Beaumont. Tout ce que je puis faire de bien ne fera jamais qu'aigrir la rage des Génevois. Elle est à un point inconcevable. Je suis persuadé qu'ils viendront à bout de m'en rendre enfin la victime. Mon seul crime est de les avoir trop aimés : mais ils ne me le pardonneront jamais. Soyez persuadé que je les vois mieux d'ici que vous d'où vous étes. Je ne vois qu'un seul moyen d'attiedir leur fureur, et cela presse. Envoyez-moi, je vous prie, le nom et l'addresse de M. le prémier sindic [1].

Venez quand vous voudrez, je vous attends. Mes malheurs à tous égards sont à leur dernier terme. Mais seulement que je vous embrasse, et tout est oublié.

N° 1777.

[Milord Maréchal à Rousseau] [2].

Outre que je suis bien aise de trouver occasion à faire voir l'estime et l'amitié que j'ai pour vous, vous devinez aussi une autre raison (d'amitié toujours) de vous avoir fait naturaliser [3]. Bonjour.

Colombier, 17 avril [1763].

1. Le syndic Favre.
2. Transcrit de l'imprimé en 1881 par Berthoud, t. I, p. 357.
3. Ce billet a été écrit au lendemain du jour où Milord Maréchal faisait dresser les « Lettres de naturalité » de l'Etat de Neuchâtel accordées à Rousseau. (*Voyez* Appendice, II.)

N° 1778.

[Le Maréchal de Luxembourg à Rousseau] [1].

Paris, 18 avril 1763.

Je n'ai point reçu, mon cher ami, les deux exemplaires de votre *Lettre* à M. l'archevêque de Paris, que vous me marquez par votre lettre du 10, et qui devraient m'être parvenus par le libraire Rey. J'en suis bien fâché, car je n'ai point entendu parler de cette *Lettre*, et je serais bien curieux de la voir si vous pouvez me la faire parvenir, comme vous me le faites espérer.

J'ai été passer la semaine sainte à Montmorency ; que je l'ai trouvé changé ! Il a perdu pour moi tous ses agréments. Je ne regardais plus en rentrant s'il y avait des traces de voitures dans la cour [2] ; la promenade m'ennuyait et les matinées étaient bien longues.

Madame de Luxembourg est incommodée depuis quelque temps d'un rhume. Cela ne ne l'empêche pas d'aller à Villeroy voir son frère, qui est toujours dans un grand abattement, dont il aura, je crois, bien de la peine à se tirer.

Madame la Comtesse de Boufflers est partie hier pour l'Angleterre, où elle restera deux mois. Je joins ici une lettre que le chevalier de Lorenzi m'a envoyée pour vous.

Vous ne me parlez point de votre santé ; dites-m'en, je vous prie, quelque chose dans la première lettre que vous m'écrirez. Bonjour, mon cher ami ; soyez persuadé que vous n'en avez pas de plus tendre et de plus fidèle.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t I, p. 486-487.
2. Cf. Tome IV, p. 338, note *.

N° 1779.

[Moultou à Rousseau][1].

20 avril [1763].

Votre dernière lettre, mon cher concitoyen, m'a touché jusqu'aux larmes; je ne puis soutenir l'idée que vous n'êtes point heureux. Vous avez cependant bien des raisons de l'être; tout ce que vous avez fait, vous l'avez fait pour le bien des hommes. Qu'importent donc leurs mauvais traitements; ils s'en repentiront un jour, et en attendant, vous aurez joui de votre vertu. Ce n'est pas vous qu'ils attaquent, c'est votre statue qu'ils renversent, mais s'ils la relèvent une fois, soyez sûr qu'ils l'adoreront. Pour moi, plus je vous vois malheureux, et plus je m'attache à vous. Ne croyez pas que tous les Genevois parlent de même à votre égard, le plus grand nombre vous aime. Mais au nom de Dieu et de l'amitié que j'ai pour vous, ne précipitez rien; attendez l'effet de votre Lettre. S'il est nul ou défavorable, alors je ne vous retiens plus; mais si cet ouvrage a du succès, s'il arrête l'audace de vos ennemis, je vais à Motiers, je vous dis tout ce que nous aurons concerté avec vos amis, et je vous emmène avec moi à Genève. Oh! mon cher concitoyen, quand je vous aurai vu, que je vous aurai embrassé, je dirai que je n'ai eu en ma vie qu'un seul plaisir. — Pour le présent donc, n'écrivez point au premier syndic, et si vous le faites jamais, je vous conjure que je voie votre lettre avant que vous l'envoyiez, il n'y a que de l'amitié dans ma prière; vous sentez que je me rends justice; mais quand il s'agit de nos propres affaires, un ami voit toujours mieux que nous, quoiqu'avec cent fois moins d'esprit. Je ne voudrais pas, si vous faites cette démarche si grave et si im-

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 81-82.

portante, qu'avec les plus mauvaises intentions même, on pût vous reprocher un seul mot.

Le libraire doit recevoir demain ou aprés-demain votre ouvrage. J'ai remis à M. Pictet un des exemplaires que vous m'avez envoyés. Quand il en sera temps, je vous viendrai voir. Comptez qu'il faut que j'aie de bonnes raisons pour retarder de quelques jours mon voyage. Je donnerai à M. Chappuis un exemplaire de votre Lettre ; je voudrais bien qu'à cette occasion vous lui écrivissiez un mot.

N° 1780.

A MONSIEUR
MONSIEUR JEAN JACQUES
ROUSSEAU
À NEUCHATEL EN SUISSE
DOMINATION PRUSSIENNE[1].

(Lettre du Marquis de Voyer d'Argenson.)

dom deschamps Religieux benedictin m'a confié monsieur un manuscrit que je dois vous communiquer si vous persistés dans l'envie que vous avés autrefois témoigné de lire cet ouvrage, je me rendray a neuchatel.

quelques affaires me retiendront en alsace jusque dans les premiers jours de may. vous pouvés jusqu'a cette epoque m'adresser vostre reponse a Strasbourg. *A Monsieur de Voyer chez Mr de Bouchiat a l'academie de Strasbourg vis a vis le Lt. du Roy.*

je ne m'aviseray pas de juger le traité metaphysique de dom des-champs ce droit vous est reservé ; mais il a excité ma

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. In-4° de 4 p., la 2e et la 3e blanches, l'adresse sur la 4e, timbre postal *SCHLESTAT*. Cachet de cire rouge, chiffres, avec, au-dessus, une couronne. Chiffre postal « 10 s. ».

curiosité, et, si vous estes encor susceptible de ce sentiment, je le crois digne d'exciter celle de l'ami des hommes et de la verité. vous estes leur bienfaiteur ; je vous demande d'estre celui de dom Deschamps. C'est a dire de le degoûter de son ouvrage s'il est mauvais, et de l'encourager si vous jugés qu'il puisse être utile.

Je suis monsieur, sans compliment ; mais avec une estime tres etendüe vostre tres humble et trés obeissant serviteur

Devoyer

A Schlestat le 10 avril 1763.

N° 1781.

A M. De Voyer [1].

22. avril 1763.

J'aime Dom Deschamps, Monsieur ; j'estime sa maniére de raisonner, je présume très bien de son ouvrage ; et quand je ne m'y interesserois pas pour l'ouvrage même, je m'y interesserois pour l'Auteur : Mais accablé d'embarras de chagrins et de maux, je suis, quant à present, hors d'état de le lire. Je perds dans peu de jours Mylord Mareschal mon protecteur, mon ami et le plus digne des hommes, son départ qui me laisse en proye aux persecutions sans appui et qui pis est sans ami, me plonge dans la plus vive affliction que j'éprouvai de mes jours, et ce n'est assurement pas peu dire. En ce moment la plus interessante lecture ne peut que m'être insipide et je n'y saurois donner l'attention necessaire. Mais si l'hyver prochain j'existe encore, et que vous puissiez me communiquer l'ouvrage de D. Deschamps, je le lirai, Monsieur, avec l'inté-

1. Transcrit le 6 février 1915 du brouillon autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel. O-Z, fol. 102, 1 p. in-8° plus 3 lignes au verso, où un annotateur inconnu a écrit : « à Mr. De Voyer 22 avril 63 ». — Cette lettre a été publiée en 1861 par Streckeisen-Moultou, *Œuvres inédites*, p. 400, 401.

rest de l'amitié, et avec la même franchise j'en dirai mon sentiment à vous ou à lui ; voila tout ce que je puis faire. Je reçois avec reconnoissance les témoignages de vôtre estime, elle me flate et m'honore, je tâcherai de la mériter toujours. Recevez mes remercimens, Monsieur et les assurances de mon respect[1].

N° 1782.

[Milord Marechal à Rousseau][2].

21 avril [1763].

Je suis impatient de savoir l'état de votre santé et si je puis espérer qu'elle vous permette de venir ici, d'où je compte partir d'aujourd'hui en huit. J'ai un livre (*les Lettres de la reine Christine*) et une lettre d'un ami, M. de la Combe, qui les a publiées. Le connaissez-vous ? Bonjour.

J'ai plusieurs choses à vous dire et à régler avec vous avant mon départ.

1. Le marquis de Voyer d'Argenson fut « lieutenant général, directeur des haras et gouverneur des provinces d'Aunis et de Saintonge. Il était fils du comte d'Argenson, ministre de la guerre, et neveu du marquis d'Argenson, l'auteur des Mémoires » (Beaussire, *loc. cit*, p. vi, note 1). « Le socialisme hardi » de Dom Deschamps, « fondé sur un des principes métaphysiques », avait trouvé dans M. de Voyer d'Argenson « le patron le plus zélé, en même temps que le sectateur le plus dévoué » (Beaussire, p. v, vi). — Beaussire n'a pas connu la présente lettre, publiée pourtant quatre ans avant son livre. Voyez plus haut, à la date du 2 mai 1762.

2. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t II, p. 86.

N° 1783.

Guy, pour Duchesne, à Rousseau [1].

A Paris le 23e avril 1763.

Monsieur

J'ai bien reçu dans son tems le paquet que vous avez eu la complaisance de m'adresser le 5 avril présent mois ; je vous en aurois accusé plustost la reception, si je n'eusse voulu attendre des nouvelles de la caisse dont (*sic*) vous vous plaignez n'avoir pas reçue (*sic*) encore. Je vis hier une lettre de Dijon à ce sujet, par laquelle il y (*sic*) est dit qu'il y a plus de douze jours que la caisse en question étoit passée en avant, et qu'on ne doutoit pas qu'elle ne fût surement rendue à sa destination. Je puis bien répondre que cet envoi ne sera jamais perdu, parce que je sais à qui je l'ai remis. Il n'en est pas de même du premier, qui pourtant me surprend, connoissant l'exactitude de MM. de Rougemont et leur probité, mais, comme on dit, il n'est bon cheval qui ne bronche. Ils auront mis ce paquet dans une autre caisse que ce qui étoit destiné pour vous, l'auront oublié, et les personnes qui l'auront reçu peu scrupuleuse[s] sans doute l'auront gardé sans rien en dire. Voilà, je crois, la fin de l'histoire : ce qui me tranquillise par rapport à moi-même, c'est que ces Messieurs ont une parfaite connoissance que je leur ai fait remettre ledit paquet. Au reste en voilà trop de dit pour cette bagatelle : si dans ce mois j'apprends que vous n'en avez encore aucune connoissance, je vous enverrai le contenu, &c. (*sic*).

1. *INÉDIT*. Transcrit en août 1907 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (Rec. Guy et Duchesne, fol. 23, 24). Petit in-4° de 4 p., l'adresse (A Motiers Travers) sur la 4e, avec le cachet « au temple du goût », timbre postal rouge, mention « franco ».

M. l'abbé de La Porte aura l'honneur de vous répondre, s'il ne l'a fait.

Je vous avoue que je comptois avoir exactement un droit sur l'*imitation théâtrale*, parce que ce morceau était entré dans l'affaire des planches[1]; mais comme je ne le trouvai pas analogue à ce sujet, je ne le pris pas en même tems, et bonnement l'affaire m'étant échapée de la mémoire, je la laissai là et n'ai su depuis ce que c'étoit devenu. Qui n'auroit pas cru que M. Coindet avoit la liberté de céder ce morceau ainsi que le reste? Je suis, je vous avoue, fâché de ma négligence, qui me fait perdre une chose que je regardois comme à moi.

Comme je me suis toujours cru devoir être vrai dans toutes mes démarches, je vous dirai, avec cette sincérité, qu'il y auroit de l'impudence à moi de vous assurer de pouvoir entreprendre votre Edition générale, dans laquelle entrera, dites-vous, Emile, Lettre à l'Archevêque, &c. Les esprits ne sont pas encore apaisés relativement à cette affaire-là pour ne pas craindre des suites. Je ne pourrai donc vous donner des nouvelles sûres à ce sujet que suivant que je verrai la disposition des esprits à la publication de celle (*sic*) qui est sous presse; et c'est pourquoi il ne seroit pas mauvais de l'assaisonner de quelque petit morceau qui feroit plaisir aux lecteurs (*sic*) sans l'effaroucher, s'il n'y a rien de trop fort. Ainsi donc, voyez, Monsieur, si vous ne pourriez pas nous donner quelque petite chose, qui, d'ailleurs, ne pourront (*sic*) faire aucun tort à la vôtre, et dont j'en serai reconnaissant, &c. (*sic*).

Nous n'allons pas trop vite à cause des planches. Tout à l'heure j'ai enfin reçu de M. Cochin un dessin pour mettre à la teste du premier volume d'Heloïse; voici une épreuve à l'eau-forte de celle qui remplace la 12ᵉ. Le portrait avance, et on dessine deux autres morceaux pour les OEuvres.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
votre trés humble et trés ob. serviteur
GUY Pʳ DUCHESNE

1. *Cf.* p. 162, note.

N° 1784.

A MONSIEUR
MONSIEUR JEAN JACQUES ROUSSEAU A MOTIERS.
DANS LA PPTÉ DE NEUFCHATEL PAR PONTARLIER,
A MOTIERS[1].

(Lettre de Le Nieps.)

Mon cher et bon ami. Le 24e du passé je vous écrivis une assez longue lettre qui accompagnait la copie de celle que vous m'aviez demandée, et je remis les deux sous une enveloppe à Mr Guy, qui n'a pas négligé de vous la faire parvenir, ainsi qu'il me l'a assuré, et ce fut lui qui m'apprit, d'après une lettre de vous, que celle à notre Archevêque existoit, que Rey la lui avoit offerte, mais qu'il ne lui avoit pas répondu pour les conditions, qu'il ne l'avoit pas vue, ni moi non plus, mais qu'il savoit qu'il y en avoit dans Paris. Il n'y a que peu de jours que je fus voir l'abbé de la Porte ; il me communiqua votre lettre du 5e, qui me fit d'autant plus de plaisir que j'augurois une indisposition de votre silence. Je lui fis beaucoup de questions sur la nouvelle édition ; je sus qu'elle étoit bien avancée, que les estampes étoient faites, que la vôtre étoit bien avancée, et que le tout seroit en état d'être donné aux fêtes de la Pentecôte.

Depuis que je vous ai écrit, j'appris que l'habitant de votre bourg en avoit repris le chemin, sans rien dire à un cousin qu'il a ici, qu'il fut pour le voir et le trouva parti. Je ne l'ai donc point vu. Sa conduite me fait juger de sa valeur sans équivoque, et s'il est beaucoup de gens qui lui ressemblent dans votre habitation, je vous plaindrois, mais ne le crois pas. J'ai eu une longue épître de notre commun et respectable ami Roguin, qui m'a tracé dans tout son détail l'affaire du Baillif

1. *INÉDIT* Transcrit de l'original autographe non signé. (Bibliothèque de Neuchâtel, Recueil Le Nieps, f. 12 et 13.) In-4° de 4 p. Cachet armorié.

avec une profane de Cythère. Mes fréquens voyages et mon séjour ici m'ont familiarisé avec ces aventures, par cela même ne m'ont point affecté comme le respectable Baillif d'Yverdon. Cela lui aura appris à être plus circonspect vis à vis des gens que l'on ne connoit pas, et surtout des femmes voyageuses. J'ai été tenté de donner cette lettre à l'abbé Prevost, notre ami, pour lui servir de texte à son Monde moral, ou de canevas pour un nouveau roman. Mais je ne l'ai pas vu, il y a plusieurs semaines, il est enfoncé à Chantilli, avec Mad[e] Gentil, et je crois qu'il s'est lassé de m'inviter à les voir, ayant vu que je ne l'ai point fait, et cela par deux raisons : la première que j'ai de la peine à me déplacer, et la seconde, que cela nuirait à la correspondance que j'entretiens avec quelques amis, comme à quelques petites affaires. Depuis vous, je ne suis sorti de Paris que pour aller une seule fois à Herblay, et même par nécessité. Irai-je à dix lieues hors d'un grand chemin et être sans voiture pour le retour? Non mon ami, surtout après la maladie que j'ai eue, qui me rend craintif sur le retour, quoique je n'aie rien éprouvé depuis ; mais chat brûlé craint l'eau froide. Ajoutez à cela que je ne puis m'absenter à cause du scellé qui n'est pas achevé de lever par les chicanes de mon adversaire, qui sentira bientôt ce que peuvent les lois et mon pouvoir. J'ai différé, en espérant un retour au bien en lui, mais ma patience n'a fait que le confirmer dans ses égaremens et dans ses vices, et j'en ai éprouvé toutes les horreurs et les subtilités de la chicane, son élément familier et l'héritage de son père.

Jusques ici, mon ami, les Genevois et les Suisses avoient été exemptés de la capitation. Ce privilège est en litige ; on vient de leur donner l'ordre de payer, et en mon particulier, pour la première fois, on me met à 80 ᵗᵗ. J'en ai écrit à la République, les Suisses en écriront à leurs Cantons respectifs. Je me conformerai à la résolution qui sera prise, pour n'être pas sage tout seul ; vous vous rappellerez qu'il m'en a assez coûté pour soutenir et avancer le bien public. Si je pouvois porter mon Porc (?) sur mon épaule, l'avertissement deviendrait bien-

tôt nul. Il faut, dit-on se prêter aux besoins de l'Etat. D'accord ; personne ne sent mieux que moi la valeur de cette maxime. Mais elle n'est point un droit pour m'ôter mes privilèges, privilèges qui ont été le prix scellé par le sang de mes ancêtres.

Je rencontre souvent Mr le mqs de Gouvernai, et toujours je le trouve empressé à me demander de vos nouvelles ; il s'occupe de vos ouvrages, peut-être autant que de ses tulipes et de ses jacinthes. Au moins deux fois la semaine nous parlons de vous avec Mr Falavel. Mr Voulaire fils vient souvent pour le même objet, qui cessera bientôt, puisqu'à la fin de Mai toute la famille ira habiter Pleinpalais. Mr Romilli m'a souvent parlé de vous ; son fils a trouvé à propos de se faire recevoir marchand de paroles, ou Ministre. Une ode qu'il vous envoya et à laquelle vous répondites montre bien quelque feu, mais non un esprit d'ordre et de précision. Je crois qu'il eût mieux fait de suivre la profession de son père ; en se perfectionnant sur lui, il auroit avancé sa fortune et conservé son indépendance. N'étant ni fils ni neveu de la race des Epagneux, il aura bien de la peine à posséder une de ces cures nouvellement bâties, et qui me faisoient dire en les voyant édifier. Voilà des demeures pour les neveux et les tombeaux du mérite. Je ne me trompois pas. Voyez la liste de ces Messieurs, et vous-mêmes pourquoi avez-vous été persécuté ? P° par ou à cause de votre génie transcendant, 2° parce que votre père fut un véritable citoyen et que l'on craint que vous ne chassiez de race, et 3° parce que vous n'êtes point de leur famille. Opposez quelques raisons à celles-là : je doute qu'elles puissent valoir, et ne doutez pas, mon ami, que je ne connoisse bien le pays dont je parle.

Je vous mandois dans le temps ce qui s'étoit passé au sujet des Calas. L'affaire en est à trouver les moyens de faire signifier l'arrêt au Pr Prest du Parlement de Toulouse, sans envoyer un Huissier de la Chaire, dont on est pas en état de payer la dépense. Le père du jeune Lavaisse s'est flatté qu'il en viendroit à bout, et a mandé qu'il en avoit parlé aux différens

Présidents; que l'on n'avoit qu'à lui envoyer les pièces, ce que l'on a fait, et on en attend la réponse. Cette affaire a occasionné une longue dissertation à St Cosme, pour démontrer à quelles marques il étoit facile de reconnoître un homme qui s'étoit pendu lui-même d'avec celui qui l'avoit été de la main d'autrui, et il en a résulté des procès verbaux que Calas f[ils n'a][1] voit point été pendu par la main d'autrui. On verra cette dissertation, dont M. Duplessis, Chirurgien de réputation, m'a entretenu, et elle servira à faire loi pour l'avenir. Elle sera aussi un moyen d'éclairer les juges du Tribunal qui sera établi pour juger la cause d'appel en dernier ressort, et il ne sera point indifférent pour faire triompher la vérité.

La salle de l'Opéra, ayant été brûlée, sera rétablie au même lieu dans une plus grande étendue et tournée différemment: Mr D'Orléans verra de sa loge le théâtre en face. L'entrée sera toujours par le cul de sac, une sortie par la cour du Grand commun, et une autre par la rue des Bons Enfants. On la taillera en plein drap sous la conduite de M. Soufleau, et, en attendant, l'opéra sera joué dans la salle des Machines aux Tuileries, les acteurs soldoiez et défenses à eux de sortir du Royaume. Monet, qui ne songe qu'à gagner de l'argent avoit proposé s'établir dans le bois de Boulogne un *foyal* comme chez les Anglois; toutes les dimensions étoient prises, mais quand il a fallu passer à l'exécution, ceux qui avoient permis ont fait leurs réflexions, et le projet est tombé dans l'eau. Ce Monet, que vous avez vu mourant, a de la santé pour cent ans et de l'embonpoint comme un élève de St Antoine, et une bedaine baillivale, pour tout dire un financier engraissé. Duchemin jadis, à la Comédie française, mais sans ses talens, car il n'est point encore remplacé. Mad^{e} Dangeville retirée non plus, encore moins Mlle Gaussen. Mlle Pavigné, avec plus de 200 m. L. de capital, est partie pour Pau, épouse d'un Prés^{t} à la Cour des monnoies de cette capitale du Béarn. Elle faisoit un métier qui n'enrichit pas toutes celles qui le font,

1. Trou dans le papier.

mais qui donne souvent des occasions au scandale, et des hommes à la Grève.

Il s'étoit élevé quelques nuages avec les Anglois, mais ils sont dissipés ; l'Espagne n'aura pas appris tranquillement le succès de ces derniers à l'île Manille. Dans quelques mois on pourra savoir ce qu'ils auront fait dans le Mexique, soit dans la Mer du Sud, et s'ils ont les mêmes succès, l'Espagne se ressentira longtemps de ses pertes, et l'orgueil des Anglois s'accroîtera.

J'allois finir ma lettre quand j'ai reçu la visite de notre compatriote le Docteur Tollot, qui va passer encore quelque temps à Londres. Je lui demandai des nouvelles de votre lettre à l'Archevêque : il me dit ne l'avoir pas vue, qu'il savoit cependant que vous en aviez envoyé un exemplaire à Genève. Il y en a eu ici un bien petit nombre ; on s'est imaginé que je l'avois et que j'en faisois mystère. Vous savez ce qu'il en est. Il me dit qu'elle contenoit 60 pages d'écriture ; curieux par intêret pour tout ce qui vous touche, j'aurois bien souhaité l'avoir, ne fût-ce que pour moi. Vous avez mille complimens de Mlles Bareton et Oneill, amies jadis de celle [1] qui étoit la vôtre, et pour laquelle mes larmes coulent encore et couleront longtemps. Conservez-vous, mon bon ami, et puissiez-vous trouver, aussi bien que moi, un avenir plus heureux. Mon souvenir s. v. p. à Mlle Le Vasseur.

Paris, 23e avril 1763.

1. Mme Lambert, fille de Lenieps.

N° 1785.

[Usteri à Rousseau][1].

Zurich, 23 avril 1763.

Voici, mon cher ami, ce que j'ai appris jusqu'ici par rapport à M. le baron de Sauttern. Il est vrai que Mlle Escher l'a recommandé à Mme Petitpierre, quoiqu'elle ne le connaisse pas, non plus que M. son frère, et seulement par complaisance pour son cousin Escher, aux instances duquel elle ne pouvait résister. Aussi dit-elle avoir marqué à Mme Petitpierre que c'était par complaisance pour son cousin, qu'elle lui recommandait un de ses amis.

Il m'a été impossible jusqu'ici de voir M. Escher, ou de lui faire parler par rapport à cela ; mais j'espère pouvoir vous en donner des nouvelles par le premier courrier.

Au reste, il paraît que M. Escher a fait cette connaissance en France, à Paris ou à Lyon, où il a passé quelque temps. Il me semble que tout cela devrait confirmer vos soupçons, mais j'espère vous donner bientôt des informations qui pourront mieux vous éclairer. Quoique je ne voie pas trop quels piéges on pourrait vous tendre pendant que vous êtes dans le comté de Neuchâtel, il faut pourtant bien être sur ses gardes.

Adieu, mon ami, je vous embrasse de tout mon coeur.

1. Transcrit de l'imprimè en 1910 par MM. P. Usteri et Eug. Ritter, *loc. cit.*, p. 64-65.

N° 1786.

A M. [Le Maréchal de Luxembourg].

Motiers-Travers, le 23 avril 1763.

Pardonnez-moi, Monsieur le Mareschal, une nouvelle importunité : il s'agit d'un doute qui me rend malheureux, et dont personne ne peut me tirer plus aisément ni plus sûrement que vous. Tout le monde ici me trouble de mille vaines alarmes sur de prétendus projets contre ma liberté. J'ai pour voisin depuis quelque temps un gentilhomme hongrois, homme de mérite, dans l'entretien duquel je trouve des consolations. On vient de recevoir et de me montrer un avis que cet étranger est au service de France, et envoyé tout exprès pour m'attirer dans quelque piège. Cet avis a tout l'air d'une basse jalousie. Outre que je ne suis assurément pas un personnage assez important pour mériter tant de soins, je ne puis reconnoître l'esprit françois à tant de barbarie, ni soupçonner un honnête homme sur des imputations en l'air. Cependant on se fait ici un plaisir malin de m'effrayer. A les en croire, je ne suis pas même en sûreté à la promenade, et je n'entends parler que de projets de m'enlever. Ces projets sont-ils réels ? Est-il vrai qu'on en veuille à ma personne ? Si cela est, l'exécution n'en sera pas difficile, et je suis prêt d'aller me rendre moi-même où l'on voudra, aimant mille fois mieux passer le reste de mes jours dans les fers que dans les agitations continuelles où je vis, et en défiance de tout le monde. Je ne demande ni faveur ni grace, je ne demande pas même justice; je ne veux qu'être éclairci sur les intentions du gouvernement. Ce n'est nullement pour me mettre à couvert que je desire en être instruit, comme on le connoîtra par ma conduite; et si l'on ne pense

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

pas à moi, ce me sera un grand soulagement d'en être instruit. Un mot d'éclaircissement de vous me rendra la vie. Je ne puis croire que ma prière soit indiscréte. Je n'entends pas pour cela que vous me répondiez de rien ; marquez-moi simplement ce que vous pensez, et je suis content, le doute m'est cent fois pire que le mal. Si vous connoissiez de quelle angoisse votre réponse, telle qu'elle soit, peut me tirer, je connois votre coeur, Monsieur le Mareschal, et je suis bien sûr que vous ne tarderiez pas à la faire.

N° 1787.

[Moultou à Rousseau][1].

Le 26 avril 1763.

J'ai bien des choses à vous écrire, mon très-cher concitoyen, et si vous aimez encore Genève, ma lettre vous fera plaisir. Votre ouvrage a tout le succès que nous pouvions désirer, vos ennemis sont déconcertés et vos amis triomphent. Il y a tant de candeur, de sincérité dans votre Lettre; votre confession de foi est faite avec tant de franchise et de naturel ; vous avouez si ingénûment ce que vous ne croyez pas, en disant ce que vous croyez, qu'il n'y a pas un homme sage à Genève qui ne vous croie chrétien, et qui ne commence à sentir qu'il serait ridicule de vouloir disputer avec vous sur tous les articles qu'il faut croire pour être chrétien. C'est ce que M. le professeur Vernet me dit en propres termes, et qu'il a répété à plusieurs personnes : « Je ne doute plus qu'il ne soit chrétien, » me dit-il, « quoiqu'il ne le soit pas comme moi, mais enfin il l'est, et on n'a plus rien à lui dire. Si je réfutais à présent le

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis,* t. I, p. 82-85.

Vicaire savoyard, je regarderais M. Rousseau comme un vrai chrétien qui s'est trompé sur diverses choses et qui par là a fourni *sans le vouloir* des armes aux incrédules. » — Vernet n'est donc pas contre vous, et après des recherches que j'ai faites avec soin, je puis vous assurer qu'il n'a pas la part la plus indirecte à ces absurdités du *Mercure Suisse.* Au contraire, mon cher concitoyen, si vous venez à Genève, vous pouvez compter qu'il se montrera votre ami. D'après cette façon de penser, j'ai cru devoir lui donner un exemplaire de votre Lettre et de votre part. J'en ai aussi donné à MM. Jallabert, Mussard, les syndics Grenus et Galiffe. Ce dernier est le plus excellent magistrat, le meilleur républicain que nous ayons; il est fort votre ami, et je compte sur lui tout comme sur moi. Tous ces messieurs me firent visite hier, pour me prier de vous faire agréer leur remercîments, ils vous conseillent tous de venir. N'ayez aucune crainte, vos malveillants ne joueront plus un beau rôle; pour moi, mon cher concitoyen, je ne serai point heureux, si je ne vous ramène avec moi à Genève. Il s'est débité en un seul jour plus de cent cinquante exemplaires de votre Lettre, et jusqu'ici plus de deux cent cinquante.

Mon ami[1] de Paris m'a enfin accusé réception de votre ouvrage, voici ce qu'il m'en dit :

« J'ai reçu, monsieur, la Lettre de M. J. J. Rousseau à Christophe, dont je vous rends mille très-humbles grâces ; ce titre est divertissant par le ridicule; il ne l'est pas moins de voir ce prélat devenu janséniste, sans s'en douter. J'ai lu votre lettre et la brochure à la personne que vous désiriez; elle me l'a demandée en présent, et je lui en ai fait le sacrifice; elle a beaucoup de succès à la cour. M. J. J. me semble se rabattre à être un peu chrétien, et à vouloir la révélation. J'ai demandé dans le temps à un vieux conseiller pourquoi on l'avait traité avec plus de rigueur que les matérialistes. Il me répondit bonnement : c'est que nous avons plus de matérialistes que de

1. « L'abbé Quesnel » (*Note de Streckeisen-Moultou.*)

déistes. Je ne veux pas croire que cette affreuse secte gagne jusque dans le parlement; mais elle fait ici des progrès effrayants parmi les jeunes gens, que ces misérables prêchent avec un zèle de missionnaires, nos magistrats ne sont occupés qu'à manger du jésuite, et point du tout cette secte qui détruit tous les fondements de la société. Je le reproche à MM. de la Chalotais et de Montclar. »

Ce dernier est mon parent[1], et je lui envoyai hier un exemplaire de votre Lettre; je suis bien sûr de son approbation, je vous manderai ce qu'il m'écrira. Mais l'abbé Quesnel me donne une singulière commission : « M. l'avocat général, » me dit-il, « vous prie de lui envoyer un exemplaire du *Contrat social*, et cette Lettre à Christophe; mais ni lui ni moi, ne vous demandons rien de difficile, il faut être modéré dans ses désirs. »

J'ai envoyé à M. de Fleury le *Contrat social*, mais j'ai répondu à mon ami Quesnel que je n'enverrais point la Lettre, quoique le parlement de Paris, lui ai-je dit, n'ait aucun droit sur un étranger et imprimé en pays étranger; cependant, instruit par l'expérience j'aurais peur d'un réquisitoire, et par amitié pour M. de Fleury, je ne veux pas qu'il en fasse un. Cependant, mon cher concitoyen, il ne serait peut-être pas mal que je le lui envoyasse, mais en ce cas, il faudrait que j'y joignisse une lettre dont vous me feriez la minute. Vous seul savez ce que je dois dire, et quelle différence dans la manière dont vous le direz! Je vous promets de copier mot à mot le modèle que vous m'enverrez. Cela peut vous être utile, vous en jugerez mieux que moi[2].

1. « M. de Montclar, avocat général au parlement d'Aix, était le cousin germain de Moultou. (*Note de Streckeisen-Moultou*).

2. Streckeisen-Moultou a supprimé à la fin onze lignes sur De Luc et Mallet. [Th. D.]

N° 1788.

[USTERI À ROUSSEAU][1].

Zurich, 27 avril 1763.

Vous avez reçu, mon cher ami, mon billet du 23, dans lequel je vous ai marqué tout ce que je pus apprendre jusqu'alors du baron de Sauttern. Voici actuellement ce que M. Escher lui-même en sait :

Sauttern lui a été recommandé par des personnes en Allemagne, auxquelles il a beaucoup d'obligation, et par rapport auxquelles il lui a rendu des services, lors de son séjour à Zurich. Il est parti ensuite pour Neuchâtel, d'où il a prié M. Escher de lui procurer des lettres de recommandation pour cette ville ; et là-dessus, M. Escher s'adressa à Mlle Escher.

Il sait d'ailleurs qu'il est fils du gouverneur d'Ofen, homme de très bonne famille, et qui possède beaucoup de biens. Il a servi sous le général Nadasti ; mais actuellement il n'est plus dans son service, ni dans celui de France. Il se serait retiré d'Ofen à cause des incommodités que lui attirait la religion protestante, à laquelle il se rattache ; et il cherche à s'établir à Neuchâtel. M. Escher lui a, depuis, écrit deux lettres, sans y avoir reçu une réponse.

Ce sont là tous les avis que je puis vous donner sur cet homme, puisque M. Escher n'en sait pas davantage, et que je ne sais personne qui eût fait connaissance avec lui.

Si j'ai augmenté vos soupçons par mon dernier billet, il me semble que je dois les dissiper dans celui-ci ; au reste, vous en saurez mieux juger vous-même, et je souhaite de tout mon coeur que vous trouviez en lui un homme par lequel vous pourrez augmenter le nombre de vos amis les plus fidèles.

Adieu, je vous embrasse.

1. Transcrit de l'imprimé en 1910 par MM. Paul Usteri et Eug. Ritter, *loc. cit.*, p. 65-66.

N° 1789.

A MONSIEUR.
MONSIEUR DUCHESNE, LIBRAIRE,
RUE St. JAQUES
À PARIS[1].

A Motiers le 28 Avril 1763.

J'ai enfin receu, Monsieur, la Caisse que vous m'avez envoyée à l'adresse de M. Gresset; je vous en remercie, et je vous envoye ci-joint un billet de 203ᵗᵗ pour M. de la Roche afin qu'il vous rembourse cette somme conformément à la note que vous m'avez envoyée. A l'égard de vôtre prémier envoi par Mrs Rougemont, je vois qu'il est perdu sans ressource; ainsi si vous voulez que le contenu vous en soit payé, comme il est juste, il faut s'il vous plait m'en envoyer aussi la Note. Et y suppléer par un autre envoi semblable dont vous m'enverrez le mémoire en y joignant les autres articles dont j'ai besoin, comme entre autres le tome 4 de l'hist : nat : aussi tôt qu'il sera réimprimé, et les suivans après le 9e, quand ils paroitront.

Vous vous souviendrez, s'il vous plait, que cet envoi contenoit entre autres articles qui me sont necessaires, les Annales typographiques[2]. J'ai trouvé dans la caisse venue en dernier lieu les mois de Février et Mars 1763. Tout le reste me man-

1. Transcrit à Londres, en avril 1912, de l'original autographe signé, conservé au British Museum, Add. ms. 21514, fol. 69, 70. 3 p. in-4°, l'adresse sur la 4e. Timbre postal PONTARLIER, chiffre postal 10. Cachet oriental sur cire rouge. Ce texte a été imprimé en 1892, avec plusieurs erreurs de lecture et omissions de mots, par M. Léon Genonceaux, dans « *Les Inédits de J.-J. Rousseau recueillis en Angleterre* » 1re livraison, Londres, 1892, in-8° de 16 p.

2. « Le plus ancien journal de bibliographie », à ce que dit Hatin (*Bibliogr. histor. et crit. de la presse périodique française,* 1866, p. 40, 600), qui cite pourtant des essais antérieurs. Il a commencé à paraître en 1758.

que, et je voudrois bien l'avoir le plustot qu'il se pourra; je fais cas de cet ouvrage.

Je suis surpris et inquiet que vous ne m'ayez point encore accusé la reception du pacquet que je vous ai envoyé il y a trois semaines par la poste comme vous l'avez desiré. Ce pacquet, outre la lettre que je vous écrivois, en contenoit une autre pour M. l'Abbé de la Porte, et il contenoit un exemplaire imprimé de ma lettre à M. de Voltaire sur la providence, et deux autres lettres manuscrites pour vôtre recueil, l'une à M. de Voltaire, et l'autre à M. de Boissi; je vous priois de me renvoyer l'exemplaire imprimé, sitôt que vous en auriez fait usage, vû l'impossibilité où je suis d'en recouvrer un autre, ce qui me tient plus en peine que tout le reste sur le sort de ce pacquet. Ne manquez donc pas, je vous prie, de me marquer au plustot si vous l'avez receu ou nom (*sic*). N'ayant rien pour le présent à ajouter au contenu de la Lettre que [je] vous écrivois, je vous salue, Monsieur, de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

Je reçois en ce moment vôtre Lettre du 23. par laquelle je vois que vous avez receu mon pacquet. Quant au petit écrit sur l'imitation théatrale [1], n'y ayez aucun regret; puisqu'il vous convient et que vous en avez traité de bonne foi, il est à vous, et je vous l'enverrai quand il vous plaira. Cependant, comme par les raisons que je vous ai dites, je ne puis consentir qu'il entre dans vôtre édition, je desire ne vous l'envoyer que lorsqu'elle sera faite, d'autant plus que je veux le retoucher et le mettre au net. Comme cet écrit est bien peu de chose pour être publié à part, j'y en pourrai joindre quelques autres qui sont depuis longtems dans mon porte-feuille pour faire du tout un petit volume, si cela vous convient; nous en parlerons à loisir. L'estampe dont vous m'avez envoyé l'épreuve me paroit assés mal dessinée. Le corps de Julie et son attitude sont d'une contrainte et d'une affectation insupportables. Cela

1. *Cf.* p. 162, note, et p. 246, note. [P.-P. P.]

glace entiérement le sujet qui, du reste est bien choisi. Je suis bien curieux de voir le frontispice.

Lorsque vous m'enverrez le duplicata du pacquet perdu et les articles que je desire y être ajoutés, je vous prie d'y joindre le Dictionnaire philosophique de la derniére édition. Vous n'oublierez pas, non plus, la prémiére partie de la réfutation d'Emile dont je n'ai receu que la seconde et la troisiéme.

Vous me demandez quelque petite chose pour vôtre Edition dans le tems même que je vous ai envoyé ce que je pouvois vous envoyer, et que je vous ai dit mes raisons pour ne pouvoir faire davantage. Vôtre demande ne me paroit pas raisonable, puisqu'absolument je ne puis ni reconnoitre vôtre édition comme mienne, ni paroitre y avoir concouru. D'ailleurs, la grande lettre à M. de Voltaire que je vous ai envoyée remplit parfaitement vos vues d'ajoûter quelque petit morceau qui fasse plaisir sans effaroucher. Ce petit écrit qui n'est point connu en France, et qui est trés rare en pays étranger, produira mieux cet effet qu'aucun autre; je n'ai jamais voulu consentir que Rey l'imprimât, je vous le donne par ce que je le puis, et qu'on peut supposer qu'il vous est venu d'ailleurs. Je ne puis rien faire davantage. Si les cinquante Louis que vous me promettez n'ont pour objet que de tirer de moi pour votre édition les piéces que je réserve pour la mienne, vous n'avez qu'à les garder.

N° 1790.

[Milord Maréchal à Rousseau] [1].

Samedi matin [avril 1763.]

Je ne puis me persuader que nous sommes les dupes d'un fripon [2] ; Palavicini le fut cependant deux années entières d'un

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t I, p. 85.

2. « Milord Marechal veut parler ici du nommé Sauttersheim [ou Sauttern],

Français. Il y a deux choses qui me font soupçonner un peu notre homme. Vous ferez bien de venir ici le plus tôt que votre santé vous le permettra ; si la pluie vient, je vous enverrai une voiture. Il me semble que, pour vous mettre plus en sureté, il vous faudra loger ici au château du roi. Nous parlerons à loisir à votre arrivée et nous prendrons de telles mesures qu'au moins serez-vous en sûreté en mon absence. Bonjour.

N° 1791.

[Milord Maréchal à Rousseau][1].

29 avril [1763].

Je pars demain, non sans inquiétude de votre santé et avec des désirs sincères de vous revoir avec le bon David dans notre ermitage. J'ai écrit à Vienne pour m'informer de l'homme en question ; mes soupçons augmentent ; il y a du mystère au moins, il me semble. Pourquoi n'a-t-il pas dit d'où il venait ? Je ne serai à Berlin qu'environ dans trois semaines d'ici ; j'espère y trouver de vos nouvelles. Bonjour et bonsoir. J'ai eu la visite de milord Mont-Stuart, fils de milord Bute, avec M. Mallet ; ce dernier, je crois, vint pour vous. Il n'a pu trouver une voiture pour le conduire à Motiers et il est retourné à Genève avec milord Mont-Stuart.

un aventurier allemand qui vint s'établir auprès de Rousseau. » (*Note de Streckeisen.*) [*Cf.* XIIe livre des *Confessions.*]

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis,* t. I, p. 86.

N° 1792.

[Le Maréchal de Luxembourg à Rousseau][1].

Paris, 29 avril 1763[2].

Je reçois dans le moment votre lettre du 23, et je m'empresse d'y répondre pour vous tirer de l'inquiétude où je vois que vous êtes, laquelle est, je crois, bien mal fondée. Il n'y a nulle vraisemblance aux inquiétudes que l'on veut vous donner, et je crois que je pourrais vous en répondre ; mais dans quatre ou cinq jours, j'en aurai la certitude, et je vous le manderai sur-le-champ.

En attendant, soyez tranquille, et ne vous inquiétez point de bruits que vos ennemis font sûrement courir uniquement pour vous tourmenter. Madame de Luxembourg, à qui je viens de montrer votre lettre, pense comme moi. Adieu, mon cher ami.

N° 1793.

[Mme de Luxembourg à Rousseau][3].

Paris, [30 avril 1763].

M. de Luxembourg m'a montré la lettre qu'il a reçue de vous hier. Je pense comme lui, et je crois certainement que vous ne devez pas avoir d'inquiétude ; mais dans une affaire d'une aussi grande importance pour vous, et pour nous par

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 487.

2. Streckeisen-Moultou imprime « 25 avril ». C'est « 29 » qu'il faut lire.

3. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 454.

conséquent, il va faire les démarches les plus promptes et les plus sûres pour n'en être pas en doute un moment de plus. En conséquence de cela, j'ai dit à La Roche de ne pas envoyer votre lettre à Beaumont, parce que, si vous êtes bien tranquille, vous pourrez commencer les remèdes dont vous avez besoin, ce qui m'afflige jusqu'au fond du coeur, vous aimant tendrement et pour toute ma vie.

N° 1794.

A Madame
Madame la Marquise
de Verdelin, rue Vivienne
A Paris [1].

[Motiers] le 30 Avril 1763

Il y a longtems, Madame, que j'ai fait partir à l'addresse que vous m'avez donnée, un exemplaire de ma Lettre à M. l'Archevesque de Paris; mais comme tous ceux que j'ai envoyés par la poste ont été interceptés, et que vous ne m'accusez point la réception du vôtre je crains qu'il n'ait eu le même sort; dans ce doute il faut que vous sachiez au moins que si vous ne l'avez pas receu ce n'est point par ma négligence. La lettre qui accompagnoit cet exemplaire aura sans doute aussi été supprimée. Elle ne contenoit rien en soi de bien important; mais tout ce qui sert à nourrir une correspondance qui m'est aussi précieuse que la vôtre est toujours important pour moi.

Etes-vous à Soisi, Madame? Y avez-vous un aussi vilain

1. Transcrit le 3 mars 1924, à Alençon, de l'original autographe non signé, appartenant à M. le Comte Le Veneur. 4 p. petit in-8°, l'adresse sur la 4e. Cachet oriental sur cire rouge. [P.-P. P.]

ems que nous l'avons ici? En ce cas-là, vous eussiez mieux fait de rester à Paris. Le froid et tous les vents sont revenus nous assaillir. Vne pluye continuelle s'est enfin tournée en neige, et j'éprouve à tous égards qu'il n'y a plus de printems pour moi. Je me sens cruellement de ces retours du froid. Pour comble de misère, je perds mon protecteur, mon ami et le plus digne des hommes. Mylord Mareschal part demain, peut-être pour ne plus revenir. Il me laisse sans appui et qui pis est sans ami dans un pays dont les habitans pleins d'esprit mais sans aucun sentiment, ont comme on disoit de Fontenelle une piéce de cervelle à la place du coeur, et ne sont pas même assés instruits pour être honnêtes. Accoutumés à voir des bandits se réfugier parmi eux, ils n'en savent pas distinguer les opprimés qui ne méritoient pas de l'être. Leur hospitalité est plus insultante que les outrages des françois, et personne au monde ne connut moins le respect qu'on doit aux malheureux. Tels sont les gens avec qui je suis condanné à vivre, jugez de mon sort, plaignez-moi, Madame, et je ne me croirai plus à plaindre.

N° 1795.

A Monsieur
Monsieur Vsteri
Ministre du St Evangile
a Zurich [1].

A Motier (*sic*). le 30 Avril 1763.

Recevez, mon cher Ami, tous mes remercimens pour les éclaircissemens que vous avez eu la bonté de me donner dans vos lettres du 23. et du 27. au sujet de M. de Sautern. Tout

1. Transcrit le 27 octobre 1917 de l'original autographe non signé, que m'a communiqué M. Paul Usteri. In-8° de 4 pages, l'adresse sur la 4e, avec le cachet oriental sur cire rouge. Au-dessous de la date, Léonard Usteri a écrit : « Reçu 5 mai, rep. 25 juin ».

bien combiné je suis persuadé que les soupçons qu'on m'a voulu donner contre lui n'avoient pas le moindre fondement. Je continue à le voir avec grand plaisir, et je ne doute pas que dans la suite je n'aye le plaisir de le compter au nombre de mes amis. Ainsi je vous prie que toutes les recherches que vous avez pris la peine de faire et ce qui leur a donné lieu soit à jamais oublié.

Pour répondre aux deux objections que vous faites dans vôtre lettre du 16. Je vous dirai sur la prémiére qu'il ne faut pas prendre le mot de *personne* à la rigueur, mais seulement par raport au sujet dont il est question dans le lieu où le passage que vous citez est employé, savoir le sort de l'Auteur d'Emile, et l'effet public de son livre. Si quelqu'un m'en a su gré c'a été intérieurement, en secret ou seulement entre eux et moi. Nul auteur n'a osé prendre ma deffense dans aucun imprimé[1], nul gouvernement n'a osé se déclarer pour ma cause, comme pour celle de la justice; si j'ai été protégé, c'a été comme par grace, et sans Mylord Maréchal, je ne l'aurois peut être été nulle part. Ainsi, tandis que tous les journaux, tous les ecrits publics retentissoient des injures qu'on m'addressoit comme de concert ; tandis que par tout on bruloit ou deffendoit mes livres ; tandis qu'on decrétoit ou poursuivoit ma personne, je n'ai pas trouvé un seul deffenseur. J'ai donc raison, eu égard à l'effet public de mon livre, de dire que pas une ame ne m'en a su gré.

Vous devez, (je passe à la seconde objection,) expliquer le sens de ces mots, *je ne connois rien de plus contraire à l'esprit social*, par le passage même où ils sont employés; il est clair par ce passage qu'il n'y est question que de l'esprit social particulier à un gouvernement quelconque. L'esprit patriotique est un esprit exclusif qui nous fait regarder comme étranger et presque comme ennemi tout autre que nos concitoyens. Tel étoit l'esprit de Sparte et de Rome. L'esprit du Christianisme au contraire nous fait regarder tous les hommes indiffé-

1. Cette affirmation de Rousseau était très exacte à la date où il écrivait la présente lettre. [Th. D.]

remment comme nos fréres comme les enfans de Dieu. La charité Chrétienne ne permet pas de faire une différence odieuse entre le compatriote et l'étranger, elle n'est bonne à faire ni des Républicains ni des guerriers, mais seulement des Chrétiens et des hommes, son zèle ardent embrasse indifféremment tout le genre humain. Il est donc vrai que le Christianisme est par sa sainteté même contraire à l'esprit social particulier.

J'ai toujours, mon cher Ami, la plus grande impatience de vous voir et de vous embrasser ; en attendant, je vous salue de tout mon coeur.

N° 1796.

A M. Moultou, à Genève[1].

Motiers, le 30 Avril 1763.

S'il est vrai, cher ami, que ma Lettre[2] ait réussi comme vous le dites, vous avez mieux vû que moi. L'avenir nous apprendra qui de nous deux s'est trompé. En attendant je suis prêt à vous donner une marque de confiance en vous accompagnant à Genève si vous le voulez, et que je le puisse ; et cette marque, soyez bien sur que nul autre que vous ne l'eut obtenue. J'y puis demeurer pour vous 24 heures ; autant s'il le faut, pour le bon homme de Luc ; passé cela ne m'en parlez plus, il n'y a que la force qui puisse m'y retenir davantage ; ils m'ont laissé prendre mon parti, et il est pris.

Je vois que vous avez distribué grand nombre d'exemplaires ; j'en ai fait autant dans ce pays-ci, et ils y ont été receus avec une arrogance qui n'eut jamais d'exemple. Je vous puis assurer que ce sont autant de satellites très ardens

1. *INÉDIT.* Transcrit en 1879 d'une copie, de la main de J.-A. De Luc, que m'a communiquée Mme Ruegger-De Luc. Il y a de cette lettre une autre copie de Ph. Plan dans le 1er ms. Adert, fol. 121, 122, et une autre, d'une autre main, dans le 2e ms. Adert, p. 251-253. L'original n'est pas à Neuchâtel, Moultou l'aura communiqué à J.-Fr. De Luc, qui aura négligé de le lui rendre.

2. A l'Archevêque de Paris.

de l'Archevêque de Paris, et ils sont au desespoir que la France ne me cherche pas querelle jusques dans leur pays. Sans la crainte du Roi de Prusse ils ne se rendroient pas difficiles à disposer de moi. Pour comble de misère je perds Mylord Mareschal, et je reste sans appui et qui pis est sans ami, parmi le peuple le moins aimant la vertu qui soit sur la terre. Marquez moi de grace quand je vous verrai ; je me console d'avance, dans l'espoir de me consoler avec vous. Mais pour revenir à nos exemplaires, vous avez acheté les vôtres ; c'est un article à ajouter au compte ouvert que je dois solder avec vous à vôtre arrivée ici. Cependant je ne vois pas pourquoi lorsqu'un ouvrage est public, nous devons vous et moi devenir les pourvoyeurs de ceux qui ne veulent pas prendre la peine de l'acheter. Envoyez-le cependant à l'Avocat-general fleuri si c'est votre envie, mais soyez sur qu'il ne le demande pour aucun bon usage. C'est un sot qui se croit fort éloquent, et qui pour mettre des phrases dans un requisitoire feroit avec plaisir décréter, pendre et bruler tout l'Univers.

Je trouve fort étourdie cette phrase de M. Quesnel. *Mr J. J. me semble se rabattre à être un peu Chrétien.* Où est-ce qu'il a trouvé que je le fusse moins. Voici la troisième et dernière fois que j'ai donné ma profession de foi dans mes écrits, et cette dernière est certainement celle où j'ai parlé le plus ouvertement et avec le plus de hardiesse. J'y ai dit beaucoup plus que dans la profession foi du Vicaire, mais j'ai toujours été chrétien, je le suis et ne cesserai point de l'être. Si Mr l'Abbé Quesnel ne sait pas lire, ce n'est pas ma faute.

Si M. Mallet vient, je le recevrai comme un homme que vous aimez. Du reste n'ayant point de secret, je n'ai nul besoin d'être reservé. Je parlerai du jongleur comme d'un jongleur, de Geneve comme d'une Ville dont j'aimerai toujours les habitans malgré leurs outrages, mais où je ne demeurerai jamais, et de Moultou comme de mon ami.

Vôtre dernière Lettre a certainement été ouverte, mais j'ignore si c'est à Genève ou ici.

N° *1797*.

[La Roche à Rousseau] [1].

De Paris, ce 1er mai 1763.

Monsieur,

J'ai fait part de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire [2], à Mme la maréchale ; elle m'a chargé, en partant pour Marly avec M. le maréchal, en bonne santé tous deux, le voyage est jusqu'au 13 du mois, de vous envoyer la lettre ci-jointe [3], et de n'envoyer celle qui est pour M. Pademay [4], que lorsque j'aurai une réponse de vous. J'exécuterai de point en point ce que vous me marquerez par votre dernière. Vous devez recevoir incessamment une grande caisse dans [laquelle] est le restant de votre bibliothèque, le drap, la doublure, et le cordonnet, ainsi que deux lettres de Mme Levasseur, que j'ai eu l'honneur de voir à Pâques, qui était en assez bonne santé. J'ai fait part à M. Noël de vos remerciements, il est très flatté, et vous prie de lui continuer votre estime. Vous me marquez que vous allez cesser de m'être importun, je voudrois avoir l'éloquence de Cicéron pour vous prouver que vous ne me l'avez jamais été, que tout ce qui viendra de vous, ainsi que [de] Mlle Le Vasseur, sera une satisfaction à mon coeur. Je paierai à M. Guy, ou Duchesne, le billet dont vous me parlez, et je vous rendrai un compte exact de tout en vous envoyant ce qui me restera. Mme La roche vous fait mille

1. Transcrit par J. Richard de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. — Cette lettre a été publiée en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 497, 498.

2. Lettre inconnue.

3. Je pense que c'est le n° 1793, lettre de Mme de Luxembourg du samedi [30 avril]. [P.-P. P.]

4. Il s'agit d'un médecin (?) qui, par l'entremise de La Roche, semble-t-il, avait entrepris à distance de guérir Rousseau de son infirmité. (*Cf.* n°. 1842) [P.-P. P.]

amitiés, respect, embrassade, ainsi qu'à Mlle Le Vasseur, à qui je présente mes respects. Je suis et serai toujours, de tout mon coeur, le serviteur de M. Rousseaux.

LA ROCHE

C'est M. de Rougemont qui s'est chargé de la caisse pour vous la faire tenir.

N° 1798.

[J.-F. DE LUC À ROUSSEAU][1].

Genève, le 2 Mai 1763.

L'heureux effet, mon cher concitoyen, de votre réponse au mandement de l'Archevêque de Paris parmi vos compatriotes vous rend l'espoir d'étre accueilli dans notre Patrie. Le nombre et la force des verités importantes qu'elle contient vous ont merité ce succés. Cependant si dans l'édition qui s'en doit faire à Neuchâtel en quelque manière sous vos yeux vous retranchiez cette phrase de la page 46 : *On sait, j'en conviens, qu'il y a peu de prêtres qui croient en Dieu,* etc, et celle qui renferme le jeu des mots de l'*Heloise* avec l'*Aloisia,* je suis convaincu que cette inestimable lettre sans rien perdre de sa force en auroit plus d'efficacité. Je crois aussi qu'en général vous vous feriez ainsi qu'à la chose un trés grand bien si partout où vous parlez du *Public,* des *Auteurs,* des *Chefs,* etc., vous laissiez quelque porte ouverte par laquelle les honnêtes gens puissent sortir de la foule.

Quoi qu'il en soit, si cet ouvrage admirable peut faire quelque mal réel je l'ignore, mais je suis persuadé qu'avec le temps

1. Transcrit, le 26 juin 1927, de l'imprimé en 1887 par A.-S. Alexeieff, dans Связь политической доктрины Ж. Ж. Руссо (*Études sur la doctrine politique de J.-J. Rousseau,* Moscou, 2 vol. in-8°, . II, p. CXXV-CXXVII.

il produira deux grands biens. L'un de diminuer les funestes effets de l'intolérance persécutrice, l'autre de ramener un grand nombre d'incrédules de bonne foi. A l'égard des choses sur lesquelles nous ne sommes pas tout à fait d'accord relativement à l'essentiel de la Religion chrétienne, je renvoie à vous en communiquant amiablement ma pensée, afin que vous aurez eu la satisfaction de faire les actes de citoyen dans Genève, soit à l'église, soit au conseil général. Mais il n'en est pas de même de cette période : « Ne parlons plus de certificat proprement dit; les certificats seront la renommée qui n'est jamais muette pour Rousseau et dont la trompette s'entendra de Zurich et Berne à Genève si nos avis sont praticables & si vous les suivez ». Comme je n'avois absolument d'autres idées en cela que de vous inviter à communier dans l'une ou l'autre de ces deux villes ; j'ai donc moi-même un juste sujet d'être surpris, que mon ami, mon cher concitoyen Rousseau, m'ait si mal entendu. Ce n'est pas le seul endroit de votre lettre du 26 fevrier qui m'offriroit bien des choses à dire, mais il n'en est plus question aujourd'hui, il ne s'agit que de votre retour dans la Patrie avec Melle Le Vasseur, accompagné de notre ami Mr Moultou, lorsqu'il aura le précieux avantage de vous aller embrasser. Nous vous irons au devant en bâteau, mes fils et moi jusqu'à Coppet. Quel délice de vous revoir ! Vous viendrez occuper avec Melle Le Vasseur, que je prie d'agréer des salutations les plus empressées, l'appartement que mon fils cadet vous destine.

Du 4 mai.

J'ai sous mes yeux votre lettre du 30 Avril à votre ami Mr Moultou : elle ne m'occasionne aucun changement à ce que vous venez de lire, à quoi je me référe de nouveau. Je me contenterai de vous assurer sur mon honneur que, malgré votre jugement sur vos compatriotes et vos assertions (*sic*) de ne demeurer jamais dans l'enceinte de votre patrie, il n'y a cependant point de pays au monde, où les habitans vous puissent mieux convenir que les Genevois, qui vous rendent géné-

ralement mieux la justice qui vous est due, et parmi lesquels vous puissiez trouver plus de vrais amis. Il ne tiendra qu'à vous d'en faire la vérification ; mais 2 fois 24 heures ne suffisent pas pour cette experience, c'est pourquoi j'en appelle à Rousseau mieux informé ! M. Nicolas Voullaire, porteur de la présente, que ses affaires appellent à Neuchâtel est du nombre de ceux de vos concitoyens qui meritent que vous les aimiez. J'espère que l'entretien que vous aurez avec cet homme de confiance, vous desabusera de bien des choses. Vous aurez peut-être la visite de Mr Leon Elie Jaquery, élève de Mr le Professeur de Montmolin. Il vient actuellement d'Angleterre par Paris pour voir sa famille à Yverdun. Il se fait un grand plaisir de vous voir et de vous connaître personnellement. Mon fils cadet vous le présente comme un de ses intimes amis d'Angleterre. Recevez les embrassements de votre ami.

N° 1799.

[MOULTOU À ROUSSEAU] [1].

4 mai 1763.

Je crois toujours, mon cher concitoyen, que j'ai mieux jugé que vous de l'effet de votre Lettre, et cela n'est pas surprenant, je suis sur les lieux. Ce n'est pas que vous n'ayez toujours de grands ennemis, aussi méchants que bêtes, mais nous avons beaucoup d'honnêtes gens et leur suffrage enchaîne les autres. Venez, vous finirez tout.

Le resident de France [2] a prié le Conseil d'empêcher qu'on réimprimât ici votre Lettre ; le Conseil a défendu de l'imprimer, mais a permis de la vendre. Que cela ne vous fasse

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 85, 86.
2. « M. de Beauteville. » (*Note de Streckeisen-Moultou.*)

pas de la peine, on fait de même pour tous les livres de controverse, voilà une étrange liberté !

Nos ministres sont fort revenus sur votre compte ; mais comment êtes-vous surpris du jugement de l'abbé Quesnel, je le trouve fort juste. Un socinien n'est qu'un demi-chrétien pour un orthodoxe, et que doit être pour un catholique romain un homme qui rejette tout mystère en admettant la révélation ? Au reste, il me dit de moi ce qu'il dit de vous. Je voudrais que vous eussiez vu la dernière lettre que je lui ai écrite à votre sujet, et comment je lui prouve que vous êtes plus chrétien que son M. Joly de Fleury et que lui-même. Je n'ai point envoyé votre Lettre à ce fol d'avocat général, j'en ai dit les raisons à l'abbé Quesnel, et j'espère que ma lettre fera plus d'effet que si je lui avais écrit à lui-même.

Je suis obligé d'aller passer deux ou trois jours dans le voisinage de Nyon, où je vais examiner une terre que j'ai envie d'acheter. C'est un endroit délicieux, situé dans des bois, d'où l'on a la vue du lac et de la montagne. Je soupire après la retraite, et si j'en pouvais trouver une que vous voulussiez habiter avec moi, j'y trouverais tous les avantages de la société, sans aucun de ses inconvénients. Est-il vrai que le roi de Prusse vous a nommé son résident auprès des cantons[1] ? Cela serait très-bien, le roi de Pologne avait fait la même chose pour M. de Vattel. Ce n'est pas un titre que je vous souhaite, quel titre pourriez-vous prendre ? Mais l'épigramme serait bonne contre ces Bernois, qui se repentent aujourd'hui de leur sottise, croyez-m'en. — A mon retour de Suisse, je reviens passer quelques jours ici, et à la fin de la semaine prochaine je pars pour vous joindre. Mon coeur tressaille à cette idée. Quand vous comprendrez combien je vous aime, mon très-cher concitoyen, vous n'aimerez personne plus que moi.

1. *Cf.* p. 278, note 2.

N° 1800.

A Monsieur || Monsieur Vernes || pasteur à Céligny || par Copet.

(Lettre du docteur Th. Tronchin)[1].

$\frac{4}{5}$ [4 mai 1763].

Mon ami Bonnet craint que la correspondance que vous avez jadis eue avec R...[ousseau] ne lui donne prise sur vous. Si là dessus vous n'avez rien à craindre, mon cher ami, lui aussi ne craint point que vous fassiez imprimer votre dialogue[2] qu'il trouve bien fait et très bon. Mais il ne voudrait pas que le mechant, pour se venger, pût vous blesser avec votre propre épée. Voilà l'etat de la question. il n'y a que vous qui sachiez ce que vous avez écrit à R... dans ces moments d'enthousiasme où la sagesse pouvait n'être pas sur ses gardes. Aliquando enim bona dormitat sapienta, lenociniis amicitiæ, ac fiduciæ sopitari ; sur ce point vous êtes sans inquietude, Macte animo fili.

L'ami Bonnet sort d'ici. il craint certaine lettre imprudemment écrite sur le livre de l'Esprit[3], dont je n'ai aucune

1. *INEDIT*. Transcrit en janvier 1882 de l'original autographe non signé, appartenant alors à M. François Vernes-Prescott. 4 p., la 3e blanche, la 4e avec l'adresse, cachet de cire rouge aux armes de Tronchin, d'azur à la fasce [d'or], chargée de trois roses [d'azur] et accompagnée en pointe d'une clé [d'argent], ce qui est, à proprement parler, les armes de Théodore de Bèze. Sur la première page, on a écrit la date 1763, avec un point d'interrogation. Le chiffre $\frac{4}{5}$ doit signifier 4 mai. Au reste, il n'est pas sûr qu'il soit de la main de Tronchin [Th. D.]

2. *Dialogue de Village entre Monsieur le Châtelain...* in-8° de 40 pages, sans date.

3. En septembre 1763, Moultou écrit au Vaudois Salomon Reverdil [1732-1808], alors conseiller d'état et secrétaire du roi de Danemark Christian VII, une longue lettre qui a été publiée en 1907 par Gaspard Vallette dans les *Annales de la*

notion. ignoti nulla cupido, nec metus. Qu'est-ce que cette lettre ? Ne seroit-ce point l'épée dont je vous parlois tout à l'heure ? Cher ami, examinez vous bien. Cet homme est un sçelerat, n'en doutez pas.

[Le 5 mai 1763, Rousseau écrit à M. de Conzié à Allemogne, *cf.* t. I, p. 330, n° 123.]

N° 1801.

A MADAME
MADAME BOY-DE-LA TOUR
NÉE ROGUIN
A LYON[1].

A Môtiers le 7. May 1763.

J'ai receu, Madame, il y a huit jours, par les Rousselets[2] plusieurs pacquets contenant un bonnet d'été, une rame de papier, un grand portefeuille, et du Camelot cannelle pour

Soc. J.-J. R.. t. III, p. 227-241. Il y est fait allusion à la félonie de Vernes à l'égard de Rousseau, et Moultou ajoute : « Oh ! si Rousseau n'avait pas été plus « chrétien que son délateur, quelle vengence il en pouvait tirer ! Quelles larmes « amères il lui aurait fait verser ! Oui, mon ami, il avait dans ses mains une lettre « de ce même Vernes, dans laquelle, après avoir épuisé les éloges en faveur d'Hel- « vétius, il finissait par trouver sa morale sublime. Rousseau n'avait qu'à rendre « cette lettre publique. Si Vernes avait été à sa place, son christianisme lui aurait « sûrement dicté cela : celui de Rousseau lui prescrivait d'autres lois. Il faut « avouer, mon très cher ami, que les méchants ont beau jeu contre nous autres, « aussi gagnent-ils toujours la partie. »

1. Transcrit de l'original autographe non signé, appartenant à M. H. de Rothschild (publié par lui en 1892, *loc. cit.*, p. 41-48). In-4° de 4 p. L'adresse sur la 4e, avec le cachet *à la devise*, sur cire rouge. (En reproduisant cette lettre, M. de Rothschild l'a fait suivre d'une reproduction du cachet de la lyre, qui a dû être pris à la lettre du 2 mars). Timbre postal PONTARLIER, chiffre postal 8 d. — 2 fois le chiffre 10 sur la page 4, chiffre répété sur la p. 1.

2. Ici, Rousseau a écrit « les Rousselets » ; à la fin de la présente lettre, et ailleurs, il écrit « les Rosselets ».

robbe avec la doublure de toile de Coton. N'ayant point receu de lettre d'avis, je ne suis pas sur que ce dernier pacquet soit pour moi, ainsi j'attendrai pour en disposer que je sache s'il n'est pas pour un autre, le tout étant sans addresse. En attendant, Madame, recevez derechef les remercimens que j'ai si souvent occasion de vous addresser, et faites-les aussi pour moi je vous supplie, à M. Girardier qui a eu la bonté de se souvenir bien exactement des articles dont nous n'avions parlé, pour ainsi dire, qu'à la volée. J'ai vu par un article de sa derniére lettre à Mademoiselle sa soeur qu'elle m'a communiqué, qu'il seroit bien aise d'avoir un éxemplaire de ma Lettre à M. de Beaumont ; ainsi Mlle Girardier s'est chargé de lui envoyer le sien que je remplacerai dans peu de jours sitôt qu'il m'en sera venu d'autres. Je ne sais point si vous avez receu celui que je remis à M. Boy pour être envoyé par la poste selon vôtre intention, et ce qui me tient en peine sur le sort de cet exemplaire, c'est qu'il en a été envoyé plusieurs par la poste à Paris dont aucun n'a pénétré, ce qui me fait craindre que le vôtre n'ait eu le même sort. Si cela étoit et que celui de M. Girardier fut plus heureux, je le prierois de vouloir vous le remettre, à la charge pour moi de le remplacer au prémier avis.

Vous savez, sans doute, Madame, le départ de Mylord Mareschal mon protecteur, mon ami, et le plus digne des hommes, parti le 30 du mois dernier à mon très grand regret. Sa perte est une des plus cruelles que je pusse faire ; il me laisse [1] sans appui et qui pis est sans ami au milieu de gens trés mal intentionnés, plus partisans de l'Archevesque de Paris que les Catholiques, et dont les coeurs sont bien éloignés de sentir le respect qu'on doit aux malheureux. Du reste étant ici sous l'immediate protection du Roi j'attends paisiblement de savoir comment on s'y prendra pour me chercher querelle, en quoi, si cela n'arrive pas, on manquera plustot d'occasion que de volonté. Quelque doux qu'il me soit

1. « ici », biffé.

d'habiter la maison d'une si digne et si chère amie, je ne vous cache point que si j'étois en meilleur état j'irois chercher à vivre parmi des gens qui me vissent au milieu d'eux avec plus de plaisir. Mais dans la vie languissante et valetudinaire que je mène on ne se déplace que quand on y est forcé. Dans cette situation je n'aurois pas dû laisser entreprendre le travail de vôtre montagne, si vous[1] m'eussiez assuré moins positivement qu'il seroit agréable pour vous-même d'y avoir un logement. D'ailleurs, la dépense en est commencée; pour qu'elle ne soit pas perdue, il faut laisser achever. J'attends avec empressement[2] le moment d'aller m'y établir, bien sur, Madame, d'habiter avec plus de plaisir vôtre Chalet dans un desert que les Palais des Rois dans les Villes.

Le compte que vous m'avez envoyé de vos précédens deboursés étoit peu de chose; mais avec les nouveaux articles ce doit être une somme dont je vous prie de vouloir bien m'envoyer la note, en m'indiquant à qui je[3] dois la payer.

Donnez-moi des nouvelles de vôtre santé, de vos plaisirs, de votre chére famille à qui je vous prie de faire mes salutations, de même qu'à M. Girardier. Recevez les respects de Mlle le Vasseur, et ceux d'un homme qui vous est attaché pour toute sa vie.

Je dois vous prévenir que j'ai pris des mesures avec le Directeur des Postes de Pontarlier pour que mes lettres me parviennent sous son enveloppe une fois la semaine qui est le samedi, et je lui envoye aussi les miennes une fois la semaine savoir le lundi sous enveloppe. Le tout numerotté et datté. Ainsi les Curieux de Motiers sont à roüet, et l'on ne peut plus ouvrir aucune de mes Lettres ni de France ni pour France que je ne le sache aussi-tôt. Ce que je vous dis, Madame, afin que vous m'écriviez desormais en droiture avec toute confiance.

Je reçois à l'instant, Madame, vôtre lettre du 3 par laquelle

1. « ne », biffé. — 2. « de », biffé. — 3. « la », biffé.

je vois que la brochure vous est bien parvenue ; je vois aussi que parmi les pacquets qui m'ont été remis il y en a un de Camelot canelle avec la doublure, lequel[1] n'est pas pour moi, puisque[2] le Mémoire ne monte en tout qu'à 16 ᵗᵗ. Ainsi je ferai avertir demain les Rosselets de faire retirer ce pacquet par ceux à qui il appartient. Ces 16 livres seront payées selon vos intentions avec les 3 ᵗᵗ 8 du compte précédent à Madame Girardier, en faisant en tout 19 ᵗᵗ 8 s.

Je n'ai pas changé mon cachet, mais j'en ai deux[3].

N° 1802.

[Le Maréchal de Luxembourg à Rousseau][4].

Marly, 7 mai 1763[5].

Je commence par vous dire que je puis vous répondre positivement ce matin, et vous tranquilliser sur l'inquiétude que vous aviez au sujet de l'officier hongrois. Il n'est point question du tout des bruits que l'on a fait parvenir jusqu'à vous que c'était un espion que l'on avait mis auprès de vous ; c'est sûrement une noirceur de vos ennemis pour vous tourmenter ; mais soyez tranquille, je puis vous assurer avec certitude que l'on ne songe point dans ce moment-ci à vous faire aucune peine.

Enfin la *Lettre* à l'archevêque que vous m'avez envoyée, je l'ai reçue hier, et ce matin la lettre par laquelle vous me

1. « ne m'appart... », biffé. — 2. « mon », biffé.

3. Le cachet à la lyre, employé pour cacheter la lettre du 3 mars, était au moins le troisième que Rousseau avait employé dans sa correspondance avec Mme Boy de la Tour.

4. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 487, 488.

5. Streckeisen imprime « 17 mai » ; c'est « 7 mai » qu'on lit sur l'original.

l'annonciez. Je suis fâché de ce que vous me mandez de votre santé. Je désire fort que le remède qu'on vous a envoyé vous donne du soulagement. Vous comptez aller vous rétablir au haut de la montagne. Apparemment que l'adresse pour vos lettres sera la même, puisque vous ne m'en mandez rien. Je suis fâché du départ de milord Maréchal ; qui aurez-vous à sa place ? J'ai vu ce matin ici M. Carrion. Nous avons bien parlé de vous. Il m'a chargé de vous dire bien des choses pour lui, et m'a dit qu'il me donnerait ces jours-ci une lettre pour vous. Vous devez en avoir reçu une de madame de Luxembourg, qui vous embrasse de tout son coeur. Adieu, mon cher ami ; je vous aime avec toute la tendresse possible.

N° 1803.

A M. [Moultou] [1].

A Môtier le 7. May. 1763.

Pour Dieu, cher Ami, ne laissez point courrir cet impertinent bruit d'une résidence [2] auprès des Cantons. Je parierois que c'est une invention de mes ennemis pour me faire regarder comme un homme abandonné, quand on saura combien ce bruit est faux. Vous savez que je viens de perdre Mylord Mareschal, mon protecteur, mon ami, et le plus digne des hommes; mais vous ne pouvez savoir quelle perte je fais en

1. Transcrit le 26 novembre 1915 de l'original autographe non signé, sans adresse ni cachet, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Moultou, 76, 77. In-8° de 4 p., les deux dernières blanches. La lettre en accompagnant une autre, au colonel Pictet, le tout aura été mis sous une enveloppe qui n'a pas été conservée. [Th. D.]

2. « Résidence auprès des cantons», dans le sens d'«emploi d'un résident auprès d'un prince. [Th. D.] » — (*Cf.* n° 1799, dernier alinéa.)

lui. Pour me mettre en sureté autant qu'il étoit possible contre la mauvaise volonté des gens de ce pays, il m'envoya avant son départ des Lettres de naturalité[1] : C'est peut être ce fait augmenté et défiguré qui a donné lieu au sot bruit dont vous me parlez. Quoi qu'il en soit, jugez si dans mon accablement j'ai besoin de vous. Venez, ne laissez pas plus longtems en presse, un coeur accoutumé à s'épancher et qui n'a plus que vous. Marquez-moi à peu près le jour de vôtre arrivée, et venez tomber chez moi vous y trouverez votre chambre prête.

Comme M. Pictet m'a toujours écrit sous le couvert d'autrui, je vous addresse pour lui cette lettre[2], dans le doute s'il n'y a point dans une correspondance directe quelque inconvenient que je ne sais pas.

Ne vous tourmentez pas beaucoup de ce qui se fait à Geneve à mon égard ; cela ne m'interesse plus guéres. Je consens à vous y accompagner si vous voulez ; mais comme je ferois dans une autre Ville. Mon parti est pris, mes arrangemens sont faits. Nous en parlerons[3].

N° 1804.

A Melle [Isabelle d'Ivernois][4],

Ce mardi 10 [mai 1763].

C'est, Mademoiselle, par un bonheur dont je me féliciterai toute ma vie, que le billet joint au coussin ne s'est pas perdu.

1. *Cf.* Appendice II.
2. Cette lettre à Pictet ne m'est pas connue. [Th. D.]
3. Malgré ces derniers mots « nous en parlerons », Rousseau n'attendit pas l'arrivée de Moultou pour lancer sa lettre du 12 mai au premier syndic. [Th. D.]
4. Transcrit d'une copie de Ph. Plan dans le premier ms. Adert, fol. 81 (se trouve aussi dans le 2e ms. Adert, p. 172, 173) où ce texte est précédé de la copie de ce fragment de lettre, écrite probablement par D'Ivernois et peut-être adressée à De Luc : «... Voici la copie de celui de Mr Rousseau en faveur de notre cadette. Tout ce qui sort de la plume et de la bouche de ce célèbre auteur

Ce précieux billet n'a été trouvé qu'hier et il ne me quittera de ma vie. Je suis affligé que mon triste état m'empêche maintenant de profiter de vos bontés et de prendre leçon d'une si excellente maîtresse. Quand vous viendrez nous ramener le printems, je m'efforcerai par mes soins de mériter votre amitié, et je gagnerai plus que vous dans ce commerce pour le progrès de la vertu, car je ne sais que l'aimer et vous savez la rendre aimable.

N° 1805.

GUY, POUR DUCHESNE, À ROUSSEAU[1].

A Paris, le 10e May 1763.

Monsieur,

Je suis bien aise d'apprendre qu'enfin la caisse vous est parvenue. Le duplicata du petit envoi de décembre dernier vous parviendra surement également; je l'ai fait enregistrer par le carrosse de Pontarlier et le port en est payé jusque-là. Voyez, s. v. p. M. Grasset.

J'ai été bien surpris de l'envoi de votre billet : mon intention doit être remplie. Si je savois encore ce qui pourroit faire plaisir à Mademoiselle Le Vasseur, j'aurois bien vite terminé cette bagatelle. Enfin, un de ces jours, je verrai M. de la Roche.

Personne n'ignore que vous avez donné çà et là des petites

est intéressant. Notre sire [le roi de Prusse] a vu avec plaisir le billet qui accompagnoit le présent du lacet. Il donna ordre à son secrétaire privé d'en faire compliment aux nouveaux mariés et de me requérir de lui faire passer souvent tout ce qui me reviendroit de cet homme singulier, jusqu'à ses bons mots. On m'écrit de Motiers qu'il s'est renfermé comme la marmotte et qu'il est souvent incommodé de la gravelle. »

1. *INÉDIT*. Transcrit en août 1907 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (rec. Guy-Duchesne, fol. 25, 26), 4 p. petit in-4°, l'adresse (à Motiers-Travers) sur la 4e, cachet « au temple du goût. »

piéces à des amis, qui se sont multipliées par des copies, que ceux-ci ont données à leurs connoissances. Ainsi il ne seroit pas étrange qu'une de ces copies fussent tombées (*sic*) entre les mains de votre Editeur, qui en auroit fait usage sans votre avis ; dès lors vous n'avez plus de crainte qu'on vous attribue que vous y ayez quelque part. Cependant, pour peu que cela ne vous fasse pas plaisir, nous nous arrangerons comme vous dites pour en faire un volume, et, en conséquence, arrangez cette affaire ; je ne désire que votre contentement. Je ne souhaitois ce morceau que par les raisons ci-devant dites, que je croyois de bonne foy en être le maître ; je n'avois pas tort, et vous avez raison de prendre votre bien où vous le trouvez.

A propos, et votre Dictionnaire de musique? Quand voulez-vous que nous en traitions? Il étoit fort avancé lorsque vous en fîtes part à Montmorency. Je suppose que vous n'avez pas laissé cette besogne-là; cet ouvrage vous fera honneur et doit vous rapporter.

Ce n'est pas manque de recommandation si l'estampe de l'Heloïse n'est pas bien : c'est pourtant d'après M. Gravelot. Je ne ménage rien, je paye ce qu'on me demande, afin que les choses soient bien, et je n'ai pas la satisfaction de réussir, dont j'enrage. Quand vous pourrez nous renvoyer la pièce que M. Le Nieps vous a envoyée, cela nous fera plaisir.

Vous trouverez dans le petit paquet un Recueil de vos pensées, que Prault vient de publier : vous verrez s'il a fait le choix avec connoissance.

Votre Lettre à l'archevêque est fort rare ici : un ami m'en a procuré un exemplaire ; je doute que M. Christophe en soit content. C'est un défaut né dans presque tous les hommes qui ne veulent jamais convenir de leurs torts.

Je suis, Monsieur, votre trés humble et trés ob. serviteur.

GUY Pr DUCHESNE

N° 1806.

[MOULTOU À ROUSSEAU][1].

Mardi 10 mai [1763].

Ne vous tourmentez pas, cher concitoyen, ce bruit est tombé[2], il ne pouvait avoir aucune suite désagréable pour vous. On avait écrit cette nouvelle de Neuchâtel et personne n'y ajouta foi à Genève. J'en avais été averti des premiers, et je la détruisis d'abord. Mais si la méchanceté de vos ennemis a imaginé cette fausseté pour vous nuire, cet avis n'est pas inutile et milord Maréchal pourrait en profiter, s'il veut vous servir. Je sens tout ce que son départ a dû vous coûter; il était fait pour sentir tout ce que vous valez, et il ne faut le voir qu'un jour pour l'estimer. C'est un homme excellent, aussi aimable que vertueux. J'ai passé avec lui des soirées délicieuses, je voyais combien il vous aimait, il ne m'en fallait pas davantage pour l'aimer aussi. — Je soupai il y a quelques jours avec des gens qui ne vous aimaient guère, je les traitai comme ils le méritaient; mais ce qui me combla de joie, c'est que M. Jalabert (qu'on dit timide, je ne sais trop pourquoi) parla de vous avec une force, une liberté, une tendresse, qui l'élevèrent dans mon esprit au delà de ce que vous pouvez croire. Cependant il y avait à ce souper vos plus redoutables antagonistes, étayés du résident de France; je lui

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 88.

2. Le bruit que Frédéric II aurait nommé Rousseau résident de Prusse auprès des cantons suisses. (*Cf.* n°s 1799 et 1803).

montrai qu'il n'était pas dans son pays, et que le nôtre était encore libre.

Je vais donc vous voir, cher ami, vous entendre, vous admirer, surtout vous aimer : cette idée me pénètre jusqu'au fond de l'âme ; pourquoi mon impatience est-elle toujours retardée par mille petits obstacles, qui irritent mon amitié mais qui n'y sauraient rien ajouter. Je ne puis partir que lundi [1]; ma femme veut aller à Champvent [2], et me conjure de différer mon départ jusqu'à la semaine prochaine. Lundi est donc le jour fixé, j'arriverai mardi à Champvent, et mercredi ou jeudi à Motiers, cela est très-sûr. Mon Dieu que je voudrais abréger ce temps, ou dormir jusqu'au moment où je me réveillerais pour vous serrer dans mes bras !

1. Lundi 16 mai. En fait, Moultou est parti le mardi 17 mai. (*Cf.* n° 1814).

2. « Une propriété située près de la petite ville d'Yverdon, où Moultou allait visiter des parents de sa femme. » (*Note de Streckeisen-Moultou.*)

N° 1807.

A M. [Jacob Favre, Premier Syndic de la République de Genéve][1].

Monsieur,

Revenu du long étonnement où m'a jetté, de la part du Magnifique Conseil, le procédé que j'en devois le moins attendre, je prends enfin le parti que l'honneur et la raison me prescrivent, quelque cher qu'il coûte à mon coeur. Je vous déclare donc, Monsieur, et je vous prie de déclarer de ma part au Magnifique Conseil, que j'ab̄dique à perpétuité mon droit de Bourgeoisie et de Cité dans la Ville et République de Genève. Ayant rempli de mon mieux les devoirs attachés à ce titre sans joüir d'aucun de ses avantages, je ne crois point être en reste envers l'État, en le quittant.

J'ai tâché d'honorer le nom Génevois : j'ai tendrement aimé mes Compatriotes ; je n'ai rien oublié pour me faire aimer d'eux : on ne sauroit plus mal réussir. Je veux leur complaire jusques dans leur haine : le dernier sacrifice qui me reste à leur faire est celui d'un nom qui me fut si cher.

Mais, Monsieur, ma Patrie en me devenant étrangére ne peut me devenir indifférente ; je lu[i] reste attaché par un tendre souvenir, et je n'oubli[e] d'elle que ses outrages. Puisse-t-elle prospérer toujours et voir augmenter sa gloire : puisse-t-el[le] abonder en Citoyens meilleurs et surtout plus heureux que moi !

Recevez, Monsieur, je vous supplie, les assurances de mon profond respect.

J. J. Rousseau

A Motiers-travers le 12 May 1763.

1. Transcrit de l'original autographe signé et sans adresse ni cachet, conservé aux Archives d'Etat de Genève, P. H. n° 4870. 2 p. in-4° plus 2 p. blanches qui ont été ajoutées après coup aux deux premières, avec un onglet de consolidation. Sur la 2e de ces deux pages ajoutées, on lit : « Lettre de Rousseau du 12e mai 1763 à Mr le per Syndic Favre ». Cette note, du 18e siècle, ne paraît pas de la

Monsieur.



Revenu du long étonnement où m'a jetté, de la part du Magnifique Conseil, le procedé que j'en devois le moins attendre, je prends enfin le parti que l'honneur et la raison me prescrivent, quelque cher qu'il coûte à mon coeur. Je vous déclare donc, Monsieur, et je vous prie de déclarer de ma part au Magnifique Conseil, que j'abdique à perpétuité mon droit de Bourgeoisie et de Cité dans la Ville et République de Genève. Ayant rempli de mon mieux les devoirs attachés à ce titre sans jouir d'aucun de ses avantages, je ne crois point être en reste envers l'Etat, en le quittant.

J'ai tâché d'honorer le nom Genevois: j'ai tendrement

J.-J. ROU

Fac-sim

aimé mes Compatriotes; je n'ai rien oublié pour me faire aimer d'eux : on ne sauroit plus mal réussir. Je veux leur complaire jusques dans leur haine : le dernier sacrifice qui me reste à leur faire est celui d'un nom qui me fut si cher.

Mais, Monsieur, ma Patrie en me devenant étrangère ne peut me devenir indifférente; je lui reste attaché par un tendre souvenir, et je n'oublie d'elle que ses outrages. Puisse-t-elle prospérer toujours et voir augmenter sa gloire : puisse-t-elle abonder en Citoyens meilleurs et surtout plus heureux que moi !

Recevez, Monsieur, je vous supplie, les assurances de mon profond respect

J. J. Rousseau

A Motiers-travers le 12 May 1763.

Librairie Armand Colin, Paris.

…B FAVRE
…ographe.

[Jacob Favre, fils de Jaques Favre et de Dorothée Calandrini, né le 24 août 1690, baptisé le samedi 30 août 1690, à St-Pierre, mort le lundi 20 mars 1775. Reçu avocat en 1712, élu du conseil des Deux-Cents en 1721, auditeur en 1731, châtelain de Jussy en 1726 ; conseiller en 1731, secrétaire d'Etat en 1741-1742, six fois syndic de 1743 à 1763, fut premier syndic en 1759 et en 1763. — Marié le 21 février 1723 avec Marie Mollet, fille de Théophile Mollet et de « dam^elle Sara Trembley » (contrat chez Alph. Vignier, not., vol. XIX, fol. 104 v°-105). De ce mariage, naquit Jacob Favre, le 21 mars 1727, baptisé à St-Germain (paroisse de St-Pierre) le 24 mars. — Dame Marie Mollet, veuve de Noble Jacob Favre, ancien premier syndic, est morte le 7 mars 1780, à 82 1/2 ans, au Grand-Mezel (Galiffe, V. 533). — Le père du premier syndic, Jaques Favre, seigneur de la Gara, né en 1654, avocat en 1675, du Deux-Cents en 1680, auditeur en 1682, châtelain de St-Victor et de Chapitre en 1688, conseiller en 1695, trésorier en 1701, avait été lui-même premier syndic en 1706, 1710, 1714, 1718 et 1722, et était mort en charge en octobre 1722. — Dans les registres du Conseil de la République de Genève, vol. 264, p. 180 et 181, à la date du lundi 16 mai 1763, on lit : « Sr J. J. Rousseau, abdication de son droit de Bourgeois[i]e « et de Cité dans Genève. Lecture faite d'une lettre du Sr Jean Jaques « Rousseau addresée à M^r le Premier, dattée de Motiers-travers le « 12e de ce mois, dans laquelle il prie M^r le Premier de déclarer de « sa part au Magnifique Conseil qu'il abdique à perpétuité son droit « de Bourgeoisie et de Cité dans la Ville et République de Genève : « Arrêté d'enregistrer ladite lettre et déclaration, et que dès à présent « ledit Rousseau n'est plus du nombre de nos citoyens et n'a plus aucun « droit de Bourgeoisie et de Cité. Teneur de la lettre du Sr Jean Jaques « Rousseau addressée à Monsieur Favre, Premier sindic de la République, à Genève. » Suit le texte entier de la lettre. — TH. D.]

main du secrétaire du conseil. D'ailleurs, au haut de la 1re page blanche, il y a, peut-être de la même écriture : « T. XXXI, p. 395 », indication qui est forcément postérieure à 1780. La lettre est d'une écriture très appliquée. Page 1 : 14 lignes, y compris la ligne « Monsieur » ; page 2 : 16 lignes, y compris la signature et la date. Page 2, les dernières lettres de trois lignes ont disparu, par le fait que le premier feuillet a été sans précaution détaché du second. Cela démontre que le 2e feuillet n'appartient pas à l'original ; ses pontuseaux ne concordent d'ailleurs pas avec ceux du premier. Le syndic Favre aurait-il conservé, en souvenir, le 2e feuillet contenant l'adresse et peut-être le cachet, en le faisant remplacer par un autre feuillet ? — Il y a à la Bibliothèque publique de Genève, ms. fr. 203, n° 111, une copie *autographe* de la présente lettre, copie qui provient probablement de Moultou. [Th. D.]

N° 1808.

A M. [J.-F. De Luc][1].

A Motiers le 12 May 1763.

Il y a, mon cher ami, deux hommes qui ont disposé de moi sans se consulter l'un l'autre. Leurs arrangemens sont très-différens et incompatibles : cependant chacun des deux est très-entêté du sien et n'en prétend pas démordre. Ces deux hommes sont Jacques François De Luc et Jean Jaques Rousseau : reste à savoir qui des deux l'emportera. La copie ci-jointe [2] servira de réponse à vôtre derniére lettre du 2 May qui m'a été remise par M. Voullaire [3]. Cette copie est fidelle, s'il en court de différentes, soyez sur qu'elles sont falsifiées.

Il y a beaucoup de fautes d'impression et même de contre-sens dans la prémiére édition de ma Lettre à M. de Beaumont ainsi j'aurai bien des corrections à y faire pour la mettre en meilleur état. Mais l'édition que vous me dites qu'on prépare à Neufchâtel ne se fait point sous mes yeux et ne m'a point été communiquée, et cette prémiére malhonnêteté, inouie entre les libraires et les auteurs qui sont sur les lieux, me rend cette édition très suspecte. Je ne serois nullement surpris qu'elle fut falsifiée et je le serois beaucoup qu'elle ne fut pas très-fautive. Ainsi j'espére qu'elle ne sera d'aucun usage parmi tous ceux qui s'intéresse (*sic*) à l'Auteur.

1. Transcrit de l'imprimé en octobre 1925 par M. Albert Schinz dans *Smith College Studies* (Northampton, Mass.), d'après l'original autographe signé et sans adresse, conservé à New-York, dans la bibliothèque J. Pierpont Morgan, 4 p. pleines. Cette lettre a été publiée incomplètement par Gouraud, dans l'*Ordre*, du 21/22 avril 1851, et en entier, en 1887 par Alexeieff.

2. La « copie ci-jointe » est évidemment une copie de la lettre du même jour, 12 mai 1763, au syndic Favre, par laquelle J.-J. Rousseau abdique le droit de bourgeoisie. [Th. D.]

3. Gouraud, dans l'*Ordre*, imprime « Voltaire ».

Je recevrai M. Jaquery [1] puisque M. vôtre fils le veut : Cependant vu l'état où je suis, il me semble que vous et lui n'usez pas envers moi d'une grande discrétion en m'envoyant ainsi le tiers et le quart.

Adieu, mon cher Monsieur ; je compte toujours sur votre amitié et vous pouvez toujours compter sur la mienne, mais non pas sur mon obeissance ; attendu que mes amis ne sont pas mes maitres, et que je ne leur donne point du tout le droit de disposer de moi comme il leur plait.

Je vous embrasse de tout mon coeur.

J.-J. ROUSSEAU

Si vous jugez raisonnablement et impartialement de la démarche * que je fais, vous ne pouvez que l'approuver et la reconnoitre indispensable. Vous devez sentir que rester volontairement membre d'un Etat où l'on ne sait ni veut réparer les affronts publics qui m'ont été faits seroit consentir à mon déshonneur, et c'est ce qu'un honnête homme ne doit jamais faire, à quelque prix que ce soit.

N° 1809.

A M. MARC CHAPPUIS [2].

Motiers, le [12 ou le 13 mai 1763] [3].

Vous verrez, Monsieur, je le présume, la lettre que j'écris à M. le premier syndic. Plaignez-moi, vous qui connoissez mon coeur, d'être forcé de faire une démarche qui le déchire.

1. M. Jaquery était « curial à Yverdon » (*Cf.* lettre de De Luc à Rousseau du 2 mai 1763, n° 1798).

* « Cette démarche est la lettre adressée à Mr le premier syndic Favre par laquelle il abdique à perpétuité son droit de Bourgeoisie et de Cité dans la République de Genève. » (*Note, d'une main inconnue, que M. Schinz a relevée sur l'original autographe.*)

2. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

3. Les précédents éditeurs datent cette lettre du 21 mai 1763. Elle doit être du 12 ou du 13, puisque Chappuis y a répondu le 18 mai (*Cf.* lettre de Rousseau du 26 mai, n° 1821, premier alinéa).

Mais après les affronts que j'ai reçus dans ma patrie, et qui ne sont ni ne peuvent être réparés, m'en reconnoître encore membre seroit consentir à mon déshonneur. Je ne vous ai point écrit, Monsieur, durant mes disgraces : les malheureux doivent être discrets. Maintenant que tout ce qui peut m'arriver de bien et de mal est à peu près arrivé, je me livre tout entier aux sentimens qui me plaisent et me consolent, et soyez persuadé, Monsieur, je vous supplie, que ceux qui m'attachent à vous ne s'affoibliront jamais.

N° 1810.

[Lettre anonyme d'une Genevoise à Rousseau][1].

[Mai 1763].

Qu'est-ce que la gloire aux yeux du sage ? Comment la vengeance s'accorde-t-elle avec ce grand principe, et la sensibilité de la critique avec la philosophie ? Pourquoi, monsieur, n'êtes-vous pas autant au-dessus de ces choses-là qu'elles sont au-dessous de vous ? Si votre lettre est un chef d'œuvre de tournures, elle ne l'est pas de conséquences. Nos fils sauront que leur patrie vous a donné le jour, ils l'apprendront aux leurs ; ces voix innocentes s'élèveront dans tous les siècles pour vous réclamer : vous n'aurez fait que l'ouvrage d'un moment.

Pardon, monsieur, vous n'avez que faire de ceci. Comme une des plus zélées de vos admiratrices, on a voulu que je vous écrivisse ; je ne le puis qu'avec vérité, M. Moultou vous en répondra. S'il me nommait il ferait un crime ; il n'est point mon ami, mais il est honnête homme.

Voilà mes raisons ; j'ignore vos motifs. Je ne suis point digne sans doute d'une réponse, mais je ne la mérite pas dure,

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 467-468.

car je suis une femme encore plus malheureuse que vous par le monde, qui l'ai quitté, et qui puise chaque jour dans l'*Emile* l'avantage de ne vivre que pour moi sans haïr les autres.

N° 1811.

A Monsieur
Monsieur Rousseau
à Motiers-Travers[1].

(Lettre de Mme de Verdelin.)

Le 14 mai 1763.

Un temps affreux, un ami qui part, quelle situation ! Comment cette malheureuse santé soutiendra-t-elle ces assauts ? Ah ! mon voisin, que vous me causez d'inquiétudes ! que j'ai besoin d'avoir de vos nouvelles ! Je ne vous ai pas assez tôt marqué la réception de votre réponse à l'archevêque, parce que celui à qui elle étoit adressée étoit à la campagne. Je lui ai écrit à mon retour, et la lettre m'a été remise sous sa propre enveloppe. Je ne vous ai pas répondu sur la fin de votre billet, qui m'a bien attendrie ; j'ai voulu attendre ce que mon magistrat pense de la réponse. Je lui dis en la lui remettant hier : « Si vous étiez aussi chrétien que lui, vous lui feriez des excuses, et de citoyen de Genéve, vous prieriez M. Rousseau d'être citoyen de Paris. — Il n'y a personne qui ne fût bien aise de l'y voir, me répondit-il ; mais nous autres hommes connoissons bien parfois nos torts et ne les avouons guère, et puis la circonstance est bien difficile. — Oh ! lui dis-je à mon

1. Transcrit de l'original autographe (Bibliothèque de Neuchâtel). Imprimé par Streckeisen, II, p. 494-496, très inexactement.

tour, je crois que vous auriez plus d'un moyen d'anéantir votre décret; je ne sais pas si cela détermineroit M. Rousseau à revenir, je n'ai nulle raison de l'espérer; je ne voudrois pas qu'il dît du mal de ma patrie et qu'il vous pût regarder tous comme des tyrans. — Il savoit bien que la religion que nous professons est tyrannique; il savoit mieux encore que le moment étoit très-embarrassant pour la Compagnie, disoit le magistrat: si vous aviez vu, Madame, le fanatisme qu'on avoit mis dans une troupe de nos têtes imbéciles, vous seriez persuadée que tous les partis s'étoient réunis. » Il y a eu cependant beaucoup de voix pour brûler simplement le livre. Vous savez qu'on avoit débité que le décret avoit été tout d'une voix, qu'il y en avoit même eu qui alloient plus avant ; cela n'est pas vrai [1]. Je ne conçois pas pourquoi on a arrêté votre réponse; ils ont envie d'ôter les moyens de montrer au public que vous avez raison; cependant on le dit chez le ministre. Madame la duchesse de Grammont a pris à un homme de ma connoissance un exemplaire que M. de (*sic*) Moultou avoit trouvé le moyen de lui faire passer ; M. de Foncemagne m'a priée de lui en faire venir un. J'ai fait écrire en Hollande, mais mon livre n'arrive pas, et quoique j'aime fort le Sous-gouverneur, je n'ai pu lui laisser le mien qu'une matinée; il en est enchanté. Je l'ai lu à un menin du dauphin, qui en est de même enthousiaste [2]. J'ai appris que le docteur Gatti l'a lue chez le baron [3] et que beaucoup d'Anglois qui y étoient partent pour vous aller voir. Si M. Gibbon est du nombre, mon voisin, traitez-le bien; il est, dit-on, plein d'esprit et beaucoup [4] de bonnes qualités ; il a beaucoup vu ici M. de Foncemagne, chez qui je l'ai rencontré. L'abbé de Voisenon est couru ici parce qu'il a cette sublime réponse. J'avois chargé un monseigneur de

1. Streckeisen a omis les deux dernières phrases : « Il y a eu cependant... ce n'est pas vrai ».

2. Streckeisen imprime : « Je l'ai vu à un matin du dauphin, qui en est également enchanté ».

3. D'Holbach.

4. Streckeisen supprime le mot « beaucoup ».

demander à l'archevêque s'il l'avoit vue ; il n'en a pu tirer un mot ; et moi, mon voisin, qui ne me fie pas aux prêtres, je n'ai pas voulu lui prêter la mienne[1]. Je pars lundi pour Soisy pour le reste de mon été. J'ai besoin d'air et de repos ; ma santé s'est fort délabrée et j'en ai pourtant plus besoin que jamais car, mon voisin, vous en conviendrez, la foiblesse du corps influe [un] peu sur l'âme. Il n'y a que la vôtre, mon cher voisin, que rien n'altère, qui est supérieure à toutes les misères de l'humanité. Vous ai-je marqué que la maison que mon mari vouloit à Saintes a été mise [à] bas par ceux qui l'avoient achetée ? Il prétend que sans cela nous serions partis et se tient pour le plus malheureux homme du monde ; de quoi il l'est fort et moi aussi, c'est de la perte de ses yeux. Celui qui restoit est presque couvert ; il voit cependant encore un peu [pour] marcher. Il seroit heureux pour lui de n'y plus voir, parce que, comptant sur cette foible lueur, il va et se heurte, et que tôt ou tard il aura quelque accident ; jusqu'à présent, il n'a pas eu de mal, mais j'en ai la peur. Je vous assure, mon voisin, que j'éprouve bien les droits qu'a sur notre intérêt le père de nos enfans. Comment se porte Mlle Levasseur ? Ne m'a-t-on pas dit qu'elle avoit été très mal ? J'ai envoyé au curé de Deuil pour savoir si cette nouvelle venoit de sa mère ; il me marque qu'elle n'en sait rien : cela me rassure. Dites-lui, je vous prie, combien je la trouve heureuse d'être avec vous, elle voit combien les âmes honnêtes sont rares. J'ai bien mauvaise opinion des gens qui habitent vos montagnes, puisqu'ils ne sont pas parvenus à mériter votre amitié. Mon voisin, rappelez-vous quelquefois le respect que nos bonnes gens avoient pour vous, vous un huguenot ; c'est bien le triomphe de la vertu, car vous pouvez être persuadé que dans la plupart des campagnes on les croit ni plus ni moins qu'un diable. Le curé de Grosley m'écrit pour avoir votre réponse. Comme il sera content ! Il vous est bien attaché, ainsi que l'Alamanni, qu'on fait voyager

1. Streckeisen imprime : « j'avois chargé monseigneur*** », « s'il l'avoit lue » et : « lui prêter mon exemplaire ».

à Tours ; il a un grand tort, c'est de ne pas être janséniste, aussi lui fait-on éprouver toutes sortes de petites persécutions.

N° 1812.

A Mme [de la Tour-de Franqueville][1].

A Motiers, le 14 May 1763[2].

Vous avez des peines, Madame, qui ajoutent aux miennes, et moi l'on me fait vivre dans un tumulte continuel, qui ne rend peut-être que trop excusable l'inexactitude que vous avez la bonté de me reprocher. Je vous remercierois des choses vives que vous me dites là-dessus, si je n'y voyois qu'en rendant justice à ma négligence vous ne la rendez pas à mes sentimens. Mon coeur vous venge assés de mes torts avec vous pour vous épargner le soin de m'en punir, et ces torts ont pour principe un défaut, mais non pas un vice. Comment pouvez-vous me soupçonner de tiédeur au milieu des adversités que j'éprouve? L'heureux ne sait s'il est aimé, disoit un ancien poète ; et moi j'ajoute, L'heureux ne sait pas aimer. Jamais je n'eus le coeur si tendre pour mes amis que depuis que mes malheurs m'en ont si peu laissé. Croyez-m'en, Madame, je vous supplie ; je vous compte avec attendrissement dans ce petit nombre, et dans les convenances qui nous lient, j'en vois avec douleur une de trop.

Je vous avoue que je ne relis pas vos lettres depuis assés longtems : vous concluez de là qu'elles me sont indifférentes, et c'est tout le contraire. Il faudroit, pour me juger équitable-

1. Transcrit de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. Le 14 mai, et non le 25, comme impriment les précédents éditeurs.

ment, vous faire une idée de ma situation, et cela vous est impossible ; il faut la connoitre pour la comprendre, je ne dois pas même tenter de vous l'expliquer. Je vous dirai seulement que parmi des ballots de lettres que je reçois continuellement, j'en mets à part des liasses qui me sont chéres, et dans lesquelles les vôtres n'occupent surement pas le dernier rang ; mais le tout reste mêlé et confondu jusqu'à ce que j'aye le loisir d'en faire le triage. Parmi les qualités que vous avez, et qui me manquent, l'esprit d'arrangement est une de celles dont la privation me cause, sinon le plus grand préjudice, au moins le plus continuel. Tous mes papiers sont pêle-mêle ; pour en trouver un, il faut les feuilleter tous, et je passe ma vie et à chercher et à brouiller davantage, sans qu'après mille résolutions il m'ait jamais été possible de me corriger là-dessus. Il s'agit donc de trier vos lettres, et pour cela il faut tout renverser, tout fureter ; pour mettre tout en ordre il faut commencer par tout mettre sens dessus dessous : cela demande un tems qu'on ne me laisse pas à présent, et un domicile assuré que je suis bien loin d'avoir en ce pays. Je ne prévois pas de pouvoir faire cette revue avant l'hiver, tems où la mauvaise saison forcera les importuns à me laisser quelque trève, et où ma situation sera probablement plus stable qu'elle ne l'est à présent. C'est un tems de plaisir que je me ménage, que celui que je passerai à vous relire, et à m'arranger pour pouvoir vous relire souvent. Jusqu'à ce moment, qu'il ne dépend pas de moi d'accélérer, usez de grace avec moi d'indulgence, et croyez que mon coeur n'est indifférent sur rien de ce que vous m'écrivez, quoique je ne réponde pas à tout, et même que j'en oublie quelque chose.

Quoique je fusse bien fâché de recevoir le Monsieur dans vos lettres, je voudrois bien, Madame, y trouver un titre, et il me semble que vous me l'aviez promis : je vous avertis que ce n'est pas de ces choses qu'il soit permis d'oublier. Il faut pourtant avoüer que j'en ai oublié une, et que si vous me jugez à la rigueur cet oubli me rend indigne de la savoir ; c'est vôtre nom de baptême, que vous m'avez dit dans une de vos

lettres, et que je rougis devant vous de ne pouvoir me rappeler. Je n'ai que cet aveu pour ma justification ; mais vous qui lisez si bien dans les coeurs, vous excuserez le mien : quand un crime de cette espèce nous rend vraiment coupable, on ne l'avoüe jamais. De grace, le joli nom de baptême ; car notez que je me souviens très bien qu'il l'est. En vérité, vous êtes trop ma Dame, pour que je vous appelle Madame plus longtems.

Si je veux voir votre portrait ! Ah ! non seulement le voir, mais l'avoir s'il étoit possible. A la vérité, je suis bien éloigné d'avoir du superflu ; mais si une copie de ce précieux portrait, faite pourtant de bonne main, pouvoit ne coûter que neuf à dix pistoles, ce ne seroit pas les prendre sur mon necessaire, ce seroit y pourvoir. Voyez ce qui se peut faire, et ce que vous pouvez permettre que je fasse. Un présent d'un prix inestimable sera vôtre consentement ; vous sentez que ma proposition en exclut toute autre.

Je ne vous ai point envoyé, Madame, d'explication ultérieure sur la terre en question ; d'abord, parce que je remis votre lettre à M. nôtre Châtelain, qui l'envoya à M. de Bioley son beau-frère, et celui-ci l'a gardée un tems infini. Ensuite, je trouvai que les éclaircissemens qui me furent donnés verbalement n'ajoutoient rien à ce que je vous avois déja écrit. On consent, et l'on avoit déja consenti à toutes les consultations qui peuvent vous être utiles ; on vous prie seulement de n'en parler qu'autant qu'il convient à vos intérests. Quant aux petites parties dont la recette est composée, elles ne causent aucun embarras, puisqu'elles s'apportent toutes au château le jour marqué, et qu'on peut affermer le tout, ou charger un receveur de ce détail. Une autre raison encore a un peu ralenti le zéle que j'avois de vous voir acquérir des possessions en ce pays ; mais cette raison ne regardant absolument que moi ne doit rien changer à vos projets, ainsi nous en parlerons plus à loisir.

Me voila bien en train de babiller, et tant pis pour vous, Madame, car, quand je bavarde tant, je ne sais plus ce que je

dis ; tant pis aussi pour moi, peut-être ; j'ai peur, quand ma ferveur se réchauffe, que la vôtre ne vienne à s'attiédir. N'auroit-elle point déja commencé ?

N° 1813.

[Jalabert à Rousseau][1].

[vers le 17 mai 1763][2].

Sensible comme je le suis aux temoignages de votre amitié, je n'ai pu Monsieur qu'étre infiniment touché du parti que vous venés de prendre et si j'eusse été à portée d'en conferer avec vous, jaurois fait mes efforts pour vous en detourner. Je suprime à present toutes réflexions comme étant superflues, mais ce dont je vous prie d'être persuadé, c'est que personne n'a pris plus de part que moi à toutes vos disgraces et que votre tranquillité et votre bonheur seront toujours un des objets de mes voeux. J'espere que Monsieur Moultou nous donnera de votre santé dont vous ne parlés point des nouvelles satisfaisantes. Les momens ou deux ames telles que les vôtres se reuniront doivent exciter en elles des sensations délicieuses. L'amitié est le premier de tous les biens et vous me rendrés Monsieur justice en me mettant au rang des personnes qui ont quelque droit sur la vôtre.

Jalabert

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé et non daté conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [Th. D.]

2. Moultou est parti de Genève le 17 mai, se rendant, d'abord à Champvent, puis à Motiers. C'est pourquoi je propose cette date. (*Cf.* le n° suivant) [P.-P. P.]

N° 1814.

[Moultou à Rousseau][1].

mardi 17 [mai 1763].

Cher ami, je serai près de vous quand vous recevrez cette lettre, je pars ce matin, j'arrive demain à Champvent, j'y passe le jour, et jeudi je suis avec vous.

J'ai pleuré sur votre patrie, mais je vous ai admiré, je ne vous aurais jamais conseillé le parti que vous avez pris, mais vous avez bien fait de le prendre, c'était le seul qui fût digne de vous. J'ai vu l'abattement des bons citoyens, ils ont dû se reprocher leur faiblesse ; j'ai vu la joie cruelle des autres, elle était troublée par la honte et le remords. O mon ami, vous êtes bien grand ; je le suis assez pour sentir la hauteur de votre âme.

N° 1815.

[J.-F. De Luc à Moultou, à Motiers] [2].

Je ne disconviens pas, M. & C. A., que dans un sens rigoureux, la demarche de nôtre Concitoyen Rousseau ne soit digne de sa delicatesse ; mais selon la connoissance que j'ai du carac-

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 88.

2. *INÉDIT*. Transcrit en 1879 de la copie autographe que m'a communiquée Mme Ruegger-De Luc. — Il y a, de cette lettre, une copie dans le 1r ms. Adert, fol, 125, 126, et une autre, dans le second ms. Adert, p. 257 à 261. Adert a cru à tort que le destinataire était « probablement Voullaire, qui pouvait être encore auprès de Rousseau » [auquel il avait porté une lettre de De Luc, du 2/4 mai (n° 1798), celle-là même dont il est question dans la présente.] Il est évident que le destinataire est Moultou, qui se trouvait alors à Môtiers, auprès de J.-J. [Th. D.]

tère des hommes qui composent nôtre Magistrature & nos Concitoyens, c'est encore un problème dans mon esprit, s'il n'auroit pas mieux fait pour le bien commun de deferer à ma dernière lettre, dont vous êtes en état de deduire les motifs. Si donc je suis mortifié du parti qu'a pris nôtre Concitoyen, sans toutefois le desaprouver, j'ai l'ame affligée de ce que nôtre Magistrat lui a donné lieu de le prendre. Ayant reflechi sur cette affaire depuis que vous m'ûtes quitté, je me determinai d'aller lundi matin chez Mr le Sirdic Sertoris [1] pour diminuer, autant qu'il dependroit de moi les facheuses suites qu'elles pourroient avoir. Mr le Sindic, lui dis-je aprés les premiers complimens, je suis informé que mon Concitoyen Mr Rousseau a écrit une Lettre à Mr le Premier Sindic, que cette Lettre fut lue en Cl. samedi dernier & qu'il en doit deliberer ce matin. Je crois cette affaire d'une assez grande importance pour que le M. Cl. [le « magnifique » Conseil] y reflechisse mûrement, et qu'a cet effet il renvoye cette deliberation jusqu'après fêries. Mais soit que le M. Cl. prenne ce parti, soit qu'il en delibere dès ce matin ; je prends la liberté de vous communiquer ce que je pense qu'il devroit charger Mr Le Premier Sindic de repondre à Mr Rousseau. La dessus je sortis de ma poche une carte sur laquelle j'avois mis mon idée un peu precipitamment, et la remettant à Mr le Sindic je lui dis : C'est le sens que je vous presente et non les expressions, dont je ne pretends pas donner un modèle. Voici ce que j'avois écris (*sic*) sur cette carte :

« Si le M. Cl. s'est porté contre vous et vos Ouvrages de la « maniere dont vous vous plaigniés, il l'a fait par amour pour « la Religion qu'il a crû voir attaquée dans vôtre Emile ; les « éclaircissemens que vous avés donnés ensuite sur ce point, « l'ont satisfait à bien des egards. Persuadés que les devoirs « du veritable Chretien corroborent & fortifient ceux des vrais « Citoyens, nous croyons qu'ils seroient moins faits que les « autres pour être esclaves dans leur Patrie d'un Citoyen soit

1. *Sic*, sur la copie autographe. Il faut lire : « Sartoris »

« hypocrite, soit ambitieux, et qu'ils resisteroient mieux à « quelque Conquerant que ce puisse être[1]; il vous reste donc « entr'autre, à concilier vôtre Chapitre de la Religion civile « avec nos idées, et nous verrons alors avec plaisir que vous « restiez du nombre de nos Concitoyens. »

Mr le Sindic prit la carte & l'ayant lue lui-même, il me dit : Il faut que Mr Rousseau vous ait envoyé copie de sa Lettre à Mr le Premier, pour que vous ayés pu concevoir cette idée? Je lui répondis que cela étoit vrai, que j'étois persuadé que le bien de nôtre Sainte Religion, celui de l'Etat en genéral & du M. Cl en particulier exigeoit qu'il fit faire par Mr le Premier Sindic une reponse à peu près semblable, &c.

Je ne dois pas omettre que Mr le Sindic me demanda si je n'avoit (*sic*) pas eu connoissance de la Lettre en question avant que Mr Rousseau l'eut écrite à Mr le Premier? Je lui repondis que non ; et pour le lui prouver, je lui récitai de memoire le contenu de ma lettre du 2 et 4 de ce mois, excepté ce qui concerne celle de nôtre Concitoyen du 26 février. Quoi qu'il en soit, Mr le Sindic Sartoris ne me fit aucune objection sur mon idée, je lui laissai ma carte, et je le quittai satisfait de sa maniere d'agir.

Vous n'ignorés pas, mon Cher, le peu de succès de cette idée, ni le mauvais sens qu'on a voulu donner à la Lettre de nôtre Ami ; c'est pourquoi j'en ai laissé prendre des copies, qui se repandent parmi nos Concitoyens. Il me paroit qu'on auroit fort souhaité que nôtre Concitoyen n'eut parlé aussi generalement qu'il l'a fait, dans la haine qu'il attribue à ses compatriotes pour lui. Vous savez vous-même qu'il est cheri par le plus grand nombre, et que cette haine dont il se plaint avec justice, ne gît que dans un petit nombre de personnes qui ne sont rien moins qu'aprouvées de la generalité.

Je vous prie d'embrasser nôtre Concitoyen, de saluer Mlle Le Vasseur, et de me croire cordialement tout à vous.

le 18e may 1763.

1. « Galimathias » (*Note de J.-André De Luc, petit-fils de l'auteur de la lettre, sur la copie autographe*).

N° 1816.

A Mme de Luze[1].

A Môtiers, le 19 May 1763.

M. Roguin me marque, Madame, vous avoir adressé une lettre pour moi le 14 de ce mois et M. le baron de Sautern m'avoit promis le plaisir d'en recevoir une de vous. Je crois vous devoir donner avis, Madame, que je n'ai reçu ni la vôtre ni celle de M. Roguin. J'espère, Madame, que ce n'est pas la frayeur de déplaire à M. l'Archevesque de Paris qui vous retient. Je le connois, il est bon homme; il vous pardonnera de m'écrire; et moi je lui pardonnerois plutôt cent Mandemens plus sots que le sien, que la privation d'une de vos lettres.

Mes salutations, je vous prie, à monsieur de Luze et mes respects à Madame son épouse.

J. J. Rousseau

N° 1817.

A Monsieur
Monsieur Rousseau
Citoyen de Genève
à Neuf-Chatel[2].
(Lettre du chevalier de Méhégan.)

Paris, 20 mai 1763.

On a vu, monsieur, dans les gazettes étrangères, que j'étois nommé le chef du *Journal encyclopédique*. Je n'avais accepté ce titre que pour sauver du naufrage M. Rousseau de Toulouse, et je lui ai rendu aussitôt la direction et les émoluments de cet ouvrage. Ma délicatesse a été mal payée : je n'ai essuyé que des tracasseries de sa part. Las de ses procédés, j'ai renoncé entiérement à ce travail, de sorte que je n'en suis plus que le titulaire.

1. Transcrit de l'imprimé en 1888 (25 mai) dans la *Revue internationale*, p. 492-493.

2. *INÉDIT*. Transcrit par J. Richard de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

J'entre dans ce détail, monsieur, parce que ma justification me le rend nécessaire. Je me dois la satisfaction de vous assurer que je n'ai aucune part, ni à l'extrait du *Mandement de l'archevêque de Lyon*, ni à la 3e analyse de votre *Èmile*. J'ai été indigné des accusations d'impiété, et d'autres semblables, qu'on a la sottise de vous y intenter. Je vous aurais critiqué, sans doute, mais mon coeur et mon esprit se serait refusé à d'odieuses satires. Les armes de la superstition m'ont toujours paru celles des méchants et des fous, et je tâche de n'être ni l'un ni l'autre. L'analyse de votre *héloïse* qui parut dans le *Journal*, il y a deux ans, m'est également étrangère. Je n'ai parlé de vous qu'à l'occasion du *Projet de l'abbé de St Pierre*, et je me fis un plaisir de rendre justice à la beauté de votre génie et à vos vertus.

J'ai quitté tout-à-fait les livrées de l'église : elles étaient trop en contradiction avec ma façon de penser ; la candeur et le sens-commun se trouvent si mal à leur aise sous un habit sacré ! J'ai fait plus, je me suis marié ; je n'ose dire que ma compagne ressemble à l'adorable Sophie, mais je puis assurer qu'elle en a les vertus et le bons-sens. Avec quel plaisir relisons-nous, quelquefois, le tableau charmant où vous peignez deux époux qui, dans le sein de l'estime, de l'amour, bravent les erreurs des préjugés, et se consolent de l'indigence ! Lorsque vous répandiez de si vives couleurs, vous aviez, sans doute, sous les yeux, un modèle qui vous les fournissait, ou plutôt vous les trouviez dans une brillante imagination qu'échauffait un coeur sensible et vertueux.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
votre très-humble et
trés obéissant serviteur
LE CHr DE MÉHÉGAN [1].

Mon adresse est à ..., rue St Antoine, vis-à-vis les Jésuites.

1. On verra plus loin, dans une lettre de Mme de la Tour-de Franqueville du 1er novembre 1763, que le Chevalier de Méhégan avait été un des visiteurs de Rousseau lorsque celui-ci habitait Montmorency. [P.-P. P.]

N° 1818.

[Mme de la Tour-de Franqueville à Rousseau][1].

Le 19 mai 1763.

Si ma ferveur n'a pas déjà commencé à s'attiédir? Quel doute cruel ! Vous le pardonnerois-je, mon inestimable ami, si je pouvois croire qu'il ne l'eût pas été pour vous-même? Croyez-en la sincère *Marianne;* le seul désir qui soit maintenant ralenti dans mon coeur, est celui de m'établir en Suisse. Si je prends ce parti, il ne sera plus que le résultat d'une combinaison froide, puisqu'elle n'aura pour objet qu'une précaution, qu'il seroit bien à souhaiter que je ne fusse pas dans le cas de prendre. Je me flatte que vous m'entendez.

Votre lettre m'a transportée ; il n'y a pas jusqu'à l'exactitude de l'adresse qui ne m'ait été jusqu'à l'ame. Aussi, comme elle m'a trouvée seule, mon premier mouvement a été de faire fermer ma porte, afin que rien ne tentât de me distraire d'une impression si chère, et de partager un temps que je veux tout vous donner. Quel charme inexprimable vous mettez dans tout ce que vous dites! et vous vous offensez quand je me plains d'un silence que le plaisir de vous avoir entendu parler, me rend insupportable! Cela est-il juste? Cependant, mes idées sont si bien subordonnées aux vôtres, que je crois avoir tort de n'être pas toujours contente. Je crains de tout perdre en voulant tout avoir : je me rappelle que mon indiscret empressement a déjà changé l'enthousiasme flatteur que je vous avois inspiré, en une froideur accablante. *L'attachement et les soins gagnent les coeurs, mais ils ne les recouvrent guères.* Vous semblez l'avoir dit pour contenir l'avidité du mien ; et cet arrêt me fait trembler. Mais, mon ami, qui peut avoir goûté

1. Transcrit de l'imprimé en 1803 dans *Correspondance originale* etc., t. I, p. 364-371.

les douceurs de votre commerce, pouvoir espérer de les entasser, et dire c'est assez? Tous les importuns qui vous détournent de moi, méritent-ils mieux que moi que vous vous occupiez d'eux? A cet égard, comme à bien d'autres, la mesure du sentiment est celle du mérite; je ne crains pas la concurrence, si vous pouviez savoir dans quelle situation me jette l'apparence de votre oubli! Je me dis sans cesse, uniquement occupé d'éclaircir l'univers, il s'inquiète peu que son abandon plonge mon ame dans d'affreuses ténèbres; il sait pourtant que rien n'approche plus du néant que l'abandon d'un ami. Hélas! ses sublimes écrits ne formeront peut-être pas un seul sage; il n'est point de bien plus sûr pour lui que celui qu'il pourroit me faire. *L'occasion de faire des heureux, est plus rare qu'on ne pense, la punition de l'avoir manquée est de ne la plus retrouver*. Il est vrai que jamais la diminution de mes sentimens pour lui n'entraînera celle de l'influence qu'il a sur mon sort : il sera toujours le maître de répandre la satisfaction sur mes jours. Mais si, pour lui enlever un privilège qu'il néglige, la providence alloit me rappeler dans son sein... là, j'avoue ma faiblesse, mon cher ami, toutes mes idées se confondent; et je n'apperçois plus que les horreurs qui doivent accompagner les derniers momens d'une personne sensible, quand ils sont dénués des consolations de l'amitié. Pardonnez si mon attendrissement provoque le vôtre, et si je reviens toujours au besoin que j'ai de recevoir des marques de votre souvenir; mais, en vérité, quand vous ne m'écrivez point, je ne saurois m'empêcher de me croire aussi loin de votre esprit que de vos yeux.

Vous me parlez de l'instabilité de votre domicile actuel, avec une obscurité qui me désole, et je n'ose ni faire expliquer l'oracle, ni l'interprêter. Seriez-vous encore tourmenté? Vous éloigneriez-vous encore? On dit que le roi de Prusse vous demande : quel espace nos lettres auront à franchir! Et ce qui est bien pire encore, quel climat pour votre santé! Ah! la protection du ciel sur un de ses plus beaux ouvrages, n'est point assez spéciale.

Vous recevez la proposition de voir mon portrait, mon

aimable ami, avec une chaleur qui me glace : non pas jusqu'à me faire rétracter ma parole ; mais jusqu'à me faire repentir de vous l'avoir donnée. Entendez bien ce que je vous dis, et vous n'en serez point blessé. Vous le verrez, ce portrait : il me trompe, ou il sera frappant, mon ami... Faut-il qu'un refus suive ce délicieux titre : Oui ? eh ! où sont les plaisirs sans mélange de peine ? Je ne puis consentir à ce que vous vous procuriez, par quelque moyen que ce soit, la copie de ce portrait ; notre amitié n'est point assez connue ; je veux trop qu'elle soit ignorée, pour que vous puissiez avoir mon portrait ouvertement ; et vous savez avec quelle rigueur le préjugé s'oppose à ce que vous l'ayez sous le sceau du mystère : ainsi, renoncez-y. Vous m'avez rarement plus affligée, qu'en me marquant ce désir. Je suis pourtant fâchée de ce qu'en supposant que je consente à vous permettre d'avoir le portrait de votre amie, vous paroissez décidé à lui refuser l'avantage de vous l'offrir. Je n'ai plus qu'une ressource, c'est qu'après l'avoir vu, il vous en coûte moins pour vous en détacher, que vous ne l'imaginez ; et en vérité, je le souhaite. Il ne seroit pas bon que les traits de mon visage ajoutassent à ce que ceux de mon caractère vous ont fait d'impression ; qu'ils n'y nuisent pas, c'est tout ce que je demande. Adieu, mon ami, soyez sûr que je vous suis trop attachée, et qu'il n'y a nulle compensation entre ce que notre liaison m'a causé de chagrin et de joie.

Si vous m'aviez parlé à temps de votre lettre à M. l'archevêque, j'aurois pu me la procurer par des personnes de la connoissance de M. du Terreaux, qui sont arrivées récemment de Suisse. Vous êtes d'une réserve sur tout ce qui vous regarde, dans laquelle je soupçonne du ménagement pour moi ; et cela posé, je vous en remercie. Mais dans la crainte de m'exposer à un mal imaginaire, vous me privez d'un bien réel et inestimable à mes yeux, les preuves de votre confiance. Faites-vous un bon marché pour moi ?

N° 1819.

[Mme La Tour-de Franqueville à Rousseau][1].

Le 22 mai 1763.

A peine avez-vous décacheté ma dernière lettre, qu'en voici une autre, mon illustre ami. Mais, indépendamment de ce qu'on est toujours porté à faire un fréquent usage d'un droit qu'on a vivement désiré d'acquérir, il faut que je vous parle d'une chose, qui n'a pu trouver place ni dans mon esprit, ni dans ma lettre, la dernière fois que je vous écrivis. Voici ce que c'est : on m'a assuré que les catholiques ne pouvoient pas posséder de biens dans le bailliage d'Yverdun, qui dépend du canton de Berne, et où est située la terre de Bioley. Si on ne m'a pas trompée, il est inutile que je fasse aucune consultation pour savoir si elle me convient. C'est de quoi je vous prie de vous informer avec soin, afin d'éviter de commettre inutilement le secret de M. de Bioley, qui a été jusqu'ici scrupuleusement gardé. Au reste, mon digne ami, cet éclaircissement une fois pris, je ne vous donnerai plus de semblables commissions ; mon établissement en Suisse n'étant plus pour moi une affaire de sentiment, ce n'est plus la vôtre. N'étant plus conduite dans le pays que vous habitez actuellement, par l'espérance d'y vivre auprès de vous, je n'y acquérerai de fonds, si j'en trouvé à ma bienséance, que pour assurer ma fortune ; et ce motif n'est pas assez pressant, pour que je veuille vous faire partager les embarras qu'il peut entraîner. Mettez à me donner de vos nouvelles, le temps que vous mettriez à faire des perquisitions : vous me servirez d'une façon bien plus agréable pour moi. J'ai en Suisse des connoissances directes et indirectes, qui se chargeront volontiers de ce soin, à qui il convient mieux de le prendre, et de qui je n'en attends pas comme de vous, de bien plus touchans.

1. Transcrit de l'imprimé en 1803 dans *Correspondance originale,* etc. t. II, p. 5-10.

Vous n'avez pas besoin, mon ami, de trier toutes mes lettres (occupation à laquelle je ne souhaite plus que vous vous livriez, que parce qu'elle suppose votre repos bien affermi), pour savoir quelle est la petite chose qui vous déplaît en moi[1] : je la regarde comme un défaut dont je brûle de me corriger. De grâce, débarrassez-vous, en me la disant, de mon importun rabâchage ; et au lieu de me dire que j'ai des qualités qui vous manquent, indiquez-moi les moyens d'acquérir quelques-unes de celles que vous avez. Adieu, mon incomparable ami, vous avez mis de furieuses entraves à mes désirs, en me disant : *l'heureux ne sait pas aimer*.

M. du Terreaux vient de me dire que quelques ministres de votre canton avoient été blessés de ce que vous dites d'avantageux pour M. de Montmollin dans votre lettre à M. l'archevêque; et que leur jalousie leur avoit fait trouver mauvais que vous l'eussiez écrite. Si c'est cela qui vous cause des désagrémens, et vous fait projetter de quitter Motiers, mon ami, je crois que vous avez tort. Là, comme par-tout, la saine partie des habitans se déclarera toujours pour vous : le clergé n'a aucune autorité dans les états du roi de Prusse ; il ne peut donc que tenir de mauvais propos, que vous devez mépriser ; et il est certain que vous êtes estimé, considéré et chéri de tout le reste, même des femmes, de qui pourtant vous n'avez pas trop bien parlé ! Si vous n'avez pas de plus solides raisons de vouloir quitter le séjour que vous honorez de votre présence, de grâce, n'y pensez plus ; n'exposez pas votre santé, au tort que peut lui faire la rigueur du climat des lieux où vous pourriez vous retirer. Ce seroit me donner une marque bien flatteuse de vos sentimens pour moi, que de braver l'envie de vos adversaires, pour m'épargner l'inquiétude que votre déplacement me causeroit. Puisse cette considération vous en inspirer le courage ![2]

1. *Cf.* p. 66, note.
2. Rousseau n'a répondu à cette lettre que le 17 juillet (et non le 17 juin, comme l'impriment les précédents éditeurs) — [P. P. P.]

N° 1820.

A MONSIEUR
MONSIEUR JEAN JACQUES ROUSSEAU
A MOTIERS COMTÉ DE NEUCHATEL
PAR PONTARLIER
A MOTIERS[1].
(Lettre de Le Nieps.)

Mon bon ami. Si votre lettre du 8 m'avoit rassuré sur votre santé, que l'on disoit être très altérée, elle m'a effrayé sur vos inquiétudes et les raisons de les avoir. Peu de jours après j'appris par l'ami d'Yverdon que Myl^{d} Marschal étoit seulement allé à Berlin, qu'il seroit de retour dans trois mois, et que cet ami et Protecteur n'étoit point perdu pour vous, qu'il n'iroit point en Ecosse, où toutes ses affaires étoient arrangées, et qu'il mourroit dans son gouvernement. Mais ce qui acheva de m'accabler, ce fut une lettre du 18, de Genève, qui me donne copie de votre lettre à Mr le Pr Sindic et me fait part de la résolution prise par le Petit Conseil. Je cherche à pénétrer dans cet abyme, mais inutilement ; je ne sais point ce qui s'est passé pour vous avoir engagé à cette démarche ; il m'a seulement été dit que vos raisons avoient été déduites dans une lettre à Mr D., mais cette lettre n'est pas publique : par conséquent ces raisons me sont inconnues. Vous savez assez à quel point je vous suis attaché pour pouvoir vous représenter mon état d'accablement. J'ai écrit à l'ami Marc de vouloir pour ma tranquillité me faire part de ce qu'il saura. J'en ai encore chargé deux autres amis, et je sens bien que dans le tourbillon où vous êtes entraîné, je ne puis attendre de vous des raisons pour défendre et répondre à Qui Valan [?]. Cependant elles pourroient vous être utiles, et elles seroient une

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe non signé (Bibl. de Neuchâtel, rec. Le Nieps, fol. 14 et 15). In 4° de 4 p., la 3e blanche. Cachet armorié sur cire rouge.

faveur signalée pour votre ami, qui s'arrête un moment ici pour donner cours à ses larmes... Je reprens pour vous demander une autre grâce, si vous avez encore un exemplaire de votre Lettre à l'Ar[chêveque], de la contrôler au commencement et à la fin pour être assuré que c'est la vôtre, de la mettre sous une première enveloppe adressée à M. Le Blanc, Joaillier, Quai des Orfèvres, à Paris, et une seconde à Mons[r]. Bouret, fermier général des Postes, audit lieu, sans aucun avis et la faire remettre au bureau des Postes à Pontarlier, elle me parviendra sûrement. On ne la trouve que difficilement, et je crois même que ce sont des Lettres d'une autre édition. Voilà pourquoi je demande le contrôle. J'entens plus de gens l'exalter que de ceux qui la déprisent. On dit que le Prélat n'est fâché que de ce que vous avez dit que c'étoit les Jansénistes qui lui avoient fait rendre le mandement.

Les Ecclésiastiques le sont partout, semblables aux femmes, quand on en attaque une, toutes en prennent le parti. Et qui les laisseroit faire, ils iroient loin à Rome et à Genève. Rien ne m'étonne de leur part. Ils sont tous orgueilleux, intolérans, vindicatifs, et souvent inconséquens, témoin leur conduite à votre occasion. Heureusement que leur pouvoir est bien borné dans les Etats Protestans. Mais aussi ne sont-ils point les amis du peuple. Ils l'ont fait voir bien évidemment dans tous les troubles qui ont agité la République depuis 1735 en 38 et par la faute des lois, ils sont nécessités à être tels. J'ai voulu y remédier, mais je n'ai pas été écouté. M. Thelusson fut le seul qui goutat beaucoup la loi proposée, quoi qu'alors il fût fauteur du Gouvernement arbitraire.

Mon bon ami, je ne crois pas que l'on pense à vous pour vous faire aucun mal ici, et, où vous êtes, vous avez un Souverain qui ne permettroit pas que l'on vous en fît, étant devenu son sujet. Le voyage de Mylord ne peut que vous être utile dans les circonstances : il exposera vos droits. Vous n'avez, où vous êtes, que les E[c]cl[ésiastiques] contre vous et nullement le peuple. Et à l'égard de votre patrie, l'exemple de Mons[r] Michely m'a toujours fait de la peine, tant par sa na-

ture que par la tranquillité de ses compatriotes. Ce fut un temps, celui-ci est un autre. Ne vous affectez point trop de ces choses. Il me semble que, si j'avois été à votre place, j'aurois suivi Mylord à Berlin ; pour savoir si je ne me trompois point, j'en ai conféré avec plus d'un ami, et c'est leur sentiment que même ils m'ont chargé de vous faire parvenir.

Quoique ce ne soit guères le temps de vous parler d'affaires, cependant sachez que j'ai été voir votre Graueur avant les fêtes, et que votre estampe, soit la planche, sera livrée cette semaine à M. Duchesne, que j'ai vu M. Guy sur l'édition de vos oeuvres, qui va son train, qu'il prend un véritable intêret à ce qui vous regarde et qu'il m'a dit vous avoir envoyé la brochure que Prault fils [1] a donnée de vos pensées, brochure qui s'est très bien vendue. J'ai vu le P[asteu]r Duvoisin, qui m'apprit que Rey étoit auprès de vous ; nous eûmes un long entretien ensemble. Il entre dans nos peines.

Mr l'Ev[êque] de Soissons donna, il y a quelque temps, un mandement qui a été admiré. On l'a déféré à la Ste Inquisition à Rome, et le St Père a donné un Bref qui en défend la vente et la lecture à tout chrétien, sous peine d'excommunication. Ce Bref se vend au Palais et a été déféré au Parlement, qui est en vacances jusques à lundi. Votre Emile l'a aussi été au Parlement de Rouen, mais ce Parlement a mis le réquisitoire de côté et n'a rien dit.

Nous sommes dans les plus grands jours, mais nous sentons encore l'hiver. Il faut du feu le matin et le soir, et tout ce que l'on mange de saison est à peu près exorbitant, et que l'on n'a jamais vu. Je le sens à ma bourse, parce que je compte avec elle.

Les précautions à prendre pour l'intérêt de mon petit-fils me tiennent à la chaîne, et je vois que celui contre lequel je suis forcé de les prendre met en usage tout ce que la Procé-

1. *Les Pensées de J.-J. Rousseau de Genève.* A Amsterdam, et se trouve à Paris, chez Prault, petit-fils, libraire, quai des Augustins, à l'Immortalité, M. DCCLXIII, in-12 [par l'abbé de La Porte]. Réimprimé en 1764, 1766, 1772, 1792, etc.

dure a de ruse et de méchanceté, mais que sa fin sera une parfaite déconfiture. La question de la donation ne sera traitée qu'après l'entière levée du scellé, ce qui ira au mois de septembre au plutôt. Sans ces circonstances, vous auriez plus que mes lettres. Vous auriez votre ami, qui n'oublie pas Mlle Le Vasseur. A Paris, ce 24e May 1763.

N° 1821.

A M. Marc Chappuis[1].

Motiers, le 26 mai 1763.

Je vois, Monsieur, par la lettre dont vous m'avez honoré le 18 de ce mois[2], que vous me jugez bien légèrement dans mes disgraces. Il en coûte si peu d'accabler les malheureux qu'on est presque toujours disposé à leur faire un crime de leur malheur.

Vous dites que vous ne comprenez rien à ma démarche : elle est pourtant aussi claire que la triste nécessité qui m'y a réduit. Flétri publiquement dans ma patrie sans que personne ait réclamé contre cette flétrissure, après dix mois d'attente, j'ai dû prendre le seul parti propre à conserver mon honneur si cruellement offensé. C'est avec la plus vive douleur que je m'y suis déterminé : mais que pouvois-je faire? Demeurer volontairement membre de l'état après ce qui s'étoit passé, n'étoit-ce pas consentir à mon déshonneur?

Je ne comprends point comment vous m'osez demander ce que m'a fait la patrie. Un homme aussi éclairé que vous ignore-t-il que toute démarche publique faite par le magistrat est censée faite par tout l'état lorsqu'aucun de ceux qui ont

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.
2. *Cf.* p. 287, note 3.

droit de la désavouer ne la désavoue. Quand le gouvernement parle et que tous les citoyens se taisent, apprenez que la patrie a parlé.

Je ne dois pas seulement compte de moi aux Génevois, je le dois encore à moi-même, au public, dont j'ai le malheur d'être connu, et à la postérité, de qui je le serai peut-être. Si j'étois assez sot pour vouloir persuader au reste de l'Europe que les Génevois ont désapprouvé la procédure de leurs magistrats, ne s'y moqueroit-on pas de moi? Ne savons-nous pas, me diroit-on, que la bourgeoisie a droit de faire des représentations dans toutes les occasions où elle croit les lois lésées et où elle improuve la conduite des magistrats? Qu'a-t-elle fait ici depuis près d'un an que vous avez attendu? Si cinq ou six bourgeois seulement eussent protesté, l'on pourroit vous croire sur les sentimens que vous leur prêtez. Cette démarche étoit facile-légitime; elle ne troubloit point l'ordre public: pourquoi donc ne l'a-t-on pas faite? Le silence de tous ne dément-il pas vos assertions? Montrez-nous les signes du désaveu que vous leur prêtez. Voilà, Monsieur, ce qu'on me diroit et qu'on auroit raison de me dire. On ne juge point les hommes par leurs pensées, on les juge sur leurs actions.

Il y avoit peut-être divers moyens de me venger de l'outrage, mais il n'y en avoit qu'un de le repousser sans vengeance; et c'est celui que j'ai pris. Ce moyen, qui ne fait de mal qu'à moi, doit-il m'attirer des reproches au lieu des consolations que je devois espérer?

Vous dites que je n'avois pas droit de demander l'abdication de ma bourgeoisie : mais le dire n'est pas le prouver. Nous sommes bien loin de compte; car je n'ai point prétendu demander cette abdication, mais la donner. J'ai assez étudié mes droits pour les connoître, quoique je ne les aie exercés qu'une fois et seulement pour les abdiquer. Ayant pour moi l'usage de tous les peuples, l'autorité de la raison, du droit naturel, de Grotius, de tous les jurisconsultes, et même l'aveu du Conseil, je ne suis pas obligé de me régler sur votre erreur. Chacun sait que tout pacte dont une des parties enfreint les

conditions devient nul pour l'autre. Quand je devois tout à la patrie, ne me devoit-elle rien? J'ai payé ma dette, a-t-elle payé la sienne? On n'a jamais droit de la déserter, je l'avoue, mais, quand elle nous rejette, on a toujours droit de la quitter; on le peut dans les cas que j'ai spécifiés, et même on le doit dans le mien. Le serment que j'ai fait envers elle, elle l'a fait envers moi. En violant ses engagemens, elle m'affranchit des miens; et, en me les rendant ignominieux, elle me fait un devoir d'y renoncer.

Vous dites que si des citoyens se présentoient au Conseil pour demander pareille chose, vous ne seriez pas surpris qu'on les incarcérât. Ni moi non plus, je n'en serois pas surpris, parce-que rien d'injuste ne doit surprendre de la part de quiconque a la force en main. Mais bien qu'une loi, qu'on n'observa jamais, défende au citoyen qui veut demeurer tel de sortir sans congé du territoire; comme on n'a pas besoin de demander l'usage d'un droit qu'on a, quand un Génevois veut quitter tout-à fait sa patrie pour aller s'établir en pays étranger, personne ne songe à lui en faire un crime, et on ne l'incarcère point pour cela. Il est vrai qu'ordinairement cette renonciation n'est pas solennelle; mais c'est qu'ordinairement ceux qui la font, n'ayant pas reçu des affronts publics, n'ont pas besoin de renoncer publiquement à la société qui les leur a faits.

Monsieur, j'ai attendu, j'ai médité, j'ai cherché long-tems s'il y avoit quelque moyen d'éviter une démarche qui m'a déchiré. Je vous avois confié mon honneur, ô Génevois, et j'étois tranquille; mais vous avez si mal gardé ce dépôt que vous me forcez de vous l'ôter.

Mes bons anciens compatriotes, que j'aimerai toujours malgré votre ingratitude, de grace, ne me forcez pas, par vos propos durs et malhonnêtes, de faire publiquement mon apologie. Épargnez-moi, dans ma misère, la douleur de me défendre à vos dépens.

Souvenez-vous, Monsieur, que c'est malgré moi que je suis réduit à vous répondre sur ce ton. La vérité, dans cette occasion, n'en a pas deux. Si vous m'attaquiez moins durement,

je ne chercherois qu'à verser mes peines dans votre sein. Votre amitié me sera toujours chère, je me ferai toujours un devoir de la cultiver; mais je vous conjure, en m'écrivant, de ne pas me la rendre si cruelle, et de mieux consulter votre bon coeur. Je vous embrasse de tout le mien.

N° *1822*.

A M. [J.-F. De Luc à Genève][1].

A Motiers, le 28 May 1763.

En réponse, mon cher Ami, aux lettres que vous avez écrites à notre ami[2] le 18 et le 25 de ce mois, je vous dirai que j'ai écrit avant hier à M. Chappuis dans l'esprit dont vous parlez et que j'articule au long dans cette lettre les raisons de ma démarche, d'une manière satisfaisante pour tout homme équitable et impartial. Je suis persuadé que si vous lui demandez communication de ma lettre, il vous la donnera volontiers. En tout cas, notre ami en emportera une copie que vous pourrez voir.

A l'égard des démarches dont vous parlez, il me semble que c'est s'en aviser bien tard. Afin même qu'on ne compte de ma part que sur ce que je puis faire, je vous déclare bien positivement et pour la dernière fois qu'on ne doit jamais attendre de moi ni lettre, ni visitte, ni éclaircissement, ni explication, ni aucune espèce de démarche d'où l'on put inférer que je pusse me sentir ou me reconnoître dans aucune espèce de tort ni pour le fond, ni pour la forme, pas même pour aller, pour ainsi dire, au devant de la satisfaction qui m'est due. Par conséquent, on ne doit point prendre sur ma conduite et sur mes

1. Transcrit d'une copie autographe signée qui appartient à la *Société d'Histoire* de Genève. L'original autographe a passé en vente en 1919 [vente J[ules] L[e] P[etit], catal. n° 231. — Il y en a une copie, de Ph. Plan, dans le 1er ms. Adert, fol. 258-260, et une autre dans le 2e ms. Adert, p. 262-266.

2. Moultou, qui faisait alors un séjour à Môtiers.

sentimens aucune espèce d'inspection qui semble marquer qu'on a tenu et qu'on tient encore ma religion pour suspecte, comme d'exiger que j'aille communier, en tels tems ou en tel lieu, et de me traitter à mon âge comme on traitte un écolier. Soyez sur que je ne souffrirai jamais rien de semblable ; mes communions sont l'affaire de ma seule conscience. Personne au monde n'a le moindre droit de s'en mêler, et je n'entends pas que personne s'en mêle. En un mot grièvement offensé, je ne dois ni ne veux rien faire autre chose que recevoir convenablement la juste réparation d'une offense que je n'ai méritée en aucune façon.

Mais comme, en renonçant à ma patrie, je n'ai point renoncé aux sentimens patriotiques qui me la rendoient si chère, que, d'ailleurs, avec un coeur nullement porté à la haine, encore moins à la vengeance, je veux tout faire pour mes anciens concitoyens, sauf l'honneur ; s'il arrivoit qu'ouvrant enfin les yeux sur le passé, ils en voulussent effacer l'impression par une démarche convenable, si m'offrant authentiquement la restitution de ma bourgeoisie et même (sans rien réparer d'ailleurs formellement) un total oubli de tout ce qui s'est fait et dit contre moi, comme si jamais je n'eusse écrit *Emile*, ou plustôt qu'on ne l'eût jamais censuré, et qu'on levât la deffense de le vendre ainsi que le *Contrat social*, alors, mon cher ami, soyez sur, et je vous en donne ma parole, que mon respect pour le Magnifique Conseil et mon tendre attachement pour mes anciens concitoyens seront les seuls sentimens que j'écouterai, que j'accepterai avec attendrissement et respect la restitution de ma bourgeoisie, et que Genève n'aura jamais de sujet plus fidèle ni de meilleur citoyen que moi. Voilà, cher ami, tout ce que je puis faire. Il ne dépend pas de moi d'aller au delà.

Je vous envoye ci-joint la copie d'une lettre que j'ai receue, et de la réponse que j'y ferai. Comme il est aisé de voir d'où vient cette lettre, et qu'elle n'a été dictée que dans le dessein de voir ce que j'y reppondrai, je n'enverrai cette réponse que dans quelques jours et je crois à propos de vous en envoyer

auparavant la copie, pour des raisons que vous comprenez aisément. Vous m'obligerez de communiquer l'une et l'autre à M. Chappuis, de même qu'à tous ceux à qui cela conviendra. Pour moi, je suis si accablé de lettres que je ne saurais suffire à tout. Je vous embrasse mille fois.

J. J. ROUSSEAU

N° 1823.

RÉPONSE À M. ANTOINE AUDOYER[1].

28 mai 1763. Motiers 28 mai 1763.

Voici, Monsieur, la[2] petite réponse que vous demandez aux petites difficultés qui vous tourmentent dans ma lettre à M. de Beaumont[3].

1. Le Christianisme n'est que le Judaïsme expliqué et accompli. Donc les Apôtres ne transgressoient point les loix des Juifs quand ils leur enseignoient l'Evangile : mais les Juifs les persécutérent, parce qu'ils ne les entendoient pas ou qu'ils feignoient de ne les pas entendre : ce n'est pas la seule fois que le cas est arrivé.

2. J'ai distingué dans ma lettre à M. de Beaumont les cultes où la Religion *(sic)* essencielle se trouve, et ceux où elle ne se

1. Transcrit le 9 mars 1926 d'une copie autographe, signée des initiales J. J. R., appartenant à M. le marquis de Rochambeau. 4 p. in-8°, la dernière blanche. Rousseau a daté trois fois du 28 mai 1793, d'abord en tête de la copie, de chaque côté du titre, puis à la fin de la lettre. Celle-ci était jusqu'ici donnée, par les divers éditeurs de la Correspondance, comme adressée à « M. A. A », et datée du « 5 juin 1763 ». [P.-P. P.]

2. Mot biffé : « solution ».

3. Voici le passage de la *Lettre à Ch. de Beaumont* visé par l'objection d'Audoyer :

« Je crois qu'un homme de bien, dans quelque religion qu'il vive de bonne foi, peut être sauvé. Mais je ne crois pas pour cela qu'on puisse légitimement introduire dans un pays des religions étrangères sans la permission du souverain ; car si ce n'est pas directement désobéir à Dieu, c'est désobéir aux lois, et qui désobéit aux lois désobéit à Dieu. »

trouve pas. Les prémiers sont bons, les autres mauvais ; j'ai dit cela. On n'est obligé de se conformer à la Réligion (*sic*) particuliére de l'Etat, et il n'est même permis de la suivre, que lorsque la Réligion (*sic*) essencielle s'y trouve, comme elle se trouve par exemple, dans les diverses communions chrétiennes, dans le Mahométisme, dans le Judaïsme. Mais dans le Paganisme, c'étoit autre chose : comme trés évidemment la Religion (*sic*) essencielle ne s'y trouvoit pas, il étoit permis aux Apôtres de prêcher contre le paganisme, même parmi les payens, et même malgré eux.

3. Quant tout cela ne seroit pas, que s'ensuivroit-il ? Bien qu'il ne soit pas permis aux membres de l'Etat d'attaquer de leur chef les loix du pays, il ne s'ensuit point que cela ne soit pas permis à ceux à qui Dieu l'ordonne expressément. Le cathechisme nous apprend que c'est le cas de la prédication de l'Evangile. Parlant humainement j'ai dit le devoir commun des hommes : mais je n'ai point dit qu'ils ne dussent pas obéir quand Dieu a parlé. Sa loi peut dispenser d'obéir aux loix humaines ; C'est un principe de vôtre foi, que je n'ai point combattu. Donc, en introduisant une Réligion étrangère sans la permission du souverain, les Apôtres n'étoient point coupables.

Cette petite réponse est, je pense, à vôtre portée et je pense qu'elle suffit. Tranquillisez-vous donc, Monsieur, je vous prie, et souvenez-vous qu'un bon Chrétien simple et ignorant, tel que vous m'assurez être, devroit se borner à servir Dieu dans la simplicité de son coeur sans s'inquiéter si fort des sentimens d'autrui [1].

J. J. R.

A Motiers le 28 May 1763 [2].

1. Une copie non autographe de cette lettre se trouve dans les papiers De Luc que m'a communiqués Mme Ruegger-De Luc, en 1878. Sur cette copie, où le nom du destinataire est donné en toutes lettres, une note de J.-André De Luc dit qu'il remit l'original en 1828, à M. Kuhn « en échange d'échantillons de minerais, qui se trouvèrent nuls ». Sur la copie De Luc, la lettre est datée du 28 may 1763. — Suivant M. Eugène Ritter, Antoine Audoyer, d'Alais en Languedoc, était habitant de Genève, où il s'était marié en 1748. [Th. D.]

2. Sur la copie autographe (appartenant au marquis de Rochambeau), Rousseau

N° 1824.

A Mme DE LUZE [1].

A Môtiers, le 28 May 1763.

Pour répondre, Madame, à l'invitation dont vous m'avez honoré, j'attendois que le départ d'une partie de mes hôtes et les arrangemens des autres me missent en état de jouir de ceux où vous daignez me faire entrer, et j'attendois aussi, selon vos inventions, le retour de Monsieur de Luze, afin d'être à portée, en allant vous faire ma cour, de lui rendre aussi mes devoirs. Si ma santé me permet de tout accorder à mes plaisirs, j'aurai le bonheur, Madame, de vous voir avant la fin de la semaine prochaine : mais comme je ne serai peut-être pas seul et que nous pourrons être, M. de Sautern et moi, dans le cas d'aller plus loin, il ne sera pas nécessaire que vous ayez la bonté de me réserver un logement, dont vraisemblablement je ne pourrois pas profiter. Qu'il me tarde, Madame, de vous rendre hommage en personne, face à face, et presque comme à une mortelle ! Vous me promettez aussi Mademoiselle Emilie : il faudra donc partager mes adorations. Gardez m'en, je vous prie, le secret auprès du bon Archevesque, qui me censure déjà d'admettre deux divinités.

J.-J. ROUSSEAU

a daté trois fois, comme il est dit plus haut. A gauche et à droite de la première page, il orthographie « mai ». Au bas de la lettre, il écrit « May ». [P.-P. P.] Sur son brouillon autographe, qui est conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, il a écrit d'abord 28 may, date qu'il a corrigée en « 5 juin ».

1. Transcrit de l'imprimé en 1888 (25 mai) dans la *Revue internationale*, p. 493.

N° 1825.

[Milord Maréchal à Rousseau][1].

Potsdam, 29 mai 1763.

J'ai reçu vos deux lettres[2]. Vous me dites des choses bien flatteuses ; votre amitié et votre coeur sensible aux moindres choses qu'on fait pour vous servir vous trompent, j'ai peur, un peu sur mon chapitre. Je suis toujours dans l'intention d'executer notre projet, cependant, jusqu'à ce que je me voie en route, je ne puis répondre de moi-même, non plus que Catulle envers sa maîtresse : *Juravi quoties rediturum ad limina nunquam. Cum bone juravi, pes tamen ipsa redit.* A la vérité *nunquam juravi ;* mais je suis vieux, je ne suis bon à rien ; mon vieux corps demande la retraite. Il faut que j'aille la chercher, cela est résolu, je vous écrirai quand je me mettrai en route. J'attends la réponse de Vienne sur le Hongrois. Je suis logé chez le roi, il m'a parlé avec éloge de votre désintéressement ; il dit que vous l'avez grondé, mais il le dit sans aigreur. Il n'a pas tenu à lui que la paix n'ait été faite plus tôt, et c'est à sa modération qu'on la doit à cette heure. Je vous copierai ce que j'ai écrit à un autre, car étant la vérité pure et sans fard, j'aurais employé à peu près les mêmes paroles si je vous eusse fait ce récit. J'ai bien des choses à vous dire de la part de la duchesse de Gotha, votre amie et admiratrice, Bonsoir.

Copie d'une lettre de même date à M. Chaillet.

« Hier pendant le dîner, le roi parla des détresses où il avait été dans cette dernière guerre ; il ne se donna pas la moindre

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis,* t. II, p. 87.
2. « Lettres inconnues. » (*Note de Streckeisen.*)

louange en faisant valoir son habileté à se tirer des mauvais pas, où la supériorité de ses ennemis, la necessité de faire face à tant de puissances et quelquefois la fortune l'avaient jeté. Il attribuait plutôt son bonheur aux ordres gênants de la cour de Vienne, à ses généraux qui les empêchaient de profiter des moments précieux à la guerre : il fallait envoyer des courriers à Vienne, attendre des ordres ; l'occasion s'échappait. Daun avait contre lui un fort parti ; Laudon, étranger, était obligé encore à plus de circonspection ; la cour de Vienne voulait ménager ses troupes. « *Les généraux savaient que j'étais bien résolu de vendre ma peau aussi cher que je le pourrais,* disait-il, *tout cela, avec le peu de concorde avec les généraux russes, a été mon bonheur.* » A l'écouter sans le connaître, on l'aurait quasi pris pour un Autrichien poli et sensé qui prenait le parti et de Daun et de Laudon. Il a loué les talents militaires et la valeur des Autrichiens ; il loua la valeur des officiers français et ne trouva à redire qu'à leur discipline. J'ai admiré sa modestie et sa modération en faisant la paix, car s'il avait fait encore une campagne, l'impératrice-reine aurait eu dans ses Etats quatre-vingt mille Tartares et une forte armée de janissaires et de spahis. Le dîner a duré près de quatre heures. Il n'y avait à table que le roi, un autre et votre serviteur. Il ne lui échappa pas un seul mot à se faire valoir et se louer, pas un seul de plainte, ni de rancune, ni d'aigreur contre aucun de ses ennemis, on aurait cru entendre un homme sensé et judicieux raisonner sur quelque guerre passée il y a trois mille ans. »

J'ai dit à M. Chaillet de ne pas donner copie de ma lettre, et vous n'étiez pas à portée de la lire.

En m'offrant un logement au château, il me dit qu'il était pret mais de ne pas me gêner ; ses bontés sont aisées et non gênantes, ce qui les rend bien plus attachantes. Voila pourquoi je sens ma faiblesse et ne puis répondre de moi-même, non plus que Catulle envers sa maîtresse : « *Pes tamen ipsa redit.* » Quand même vous me tiendriez en Ecosse, vous n'avez d'autre sûreté avec moi que la faiblesse de mes pieds qui ne

peuvent m'enlever. Je souhaite que les vôtres se fortifient pour le voyage et désire vous embrasser en aussi bonne santé que nous pouvons espérer. Bonsoir.

Mes lettres sont restées quelques jours sans partir. Ce 3 juin.

N° 1825.

[Moultou à Rousseau] [1].

Je vous ai quitté [2], cher et respectable ami, et je sens bien à mes regrets que vous ne devez pas avoir été insensible à mon départ. J'admirais vos écrits, je voyais votre coeur dans toutes vos lettres, mais j'ai vécu avec vous, et j'ai senti que votre âme était faite pour mon âme, que vous étiez le seul auteur peut-être qui ne perdît rien à être vu de près. Je vous ai aimé dans votre maison, dans votre cabinet, dans votre robe-de-chambre, et il m'est permis à présent de dire que je vous aimerai toujours. Oh! si vous aviez jugé mon coeur comme le mien a jugé le vôtre!

Je reçois une lettre de M. de Monclar, dont vous aurez l'extrait au bas de ma lettre. Vous devez en avoir reçu deux pour moi de Mlle Curchod et de M. le Sage. Mon père m'écrit qu'il vous les a envoyées décachetées, sans doute afin que vous les lisiez. Que je plains cette pauvre Mlle Curchod [3]! Gibbon qu'elle aime, auquel elle a sacrifié (je le sais) de très-grands partis, est arrivé à Lausanne, mais froid, insensible, aussi guéri de son ancienne passion que Mlle Curchod est éloignée de l'être [4].

1. Transcrit par J. Richard de l'original autographe non signé, sans adresse ni cachet, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel ; ce texte a été imprimé en 1865 Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis,* t. I, p. 88-90.

2. Moultou venait de passer une douzaine de jours à Motiers, auprès de Rousseau.

3. Suzanne Curchod, fille d'un pasteur du canton de Vaud, qui devait épouser Jacques Necker.

4. « Moultou accusait Gibbon à tort. Celui-ci ne renonçait qu'avec peine à la main de Mlle Curchod ; mais elle obéissait à son père, qui désapprouvait cette union. » (*Note de Streckeisen-Moultou.*)

Elle m'a écrit une lettre qui m'a déchiré le coeur. Vous qui connaissez les douleurs de l'âme, vous la plaindrez sans doute ; mais vous pouvez lui être utile, et vous ne négligerez rien pour cela.

Un Anglais qui se croit amoureux de cette fille charmante, et qui n'est pas capable de connaître le véritable amour, a cherché à prévenir contre elle Gibbon, en lui donnant toutes sortes de ridicules. Ayez donc la bonté de lui parler d'elle comme d'une fille célèbre à Genève par son savoir, par son esprit, et encore plus par ses vertus. Je vous jure, mon respectable ami, que je ne connais rien d'aussi pur, d'aussi céleste que cette âme ; et, puisque je voudrais l'envoyer pour toujours en Angleterre, vous devez crôire que je la juge sans prévention. Au reste, un tel éloge de votre part ne peut être que d'un trés-grand poids, et d'ailleurs il est sans conséquence : vous êtes censé ignorer tout ce qui s'est passé entre elle & M. Gibbon. On m'écrit qu'il doit partir incessamment pour vous aller voir.

Il me tarde d'être à Genève pour vos affaires, je partirai d'ici mercredi.

Je suis pénétré des bontés que Mlle Le Vasseur a eues pour moi, et rempli d'estime pour elle, faites-lui agréer mon respect et ma reconnaissance. M. le baron [1] m'a tout-à-fait gagné le coeur ; s'il veut bien ne m'oublier que quand je l'aurai oublié, il se souviendra de moi toute sa vie. C'est une consolation pour moi de l'avoir laissé auprès de vous. Que ne suis-je libre comme lui ! Mais, en vain mes devoirs m'éloignent de vous, mon coeur, cher ami, y demeure, et, en le partageant, il n'est pas moins tout entier à vous [2]. Ma femme vous prie d'agréer son profond respect.

1. Le baron de Sauttern.

2. Streckeisen-Moultou a omis tout le commencement de cet alinéa : « Je suis pénétré... tout entier à vous ». Le baron de Sauttern s'étant trouvé être un aventurier peu recommandable, Streckeisen a peut-être voulu faire le silence sur l'impression favorable qu'il avait produite sur son aïeul. [P.-P. P.]

Extrait d'une lettre de M. de Monclar[1] 18 mai 1763. Mon père m'écrit que cette lettre a retardé :

« Je vous rends mille grâces, mon cher cousin, de l'écrit que vous m'avez envoyé : quoiqu'en lisant les ouvrages de ce grand homme, je ne sois pas toujours de son avis, j'admire toujours ce qui sort de sa plume.

« Il a souvent soutenu des paradoxes avec un génie surprenant, une chaleur et un agrément de style dont je n'avais pas d'idée avant lui ; mais quand il est dans le vrai, quand il combat des erreurs et des préjugés, sans passer dans l'excès contraire, il est supérieur à lui-même, et inimitable pour tout autre. Il y a des morceaux dans cet écrit, dans *Émile* dans sa *Lettre sur les Spectacles*, et dans tous ses ouvrages qu'on ne peut se lasser de lire et d'admirer, et qui portent la conviction par la force du raisonnement, en même temps qu'ils enchantent par les traits du pinceau ; c'est ce qui augmente mon dépit lorsque je crois qu'il va trop loin. Il me semble que pour détromper les hommes de leurs erreurs, il faudrait rester plutôt en deçà que d'aller au delà des vérités qu'on veut rétablir : quand on donne de si fortes secousses à l'esprit humain, on est obligé de ne rien outrer, et de ne donner prise sur rien ; l'amour-propre saisit volontiers les plus légers défauts de justesse dans ceux qui combattent nos opinions, il en prend prétexte pour refuser[2] toute croyance. Au surplus, si j'ai la plus haute opinion des talents de M. Rousseau, je fais aussi beaucoup de cas de sa personne. J'ai été enthousiasmé de tout ce qu'il dit pour prouver qu'il y a un dieu, et je connais assez mon siècle pour savoir le meilleur gré du monde à M. R. de la profession ouverte qu'il fait de cette croyance, et de sa persévérance à enseigner qu'il y a un bien et un mal moral. Je n'avais pas attendu son dernier écrit *pour penser que, s'il avait voulu être athée, il aurait beaucoup plus de partisans.* Tout ce qu'il dit à cet égard ne m'avait point échappé avant de l'avoir lu. »

Pour un homme en place cette fin est bien forte ; je veux, si vous l'approuvez, faire voir cette lettre à Genève, et je soulignerai ces deux lignes si j'en donne des copies. Elles sont aussi bonnes pour Genève que pour Paris, et M. de Monclar est extrêmement estimé à Genève. Bonjour, très respectable ami, aimez-moi et n'oubliez pas mademoiselle Curchod.

[Champvent] Mardi [31 mai 1763], mais ma lettre ne partira que mercredi.

1. *Voy.* la note entre crochets, p. 328-329.
2. Streckeisen-Moultou a lu « réfuter ».

Il manque trois planches à un des exemplaires d'*Emile* que j'ai emportés. Vous aurez la bonté de me les envoyer. Celle de Thétis, à la tête du 1er volume, y est, vous n'aurez qu'à mettre au courrier les trois autres[1].

N° 1827.

[Mme Boy de la Tour à Rousseau].

A Lion, ce 1er juin 1763.

Je ne peut, mon bon et cher ami m'empêcher de vous accuser la réception de votre chère lettre du 7 qui m'a fait un vrai plaisir, parsqu'elle est de vous et vient de vous il n'en ai pas de même de bien des chause qui y son contenue qui me chagrine. Quoi est-il possible, que l'on puisse vous inciéter et vous faire paine, vous qui devrié avoir toute la terre pour amis et protecteur. Je suis outré qu'il [y] aye des créature humaine qui pense si mal, que tout cela ne vous inciète point et n'influe point sur votre santé, vous avés, cher ami des ressources en vous maime que personne ne peut vous auter dont je vous prie de faire usage. Que n'étil en mon pouvoir d'y remédier, cela serai bientôt fait, mon neveu et moi feron tout, si vous dites un mot il vous est attaché comme moi de tout son coeur, ce qui me consolle c'est de vous bien sentir chès vous, car vous vous devès regardé tel etten [étant] chès moi ; je donne ordre pour que l'on vous remette ma cave, que je vous prie de prendre, ni dussié vous rien mettre, je vous en croiais muni depuis longtemps, j'ai veu avec paine le contraire ; j'ai enfin reçu une lettre de M. Cler qui me dit l'ouvrage sur la monta-

1. La ligne de la date et le post-scriptum sont omis, dans l'imprimé de Streckeisen.

2. Transcrit de l'imprimé en 1892 par H. de Rothschild, *loc. cit.*, p. 274-275, et corrigé d'après l'original, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

gnie presque fini, ordonné et faite faire à votre fentésie, il a mes ordres, et vous ne saurié plus m'obliger, tout cela me sera très hutil un jour, ni épargnié rien, de grasse, je voudrai aitre à porté d'y faire travaillié moi-même.

Vous aite assés bon, cher ami, pour prendre interai à ce qui me regarde et ma famillie, je vous dirai que je ne me suis jamais mieux porté, que je la tribue au contentement où je vis depuis que je suis débarrassé de Bailliod ; de même que mes enfants qui se porte à merveillie, excepté Julie qui de tent antems est languissante. Un petit secret qu'il faut que je vous communique, mon cher oncle a voulu une explication touchan l'affère, qui lui tenai au coeur ; je lui ai dit naturellement que les idée de ma fillie n'étai pas les nautre, et qu'il ne fallai pas penser à cet établissement ; le bon Dieu veuillie que pour eux et pour moi il prenne bien la chause, j'aime mes paren mais ma fillie encore plus, nous vivon dans une grande union, jour et nuit ensemble, elle fait tout mes plaisirs et moi tout les siens ; comme j'ai de mauvai pié, j'ai monté une voiture à un cheval et nous feson des promenade delicieuse, où nous parlon souvent de vous et où vous aite bien souhaité. C'est assé, cher ami, abusé de votre passiance, pardonné en-faveur de l'amitié qu'a pour vous votre affectionné amie,

Boy de la Tour.

Ma famillie vous présente ses devoirs, mes salutation à Mlle Levasseur.

M. Cherb sindic des suisses, mon protecteur et votre grand admirateur vien de me remettre cette feuillie avec instance de vous la faire parvenir.

N° 1828.

A MONSIEUR
MONSIEUR PETITPIERRE L'AINÉ
PASTEUR
A NEUFCHATEL[1].

A Môtiers le 1er Juin 1763.

Pardonnez, Monsieur, si je n'ai pu répondre sur le champ à la lettre dont vous m'avez honoré. La multitude de celles dont on m'accable me force à suivre dans mes réponses l'ordre de réception, et quoique j'eusse voulu vous préférer à beau-

1. Transcrit d'une copie de J. Richard, qui semble avoir vu l'original autographe signé, mais ne dit pas où. — Cette lettre a été imprimée par Berthoud dans le *Musée neuchâtelois*, 1872, p. 56 (tirage à part : *les quatre Petitpierre*, 1707-1790, *étude de biographie neuchâteloise*, 1875, p. 8). Berthoud ne dit pas où il a pris ce texte. Il se borne à dire : « Cette lettre n'a pas été publiée jusqu'ici, que je sache, dans aucune de ses correspondances. Le destinataire, Henri-David Petitpierre, né à Couvet en 1707, consacré au ministère en 1731, nommé la même année suffragant à Tournay, puis (1738) pasteur de l'Eglise française de Dundalk en Irlande, rentra dans son pays en 1757. Il devint pasteur à Neuchâtel, où il mourut le 10 avril 1778 (Berthoud, *passim*). En mai 1763 il avait écrit à Rousseau pour lui demander un éclaircissement au sujet de deux noms mentionnés, p. 123 et 124 de la *Lettre à Ch. de Beaumont*. « Je suis obligé d'en convenir, disait-il, je n'ai aucune idée, ni du chevalier de Causans, ni de M. de Montazet. » Il ajoutait quelques observations sur le christianisme du Vicaire savoyard (lettre publiée par Berthoud). C'est à cela que Rousseau répond ici. Berthoud publie encore le texte de huit autres lettres ou billets de H. D. Petitpierre à Rousseau (25 sept. 1763, 12 juillet 1764, 26 juillet 1764, 7 sept. 1764, septembre 1765, 6, 25 et 30 sept. 1765). Il dit que les réponses de Rousseau n'existent plus à Neuchâtel, *et ont passé en mains étrangères*. Une seule a été publiée jusqu'ici dans la *Correspondance*, du 15 juillet 1764, en réponse à celle du 12 juillet 1764. D'autre part, M. Eug. Ritter en a publié une autre dans le *Musée Neuchâtelois*, 1900, p. 137, du 29 septembre 1763, répondant à la lettre de Petitpierre du 25 septembre. H.-D. Petitpierre, dit Berthoud, « était du très petit nombre d'ecclésiastiques neuchâtelois que Milord Maréchal aimait à voir auprès de lui... Ce fut lui qui fit l'instruction religieuse de la fille adoptive turque de Milord Maréchal et la baptisa en janvier 1763 ». [Th. D.]

coup de correspondans, comme il faut toujours être juste, vôtre tour n'est pas venu plustôt.

M. le Chevalier de Causans est un militaire entêté d'une prétendue découverte de la quadrature du cercle qu'il croit avoir faite, et qui s'est rendu ridicule par des Programmes publiés, il y a quelques années, dans toute l'Europe et présentés à l'Academie des Sciences, qui a eu bien de la peine à lui faire comprendre qu'il n'entendoit pas même la question.

Montazet est le nom de M. l'Archevesque de Lyon, lequel, sur une dispute de hyerarchie qu'il avoit avec M. l'Archevesque de Paris, lui écrivit, il y a deux ou trois ans, une lettre imprimée très bien faite et forte de raisonnement, laquelle est restée sans réponse.

Je vois, Monsieur, dans la suite de la vôtre que le Christianisme du Vicaire vous paroit fort singulier, et j'ai bien peur en effet que ce ne soit celui de fort peu de gens. Je vois aussi que vous lui reprochez des contradictions dont, sans doute, il ne conviendroit pas; ce qui prouve seulement que vôtre logique et la sienne sont différentes. Du reste, on doit peu s'étonner, ce me semble qu'un Ministre de Neufchâtel et un Prêtre savoyard n'aient pas les mêmes façons de penser.

Recevez, Monsieur, je vous supplie, les assurances de tout mon respect

J. J. Rousseau

N° 1829.

A Mme de Luze[1].

A Brot, le jeudi 2 juin 1763.

Acceptez, Madame, la bonne volonté. Partis de Môtiers pleins de zèle pour aller vous faire notre cour ainsi qu'à Madame de Froment[2], nous voici arrivés à Broie bien las, bien

1. Transcrit de l'imprimé le 25 mai 1888 dans la *Revue Internationale* p. 493, 494.
2. Sur Mme de Froment, *voy.* p. 188, note 3.

mouillés, bien enrhumés, sans voiture couverte et hors d'état de continuer notre route. Nous prenons donc le parti, bien malgré nous, d'envoyer à Bied ou à Colombier nos hommages, nos voeux, nos regrets, et de nous en retourner comme nous sommes venus, plus contents de nos intentions que du tems et de nos succès.

Toutefois, je ne renonce pas encore à réparer mes pertes dans un tems plus heureux. On ne se détache pas facilement du bonheur dont je m'étois flatté.

Voici, Madame, une petite commission dont je prends la liberté de vous charger, puisque j'ai le chagrin de ne pouvoir m'en acquitter moi-même. Il s'agiroit de rembourser à Madame de Froment ou à Mademoiselle Morel vingt-deux livres qu'elles ont eu la bonté de payer pour moi et de recevoir une pièce d'étoffe dont elles ont pris la peine de me faire l'emplette. M. Dauby se chargera de me faire parvenir l'étoffe et vous rendra l'argent sitôt que vous serez à Neufchâtel. Je commets toutes sortes d'indiscrétions. Madame, je le sais bien, mais je les commets sans remords, puisque vous les souffrez sans répugnance.

Permettez, Madame, je vous supplie, que les deux infortunés compagnons de voyage vous offrent conjointement leurs regrets et leurs respects.

J. J. ROUSSEAU

N° 1830.

A M. [MOULTOU][1].

A Môtiers le 4 Juin 1763.

J'ai si peu de bons momens en ma vie qu'à peine esperois-je d'en retrouver d'aussi doux que ceux que vous m'avez donnés. Grand merci, cher Ami; si vous avez été content de moi,

1. Transcrit le 27 novembre 1915 de l'original autographe non signé, sans adresse ni cachet, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (Rec. Moultou, fol. 78, 79). In-4° de 4 p., la dernière blanche.

je l'ai été encore plus de vous. Cette simple vérité vaut bien vos éloges; aimons-nous assés l'un l'autre pour n'avoir plus à nous louer.

Vous me donnez pour Mademoiselle Curchod un[e] commission dont je m'acquitterai mal, précisément à cause de mon estime pour elle. Le refroidissement de M. Gibbon me fait mal penser de lui ; j'ai revu son Livre, il y court après l'esprit, il s'y guinde : M. Gibbon n'est point mon homme; je ne puis croire qu'il soit celui de Mad[lle] Curchod. Qui ne sent pas son prix n'est pas digne d'elle, mais qui l'a pu sentir et s'en détache est un homme à mépriser. Elle ne sait ce qu'elle veut[1] ; cet homme la sert mieux que son propre coeur. J'aime cent fois mieux qu'il la laisse pauvre et libre au milieu de vous, que de l'emmener être malheureuse et riche en Angleterre. En vérité je souhaite que M. Gibbon ne vienne pas. Je voudrois me déguiser, mais je ne saurois; je voudrois bien faire, et je sens que je gâterai tout.

Je tombe des nues au jugement de M. de Monclar. Tous les hommes vulgaires, tous les petits litterateurs sont faits pour crier toujours au paradoxe, pour me reprocher d'être outré : mais lui que je croyois Philosophe et du moins logicien : quoi, c'est ainsi qu'il ma lû ; c'est ainsi qu'il me juge ! Il ne m'a donc pas entendu? Si mes Principes sont vrais, tout est vrai ! s'ils sont faux, tout est faux. Car je n'ai tiré que des consequences rigoureuses et necessaires. Que veut-il donc dire? je n'y comprends rien. Je suis assurément comblé et honoré de ses éloges, mais autant seulement que je peux l'être de ceux d'un homme de mérite qui ne m'entend pas. Du reste usez de sa lettre comme il vous plaira, elle ne peut que m'être honorable dans le public. Mais, quoi qu'il dise, il sera toujours clair entre vous et moi qu'il ne m'entend point.

Je suis accablé de lettres de Genéve. Vous ne sauriez imaginer à la fois la bétise et la hauteur de ces lettres. Il n'y en a pas une où l'auteur ne se porte pour mon juge et ne me cite à

1. Il y a bien *veut* et non pas *vaut* comme on pourrait le supposer.

son tribunal pour lui rendre compte de ma conduite. Vn M. Binet qui m'a envoyé toute sa procédure prétend que je n'ai point receu d'affront, et que le Conseil avoit droit de flétrir mon livre sans commencer par citer l'auteur. Il me dit au sujet de mon livre brulé par le bourreau que l'honneur ne souffre point du fait d'*un tiers*. Ce qui signifie, (au moins si ce mot de *tiers* veut dire ici quelque chose) qu'un homme qui reçoit un soufflet d'un autre ne doit point se tenir pour insulté. J'ai pourtant parmi tout ce fatras receu une lettre qui m'a attendri jusqu'aux larmes; elle est anonyme, et, par une simplicité qui m'a touché encore en me faisant rire, l'auteur a eu soin d'y renfermer le port.

Je souhaite de tout mon coeur que les choses soient laissées comme elles sont, et que je puisse jouir tranquillement du plaisir de voir mes amis à Genéve, sans affaires et sans tracas ; je partirai sitôt que j'aurai receu de vos nouvelles. Je vous manderai le jour de nôtre arrivée, et je vous prierai de nous louer une chaise pour partir le lendemain matin. Adieu, cher Ami, mille respects à Monsieur votre Père et à Madame vôtre Epouse; elle n'a point à se plaindre, j'espére, de vôtre séjour à Môtiers ; si vous y avez acquis le corps d'Émile, vous n'y avez point perdu le coeur de S[t]. Preux, et je suis bien sur que vous aurez toujours l'un et l'autre pour elle.

Voici des lettres que j'ai receues pour vous. Mille amitiés à M. le Sage. Je vous embrasse de tout mon coeur.

Je ne vous envoye point les estampes que vous demandez Je crains qu'elles ne se gâtent par la poste, j'espére vous les porter.

Mille remerciements et amitiés de M. Sauttern, et mille respects de M[lle] le Vasseur[1].

[J.-P.-Fr. de Ripert de Monclar (1711-1773) succéda à son père, dès 1732, dans la charge de procureur-général près le Parlement de Provence et reçut en 1769 le titre de marquis. Il est connu par un

1. Ces deux *post-scriptum* sont *INÉDITS*.

Mémoire théologique et politique au sujet des mariages clandestins des protestants en France, 1755, in-8°; un *Compte-rendu des constitutions des Jésuites,* 1762, 2 vol. in-12, et une série de mémoires sur des questions économiques ou financières. Sa femme était cousine germaine de Paul Moultou. — Abraham-Gédéon Binet était un horloger de Genève, né en 1725, mort le 23 décembre 1800. Ayant subi en 1758 un emprisonnement préventif de seize jours, sur des soupçons qui n'étaient pas fondés, il ne cessa de réclamer des dommages-intérêts dans un grand nombre de brochures, les deux premières ayant paru en 1765 et 1767. De 1776 à 1797, il en publia encore trente-cinq, dont on trouvera les titres dans E. Rivoire, *Bibliographie historique de Genève au XVIII*e *siècle,* 1897, 2 vol. in-8°. — Georges-Louis Le Sage (1724-1803), physicien, fils du philosophe G.-L. Le Sage (1676-1759), à qui Rousseau avait adressé une lettre le 1 juillet 1754 (*Cf.* tome II, n° 167) — TH. D.]

N° 1831.

A MONSIEUR
MONSIEUR THÉODORE ROUSSEAU
NÉGOCIANT, AUX RUES BASSES
A GENÈVE [1].

A Motiers le 5. Juin 1763.

Je vous aurois envoyé sur le champ, mon trés cher Cousin, la copie que vous me demandez de ma lettre à M. le Prémier sindic, si je n'eusse été informé que cette lettre étoit publique à Genéve peu de jours après sa réception, de sorte que je ne puis douter que vous n'en ayez eu communication peu de tems après l'envoi de la vôtre. Si cependant cela n'étoit pas, demandez en communication à M. Chappuis ou à M. de Luc, ils ne vous la refuseront surement pas. Tout le monde me demande

1. Transcrit le 11 juin 1926 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque publique de Genève, ms. fr. 203, n° 113. 4 p. in-8°, l'adresse sur la 4e, avec le cachet oriental sur cire rouge. Chiffre postal 8. [P.-P. P.]

des copies de mes lettres, sans songer que je n'ai point de secretaire, et que quand je passerois ma vie a faire ces copies, je ne suffirois pas à la curiosité du public. Vôtre cas, mon cher Cousin, est trés différent, et j'en fais bien la distinction aussi si je pouvois présumer que vous n'eussiez pas déja celle que vous me demandez, vous la ferois-je à l'instant. Mais je suis assuré que ce seroit un soin parfaitement superflu.

Il me semble que vous vous exprimez avec moi en termes peu convenables sur la triste démarche que j'ai été forcé de faire pour la deffense de mon honneur chargé par le Conseil d'une flétrissure publique contre laquelle personne n'a réclamé, et à laquelle ce seroit consentir que de rester volontairement membre de l'État où je l'ai receue. Vous devez sentir et plaindre mon affliction, dans une démarche necéssaire qui me déchire ; mais quel droit avez-vous de me supposer irrité lorsque je ne fais de mal qu'à moi ? Vous dites que c'est un coup sanglant pour mes parens, et tout au contraire c'étoit un soin cruel mais indispensable que je devois à ma personne, à mon nom, à ceux qui le portent ainsi que moi. Si j'étois capable de boire des affronts sans m'en deffendre, c'est alors que ma famille auroit droit de se plaindre de l'avilissement qu'elle partage[1] avec moi. J'attendois de vous des remerciemens pour n'avoir pas laissé deshonorer vôtre nom. J'espérois du moins que vous me plaindriez dans mes malheurs. Dispensez-vous, je vous prie, à l'avenir de me faire des reproches injustes et déraisonnables, que je n'ai surement pas mérités. Du reste soyez persuadé, mon cher Cousin, qu'en renonçant à ma patrie, je n'ai point renoncé à ma famille ; elle me sera toujours chére, et mon cher Cousin Théodore doit être assuré de trouver toujours en moi un bon parent et ami qui ne l'oubliera jamais ; je vous embrasse de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

1. *Sic*, dans l'original, « partage », et non pas « partageroit ».

N° 1832.

A M. [Duchesne][1].

A Motiers, le 5 juin 1763.

Voici, Monsieur, la lettre à M. Lenieps que vous me demandez ; si elle vous fait bien plaisir, employez-la à la suite du *Devin du village,* auquel elle se rapporte ; mais si l'usage vous en est aussi indifférent qu'il le doit être, vous me ferez plaisir de me la renvoyer avec la lettre imprimée à M. de Voltaire, quand vous aurez employé cette dernière.

Le titre de cette lettre que je vous envoie doit être ainsi : *Lettre à M. L. au sujet de la propriété du Devin du village réclamée par l'auteur.* Et il ne faut pas oublier la date, à Montmorenci, le 5 avril 1759.

Priez M. l'Abbé de la Porte, au cas que vous insériez cette lettre dans votre édition, de vouloir bien la revoir avec soin, soit pour la correction, soit pour la ponctuation : car je n'ai pas le tems de la relire avec assez d'attention.

J'ai receu enfin le duplicata que vous m'avez annoncé, et je vous en remercie. Quand vous me ferez des envois, vous pourrez continuer par la même voye. Je n'ai trouvé dans le paquet ni le recueil de chansons en quatre volumes, ni l'*Avant-coureur,* que vous m'aviez annoncé dans cet envoi. Dans les *Annales typographiques,* on a broché avant tant de négligence que plusieurs feuilles sont à double et d'autres omises. Je tiens actuellement le mois d'août 1762 tome second, dans lequel manque la feuille H, au lieu de laquelle la feuille K est à double et vous la mettrez à part pour m'être envoyée avec autre chose.

1. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, *Œuvres inédites*, t. I, p. 129-131.

Je n'ai cessé depuis que je suis ici de travailler au *Dictionnaire de musique;* j'ai encore du travail à y faire pour quatre ou cinq mois ; outre cela, vu l'éloignement, il faut le copier en entier, sans quoi l'imprimeur se perdrait à chaque instant. Ainsi nous serons à tems d'en parler l'hiver prochain, et je vous promets de ne m'adresser pour cet ouvrage à nul autre que sur votre refus.

Je vous ai dit et je vous le repète, que le morceau sur l'*Imitation théâtrale* ne pouvait être employé dans votre présente édition ; mais je vous répète aussi qu'aussitôt qu'elle sera faite, je vous enverrai cet écrit, il est à vous ; vous l'imprimerez comme et quand il vous plaira ; soit tout seul, soit avec d'autres morceaux pour en faire un volume, et vous ne me paierez que ce que je vous fournirai de plus. J'espère que pour cette fois vous me comprendrez, et que vous ne me direz plus que je n'ai pas tort de prendre mon bien où je le trouve ; car il est bien vrai que je n'aurois pas tort, mais cependant je ne le fais pas. Puisque vous avez traité de bonne foi, votre attente ne sera point frustrée.

J'ai parcouru le recueil de M. Prault[1], et je le crois fait avec beaucoup de bonne volonté, mais non pas avec beaucoup d'intelligence; il est de toute manière au-dessous du médiocre. Rien n'était plus aisé que de faire infiniment mieux avec aussi peu de peine. Ces pensées-là sont bien de moi, mais ce ne sont pas mes pensées. Donnez-moi à votre loisir des nouvelles de votre édition et des vôtres, vous me ferez toujours plaisir. Mes salutations à M. l'abbé de la Porte, je vous salue aussi, Monsieur, de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

1. *Cf.* la note de la page 308, et Th. Dufour, *Recherches bibliographiques sur les œuvres imprimées de J. J. Rousseau*, t. I, nos 279 et suivants.

N° 1833.

[Moultou à Rousseau][1].

[Genève] mardi 7 [juin 1763].

Oui, mon trés cher ami, il est peu d'hommes qui soient partout les mêmes; rarement ils sont dans leur maison ce qu'ils se montrent dans leurs écrits, et si je vous ai mis à l'épreuve, j'ai pu sans compliment vous dire comment je vous ai vu. — Je ne suis ici que depuis samedi matin avec la plus grande impatience, je n'ai pu partir plus tôt de Champvent. Des arrangements, des chevaux, mille obstacles m'ont arrêté. Oh ! quels moments délicieux j'ai passés à Yverdun, je ne m'y voyais entouré que de gens qui vous adoraient.

Votre affaire agite encore ici tous les esprits. La bourgeoisie est au désespoir de votre abdication ; pour ne pas se la reprocher, elle vous en veut du mal. Vos ennemis sont très-contents d'une démarche qui les met, selon eux, à l'abri de votre ressentiment. Un petit nombre de sages, en gémissant, vous approuvent. On parle sourdement de représentations, que feront-ils, je n'en sais rien. Devez-vous passer ici dans ce moment ? Je ne le sais pas mieux. M. Jalabert dit qu'il n'y voit aucun inconvénient ; mais si la bourgeoisie fait quelque démarche, il me semble qu'il ne convient pas que vous ayez passé ici, et il y auroit bien plus d'inconvenient si cela se faisait quand vous serez ici [2]. Au reste, tout cela est fort obscur. De Luc m'a bien fait entendre qu'ils voulaient faire des représentations, mais je n'ai pu savoir ni le temps ni la manière. J'ai dit que vous souhaitiez que les choses restassent dans l'état où

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 92, 93.

2. « Rousseau avait formé le projet d'aller à Chambéry en passant par Genève où il avait compté s'arrêter pendant quelques jours. Les circonstances qui suivirent empêchèrent l'exécution de ce projet. » (*Note de Streckeisen-Moultou.*)

elles sont, il m'a répondu qu'eux ne le voulaient pas et qu'il était de leur intérêt que les lois ne fussent pas violées. Voici donc ce que je vous conseille : allez à Chambéry, mais avant d'entrer à Genève, arrêtez-vous à Coppet ou à Genthod. S'il y a quelque chose de nouveau qui doive vous empêcher de paraître, je vous y enverrai la chaise, et vous ne ferez que traverser Genève ; s'il n'y a rien, vous vous y arrêterez autant qu'il vous plaira. Je crois même qu'il conviendra toujours que vous ne fassiez qu'y coucher en allant, et que vous n'y séjourniez qu'à votre retour. Tous vos amis vous verront avec grand plaisir. Le respectable Abauzit, vint d'abord à mon arrivée s'informer de vos nouvelles, il vous aime du fond de son coeur. Mais cet indigne M. de Haller, quelle insolente lettre il a écrite contre vous ! Ce fanatique a l'audace de vous insulter, je tâcherai d'avoir une copie de cet infâme libelle, et je vous conseille de l'en faire repentir.

On a mis votre lettre[1] dans la gazette de Paris, où elle a fait une forte sensation. M. Sellon l'écrit au Conseil, et comme le Conseil n'en dit rien, il faut que ce ne soit pas à votre désavantage. Mais ce qui m'a étonné, c'est que dans l'article de la gazette où est votre lettre, il est dit qu'une partie du Conseil avait opiné à la flétrir comme peu respectueuse, mais que la plus forte voix avait été pour vous accorder purement et simplement votre demande. Mon respectable ami, je languis bien que vous soyez tranquille, et que tous ces tracas soient finis. Oh ! que vous méritiez de vivre dans un autre siècle ! ne répondez pas à ce Binet et ne recevez que les lettres dont vous connaissez l'écriture.

1. « La lettre d'abdication du droit de bourgeoisie. » (*Note de Streckeisen-Moultou.*)

N° 1834.

A MONSIEUR J.-J. ROUSSEAU
À MOTIERS-TRAVERS
COMTÉ DE NEUCHATEL[1].

(Lettre de Moultou.)

mercredi [8 juin 1763].

Il ne faut point venir absolument, mon trés cher ami, jusqu'à ce que je vous le conseille. N'écrivez à personne ici sans m'en prévenir. B[inet] est un homme dont il faut se défier; M[arc] C[happuis] est dans le même cas.

Si M. de Monclar ne vous a pas bien compris, c'est qu'il est difficile qu'un homme accablé d'affaires, quelque génie qu'il ait, ait bien lu vos ouvrages; toutes vos conséquences sont rigoureuses, mais on perd de vue les principes, et je les crois inattaquables.

On fait courir ici un bruit auquel on ne donne aucune créance, c'est que le roi a lu la *Gazette de Paris*, et approuvé la conduite du Conseil. Rien n'est moins adroit que ce conte; écrivez-en à M. de Luxembourg.

Je n'ai rien de nouveau à vous dire. Ne venez pas, et croyez moi tout à vous [2]. Mille choses de ma part à M. le baron, et à Mlle le Vasseur. Mon père et ma femme sont trés sensibles à votre souvenir.

1. Transcrit par J. Richard de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. — Publié en 1865 dans *Amis et Ennemis*, t. I, p. 93, 94, par Streckeisen-Moultou, qui, par erreur, donne à cette lettre la date du 16 juin 1763. Dans l'original, il n'y a que « mercredi », et comme Rousseau a répondu le 11 juin, ce mercredi doit être le 8 juin.

2. Ce qui suit : « Mille choses... souvenir » est *INÉDIT*. (*Cf.* note 2 de la page 320).

N° 1835.

[D. Chauvet à Rousseau] [1].

Monsieur

Depuis que par vos ouvrages j'ay connu votre coeur, je vous ay tendrement aimé, et entre les motifs qui m'y portoient, étoient la reconnoissance que je vous devois pour avoir réchauffé dans mon ame l'amour de la vertu, qui sans y etre totalement eteint, demeuroit ensevely sous des préjugez que vos écrits ont dissipé, il seroit trop long de vous dire tous les changemens que vous avez produits en moi, les divers sentimens que j'ay éprouvé en vous lisant, je vous dirai seulement que je vous regarde comme mon ami, mon bienfaiteur et mon maitre, ce que je sens a votre egard, est d'une telle force qu'il ne me suffit pas de le manifester avec le petit nombre de vrais amis que vous avez icy, il seroit doux pour moi de vous embrasser, de répandre dans votre sein des larmes de joye, et de donner a mon coeur la satisfaction la plus pure, en passant quelques heures auprés de vous, Mr Roustan mon ami me donna l'année passée une lettre qui m'auroit introduit auprés de vous, j'allois en suisse et quand j'arrivai a Yverdun vous en etiez parti, depuis que vous habitez a Mottiers, j'ay su que les visites importunes vous excédoient, et je n'ay pas voulu en augmenter le nombre. Mr Moultou avant son voyage, et Mr Deluc qui ont la bonté de m'aimer, me promirent de me donner des lettres pour vous des que vos occupations ou votre santé vous permettroient de me voir, mais cela ne me suffit pas encore, et quelque desir que j'aye de satisfaire mon coeur, je ne le feray qu'au cas que cela ne soit point incommode pour vous, c'est ce motif Monsieur que vous ne confondrez pas sans

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

doute avec une vaine curiosité, qui ma determiné a vous ecrire avec cette liberté d'un Genevois qui voit surtout en vous le defenseur de la cause de Dieu et de la vertu, quoique je ne sois qu'un inconnu pour vous, veuillez donc décider ce que je dois faire, soit en m'honorant d'une reponse chez Mad^{me} Du Pan De Saussure où je demeure, soit en ecrivant a quelcun de vos amis qui me le diroit. Si je me permettois de vous marquer tout ce que j'aurois d'interessant pour moy a vous dire, je vous deroberois sans doute des momens précieux, je finis donc quoique malgré moy en vous assurant du tendre et respectueux attachement avec lequel je suis

Monsieur

Votre très humble et ob : serviteur

D : CHAUVET

Geneve ce 8e juin 1763.

N° 1836.

A MONSIEUR
MONSIEUR JEAN JACQUES ROUSSEAU
A MOTIERS COMTÉ DE NEUCHATEL
PAR PONTARLIER
A MOTIERS [1].

(Lettre de Lenieps.)

Mon bon ami, Ma dernière lettre a été le 24e mai, et le même jour à M. Roguin, qui m'en a accusé la réception. Sans exiger de vous cette exactitude, je m'étois attendu qu'en mettant les enveloppes à la chose demandée, elle me seroit parvenue. Ensuite j'espérois que vous voudriez bien m'apprendre ce qui vous avoit déterminé à la démarche de votre lettre,

1 *INÉDIT*. Collationné sur l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchatel, Rec. Le Nieps, fol. 16 et 17. In 4° de 4 p., cacheté d'une oublie.

pour pouvoir la soutenir et vous justifier. J'ai voulu chercher cet éclaircissement chez notre ami Marc Chapuis. Il n'y est point entré ; il m'a seulement dit que, cherchant à vous en détourner, il avoit reçu deux lettres de vous, pleines de reproches, mais qu'il n'en restoit pas moins votre ami. Mais différentes lettres m'ont dit, les unes que vous aviez écrit vos raisons à M. D. [1], et les autres qu'il vous avoit entendu. J'écrivis pour avoir ce dire ou ces auditions, mais sans succès. Je me borne pour votre défense à dire que vous avez eu des raisons qui nous sont inconnues, et qu'il faut attendre, et en effet je suppose qu'il peut y en avoir eu d'autres que celles exposées dans votre lettre, et sans dire ce que j'en pense, j'attendrai qu'à votre loisir vous me traciez quelques mots sur cette matière, pour pouvoir vous justifier avec connoissance de cause.

Vous m'avez accusé la réception de votre lettre sur le Devin du Village, soit sa copie. J'ai vu Mr Guy et l'abbé De la Porte : tous deux m'ont pressé de la leur remettre. Ma réponse a été que je ne le pouvois sans vos ordres exprès, et que je connoissois trop les devoirs de l'amitié pour en agir autrement. Et ils auront beau faire, ils ne l'auront pas autrement.

J'ai été mardi chez Litret, le Graveur ; votre estampe est finie ; j'ai eu beau demander une mauvaise épreuve pour vous envoyer, je n'ai pu l'obtenir, et presque fâché j'ai voulu retirer le portrait, mais on m'a demandé de le garder encore 8 jours pour retoucher à la gravure ; j'ai consenti, et ce que je puis et dois vous dire c'est que la ressemblance est bonne ; il n'y manque que la vie, qui est dans le portrait, et que la gravure et le noir ne sauroient rendre. A vue de pays, les éditeurs voudroient qu'elle ne parût qu'avec leur ouvrage, dont deux volumes sont déjà imprimés.

On parle toujours beaucoup de votre réponse à l'Ar[chevêque], mais on la trouve difficilement. On se réunit à dire qu'il n'y a rien de mieux écrit, mais que vos plaintes portent à faux, et on est dans le malheureux préjugé qu'un inférieur

1. De Luc.

doit plus d'égard à un supérieur et aux gens en place, et on cite pour détruire vos plaintes sur la procédure tenue, qu'il y a dans les lois faites sous François Pr et Charles 9, qui ordonnent la peine de mort à quiconque parlera contre la religion établie, en même temps que l'on fait un crime à la nation genevoise d'avoir foit mourir Servet pour ses opinions sur la Trinité à l'instance de Calvin. Inconséquence bien sensible, et d'ailleurs en supposant l'existence de ces lois, on pourroit demander si elles sont fondées en raison, et quand on s'en est servi? si elles ont été enregistrées dans les Parlemens, et si ces Parlemens voudroient en faire usage aujourd'hui.

J'ai vu votre lettre il y a longtemps dans notre Gazette, à laquelle on a ajouté la conduite du Pt Conseil lors de votre Emile et sa dernière délibération sur l'enregistrement de votre demande, et qu'il y avoit eu des voies pour sévir contre vous. Cela a fortifié mes présomptions. Ensuite je l'ai vue tout simplement dans la Gazette d'Utrecht, quoique je ne les lise guères, ni les unes ni les autres, excepté que l'on ne me dise qu'il y a de l'extraordinaire.

Mon bon ami, le peuple de Genève ne vous hait pas; vous avez dans la Bourgeoisie beaucoup d'amis, foibles à la vérité. J'ai dit dans une précédente quels étoient vos ennemis et pour quelles raisons, et j'aurois bien voulu que cet article ne fût pas dans votre lettre. J'ai su que bien de vos amis ont fait des démarches inutiles pour que Mrs les Sindics refusassent votre demande. Vos Lettres de naturalité du Roi de Prusse vous couvroient de tout danger, et si quelqu'un ici pense à vous nuire, je crois que le nombre en est bien petit, et vous y avez vingt admirateurs contre un malveuillant, même dans l'Eglise. J'ignore ce qui a donné lieu au bruit que vous étiez parti pour l'Ecosse, mais il a couru et il court. On a même voulu gager contre moi qui ai soutenu que vous n'y aviez pas pensé, ou que si vous aviez à quitter Môtiers, ce seroit pour vous rendre à Berlin, vers ce Roi bienfaisant et Philosophe qui connoît les hommes et les protège, et je ne me cache pas que je voudrois que vous y fussiez déjà. C'est aussi le sentiment de bien des

gens qui vous sont attachés : je crois vous l'avoir déjà écrit, et je ne crains pas de le redire.

Si j'étois libre, mon bon ami, je ne serois pas ici, mais auprès de vous. Je dois cet empêchement au plus fourbe, au plus ingrat et au plus menteur de tous les hommes. Il me fait éprouver, eu égard à son fils, tout ce que la chicane a de détours et de routes obscures, et j'ose vous assurer que sans l'intérêt de ce pauvre innocent, j'aurois déjà jeté le manche après la coignée, et je l'eusse abandonné à ses remords, comme au mépris de tous ceux qui le connoissent et qui ont eu à faire à lui. Je le voudrois encore pour ne rien voir de tout ce qui se passe ici, quoique je le voie peu, puisque je vis presque aussi isolé qu'un Hermite. Rien ne m'attire plus au Palais-Royal, et c'est à mon grand regret ; je n'en ai point perdu le souvenir, et tout mon bonheur a disparu. Si j'ai quelque plaisir, c'est à m'entretenir avec vous dans vos écrits. Je sasse et resasse la Confession de votre Vicaire Savoyard, et j'y découvre toujours quelque chose qui m'attache de plus en plus et qui m'élève l'ame. Je vois toujours les deux amies de ma fille que vous connoissez : elles l'ont beaucoup goûté, mais elles n'ont pas été approuvées par leurs Directeurs, qui leur ont dit que c'étoit un écrit dangereux ; du moins je l'ai recueilli de leur dire. Cela n'empêche pas qu'elles ne vous aiment beaucoup, et qu'elles ne soient très empressées à savoir de vos nouvelles. Vous savez qu'elles ont toutes les deux beaucoup de mérite et peu de fortune. Elles ont senti leur perte avec la mienne, et je leur sais bon gré de ne m'avoir pas abandonné, malgré le froid accueil de la maîtresse de la maison, qui ne ne me ressemble guères et qui ne sentit jamais le prix d'obliger et la douceur d'avoir des amis, malgré le bon exemple que je lui ai donné. Elle est toujours au centre, et jamais sur la circonférence : elle ne la connoît pas. J'écris ces choses pendant que les Prêtres et le peuple se promènent dans les rues et suivent une de leurs institutions. Mon souvenir s. v. p. à Mdlle Le Vasseur.

Ce jeudi 9e Juin 1763.

Mr Romilli doit vous avoir écrit il y a peu de temps. Il aura pu vous apprendre que Mr Diderot prend le parti de vos écrits en tout et partout, et que Mr Dalt [1] n'ouvre pas la bouche. Je rencontre quelquefois le Saxon [2], il a l'air d'un réprouvé. La famille Voulaire est à Pleinpalais ; le fils avoit promis de me donner de ses nouvelles et des vôtres, car il devoit vous aller voir : il n'en a rien fait. Valmalete ne vivra pas autant que son père, il est souvent malade. Son fils ne le fait pas rire, et le mien encore moins, chacun porte sa croix. Le Baron de Baye s'est accomodé avec les Maudry ; il a tout abandonné moyennant une forte rente, et il continue à donner des concerts et de la musique italienne. L'Opéra donne quelques scènes dans la salle du concert. On débarrasse la salle qu'il avoit, et l'on travaille à celle des machines, pour qu'il reprenne ses fonctions. Nos Comédies vont leur train, il y a bien des pièces nouvelles qui toutes se sentent du temps où nous vivons. On prépare sur l'eau, vis à vis la statue de notre Roi, un échafaudage sur l'eau pour de la musique et un feu d'artifice, pour le 20 Court que l'on publiera la paix et que l'on decouvrira la statue. Il y aura illumination dans les deux colonnades et sur les murs d'appui des fossés de la place, ce qui attirera beaucoup de monde aux Tuileries. Le vent de Nord souffle toujours. A peine voit-on des cerises très peu de fraises et point d'artichaux ; cela vous rappellera votre demeure de Montmorenci qui y perd beaucoup et que je ne reverrai plus, car vous n'y reviendrez pas.

1. D'Alembert.
2. Grimm.

N° 1837.

A Mme [Boy de la Tour, à Lyon][1].

A Motiers le 10. Juin 1763.

Voici, Madame, l'eclaircissement que desire M. Cherb[2]; il le trouvera au bas du même papier que vous m'avez envoyé de sa part.

Ne soyez pas trop en peine, ma trés bonne amie, de mes projets de voyage : rien n'est encore decidé là dessus, et tout ce qui tient à vous m'est si cher que je ne quiterai jamais vôtre maison sans regret. Je vous dirai même que l'air de protecteurs et de juges qu'il plait aux gens du pays de prendre avec moi me met à mon aise en me dispensant de les voir : ce que je ne faisois que par complaisance, et bien contre mon humeur. Leurs honnêtetés m'auroient subjugué, leurs impertinences me dégagent. Je leur ai l'obligation d'être plus libre qu'auparavant.

Vous savez comment j'ai toujours pensé sur les vues du Papa rélativement à l'aimable Madelon. J'aime tendrement M. le Colonel, je n'oublierai jamais ses bontés. Mais je suis persuadé que cet arrangement n'étoit bon ni pour lui ni pour elle : car de quelque mérite et de quelques vertus qu'elle soit pourvue elle eût tout fait sans faire assés, et les convenances necessaires ne sauroient manquer d'un coté sans manquer aussi de l'autre.

On travaille sur la montagne, mais comme on ne s'est mis en train tout de bon que cette semaine, je ne sais quand les chambres seront faites et si je pourrai les habiter cet été. Mon-

1. Transcrit de l'original autographe signé, sans adresse ni cachet, appartenant à M. H. de Rothschild (publ. par lui en 1892, *loc. cit.*, p. 48-51). In-8°, 3 pages pleines et la 4e blanche, sauf 2 fois le chiffre 13, qu'on retrouve sur la p. 1, où il est surchargé par le chiffre 12.

2. Syndic des Suisses à Lyon. (*Cf.* les trois dernières lignes de la page 323.)

sieur le Consul vôtre frére m'a honoré de sa visitte. J'ai été fort sensible à cette marque de bonté, j'ai reconnu en lui le coeur de la famille, et c'est tout dire. Depuis son passage sur la montagne l'ouvrage a pris un meilleur train.

Puisque vous le voulez, Madame, quand on m'offrira la Cave, je l'accepterai. Cependant je vous dirai que si je reste dans le pays je tâcherai de m'établir tout à fait à Pierre-nou [1]. La plus profonde solitude est l'état le plus heureux pour moi.

Mes salutations je vous supplie à toute l'aimable famille et communauté, [2] recevez les respects de Mlle le Vasseur et ceux d'un homme qui vous est attaché de tout son coeur et pour toute sa vie

J. J. ROUSSEAU

S'il arrivoit que vous reçussiez pour moi quelques lettres, vous voudriez bien, Madame, en me les faisant parvenir, tenir note des ports et me les passer en compte. Je crois, à vue de pays que je n'aurai pas besoin d'argent cette année.

N° 1838.

[MILORD MARÉCHAL À ROUSSEAU] [3].

Berlin, 11 juin 1763.

Quand vous me donnez quelque occasion de vous rendre service, vous me faites grand plaisir. Je viens dans le moment de recevoir votre lettre et de l'envoyer à celui qui compose la gazette; quant à celle pour Genève, vous avez doré la pilule,

1. Ailleurs, Rousseau écrit « Pierrenou ». C'était sans doute ainsi que le nom de « Pierrenod » se prononçait à Môtiers. [Th. D.]

2. « et », biffé.

3. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 89.

j'en suis trés content. Je le suis aussi de votre course en France. Je ne sais encore que dire sur M. de Sautern. Mon ami à Vienne, qui est avec le ministre d'Espagne, voit toute la bonne compagnie; jusqu'à la date de sa lettre, il n'avoit trouvé personne à qui le nom de Sautern fut connu. Cela m'étonne, car s'il a été aide de camp de Nadasdy, il devait être assez connu des officiers. Mon ami a écrit au comte R. pour s'en informer, et me mandera sa réponse que je vous enverrai. Je sais que le roi (ou pour mieux dire on m'en a assuré) a déjà pensé à M. Grimm pour la place que vous voudriez pour votre ami M. Lenieps ; ainsi je ne puis rien vous promettre. Peut-être que M. Grimm ne s'en chargera pas. Soyez sûr que je souhaite vous servir et que je me fie assez à votre recommandation.

Je compte partir pour nos ermitages le 20 juillet; nous laisserons messieurs les Neuchâtelois dans un oubli parfait, à quelques-un près. Ils vous haïssent peut-être parce que je vous aime ; vous avez osé vous défendre contre un évêque de Paris, capitale de la France, voilà deux crimes énormes. Dans ma dernière, je vous ai parlé d'une conversation du roi à table; on ne le connait encore que dans les batailles, car là il est bien connu des Autrichiens, et un peu aussi des Français. On veut le faire passer pour rude, sévère mais je le crois trop doux ; il ne veut faire pendre personne. On a malversé horriblement dans ses États pendant son absence, on a fait des monopoles de toutes choses, particulièrement du bois à brûler et du grain. Quand les paysans portaient du blé à Berlin à vendre, les gouvernants menaçaient de le jeter dans la rivière et chassaient les paysans avec leur blé, par ces moyens, ils le firent monter, aussi bien que le bois à un prix exorbitant et faisaient mourir le monde de faim et de froid. Il fallait les faire pendre ; le roi s'est contenté de leur ôter leurs emplois, comme si c'était une punition suffisante d'ôter un emploi de mille écus à un coquin qui en a volé trois cent mille. La gazette sera imprimée mardi, je vous en enverrai une. Bonsoir.

N° 1839.

A MONSIEUR
MONSIEUR MOULTOU
MINISTRE DU St EVANGILE
A GENÈVE[1].

Ce samedi 11 Juin [1763].

Vôtre avis est fort bon, cher ami, de ne point aller ; et quand rien ne s'opposeroit à ce voyage que mon état empiré, je ne pourroit (*sic*) l'entreprendre à présent. Je vous avoue même qu'en quelque tems que ce soit, je n'irois là qu'avec la plus mortelle répugnance. Les génévois sont naturellement épilogueurs et tracassiers[2], moi j'aime souverainement mon repos ; d'ailleurs je connois trop le coeur humain pour ignorer qu'ils ne me pardonneront jamais le mal que les uns m'ont fait et que les autres ont souffert qu'on me fit. Ils m'ont trop maltraitté pour ne pas me haïr. Après m'avoir forcé à la démarche que j'ai faite, ils croyent se justifier en la blâmant. Ils me pendroient volontiers pour prouver qu'ils n'ont pas eu tort de me décréter. Voila les hommes. Ils ne souffrent pas qu'on soit meilleur qu'eux impunément.

1. Transcrit le 7 février 1916 de l'original autographe non signé, conservé aux archives de la Société J.-J. Rousseau, à Genève, ms. f. 45. Petit in-8° de 4 p. Sur la p. 1, de l'écriture de J.-A. De Luc, en haut à gauche : « A Mr Moultou ». « De Rousseau ». Au-dessous de la date, le même De Luc a écrit « probablement de Motiers ». En haut, à droite, c'est aussi lui, je crois, qui a écrit « 11 juin 1763 ? » Sur la page 4, celle de l'adresse, cachet sur pain à cacheter ; de la devise on ne distingue que IMPENDERE. La lettre est un peu fripée, le côté de l'adresse est « pocheté » comme disait Rousseau. — Elle a été imprimée par Gouraud, dans l'*Ordre* du 21/22 avril 1851, et d'après cette publication, copiée dans le 1er ms. Adert, pl. 131, 132 et dans le second, p. 270-272. M. Maurice Trembley l'a publiée dans le *Journal de Genève* du 3 août 1903. — Il est probable que Moultou a communiqué l'original autographe à J.-F. De Luc qui aura négligé de le lui rendre et J.-A. De Luc l'aura vendu vers 1840. [Th. D.]

2. Mot biffé : « et ».

Je suis trés sur que ce qu'on dit du Roi de france est un mensonge. Le Roi n'aime ni la persecution ni les persecuteurs, et il y a dans les traitemens qu'on m'a faits une méchanceté si intrépide, qu'elle fait horreur à tout homme neutre.

C'est pour rire sans doute que vous me proposez de faire repentir ce caffart de Haller. Les méchans ne se repentent jamais de rien, et les bons se repentent toujours de les avoir imités. Haller fait son métier en diffamant un opprimé, et moi je fais le mien en prenant patience. Qu'aurois-je à dire à cet homme là?

Aimez-moi toujours, cher Moultou, et embrassez pour moi ceux qui m'aiment; je ne puis répondre à ceux qui m'écrivent; mais je leur sais gré de penser à moi. Mon plus grand regret en n'allant pas à Genève est de ne pouvoir me livrer à leurs caresses; j'espère que leur amitié me suivra dans quelque lieu que je vive et que je meure; comme aussi mon coeur reste toujours au milieu d'eux. Je depéris beaucoup depuis quelques jours. Que la fin de mes maux vient lentement et tard! Je suis surchargé de la vie. Je sens depuis longtems que j'ai trop vécu.

Au nom de Dieu ne laissez venir personne. Il m'est venu un certain proposant gascon[1] grand ergoteur qui ne pouvoit s'abstenir de batailler. Que j'abhorre la dispute et les ergoteurs!

1. « Il se nommait Ruivert, et dans une lettre écrite de Berne le 28 février 1764, il rappelle qu'à son passage à Môtiers, en « juillet [*lisez* juin] dernier », il a été très bien accueilli par Jean-Jacques. » [Th. Dufour, appendice XIII, à *La première rédaction des Confessions*, p. 242, note 7.] Cet appendice XIII est un texte de J.-J., conservé à Neuchâtel, 7842, fol. 84 recto ainsi conçu : « Il me vint un jour un jeune proposant de la Guyenne, qui m'entreprit comme à l'ordinaire sur la profession de foi du Vicaire. Je le trouvai très décidé sur le mystère de la rédemption, quoique d'ailleurs il ne manquât pas de philosophie et qu'il ne pût pas résoudre mes difficultés d'une manière satisfaisante, même pour lui. A la fin, j'appris qu'il se destinoit au ministère pour aller prêcher dans le désert. Il aspirait à l'honneur du martyre. »

N° 1840.

A M. [MOULTOU][1].

Ce lundi 13 [juin 1763].

La lettre ci-jointe a été rétardée d'un ordinaire par le même oubli qui fit retarder deux des vôtres[2]. Dans l'intervalle, j'ai receu ce supplément de la gazette d'Amsterdam dans lequel vous verrez avec quelle fidélité les gazetiers transcrivent mes lettres, quoique les copies qui leur sont envoyées soient exactes. N'ai-je pas de toutes parts de bien honnêtes gens pour ennemis ? J'ignore quels crimes leur fureur me reproche[3], mais je serois bien fâché qu'aucun d'eux put jamais me reprocher avec vérité la moindre des coquineries qu'ils me font. Je vous embrasse de tout mon coeur.

N° 1841.

A MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU
À MOTIERS-TRAVERS[4].
(Lettre de Mme de Verdelin.)

Soisy, le 12 juin 1763.

Vous me laissez, mon cher voisin dans la plus vive inquiétude que j'aie éprouvée. Milord Maréchal vous quittoit ; vous

1. *INÉDIT*. Transcrit en 1881 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Rec. Moultou, fol. 80. Collationné de nouveau en 1906 et le 15 novembre 1915. Un seul feuillet in-8°, dont le verso est blanc. Ce billet accompagnait évidemment la lettre précédente, du 11 juin. [Th. D.]

2. C'est-à-dire deux lettres écrites par Moultou pendant son séjour à Motiers. Oubli du préposé postal ou de Thérèse Le Vasseur.

3. Rousseau a, par inadvertance, écrit « reprochent ».

4. Transcrit de l'original autographe (Bibl. de Neuchâtel). Streckeisen a publié un fragment de cette lettre, t. II, p. 497-498, avec plus d'inexactitude encore que de coutume.

étiez souffrant de corps et d'esprit et depuis ce moment, je n'ai pas ouï parler de vous que par le public, qui vous tient parti pour l'Ecosse avec milord. Hélas! je voudrois que votre santé vous permît le voyage et que le climat de ce pays ne vous fût pas nuisible. Je ne serois pas plus effrayée de traverser la mer pour vous aller voir, que de gravir les montagnes, et je serois sûre que vous seriez avec un ami fait pour l'être toujours et pour vous dédommager de ceux qui vous regrettent ici où on tient que vous pourriez trés bien être sans qu'on vous dît gare en gardant des mesures. Et les mesures, mon voisin, je le crains, ne vous conviendroient pas. Et puis, à vous dire vrai, ma tendre amitié me fait envisager avec effroi le fanatisme, la légéreté et l'incōnséquence de mes compatriotes. Tous disent qu'ils vous aiment, vous respectent et, de là décrétant, et en sortant de ces belles délibérations, prétendent que leurs biens et tout ce qui est en leur pouvoir est à votre service. Or, je vous le dis, j'aime mieux que vous en soyiez éloigné. Je pense quelquefois qu'il y a tel climat plus chaud hors de la juridiction de Mrs. de Paris où il seroit possible que ma fortune se bornât à posséder une gentilhommière là, loin des jansénistes et des Savans. La vertu, qui fait l'envie de ces Mrs. feroit l'admiration des bonnes gens qui l'habitent. Hélas, ma seule crainte c'est qu'elle ne voudroit pas l'habiter, quitter un ami. Mon cher voisin, vous acquérerez des années, vous aurez besoin de ces soins tendres et assidus qu'on trouve chez les femmes qui sont dans votre coeur et qui ne sont je crois chez aucun autre homme[1]. La vertu de nos seigneurs de la création n'est pas la sensibilité ; j'espère que vous n'en aurez pas eu beaucoup à l'accueil qu'on a fait à Genève à votre lettre au magistrat. Leur premiére démarche indiquoit celle-ci ; il y a des torts dont on a honte de revenir ; c'est ici tout comme là. Je sais pourtant que la plus grande partie est blessée de cette conduite, mais ceux qui jouent la comédie sont

1. Tout ce début est *INÉDIT*. Le passage imprimé par Streckeisen commence à « La vertu de nos seigneurs ».

les maîtres de la Scène et se sont mis au-dessus des sifflets; je les trouve presque au-dessous. M. Cramer[1] étoit ici pour faire imprimer *la Pucelle ;* on a arrêté l'impression. J'en suis surprise, et plus encore de ce qu'on plaint l'éditeur de ce mauvais livre. Je dînai il y a quelques jours avec une Melle Delon, Sa belle-soeur ou nièce chez la comtesse d'Houdetot, devant qui je ne m'en gênai pas[2]. J'ai été aujourd'hui pour la première fois à Montmorency; ma première visite a été [pour] vos tilleuls. Ils sont beaux; on ne leur a pas ôté une feuille, tout est comme vous l'avez laissé, vos fleurs montent et vont, sans treillage, donner du couvert. Lorsque mes forces me le permettront, j'y retournerai et y mènerai la doyenne pour l'égayer. Elle a repris son domicile sous mon lit, mais elle ne m'aime pas mieux; elle ne s'est attachée à personne, [elle] souffre l'amitié et c'est tout. J'ai vu le cu[ré] de Groslay, qui est bien content de vo[tre] réponse. « Hélas ! m'a-t-il dit, je voudrois la lui e[ntendre] lire. » Ses yeux sont devenus humides, et les miens couloient, et j'avois un grand plaisir. J'ai eu celui d'apprendre du curé de Deuil que la mère de Melle [Le]vasseur est en bonne santé. Elle n'est pas dans la misère comme elle peut lui avoir marqué. Au reste, aussitôt que je pourrai aller, je le saurai par moi-même; elle peut être sûre qu'elle ne manquera pas[3]. J'ai été assez malade depuis deux mois; je ne vous en ai rien marqué dans mes précédentes lettres; mais si cela vous revenoit, n'en soyez pas en peine, mon cher voisin, je suis beaucoup mieux. Comme mon mal étoit causé par une révolution de peine et de tracas sur lesquels le temps me rend plus sage, il est sûr qu'elle (*sic*) n'aura pas de suites. Je prends peu de remèdes. La tranquillité et l'air de la campagne achèveront ma convalescence. Je me sépare de mes filles samedi prochain. L'état où j'ai été m'a fait consentir à fixer un terme bien cruel, mon voisin; la Providence

1. Philibert Cramer, imprimeur de Voltaire à Genève.
2. « Je dînai... gênai pas », phrase omise par Streckeisen-Moultou.
3. « et j'avois un grand plaisir... qu'elle ne manquera pas », phrases omises par Streckeisen-Moultou.

ne me rend la santé et les forces que pour avoir celle de souffrir. Je doute pourtant que j'en aie assez pour supporter longtemps votre silence; voici ma troisième lettre depuis cinq[1] semaines.

N° 1842.

[La Roche à Rousseau][2].

De Paris, ce 13 juin 1763.

J'ai écrit et envoyé votre lettre, à M. Pademay, qui s'entend, celle qui était pour lui[3], et lui ai fait part du mauvais effet de son remède, mot pour mot, comme vous me le marquez, par votre derniére[4] qui m'a fort affligé sur votre état de douleur. Ce monsieur ne veut entendre aucun accommodement, ni frais, ni peines, qu'il vous écrit, et vous mande ses sentimens par la lettre ci-jointe[5]. Comme vous m'aviez marqué que M. Duchesne devait tirer un billet sur moi, n'en entendant point parler, j'ai été chez lui; il m'a dit qu'il avait bien reçu le billet, mais que comme il avait de l'argent à vous remettre, ledit billet passerait en compte. Vous trouverez ci-joint une lettre de change de 1 000 livres, que j'avais reçue de M. Duchesne pour vous. Ladite lettre de change est sur Neufchâtel. M. Rougemont m'a dit que vous pouviez l'envoyez à son frère, à Neufchâtel, qui la recevrait pour vous et vous l'enverrait. Il m'a chargé de vous faire bien des compliments, qu'il était aux torts vis-à-vis de vous, qu'il en était honteux.

1. Streckeisen-Moultou imprime « six semaines ».

2. Presque entièrement *INÉDIT*. Transcrit par J. Richard de l'original autographe signe, et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis,* t. I, p. 498 n'a publié que les dernières lignes de cette lettre.

3, 4, 5. Ces lettres me sont inconnues.

Vous m'allez demander pourquoi je ne rabats pas, sur les 1 000 livres, les frais que j'ai faits pour vous, en voici la raison. M. et M[me] la maréchale m'ont dit que, quand j'aurai fait partir toute votre bibliothèque, et tous les frais que j'aurai faits, je leur en fasse voir le montant. Je l'ai fait comme ils me l'avaient ordonné, et M. le maréchal me l'a payé. J'ai payé le laquais de M[me] la comtesse de Boufflers de l'argent d'un exemplaire d'*Emile* que j'avais vendu.

J'ai reçu des nouvelles ces jours-ci de M[me] Le Vasseur, qui se porte assez bien, sentant, à son ordinaire, quelque incommodité, comme son âge le permet. Nous allons à Montmorency au commencement du mois prochain, j'aurai l'honneur de l'aller voir.

M[me] La Roche, ainsi que moi, vous prions de nous donner des nouvelles de votre état, qui, nous désirons et espérons, sera moins souffrant. Mille amitiés à M[elle] Le Vasseur, que nous embrassons de bon coeur. Qu'elle ménage sa santé pour vous rendre ses services dans votre état douloureux [1].

Le 21, 22 et 23, de ce mois, il y a grandes illuminations et feux d'artifice sur l'eau à la place Louis XV, à l'occasion de la paix.

Je suis et serai toute ma vie, de bien bon coeur, le très humble serviteur de M. Rousseaux (*sic*).

La Roche

M. et M[me] la Maréchale sont en bonne santé.

1. C'est seulement ce qui suit, à l'exception de la signature, que Streckeisen-Moultou a imprimé, de toute cette lettre.

N° 1843.

[Milord Maréchal à Rousseau][1].

Berlin, 15 juin 1763.

Vous recevrez avec celle-ci quelques gazettes ; l'auteur y a fourré un préambule de sa façon que je ne crois pas vrai. Le mensonge est un mal épidémique ; il n'y aurait que deux moyens de le corriger, l'un (qui serait trop dur) par un déluge universel ; l'autre, bon et auquel nous nous tiendrons, la retraite dans notre ermitage en Ecosse. J'ai eu une bataille avec une dame de mes amies, et d'esprit, hier, à la table de la reine ; communément les deux disputants ont tort, et nous avions tous deux raison. Vous étiez cause de cette querelle. La bonne dame a peut-être quatre-vingts ans ; les évènements de quarante ans lui paraissent tout récents : elle était fort en colère contre le méchant M. Rousseau. Enfin, je l'ai désabusée que vous n'étiez pas celui qui mourut il y a bien des années[2] et que j'ai abandonné à sa colère. Bonjour. Point de nouvelles encore du comte Nadasdy. J'espère partir d'ici environ le 20 du mois qui vient pour arriver avant le froid.

Extrait d'une gazette anglaise : « Lord Maréchal a persuadé au célèbre Rousseau d'aller avec lui en Ecosse. » On vous attend, mais comme vous avez *l'avantage d'ignorer la langue du pays*, vous ne serez pas tourmenté, et puis vous trouverez en arrivant de bonnes serrures à votre chambre. Aimez-vous les fourneaux ? on ne les connaît pas en Ecosse. J'en veux un pour moi et un pour vous, si vous le voulez.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 91.
2. Jean-Baptiste Rousseau, mort en 1741.

N° 1844.

[De Leyre à Rousseau][1].

Parme, ce 16 juin 1763.

J'ai droit de vous écrire, illustre persécuté ; car je ne suis point heureux. Vous me répondrez, si vous croyez le devoir, ou si vous le voulez ; mais vous saurez du moins, que je pense à vous, quand j'en suis tout à fait oublié. Quoi que vous m'en ayez dit, je ne suis point fait pour habiter dans une cour, avec des philosophes et même d'honnêtes gens ; j'ai beaucoup à souffrir, je ne leur conviens guère non plus qu'eux à moi, parce que je n'ai point leur genre d'esprit, et que mon caractère vif et sensible ne sympathise pas avec leur sang-froid. D'ailleurs je ne remplis point les vues qu'on avait sur mon travail, et je n'ai ni les connaissances, ni la façon de penser qu'il faudrait avoir pour contribuer utilement à l'éducation d'un prince. Ajoutez à ce premier sujet de peine, que je suis père, et père malheureux. Un garçon me naquit, il y a seize mois, avec une difformité dans les pieds, dont j'ai failli mourir. Mon chagrin, qu'il vînt d'orgueil, ou d'un sentiment profond des misères de la vie, me retraçait sans cesse les motifs que j'ai toujours eus de la quitter, depuis que j'en connais le vide et le fardeau. J'ai duré trois mois dans cet état affreux de dégoût pour moi-même et pour tous ; n'ayant d'autre consolation que la vue du tombeau. Enfin, mes humeurs ont changé de cours, ou bien l'habitude d'être malheureux m'a fait perdre le sentiment de mes infortunes. Une femme sensible et patiente, vertueuse et tendre,

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis* t. I, p. 210-215.

plus sage que moi, m'a ramené. Je me suis fait un devoir d'espérer avec elle que mon enfant ne serait pas aussi misérable que je l'avais craint. Comme il est né robuste, et d'une très-saine constitution, vif et joyeux, quoique de parents maigres, délicats et portés à la tristesse, j'ai cru que la bonté du caractère suppléerait aux défauts du corps ; j'ai commencé de l'aimer, ou plutôt de sentir les douceurs de la tendresse paternelle, et j'ai résolu d'en remplir tous les devoirs. J'ai lu pour cela votre *Héloïse* et votre *Émile*, ils m'ont fait chérir la vie et croire à la vertu. Je vous ai cherché depuis votre fuite en Suisse que je comparais volontiers à celle de Jésus en Égypte, et de Mahomet à Médine, quoique vous ne soyez le disciple d'aucun de ces deux législateurs. M. Coindet à qui j'écrivis pour savoir de vos nouvelles, me manda que vous étiez tranquille à Neuchâtel ; je le fus dès lors moi-même, et ne m'empressai point de vous témoigner une inquiétude inutile. Il me vint bien dans la pensée (pourquoi ne vous le dirai-je pas), de quitter la cour et d'aller vivre et mourir avec vous, mais j'étais époux et père ; j'ai songé depuis aux moyens de vous voir, de quelque façon que ce fût. J'espérai que vous viendriez en Italie, du moins pour voyager, car c'est un séjour trop corrompu pour que vous y demeuriez. M. l'abbé de Condillac me dit que vous n'y seriez pas en sûreté, m'apportant pour exemple la trahison qu'on fit à Giannone. Je lui répondis que vous auriez vraisemblablement la sagesse de vous mettre sous la sauvegarde du souverain qui vous avait accueilli dans la Suisse. Je crus ensuite, quand j'appris la manière dont vous viviez à Neuchâtel, que vous alliez vous y fixer pour toujours, et, dans cette idée, je m'informai de la distance et de la route de Parme à votre séjour, mais j'ai trouvé tous les chemins fermés ; peu d'argent et de loisir, point d'espérance d'un congé, pour ce qu'on n'aurait pas manqué d'appeler à la cour, comme vous l'imaginez bien, une extravagance. D'ailleurs, tandis que ma femme s'en allait à Paris voir sa mère ou morte, ou près de mourir, je n'ai pu laisser un enfant à sevrer et plus d'une tâche à remplir. Enfin j'ai couru

le risque de passer dans votre esprit pour un ami faible et commun. Je suis à la vérité tourmenté sur l'opinion que vous pouvez avoir de moi. Cependant privé de ma femme que j'adore, sans amis et presque sans liaisons, déserteur de la philosophie sans les douceurs de l'amour qui m'y fit renoncer, je m'estime encore heureux de porter soir et matin dans mes bras un enfant estropié, à qui je tiens lieu de mère, de nourrice et de gouvernante. La pauvre créature m'a fait découvrir une source inconnue de vertus et de félicité. J'aime à le voir me sourire, à l'endormir sur mon sein, à soulager ses besoins. Voulez-vous savoir son incommodité, cher et malheureux fugitif? Il est né les deux pieds tournés l'un contre l'autre par les plantes, comme les deux paumes des mains quand on les joint ensemble, sans être pourtant adhérents, les chevilles extérieures proéminentes, et celles d'entre les jambes enfoncées et cachées, au point qu'on ne les sentait pas. Est-ce vice de conformation, ou mauvaise position dans le sein de la mère? Peut-être l'un provenant de l'autre ; quoi qu'il en soit, beaucoup de mal, et peu d'espérance. Je tâchai d'y remédier dès le second jour ; mais j'enflais ses pieds, sans les redresser. Après trois mois de soins infructueux et trop douloureux pour mon cœur, je le mis entre les mains d'un chirurgien habile. Insensiblement la plante des pieds a pris une position plus horizontale, et maintenant il marche avec le plus petit secours, mais nous sommes bien loin de l'état ordinaire de la nature. Les deux chevilles externes sont toujours rebelles, quoique les internes commencent à se développer. Le talon ne porte pas encore à plat sur le sol, et malgré les bandages de la nuit et les attentions du jour, l'amélioration ne fait pas de progrès sensibles, du moins aux yeux d'un père. On ne devine rien à la configuration intérieure des os dans la partie maltraitée. Seulement on sent qu'il s'en élève un sur le cou-de-pied, plus gros ou plus saillant qu'à l'ordinaire. Si je savais l'anatomie, peut-être connaîtrais-je l'état de cette innocente et malheureuse créature ; mais je suis dans un pays borné pour les connaissances et les secours ; si je né-

glige ou dégoûte la bonne volonté de ceux en qui j'ai pris confiance, je resterai seul, blâmé de tout le monde, en cas de mauvais succès. J'avais envie d'envoyer cet enfant avec sa mère à Paris ; mais quand elle est partie, il tetait encore et n'avait que quatorze mois. Au moindre accident qui lui fût arrivé durant la route, j'aurais passé pour un fou. Ainsi mon enfant et moi sommes peut-être la victime des préjugés publics. Je me joins à lui dans le récit de son infortune, parce que je la sens plus vivement. Il ne souffre pas et ne connaît point les hommes, encore est-il heureux. Mais moi, qui vis dans une cour, pays où l'on abuse des disgrâces de la nature, sans tenir compte des avantages qui peuvent en dédommager ; comment ne me serais-je pas cruellement tourmenté de ce surcroît de peines ? J'aime presque autant à vous entretenir des miennes que des vôtres, plus sûr de vous plaire par ma propre infortune que par l'intérêt que je prends à vos tribulations. Mais vous allez mettre fin sans doute à tant d'indignes persécutions, et vous avez retrouvé milord Édouard dans le lord Maréchal. Je vous en félicite de bon cœur ; je souhaite que l'Écosse, pays froid, aride, ingrat, peuplé d'habitants simples et vertueux, mais remplis de superstitions, vous convienne mieux que Neuchâtel. Vous serez honoré partout, comme apôtre et martyr de la vérité ; mais partout vous aurez la multitude aveugle et féroce pour ennemie, et quelques froids honnêtes gens, pour amis. Avec le parti que vous avez pris, à moins que vous ne fassiez un nouveau peuple, ils s'élèveront tous contre vos maximes. Je n'ai pas autant de plaisir de vous savoir près de partir pour l'Écosse, que j'en aurais de vous voir venir en Corse[1]. Avec les vertus de l'ancienne Rome, que n'avez-vous les opinions de la nouvelle ! Vous hâteriez des succès que vous avez pronostiqués à ce peuple insulaire. Je serais alors votre voisin, et (que sais-je ?) peut-être votre coopérateur ; car je sens encore en moi le foyer d'une belle flamme. Mais dans l'inaction et le néant

1. « Le bruit courait que Rousseau devait se fixer en Écosse auprès de Georges Keith (milord Maréchal). » (*Note de Streckeisen-Moultou.*)

où je me trouve ici, je me consume doucement au sein de ma famille naissante, et je commence à croire que je suis fait pour les vertus domestiques, moins brillantes et plus héroïques peut-être que celles des grands théâtres du patriotisme et de la philanthropie. Lutter contre le mauvais exemple de notre siècle, si j'en étais capable, me donnerait plus de prix à mes yeux, que si je me laissais entraîner à de grandes actions par un concours heureux de circonstances qu'il est rare de trouver et peu sage d'attendre. Pour vous, qui nous avez révélé pour ainsi dire les devoirs d'époux et de père, sans être l'un ni l'autre, continuez à nous éclairer du fond de la solitude. Frappez-nous comme la nue qui crève en tonnant, et se dissout pour féconder la terre, après un peu de bruit. Je ne vous prie plus d'être de mes amis, puisque je n'ai pu mériter de votre part ce bonheur encourageant. Mais soyez heureux vous-même, et trouvez chez un peuple encore innocent et sauvage cet asile paisible que des nations civilisées vous refusent. Peut-être un jour verrai-je l'Angleterre, et du même trajet, l'Ecosse ; ses montagnes ne sont pas autant inaccessibles que les Alpes et j'irai certainement y chercher un trésor dont l'avarice des nations maritimes et commerçantes n'est pas fort jalouse. Mais votre santé va donc mieux, et votre corps vit, et se répare de tout ce qui exalte votre âme, puisque vous osez affronter un climat aussi rigoureux que l'Ecosse. Je vais étudier votre *Émile*, afin de tirer de mon pauvre enfant tout le parti que sa capacité et mon état me permettront. Je suis déjà votre plan avec quelque succès, et sans oser pouvoir l'embrasser tout entier, je tacherai de confirmer en général vos idées. Souvenez-vous toujours, je vous prie, que malgré la pusillanimité dont je sens bien que vous me taxez, je ne suis bon que pour la vertu et la vérité, quelque peu de progrès que j'y aie faits encore ; que je chérirai votre personne et votre mémoire jusqu'au sein de la terre, et que je m'efforcerai de m'être rendu digne de votre estime, en me conformant à votre morale. Permettez-moi d'embrasser vos genoux et de baiser vos mains, avec cette ardeur et ce saisissement dont je me sentis pressé

contre votre sein, lorsque je vous quittai la dernière fois, baigné de larmes qui coulèrent de Montmorency jusqu'à Paris. Adieu, mortel trop supérieur à moi, puissé-je vous revoir, ou du moins vous savoir heureux! Votre admirateur passionné, mais faible imitateur.

N° 1845.

GUY, POUR DUCHESNE, À ROUSSEAU[1].

A Paris, le 20e Juin 1763.

Monsieur, j'ai bien reçu le paquet que vous m'avez adressé par la poste, contenant la lettre sur le Devin du Village. Je l'ai envoyée tout de suite à l'abbé de La porte, qui croit qu'il n'en fera pas usage, puisque cela vous est comme indifférent, j'aurai soin de vous la renvoyer.

J'ai profité de l'occasion d'un Monsieur de Neufchâtel pour vous faire tenir l'imperfection (*sic*) des Annales typographiques, ainsi que le mois de Juin, et quelque autre petite chose.

Ainsi je regarde l'affaire du Dictionnaire comme une chose dite et faite. Vous règlerez les conditions, auxquelles je souscrirai.

Eh bien, tâchez de m'envoyer le plustost que vous pourrez le *morceau sur l'imitation théâtrale* et ce qui doit l'accompagner; nous aurons le tems de le faire paroître bien avant l'édition, car elle va fort lentement. Je n'ai eu que d'avant-hier le dernier dessin de M. Gravelot: maintenant il faut attendre la commodité des graveurs. Celui du portrait avance beaucoup, mais il a annoncé qu'il ne seroit pas fini de deux

1. *INÉDIT*. Transcrit, en août 1907, de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (Rec. Guy et Duchesne, fol. 27, 28, pet. in-4° de 4 p., l'adresse, à Môtiers Travers, sur la 4e. Cacheté d'un pain à cacheter.

mois, quoiqu'il soit exactement payé. Vous voyez, Monsieur, combien il faut avoir de patience. Je compte donc que l'Edition ne pourra guère paroître qu'en 9bre prochain ; aussi bien c'est le moment que le monde revient de la campagne. Voilà pourquoi je dis que nous aurons le tems de faire paroître le morceau en question, et dès que nous l'aurons reçu, on le mettra sous presse. Mandez-moi je vous prie, vos intentions à ce sujet, afin que j'agisse en conséquence.

M. l'abbé de Laporte vous remercie de votre bon souvenir et me charge de vous faire bien ses complimens.

Je suis, Monsieur, votre très humble et très ob. serviteur

GUY Pr DUCHESNE

N° 1846.

[LÉONARD USTERI À ROUSSEAU][1].

Zurich, 23 juin 1763.

Il serait inutile de vous dire, mon cher ami, toutes les raisons qui m'ont empêché si longtemps de répondre à votre dernière lettre. La seule que je ne veux pas vous laisser ignorer, c'est que, dans le courant du mois passé, ou dans le commencement de celui-ci, je me flattais de vous embrasser et de m'entretenir avec vous, puisque je savais que notre ami Moultou était allé vous trouver, et que j'espérais que cela vous engagerait à exécuter votre projet. — J'en viens à présent à votre lettre, où vous répondez à deux objections que je vous avais faites. Je suis honteux de la première, et je souhaiterais que mes forces répondissent à mon empressement pour réparer ce tort.

L'éclaircissement que vous me donnez sur la seconde me

1. Transcrit de l'imprimé en 1910 par MM. P. Usteri et Eug. Ritter, *loc. cit.*, p. 69-73.

fait mieux entrer dans vos idées ; et je comprends beaucoup mieux tout ce chapitre en question. Cependant, je ne saurais encore être entièrement d'accord avec tout ce que vous dites des rapports du christianisme avec l'état social. Il me semble que je conçois très bien une société de chrétiens qui serait solide et durable, et qui résisterait à tout ce qui pourrait lui nuire.

La voici telle que je la conçois. Un certain nombre de personnes, pour suffire à leurs besoins, s'unissent dans une espèce de corps. Ils se rendraient mutuellement les services que demandent la conservation et le bonheur de chacun. Personne n'en serait exclu : mais tout le monde n'y entrerait pas, parce que tout le monde ne serait pas porté à accepter ou à rendre ces sortes de services. La seule distance déciderait sur la question de savoir qui y entrerait. — Il est sûr que cette société où chacun chercherait le bonheur de l'autre avec le même empressement qu'il cherche le sien, serait parfaite, et l'on y vivrait très heureux.

Mais, dites-vous, elle ne serait pas durable, ni solide, si malheureusement il s'y trouve un ambitieux, un Catilina ! [1].

D'abord, c'est contre notre supposition, parce que nous supposons une société de vrais chrétiens. Mais quand même il y eût un tel, il se ferait bientôt remarquer dans une société dont tous les membres ont des sentiments si simples, si justes : on s'apercevrait du moindre mouvement suspect. Un ambitieux ne ferait pas des progrès cachés comme chez nous qui nous cachons les uns aux autres nos desseins ambitieux. Ces citoyens auraient le moral trop fin pour ne pas sentir la moindre injustice ; ils en seraient choqués, et ils feraient sortir le coupable de leur société : Catilina serait étouffé dans sa naissance.

Pour ce qui est de sa solidité et sa force, par rapport à ses

1. « Si malheureusement il s'y trouve un seul ambitieux, un seul hypocrite, un Catilina par exemple, un Cromwell, celui-là aura très bon marché de ses pieux compatriotes. *Contrat social*, IV, 8. » (*Note des éditeurs de* 1910.)

voisins, je ne la crois pas non plus si faible que vous voulez faire croire, et je trouve dans sa perfection des forces bien plus grandes que celles que possède une république guerrière. Cette république qui n'aspire à aucune supériorité, à aucun avantage, qui n'a jamais rien à démêler avec ses voisins, si ce n'est pour un service qu'elle leur peut rendre, ne fera naître aucune de ces passions qui sont les causes ordinaires des guerres : ni jalousie, ni haine, pas même l'ambition ; et n'étant jamais attaquée, elle n'aura pas besoin de prendre les armes. Mais supposé qu'on l'attaque, je ne vois pas ce qui peut l'empêcher de se défendre. Prétendre que le christianisme n'est pas propre à faire des soldats, ce n'est pas dire qu'il ne permette pas d'être soldat, de défendre sa vie, ses biens, sa liberté, ses amis. Au contraire, si c'est un devoir, pour l'homme et le chrétien, d'avoir soin de sa conservation et de résister à tout ce qui lui est nuisible, il est obligé de se défendre contre ceux qui l'attaquent.

Je ne vois donc pas quels avantages les autres puissent avoir sur eux, mais je sais bien qu'une armée de chrétiens résolus de faire tête à une agression injuste, une armée sans luxe et sans les vices qui troublent l'ordre et l'harmonie, sera bien la plus forte.

Voilà, mon ami, ce que je pense sur cet article. Je ne suis pas de votre avis, quoique je ne sache entièrement vous réfuter. Les conséquences où votre système me mène, me l'ont fait examiner plus à fond ; et quand j'ai réfléchi sur ces choses, elles se présentèrent telles que je vous les expose ici. Faites-moi le plaisir de mieux m'éclaircir, si je me trompe dans mon raisonnement.

Je ne puis pas finir cette lettre sans vous dire un mot sur l'abdication que vous avez faite de votre titre de citoyen. Je crois sentir combien vous doit avoir coûté le sacrifice que vous avez fait à des citoyens ingrats, qui trouvent nuisible que l'on enseigne les principes éternels sur lesquels la meilleure société est fondée. Mais plutôt c'est un sacrifice que vous avez fait à la vérité ; vous renoncez pour elle à des droits que vous aviez,

pour ôter à vos concitoyens tout droit qu'ils s'imaginaient avoir de vous contraindre à ne pas avancer certaines vérités.

Madame Hess vient de donner un fils à son mari, qui en est rempli de joie, et vous y prendrez sûrement part. Dites-moi, si rien ne vous empêche, mon cher ami, qui est M. L. M. d'A., que vous citez dans votre *Contrat Social*[1]. Il me semble que j'aurais plaisîr à connaître le nom de cet honnête homme.

Adieu, mon cher ami; je vous embrasse de tout mon coeur.

N° 1847.

[J.-F. DE LUC À ROUSSEAU][2].

Après avoir inutilement employé, mon cher Concitoyen, toutes les voyes de conciliation que mon amour pour la paix m'a fait mettre en oeuvre pour engager nôtre Magistrat à vous recevoir favorablement dans la Patrie ; aidé de mes fils et de quelques-uns de nos Concitoyens, voici la Representation que mon amour pour le maintien de nos Loix & mon amitié pour vous m'ont suggéré. Cette Representation & Declaration a été remise à Mr. le Pr sindic ce matin avant huit heures (c'est le jour anniversaire de vôtre injuste condamnation) par environ quarante Citoyens ; elle sera très certainement soutenue au besoin par la majeure partie de vos Compatriotes malgré les efforts qu'on a déjà fait & qu'on ne manquera pas de faire encore pour nous traverser & nous désunir.

L'affront que vous avez reçu est connu de toute l'Europe,

1. « Dans une note du second chapitre du livre premier, et dans plusieurs autres notes. » (*Note des éditeurs de* 1910.) Il s'agit du marquis d'Argenson.

2. Transcrit en 1878 d'une copie autographe de J.-F. De Luc, que m'a communiquée Mme Ruegger-De Luc. Il y en a une copie, de la main de Ph. Plan, dans le 1er ms. Adert, fol. 133, et une autre, dans le 2e ms. Adert, p. 273-275.

la lettre que vous avés écrit à Mr le Premier sindic pour abdiquer vos droits ne l'est pas moins, puisqu'elle a été transcrite tout au long dans la Gazette de Paris du 30 May; Vos Concitoyens esperent donc que vous concourrés avec eux à rendre aussi publique la démarche qu'ils viennent de faire & la Représentation qu'ils ont remise pour demander l'observation des Loix violées en vôtre Personne & vos Ecrits.

Voici le Discours que j'ai adressé à Mr le Premier sindic en lui remettant moi-même la Representation au nom des Citoyens & Bourgeois présens :

« M. le Premier sindic,

« Nôtre attachement inviolable pour la conservation de « nôtre liberté, par le maintien des Loix, nous oblige à vous « remettre cette respectueuse Representation. Par cet acte « patriotique, nos Loix se trouveront restaurées, et l'abdication « d'un Citoyen qui fait autant d'honneur à sa Patrie par ses « vertus & ses lumières superieures que Mr. J.-J. Rousseau, « demeurera nulle et comme non avenue. »

Heureux, mon cher Concitoyen, de pouvoir être un instrument dans les mains de la Providence pour restaurer vôtre ame & la réputation des Citoyens, en restaurant nos Loix.

le 18 juin 1763.

N° 1848.

A M. [J.-F. De Luc, à Genève][1]

A Motiers, le 25 juin 1763.

J'ai receu, mon très bon ami, au retour d'une petite tournée que j'ai faite dans le pays, avec votre lettre du 18, la copie des représentations que vous y avez jointe. Je trouve cet écrit

1. Transcrit, en 1878, d'une copie, de la main de J.-A. De Luc, petit-fils de l'auteur de la lettre, que m'a communiquée Mme Ruegger-De Luc. Il y a, dans le 1er ms. Adert, une copie de ce texte, dont une partie est de la main d'Adert, fol. 134-135, et, dans le 2e ms. une autre copie, p. 276-278.

très bien fait, et il me paroit difficile d'y répondre ; aussi n'est-ce pas selon mon opinion, le parti que l'on prendra. Quand on a la force en main et qu'on ne veut pas être juste, on laisse dire, et l'on va son train. Cependant les deux dernières lignes de ces représentations sont fortes et peuvent devenir embarrassantes, même pour vous. Dieu veuille que cette affaire tombe d'elle-même sans querelle et sans bruit; car je crois que vous connoissez trop les hommes pour espérer qu'à quelque prix que ce puisse être, on revienne jamais de ce qu'on a fait.

Pour moi j'ai pris mon parti. Je suis bien aise de retrouver dans mes anciens concitoyens des restes d'une affection que je croyois tout-à-fait éteinte, ou plutôt assés de lumières pour voir enfin combien leurs vrais intérêts se trouvoient liés aux miens. Je les félicite même d'une démarche qui leur fait honneur ; mais comme elle est trop tardive pour pouvoir être utile, j'en prévois l'évènement, et je m'en console, persuadé que si jamais j'avois le bonheur de leur pouvoir être utile, je le serois plus de loin que de près.

Quant à la publication des représentations, lorsque vous jugerez à propos qu'elles soient imprimées, vous n'avez qu'à me l'écrire, je me chargerai volontiers de ce soin, et si vous avez quelques autres pièces relatives à la même affaire ou à quelque affaire semblable à y joindre, envoyez les moi, et j'aurai soin de faire imprimer le tout.

Si vous voulez bien m'écrire un mot sur la suite de cette affaire, vous me ferez plaisir, car depuis votre lettre du 18 je n'en ai receu aucune de Genève. Ce silence de mauvais augure ne me surprend pas ; cependant je suis inquiet de celui de M. Moultou, pour l'ordinaire très exact à m'écrire, et dont cependant je n'ai rien receu depuis longtems, quoique je lui aye écrit le dernier. Je crains qu'il ne soit malade, tranquillisez-moi aussi là-dessus, je vous en prie.

J'ai toujours oublié de vous parler de l'affranchissement de vos lettres. Je ne sais d'où vous peut venir l'idée d'un pareil soin. Vous devez présumer qu'un homme en état de recevoir

ses amis est en état de payer les ports de leurs lettres. Je vous prie, mon bon ami, de ne plus me faire cette espèce d'aumône, encore moins de m'écrire sous le couvert d'autrui. Procédons toujours avec simplicité, avec égalité, et croyez que quoique je ne sois pas fort au large, quelques sols employés à payer les ports de vos lettres, me font beaucoup de plaisir et ne m'incomodent point. Je vous embrasse de tout mon coeur.

J. J. ROUSSEAU

N° 1849.

[J.-F. DE LUC À ROUSSEAU][1].

Le 29e Juin 1763[2].

Il est des choses, Mon cher Concitoyen, où la theorie doit nécessairement être subordonnée à l'expérience ; telle est nôtre demarche du 18 de ce mois, que vous trouvés trop tardive pour pouvoir être utile : cependant on ne l'auroit pû faire seulement un jour plutôt, sans une imprudence manifeste. C'est ce que je vous demontrerois dès à present si le tems me le permettoit, je le ferai s'il plaît au Seigneur dans la suite.

La Representation avoit été dejà soutenue par plus de 200 Citoyens, et devoit l'être successivement par un plus grand nombre, lorsque Mr. le Premier Sindic me fit dire samedi dernier d'aller chez lui à cinq heures du soir. Je m'y trouvai avec quatre des Citoyens qui avoient porté la parole pour appuier la Representation, qui avoient été avertis de s'y trouver à la même heure. Mr. le Premier nous remit la Réponse du Cl dont

1. En partie *INÉDIT*. Transcrit en 1878 d'une copie autographe que m'a communiquée Mme Ruegger-De Luc. — Il y en a une copie, de la main de Ph. Plan, dans le 1er ms. Adert, fol. 136, 137, et une autre dans le 2e ms. Adert, p. 279-283.

2. Alexeieff a imprimé le début de cette lettre, d'après l'original, daté du 28 *juin*, tandis que la copie autographe est datée du 29.

vous trouverés la copie incluse. Les deux dernières lignes de nôtre Representation nous l'ont procurée ; sans elles nous n'aurions certainement eu qu'un *il n'y a lieu* pur et simple : la negative n'en est pas moins radicale, excepté sur les gouvernemens qu'ils passent nettement sous silence; mais cette Reponse est appuiée de raisonnemens, et c'etoit là nôtre but, grand avantage pour nous ; car, comme vous en jugerés vous-même, ils sont pour la plupart contraires à l'esprit de nos Loix & à leurs expressions formelles, voyés nos Edits. Nous prendrons neantmoins acte dans nôtre Replique à cette Reponse, dont j'ai l'original signé du secretaire du Conseil, qu'il n'y a contre vous qu'un simple *apointement provisoire*. Quels qu'aient été les termes réels du jugement, ils sont annullés par ceux-ci ; et nous temoignerons a cet egard que nous sommes satisfait[s] de voir le C[l] convenir avec nous, qu'un Citoyen dans vôtre Cas ne peut être decreté de prise de corps ou apprehendé.

Les Sindics & Conseil ont fait assembler hier matin celui des deux cent, pour lui communiquer nôtre Representation & leur Reponse : cette lecture faite, le Procureur General donna de grandes louanges au P[t] Conseil et invita les autres membres à ramener leurs Concitoyens avec la douceur et la circonspection convenables à des personnes eclairées, et fort attachées à leur Liberté ; après quoi M[r]. le Premier Sindic leva la seance.

S'il vous venoit dans l'esprit quelque pensée saillante pour repliquer à la Reponse du C[l] je vous serois obligé de m'en faire part ; nôtre Replique sera la derniere piece selon toute apparence, et il convient par consequent d'y rassembler les argumens les plus evidents & les plus forts.

Quant à l'impression de nôtre Representation, j'ai pensé qu'il faut s'en tenir à ce qui vous regarde personnellement, les autres faits etant ignorés du Public, il ne convient peut-être pas de l'en instruire ; mais pour vôtre personne & vos ouvrages, il faut lever la tache que l'on croiroit encore sans cela sur vos Concitoyens.

Voici un fait bien singulier : M. Mc Ch.[1] a été un de ceux qui ont porté la parole pour appuier nôtre Representation ; mais dans cette demarche il a laissé voir un *bout d'oreille*, en proposant aux 25 ou 30 Citoyens qui se trouvoient avec lui, d'aller au sortir de chez Mr. le Premier Sindic chez le Procureur General, qui les édifieroit, disoit-il, sur ses Conclusions &c. Sa proposition fut unanimement rejettée; ils lui repondirent qu'ils ne vouloient faire aucune autre demarche que celle de leurs Concitoyens qui les avoient precedés, sans s'en detourner par quelque consideration que ce fut, et ils tinrent en effet leur parole.

Je n'ai eu d'autre but, mon cher Concitoyen, en affranchissant ma derniere lettre, que de mieux constater qu'elle avoit été bien remise en main propre au Commis du Bureau, afin qu'on ne put pas aussi aisément la detourner : et pour plus de sureté je vous adresserai mes lettres pendant tout le tems de l'époque présente, sous couvert de Mr Jaquery, curial à Yverdun, et vous aurés soin de vôtre côté de m'adresser vos Lettres sous couvert de Messrs Jaques Vieusseux-Lagier & Vieusseux, faisant attention que vos cachets ni vôtre Ecriture ne paroissent point sur cette enveloppe, *deux précautions valent mieux qu'une*, il faut ôter toute occasion de chute aux curieux indiscrets.

1. Marc Chappuis.

N° *1850.*

[Moultou à Rousseau] [1].

Samedi 25 [Juin 1763].

Vous avez sans doute compris, mon très-cher ami, les raisons de mon silence, mais il faut que je vous fasse connaître l'état des choses, vous recevrez plusieurs lettres auxquelles vous pourriez ne pas bien répondre, si vous n'étiez pas au fait de tout.

La démarche de notre ami [2] a été appuyée de la meilleure partie de la B.[ourgeoisie]; tous les citoyens l'approuvent, mais vos ennemis n'en sont que plus acharnés contre vous. Ils affectent de répandre que tout cela se fait à votre instigation, et ils tordent dans cette vue votre lettre à M. Chappuis dans laquelle vous dites que si cinq à six bourg^s seulement eussent fait des représentations, vous n'auriez pas accusé la patrie de vous avoir outragé. Vous sentez, cher concitoyen (car vous serez toujours le mien), qu'il est bien aisé de répondre à cette sotte imputation, mais les meilleures raisons n'effleurent pas même des esprits aveuglés par la haine et par la fureur, et qui ne craignent plus d'être injustes. Ils veulent vous trouver coupable à tout prix. Ils appellent cette lettre le tocsin de la sédition. On m'a assuré que M. Chappuis l'a montrée aux magistrats, il me l'a nié, je ne le crois pas moins, et j'ai de très-bonnes raisons de le croire. Cet homme est gagné par vos ennemis, il a appuyé les représentations, mais il ne l'a fait que de concert avec vos ennemis et pour conserver son crédit dans la bourgeoisie qu'il veut diviser. Je ne vous parle pas en l'air, j'ai de grandes raisons d'en être persuadé. A

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 94-97.

2. « De Luc. » (*Note de Streckeisen-Moultou.*)

mon arrivée ici, il me vint faire une visite que je ne lui rendis qu'hier. Il me dit que les représentations étaient justes, qu'il les soutiendrait, que vous n'auriez qu'à venir et *qu'à finir avec le Consistoire,* qui ne pourrait qu'être content, puisque vous aviez contenté celui de Neuchâtel (cela ne me plut pas); que si la lettre qu'il vous avait écrite était dure, c'est qu'il vous aimait, et que vous deviez connaître sa franchise ; qu'il était au désespoir que celle que vous lui aviez écrite se fût répandue, qu'il me jurait n'y avoir point de part (je le crois.) Je ne fus pas content de cette conversation. Ce matin, il est venu me voir, et m'a montré une lettre qu'il vous écrit aujourd'hui, et qui est très-dure, je le lui ai dit. Prenez donc garde, mon cher ami, à votre réponse, ménagez cet homme, il est dangereux, mais ses fausses démarches peuvent être utiles, il craint de perdre l'estime de ses concitoyens. Ne répondez point aux reproches qu'il vous fait d'avoir envoyé copie de votre lettre, éludez cela. En témoignant votre sensibilité et votre reconnaissance pour vos concitoyens de l'intérêt qu'ils prennent à vous (et cela même d'une façon modérée), témoignez fortement que vous ne voudriez pas être l'occasion d'aucun trouble dans votre pays. En un mot, montrez que vous n'avez eu aucune part à ce qui se passe, ce qui est très-vrai, mais que l'estime de vos concitoyens vous flattera toujours. Il vaudrait mieux ne pas répondre que de répondre autrement. — A quoi aboutira tout ceci, je n'en sais rien, mais certainement votre patrie s'est lavée aux yeux de l'Europe, et la flétrissure qu'elle avait voulu vous imprimer n'est plus ni sur vous ni sur elle. Notre ami est un héros, il a fait pour vous au delà de ce que vous pouvez lui rendre, mais il n'est pas aussi juste que vous. Si vous saviez les peines domestiques que j'ai essuyées depuis quatre à cinq jours, les assauts que j'ai eus à soutenir d'un beau-père prévenu, qui avait effrayé mon père, vous me plaindriez. Tout ce qu'on put obtenir de moi, fut que je ne verrais pas de quelque temps votre ami, je le lui fis dire, il en prit des ombrages contre moi. Je crois pourtant qu'il en est revenu. Si cet homme

avait autant de prudence que de chaleur, il serait admirable, il a eu tort de répandre la lettre à Chappuis, mais le mal n'est pas grand. J'ai été heureux que vous m'ayez écrit votre avant-dernière lettre, le projet de votre voyage à Geneve montre clairement que vous ne saviez pas ce qui devait s'y passer. En un mot, je ne saurais trop vous le répéter, que la vérité se montre, qu'il paraisse que vous n'avez point sollicité les représentations. Traitez M. C.[happuis] comme ami, défiez-vous-en comme d'un ennemi. Ne soyez pas en peine de ce qu'il vous dit que les copies de votre lettre sont tronquées, j'usai de cet artifice pour lui demander l'original; je voulais savoir s'il l'avait, il me le montra.

Je n'ai point de réponse sur la commission que vous m'aviez donnée, cela ne me surprend pas, mon ami est à la campagne; j'en ai eu une lettre qui s'est croisée avec la mienne. — Je vous rendrai compte incessamment de vos livres et de l'étoffe de Mlle Levasseur, etc. Adieu, mon très-bon ami, mon amitié pour vous durera plus que ma vie. Mais quelle vie que celle que je passe loin de vous, et parmi des hommes que je voudrais fuir! Roustan vous embrasse; il a donné son manuscrit à Rey. Voulez-vous permettre qu'il vous dédie son ouvrage j'envoie cette lettre à Mlle Bondly à Berne. Il ne serait pas sûr d'en mettre à la poste...

APPENDICE

I

Testament rédigé par J. J. Rousseau en février 1763[1].

J'espère[2] mourir aussi pauvre que j'ai vécu ; quelques hardes et quelque argent[3] composeront vraisemblablement toute ma succession, et ce n'est guère la peine de faire un testament pour[4] si peu de chose. Mais ce peu n'est pas à moi : j'en dois disposer selon les loix de la[5] reconnoissance[6]. J'espère[7] qu'un motif si juste rendra ma dernière volonté respectable aux juges,[8] quoique peut-être elle ne soit pas revêtue de toutes les formalités requises[9] en pareil cas.

J'institue et nomme pour mon unique héritière et légataire universelle Thérèse Le Vasseur, ma gouvernante, voulant que tout ce qui m'appartient, de quelque nature et en quelque lieu qu'il soit, même

1. Transcrit de la minute autographe, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, 7848, fol. 18, 19, 20 recto. (Publié en février 1907 par Th. Dufour, *Le Testament de J.-J. Rousseau* (*février* 1763), Genève, chez A. Jullien, libraire-éditeur, in-8° de 18 pages, extrait du *Bulletin de la Soc. d'Hist. et d'Archéologie de Genève,* t. III.

2. *Le peu que je laisse* (A) — *Je mourrai vraisemblablement* (B) aussi pauvre. — Les notes en caractères italiques reproduisent la plupart des mots ou des phrases biffées par Rousseau, et les lettres A, B, C, indiquent l'ordre successif des rédactions ainsi abandonnées.

3. *feront selon toute ap*[*parence*].

4. *disposer de* si peu.

5. *de la justice et* de la.

6. *et selon mes engagemens.*

7. *que ce* motif rendra.

8. *quand même il manqueroit à sa déclaration, j'aurois péché* [remplacé ensuite par *manqué*] *par ignorance.*

9. *par les lois. Ces formes* [ensuite *formalités*] *sont si bruyantes et avec tous les soins* [ensuite *toutes les attentions*] *imaginables, il* [ensuite *on*] *est encore si peu sûr de ne pas laisser quelque moyen de nullité, qu'en faisant ce qui est juste, équitable et droit, j'aime en pareil cas* (A) — *de nullité, qu'un pauvre malade n'est guères capable des soins* (B) — *Je remplis un devoir indispensable, je fais une action juste et honnête, et je me repose sur* [ensuite : *je dois cette confiance à*] *l'honnêteté publique d'espérer* (C).

mes livres et papiers et le produit de mes papiers, lui appartienne comme à moi-même, et bien fâché de ne pouvoir[1] payer d'une manière plus avantageuse et plus digne de son zèle vingt ans de services, de soins et d'attachement, qu'elle[2] m'a consacrés.

J'exclus de ma succession tous mes parens, en quelque degré qu'ils soient, notamment les deux plus proches, savoir Susanne Gonceru, née Rousseau[3], ma tante, et Gabriel Rousseau[4], mon cousin germain, leur léguant à chacun cinq sols de légitime, non par mépris ni dérision, mais pour obéir à la loi.

J'ai plusieurs amis et parens auxquels je suis tendrement attaché, et auxquels je voudrois pouvoir[5] laisser quelques signes de souvenir, entre autres à ma tante Gonceru, ci-devant nommée, laquelle a pris soin de mon enfance et m'a donné en toute occasion des marques de tendresse[6], à mon cousin Jean Rousseau[7], qui est à Londres, et à mon digne ami Monsieur Moultou. Mais la crainte de soumettre l'exécution de mes dernières [volontés[8]] à des formes et procédures qui consumeroient le peu que je puis laisser m'empêche d'altérer par aucun legs la simplicité du présent testament, et je prie en général tous ceux à qui j'ai été attaché de mon vivant de croire que ce[9] même attachement restera dans mon cœur jusqu'à[10] mon dernier soupir[11].

L'étrange maladie qui me consume depuis trente ans et qui, selon toute apparence[12], terminera mes jours est si différente de toutes les

1. *pas reconnoître.*

2. *a passés près de moi.*

3. Susanne Rousseau, née le 13 février 1682, avait plus de 48 ans lorsqu'elle épousa, à Genève, le 24 août 1730 (contrat du 8 août, *Minutes de Marc Fornet*, notaire, vol. XLIX, fol. 102 v°-103 r°), *Isaac*-Henri Goncerut, fils de feu Louis, en son vivant châtelain de Crassier et bourgeois de Nyon. Elle vécut jusqu'au 11 novembre 1774. Son mari, baptisé le 29 octobre 1683, était un peu plus jeune, et Jean-Jacques n'avait pas oublié ce détail (*Confessions*, livre I). Le 29 janvier 1768, alors qu'Isaac Goncerut était mort depuis dix-neuf mois (28 juin 1766), il le croyait encore vivant.

4. Gabriel Rousseau, orfèvre, né en 1715, mort en 1780 sans postérité, était fils de David Rousseau (1680-1742, horloger, frère d'Isaac).

5. *léguer.*

6. *que je n'ai point oubliées.*

7. Jean Rousseau, 1724-1795, établi à Londres, cousin issu de germain de Jean-Jacques : leurs grands-pères, David Rousseau, 1641-1738, et Noé Rousseau, 1645-1695, étaient frères.

8. Mot omis par Rousseau.

9. On pourrait aussi lire « le ».

10. *son* dernier.

11. *et que je mourrai avec le regret de ne pouvoir leur en donner des marques.*

12. *est née avec moi.*

autres maladies du même genre,[1] avec lesquelles les médecins et chirurgiens l'ont toujours confondue, que je crois qu'il importe à l'utilité publique qu'elle soit examinée [2] après ma mort dans son siège même. C'est pourquoi je souhaite [3] que mon corps soit ouvert, par d'habiles gens s'il est possible, et qu'on observe avec soin l'état du [4] siège de la maladie, [5] dont je joins ici la note pour l'instruction des chirurgiens. [Les parties malades doivent [6]] être affectées [7] d'une manière bien extraordinaire, puisque, depuis vingt ans, [8] tout ce qu'ont fait les plus habiles et savans artistes pour soulager mes maux n'a fait constamment que les irriter [9]. Je déclare au surplus n'avoir jamais eu aucune des maladies [10] qui [11] souvent donnent lieu à celles de cette espèce, en quoi j'avoue [12] n'avoir à me vanter que de mon bonheur. Ce que je dis là est certain et [13] j'insiste [14] sur cette affirmation, parce que des médecins et chirurgiens ont, sur ce point, refusé de me croire, et ils ont eu tort. Il importe qu'ils ne cherchent pas la cause du mal où elle n'est point. [15] Les frais de cette opération [16] pourront être levés sur ma succession, mais sans contrainte, et je n'entends pas faire de [17] cet article une condition essentielle de mon testament. Je dis en ceci non ce que j'exige, mais ce que je souhaite pour l'instruction publique, et autant que cela pourra s'exécuter commodément et volontairement [18].

1. Ms. : « et avec. »
2. *par les gens de l'art.*
3. *s'il y a d'habiles gens à portée.* Rousseau a négligé d'effacer cette phrase.
4. *col de la vessie, de la prostate et de l'urèthre, état qui doit offrir* (A) — *parties qui doivent* (B) être.
5. *selon la note ci-jointe.*
6. Mots omis, qu'il faut suppléer pour compléter la phrase.
7. *bien extraordinairement.*
8. *tout ce qu'on a fait* pour soulager.
9. *et que j'ai beaucoup moins souffert.*
10. *vénériennes.*
11. *pour l'ordinaire.*
12. *avoir eu plus de bonheur que de.*
13. *je l'affirme.*
14. *d'autant plus à l'affirmer.*
15. *J'espère que Mlle Le Vasseur voudra bien pourvoir* [ensuite : *fournir*] *aux frais de cette opération, sans cependant rien exiger d'elle, ni faire de l'ouverture de mon corps* une condition. — Rousseau a oublié de biffer cette première rédaction, en écrivant la seconde dans la marge.
16. *seront fournis.*
17. *l'ouverture de mon corps.*
18. *de la part de mon héritière.*

*
* *

Il y a vingt ans que je suis tourmenté d'une rétention d'urine, dont j'ai même eu des atteintes dès mon enfance et que j'ai longtems attribuée à la pierre. M. Morand [1] ni les plus habiles chirurgiens n'ayant jamais pu me sonder, je suis resté incertain sur cette cause, jusqu'à ce qu'enfin le frère Côme [2] est venu à bout d'introduire une [3] algalie très menue avec laquelle il s'est assuré qu'il n'y avoit point de pierre.

Mes rétentions ne sont point par accès comme celles de ceux qui ont la pierre, qui tantôt urinent à plein canal et tantôt n'urinent point du tout. Mon mal est un état habituel. Je n'urine jamais à plein canal et jamais aussi l'urine n'est totalement supprimée, mais le cours en est [4] seulement plus ou moins embarrassé, sans être jamais [5] entièrement libre, [6] de sorte que j'éprouve une inquiétude, un besoin presque continuel, que je ne puis jamais bien satisfaire. [7] Je remarque pourtant dans ces inégalités un progrès constant, par lequel le fil de l'urine diminue d'année en année, ce qui me fait juger qu'il finira tôt ou tard par être tout à fait arrêté.

Il y a des embarras dans le canal de l'urèthre et les bougies suppuratives de M. Daran [8] m'ont quelquefois procuré un peu de soulagement, mais leur long usage, loin de continuer à me soulager, m'a toujours nui, et même, leur introduction devenant chaque jour plus difficile, il a fallu les faire de jour en jour plus minces, et enfin les quitter [9] par longs intervalles, pour les [10] reprendre ensuite avec [11] moins de difficulté.

1. Sauveur-François Morand (1697-1773), docteur en médecine, chirurgien en chef de l'hôpital de la Charité, puis de l'hôtel des Invalides, membre de l'Académie des sciences et secrétaire général de l'Académie de chirurgie.

2. Jean Baseilhac (1703-1781), connu sous le nom de frère de Saint-Côme, ou frère Côme, depuis son entrée (1729) dans l'ordre des feuillants, inventeur du « lithotome caché » et d'autres instruments ou procédés.

3. Ms. : un algali très menu avec lequel.

4. *toujours embarrassé plus ou moins.*

5. *libre.*

6. *et son fil diminue par un progrès sensible, mais inégal, de sorte que quelquefois.*

7. *mais comme je m'aperçois du progrès* (A) — *comme le fil de l'urine diminue toujours, il y a* (B).

8. Jacques Daran (1701-1784), l'un des chirurgiens du roi, propagea, contre les rétrécissements de l'urèthre, l'usage des bougies emplastiques.

9. *tout à fait.*

10. *introduire.*

11. *plus* de.

Il m'a semblé que l'obstacle qui s'opposoit à leur introduction s'enfonçoit toujours plus dans la vessie, de sorte qu'il a fallu d'année en année employer des bougies plus longues et, dans les derniers tems, n'en trouvant [1] pas qui le fussent assez, [2] je [me] suis avisé de les alonger.

Les bains, les diurétiques, tout ce qui apporte ordinairement du soulagement à ces sortes de maux n'a jamais fait qu'augmenter les miens, et [3] jamais la saignée ne m'a procuré le moindre soulagement. Les médecins et chirurgiens n'ont jamais fait sur mon mal que des raisonnemens vagues, par lesquels ils cherchoient bien plus à me [4] consoler qu'à m'instruire. Faute de savoir guérir le corps, ils ont voulu se mêler de guérir l'esprit. Leurs [5] soins n'ont pas plus profité à l'un qu'à l'autre : j'ai vécu beaucoup plus tranquille depuis que je me suis passé d'eux.

Le frère Côme dit avoir trouvé la prostate fort grosse, fort dure et comme squirreuse ; c'est donc là qu'il faut porter ses observations. Le siège du mal est certainement dans la prostate, ou dans le col de la vessie, ou dans le canal de l'urèthre, et probablement dans tous les trois. C'est là qu'examinant l'état des parties on pourra trouver la cause du mal.

Il ne faut point chercher cette cause dans [6] l'effet de quelque ancienne maladie vénérienne, car je déclare n'en avoir jamais eu de cette espèce. Je l'ai dit [7] aux artistes qui m'ont soigné. J'ai jugé que plusieurs d'entre eux ne m'en croyoient pas. Ils ont eu tort. [8] Cet avantage n'étant un effet que de mon bonheur ne peut [9] m'attirer aucune espèce de louange, et soit qu'on m'en croye, ou qu'on ne m'en croye pas, je crois devoir confirmer ici la vérité que j'ai déclarée, afin qu'on n'aille pas chercher [10] à mon mal une cause qu'il n'a point eue.

1. *plus d'assez.*
2. *j'ai été forcé d'y ajouter des alonges* (A) — *j'ai trouvé le moyen* (B) de les alonger —
3. *je n'ai jamais éprouvé.*
4. *tranquilliser.*
5. *recettes.*
6. *les restes.*
7. *à tous.*
8. *Comme cet avantage est un effet de mon bonheur et non pas de ma sagesse, je ne gagnois* (A) — *Comme je leur déclarois* (B).
9. *me valoir.*
10. *la cause de mo*[*n*].

II

Lettres de naturalité de l'État de Neuchatel accordées à Rousseau le 16 avril 1763.

Nous, George de Keith, comte, maréchal héréditaire d'Ecosse, chevalier de l'ordre de l'Aigle Noir, gouverneur et lieutenant-général de la Souveraineté de Neuchâtel et Valangin, pour Sa Majesté Frédéric, par la grâce de Dieu, roi de Prusse, margrave de Brandebourg, archi-chambellan et prince électeur du Saint empire romain, etc., etc., etc., notre souverain prince et seigneur, savoir faisons, que le sieur Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève, nous ayant représenté par une très-humble requête, que le bonheur et les avantages dont jouissent les sujets de Sa Majesté, sous sa douce et glorieuse domination, lui auraient fait naître le désir d'être admis dans leur nombre, s'il nous plaisait, au nom du roi, de l'y recevoir en lui accordant des lettres de naturalité sur ce nécessaire ; comme il nous en suppliait trés humblement, offrant de payer la finance ordinaire et de faire avec zèle tout ce qui lui serait prescrit à ce sujet, et nous sur le bon et louable rapport qui nous a été fait du suppliant, désirant de le gratifier et traiter favorablement, nous avons, au nom de Sa Majesté permis et octroyé, comme par les présentes nous permettons et octroyons au dit sieur Jean-Jacques Rousseau et aux siens nés et à naître en loyal mariage, de pouvoir résider, demeurer et habituer dans cette souveraineté de Neuchâtel & Valangin, en tel lieu que bon lui semblera, de succéder, avoir et posséder tous biens, tant meubles qu'immeubles, qu'il a acquis ou pourra acquérir et d'en jouir, ordonner et disposer par testament, ordonnance de dernière volonté, don commun entre vifs ou autrement, ainsi que de droit lui sera permis, et qu'après sa mort ses enfants ou autres ses héritiers lui puissent succéder tout ainsi que ceux des originaires de la souveraineté de Neuchâtel & Valangin, sans qu'au moyen des ordonnances qui y sont établies, il soit fait au dit sieur Jean-Jacques Rousseau, ses héritiers ou autres, en faveur

1. Transcrit de l'imprimé en 1881 par Berthoud, I, p. 355, d'après l'original sur parchemin, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

desquels il aurait disposé de ses biens, aucun empêchement, ni qu'on puisse prétendre les dits biens par droit d'aubaine ni autrement, sous prétexte qu'il n'est pas né vrai et naturel sujet de Sa Majesté en cet État ; l'ayant à cet égard habilité et dispensé, comme nous l'habilitons et dispensons, par les présentes, ensemble ses successeurs, héritiers ou ayant cause, imposant là-dessus silence perpétuel au procureur-général et à tous autres officiers du roi en cette souveraineté qu'il appartiendra, à la charge que le dit sieur Jean-Jacques Rousseau prêtera le serment en tel cas requis et accoutumé, et satisfera aux mêmes devoirs, charges, redevances et prestations auxquels sont tenus et obligés envers Sa Majesté ceux de ses sujets résidens dans les lieux où le dit sieur Rousseau et les siens prendront leur habitation ordinaire, suivant le réglement fait pour cela en Conseil d'État, le 28 décembre 1707, sans que le dit sieur Jean-Jacques Rousseau ni les siens puissent prétendre jouir des bénéfices portés dans les concessions des abris et de la dime à la pose, accordés par feu Son Altesse la duchesse de Nemours, ni que lorsqu'ils seront habitués hors de cet état, ils puissent se prévaloir, par rapport au Souverain, des droits utiles et bénéfices dont jouissent et sont accoutumés de jouir les sujets de l'État, résidens et habitués dans icelui. Et nous lui avons accordé la présente permission et naturalisation gratis et sans finance pour le roi. Si donnons et mandons en mandement à tous châtelains, maires, justiciers et autres officiers en cette Souveraineté, que du contenu ci-dessus, ils fassent, souffrent et laissent jouir et user pleinement et perpétuellement le dit sieur Jean-Jacques Rousseau, ses hoirs et successeurs, sans permettre qu'il lui soit donné aucun trouble ni empêchement, car telle est notre intention, au nom du roi. En témoin de quoi nous avons ordonné au soussigné, Secrétaire du Conseil d'État de signer les présentes de son seing ordinaire, pour l'indisposition de Monsieur le Chancelier, et à icelle fait opposer le grand sceau de Sa Majesté usité dans cet État. Donné au château de Neuchâtel, le seizième jour du mois d'avril mil sept cent soixante trois.

(*Signé*) A. Perrot

TABLE

APPENDICE

TABLE DES PLANCHES

ERRATA DU TOME VIII

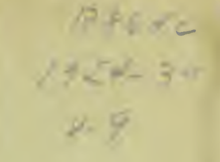
Page 8, ligne 19, lire « (Réponse au n° 1454) », et non « 1464 ».
Page 246, 2e ligne de la note 3, lire « 1616 », au lieu de « 1606 ».
Page 358, 5e ligne, lire « (Réponse au n° 1639) », au lieu de « 1638 ». — Même page, note 2, lire : « *Cf.* n° 1639..... cachet qui fermait le n° 1638 ». — Même page, note 3, lire : « *Cf.* n° 1639, *in fine* », au lieu de « 1638 ».

INDEX DES NOMS PROPRES

CITÉS DANS CE NEUVIÈME TOME

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT (3-1928).







FLARE
31262082983270